This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

RECHERCHES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES
SUR LA LANGUE
CELTIQUE, GAULOISE ET TUDESQUE,

1170 Par M.-J. De Bast,

CHANOINE DE LA CATHÉDRALE ET CURÉ DE SAINT NICOLAS DE GAND, MEMBRE DE L'INSTITUT DE HOLLANDE, DE L'ACADÉMIE DE LEYDE, DE ZÉLANDE, etc.

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT AU RECUEIL D'ANTIQUITÉS.

Sous les auspices de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc. etc.

PREMIER VOLUME.

A GAND,

CHEZ J.-N. HOUDIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DE CATALOGNE.

1815.

AV

serez aussi le régénérateur de notre patrie. Nous sommes assurés de trouver en vous toutes les qualités de celui de vos prédécesseurs dont la mémoire est la plus chère aux Belges, de PHILIPPE-LE-BON, qui a gouverné ces pays avec tant de gloire. Jamais les Provinces-Unies ne se sont trouvées dans un état plus florissant qu'au temps de ce Souverain bien-aimé. Ses finances étaient dans le meilleur ordre; vivant en paix avec ses voisins, et respecté des autres Monarques, il tenait une cour magnifique, où les Sciences et les Arts jouissaient de la protection la plus noble et la plus éclatante. Le commerce, en général, avait de grands succès; les manufactures étaient parvenues à un point de perfection jusqu'alors sans exemple. En

un mot, ces belles contrées étaient arrivées au plus haut degré d'abondance et de prospérité. PHILIPPE-LE-BON avait mérité cet honorable surnom par son caractère aimable et doux, par les précieuses qualités du cœur; dès le commencement de votre administration provisoire, les Belges vous ont décerné, Sire, ce même titre, le plus glorieux de tous, le plus digne d'être ambitionné par un Prince éclairé. Quel bien ne devons-nous pas attendre d'un BON Roi ?

Permettez, Prince auguste, que je vous présente mes hommages comme au protecteur des Sciences et des Lettres, et qu'en ma qualité de Membre de plusieurs Académies de Hollande, et sur-tout de

l'Institut Hollandais, j'aie l'honneur de vous dédier un Ouvrage sur l'ancienneté et l'étendue de notre langue commune, que Jules-César trouva établie dans les Gaules, quand il y porta ses armes victorieuses.

Je suis, avec le plus profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant Serviteur
et fidèle Sujet,
M.-J. DE BAST.

INTRODUCTION.

Les origines de presque toutes les nations sont si obscures, que ceux qui ont entrepris de les rechercher ou de les expliquer ne nous ont donné le plus souvent que l'incertain pour le certain, que le faux pour le vrai (1). Ceux qui se sont appliqués à découvrir l'origine des Celtes, des Germains et des Gaulois, ne nous racontent ordinairement que des fables, ou ils ne s'appuient que sur des conjectures destituées de fondement : ces puérilités doivent être mises à l'écart, et l'on ne réfutera point un Bodin, un Bécan et une infinité d'autres. Pour relever la gloire de leur nation, ils en font descendre toutes les autres, sans en donner d'autres preuves que des visions forgées dans le délire de leur propre imagination.

Il est en effet très-difficile de déterminer de quelles contrées ces peuples venaient originairement. L'Histoire et les anciennes traditions ne fournissent rien de clair et de précis sur les pays

(1) Boxhornius, in Originib. Gallic., cap. 1, pag. 3. *Origines celeberrimarum etiam gentium ut plerumque obscuræ sunt, ita in iis eruendis operæ multum ac studii præclara ingenia olim hodieque merito posuere. Cæterum cum desint fere et jampridem defuerint, paria aut proxima earum initiis Scriptorum, aut alia Antiquitatis monumenta, fit ut sæpius incerta pro compertis, et falsa pro veris in medium adferantur.*

d'où ils sont sortis dès l'origine. Ils avaient passé en Europe dans un temps auquel l'Histoire ne remonte point. Les Ecrivains se sont pourtant beaucoup exercés sur cette matière; mais la plupart n'ont pris pour guide que des préjugés dont on se dépouille rarement. Les Géographes mêmes se sont long-temps attachés, mais presque sans succès, à indiquer le pays où ces nations ont pris naissance. Leurs recherches les ont conduits à des opinions si opposées, que la question n'en est devenue que plus obscure. Mais il faut pardonner d'autant plus volontiers aux géographes modernes les erreurs dans lesquelles ils peuvent être tombés en traitant cette matière, que les anciens ne sont point d'accord entr'eux, et qu'ils ont même beaucoup embrouillé l'origine de ces peuples.

Ammien Marcellin (1), Historien du temps de l'Empereur Julien, assure que *les anciens Ecrivains n'ayant rien de positif sur la première origine des Gaulois, nous en ont laissé une connaissance très-imparfaite, et où il reste la moitié des difficultés; mais Timagènes* (2), dit-il, *qui était Grec et qui avait les talens propres à cette nation, a tiré de divers écrits bien des*

(1) Ammianus Marcellinus, tom. II, L. 15, cap. 23, tit. *Constantius* et *Julianus*, pag. 426, in Collect. Script. Lat. Veter. *Ambigentes super origine prima Gallorum Scriptores veteres notitiam reliquere negotii semiplenam : sed postea Timagenes, et diligentia Græcus et lingua, quæ diu sunt ignorata, collegit ex multiplicibus libris; cujus fidem secuti, obscuritate dimota, eadem distincte docebimus et aperte.*

(2) Rhéteur d'Alexandrie. *Voyez* Suidas. *Item* Sénèque, de la colère, L. 3, cap. 24.

choses qu'on avait long-temps ignorées. M'appuyant donc sur son témoignage, après avoir écarté ce qu'il y a d'obscur dans ce sujet, je vais les exposer ici avec autant de franchise que de clarté. Cependant ce qu'il en rapporte lui-même, d'après Timagènes, ne nous éclaire pas davantage. Suivant Flave-Josephe (1), *les Historiens Grecs, renommés par leur exactitude, n'ont presque rien dit de vrai touchant les Gaules et l'Espagne.* Sans donc vouloir entrer dans beaucoup de détails, aussi incertains qu'ennuyeux et fatigans, au sujet de ces anciennes nations; sans examiner si le Nord fut peuplé par les descendans de Japhet (2), et si toutes les langues du Nord

(1) Flavius Josephus contra Apionem, L. 1, n. 12, pag. 444, tom. II, edit. Havercampi, 1726. *Gallorum etiam et Hispanorum res usque adeo ignotæ iis (Græcis) fuerunt, qui accuratissimi Scriptores fuisse videntur.*

(2) Idem Antiquitat. Judaicar. L. 1, cap. 6, pag. 20. *Qui enim nunc a Græcis Galatæ appellantur, olim vero Gomarenses dicti, Gomarus condidit.* Au rapport de Flave-Josephe, les Galates ou Gaulois viennent de Gomer, fils aîné de Japhet : *Gomer,* dit-il, *fut le père et le fondateur des Gomarites, que les Grecs appellent Galates ou Gaulois.* S. Jérôme, S. Isidore, Eustathe d'Antioche, Joseph Gorionide et plusieurs autres Ecrivains donnent la même origine aux Gaulois. S. Hieron. Quæst. Hebraic. in Genes., tom. II, pag. 515, edit. Paris. 1699. *Sunt autem Gomer Galatæ.* — S. Isidor. Hispal. Etymol. L. 9, cap. 2, n. 26, pag. 213, tom. I, edit. Matriti 1778. *Filii Japhet septem nominantur : Gomer, ex quo Galatæ, id est Galli.* — S. Isidore de Séville est précis sur la descendance des Celtes ou Gaulois. *Nous savons,* dit-il, *que Japhet a eu sept fils; le premier est Gomer, duquel sont venus les Galates ou Gaulois.* Ce texte si clair fait évanouir toutes les difficultés que l'on pourrait former sur l'identité des Galates et des Gaulois. — Eustathius Antiochenus, Comment. in Hexam., pag. 51. *Gomer Gomaritas constituit, quos nunc Galatas vocamus.* — Josephus Gorion. in Histor. apud Bochart. *Filii Gomer sunt Franci, qui*

tirent leur origine de la Japhétane ou Hébraïque, comme le soutiennent des Auteurs graves, nous nous bornerons à quelques réflexions générales.

Les Celtes, les Germains et les Gaulois semblent avoir eu la même origine, et ont vraisemblablement parlé la même langue. Il n'est pas moins difficile de fixer l'origine des langues que celle des peuples, et l'on ne saurait jamais être instruit parfaitement de l'Histoire d'un idiome, si l'on ne connaît celle des hommes qui l'ont parlé. Les siècles ont jeté sur ces deux questions une obscurité qu'il est impossible de dissiper.

Il est certain (1) qu'à mesure qu'une grande famille se séparait pour en aller former de nouvelles dans des terres encore inhabitées, les individus qui les composaient devaient nécessairement inventer des expressions appropriées aux objets inconnus qu'il fallait désigner, soit que la nature les leur présentât, soit qu'ils fussent produits par les progrès de l'industrie. Il est probable que ces termes nouveaux furent d'abord analogues aux anciens, et qu'ils eurent les mêmes terminaisons que celles de leur langue habituelle; mais à la longue tout cela dut non-seulement s'altérer, mais encore se dénaturer, de manière à faire perdre de vue toute étymologie. L'art d'écrire n'étant pas découvert, ce n'était que par tradition ou par des

habitant in Francia ad flumen Seina. — Auctor Chronici Paschal., pag. 26. *Gomer, a quo Celtæ orti sunt.*

(1) Voyez la Préface du Diction. Roman, Wallon, etc.

monumens grossiers que les hommes conservaient la mémoire des faits antérieurs à la génération présente; à peine se ressouvenaient-ils du lieu d'où leurs ancêtres étaient partis; comment en auraient-ils pu conserver le langage? De progression en progression, comment celui de la peuplade primitive eût-il été entendu par des colons dont les uns avaient occupé le Nord et les autres le Midi? Et les découvertes que l'art et le besoin faisaient journellement dans les productions de la nature, les divers fruits de la terre, nommés différemment par chaque horde particulière, n'ont-ils pas dû créer autant d'idiomes distingués qu'il s'était formé de nations? Ainsi les hommes parvinrent à ne se pouvoir plus entendre, quoique même les idiomes propres à chaque société dérivassent tous de la langue-mère et y ressemblassent plus ou moins, suivant que la douceur ou l'âpreté du climat en avaient altéré les inflexions. Mais quelle était pour nous cette langue primitive? C'est ce qu'il n'est pas aisé de deviner. Nous essaierons de prouver, sur-tout *historiquement*, que la racine de la langue Celtique, Germanique et Gauloise est la même (1), n'importe laquelle

(1) Boxhornius in Originibus Gallicis, pag. 5. *Galli veteres et Germani, ut pleraque alia omnia, ita linguam imprimis, communia et eadem habuere; eadem ergo utrique genti origo.* Nous montrerons dans la suite que les anciens confondent les Celtes avec les Germains et les Gaulois. Il n'est pas hors de propos d'avertir le Lecteur que, suivant les mêmes principes, nous nous servons indifféremment des termes, langue *Celtique*, langue *Germanique*, langue *Teutone*, langue *Tudesque*, langue *Gauloise*, etc. Voici l'observation de Pelletier (Bénédictin de la Congrégation de S. Maur), dans son Dictionnaire de la Langue

de ces trois langues nous mettions sur le premier rang, quoique la Celtique semble devoir obtenir la préférence; et que c'est chez les Celtes, chez les Germains et chez les Gaulois qu'il faut chercher le principe de la langue de nos ancêtres. La langue de ces peuples était donc du nombre de celles que l'on appelle langues-mères, c'est-à-dire qui ont donné naissance à plusieurs autres. Il est vraisemblable que ces nations ayant reçu de nombreuses colonies du dehors, leur langue s'en est ressentie. Les Celtes ayant occupé les mêmes pays que les Grecs, et ayant demeuré long-temps mêlés avec eux, se communiquèrent mutuellement leurs termes propres et familiers. Il est cependant très-probable que la langue Celtique étant plus ancienne que la Grecque, les Grecs empruntèrent des Celtes qui les avaient vaincus, leurs usages et sur-tout une quantité de mots dont ils ont formé et enrichi leur langue. Platon qui a peu réussi dans l'explication des étymologies, aurait été plus heureux s'il avait connu une langue qu'il regardait comme un idiome barbare. C'est cependant de ce jargon que sont dérivés tant de mots Grecs dont on chercherait inutilement la source ailleurs. *Reor equidem*, dit-il dans son Cratyle (1), *multa nomina Græcos a barbaris, eos præsertim qui*

Bretonne, pag. 2, dans la Préface : *L'allemand*, dit-il, *que l'on peut regarder comme la mère de toutes les langues du Nord, de la Flamande et de celle des Hollandais, a un si grand nombre de mots Bretons, et une si grande affinité avec la Celtique, qu'il est évident que ces deux langues n'en faisaient qu'une autrefois.*

(1) Platonis Cratylus, pag. 281. Platonis Opera, edit Francofurti, 1602.

sub barbaris sunt, habuisse. Quant à la langue latine, il ne faut, pour s'en convaincre, que se rappeler qu'elle a été formée, tant du Grec, que des dialectes des Aborigènes, des Sabins, des Ombriens et des Osques : or tous ces peuples étaient Celtes. Il n'est donc pas surprenant si l'on trouve dans le Latin un si grand nombre de mots Celtiques. Le docte Varron, qui a écrit plusieurs livres d'étymologies, faute de savoir la langue des Celtes, a fait de vains efforts pour découvrir celles de plusieurs mots de sa langue.

Nous n'entreprendrons pas de suivre la langue Celtique dans toutes les altérations qu'elle a subies : il faudrait pour cela écrire l'Histoire des Celtes, marcher sur les traces de ces peuples dans leurs différentes émigrations, et s'arrêter avec eux dans toutes les colonies qu'ils ont établies. Alors encore nous ne pourrions que former des conjectures hasardées, et faire étalage d'une vaine érudition, sans dissiper les doutes. Ce que nous pouvons conclure avec quelque vraisemblance, de la dispersion de tant de peuples sortis de la même tige, c'est qu'ils parlaient tous originairement la même langue: mais leurs courses dans divers climats ont altéré peu à peu la langue primitive, et les établissemens qu'ils ont formés dans des régions éloignées les unes des autres, ont insensiblement produit des dialectes différens, qui tous ont conservé quelques traits de leur mère commune. Dès le temps de César, cette altération de la langue Celtique était déjà sensible dans les Gaules ; car quoiqu'il soit vraisemblable que chez les Gaulois

la langue Celtique était la langue commune, appelée aussi Gauloise, il y avait cependant de la diversité dans le langage. Comme les Germains les avoisinaient au Nord et à l'Est, et qu'ils touchaient aux Espagnols au Midi, ces deux nations pénétrèrent dans les Gaules; elles se mêlèrent avec les naturels du pays, et elles apportèrent à ces deux extrémités d'autres mœurs, des usages nouveaux et des dialectes différens de ceux que l'on parlait dans les Gaules. C'est dans cet état que César trouva les Gaules. La langue Celtique ou Gauloise était donc déjà altérée du temps de César, au Nord, à l'Est et au Midi de la Gaule, et elle n'avait conservé sa pureté que dans cette partie située entre la Belgique et l'Aquitaine, que César appelle Celtique proprement dite.

Voici à peu près le projet que nous nous proposons d'exécuter. Nous ne parlerons des Vandales, des Alains, des Quades, des Marcomans, des Gépèdes, des Hérules, des Suèves, des Saxons, des Bourguignons, qui en 406 se précipitèrent sur la Gaule, et de tant d'autres peuples sanguinaires, conduits en 451 par le féroce Attila, Roi des Huns, que pour faire remarquer que ces nations barbares, étant d'origine Celtique ou Germaine, se servaient de la langue Tudesque. On nous dispensera aussi de parcourir toutes les langues Septentrionales, comme la Runique, la Cimbrique, la Norwégienne, la Danoise et tant d'autres dont on découvre la racine dans la Celtique, la Germanique ou la Teutone. Nous nous étendrons un peu sur l'idiome des Goths, des Lombards, des

Anglo-Saxons et des Francs, parce que, d'après les débris qui nous restent de leur langage, on observe qu'il ressemble beaucoup à celui des Belges. Quant aux Goths, des monumens anciens (1) assurent que ce ne fut que vers l'an 369, sous le Roi Attanaric, qu'ils commencèrent à faire usage de l'écriture, *sub isto (Attanarico) Gothi legem et litteras habere cœperunt.* En effet, vers l'an 370, Ulphilas (2), Evêque de Mœsie, traduisit en langue Gothique la Bible, à l'exception des Livres des Rois, s'il faut en croire Philostorgius, son contemporain (3); il ne nous en reste plus que les quatre Evan-

(1) Duchesne, Historiæ Francor. Scriptores, tom. I, pag. 818, refert Chronologiam Reg. Gothor. ex veteri Codice manuscripto Cœnobii Moissiacensis, quæ incipit his verbis: *Primum* (ad an. 369) *in Gothis Attanaricus regnavit annis XIV. Iste primus per Valentem Imperatorem in hæresim Arianam cum omni Gothorum gente intravit. Sub isto Gothi legem et litteras habere cœperunt.*

(2) L'Empereur Valens avait envoyé l'Evêque Ulphilas chez les Goths de la Mœsie, pour les attirer à l'Arianisme.

(3) Ulphilam Gothorum Episcopum, inventorem fuisse litterarum Gothicarum, atque in linguam Gothicam Biblia Sacra convertisse circa tempora Valentiniani et Valentis, testantur Socrates Scholasticus, Sozomenus, Nicephorus Callisti, Philostorgius, aliique. Socratis hæc sunt verba (Hist. Ecclesiast. L. 4, cap. 33, pag. 251, edit. Paris. 1668, in-fol.): *Ulfila, Gothorum Episcopus, Gothicas litteras excogitavit, et Sacris Scripturis in Gothorum sermonem conversis, effecit ut barbari Divina Eloquia perdiscerent.* (Vixit Socrates sæculo quinto.) Sozomenus (Histor. Ecclesiast. L. 6, cap. 37, pag. 698 ejusdem edit.) sic ait: *Primusque (Ulphila) apud eos inventor extitit litterarum, et Sacros Libros in patrium sermonem convertit.* (Vixit Sozomenus sæculo quinto.) Hos plane sequitur Nicephorus Callisti, in Histor. Ecclesiast. L. 2. cap. 48. Philostorgius, Ulphilæ coætaneus (in Historia Ecclesiastica, L. 2, cap. 5, a Photio in epitomen redacta), dicit, Urphilam, ut eum ubique vocat, litteras Gothicas invenisse,

giles (1) et quelques chapitres de l'Epître de S. Paul aux Romains. L'un de ces précieux manuscrits est conservé dans la Bibliothèque du Roi de Suède à Upsal; l'autre se trouve dans celle de Wolffenbuttel (2). Ils nous seront d'une

et totam Sacram Paginam Gothice transtulisse, præter Libros Regum, qui res bellicas tractant. Isidorus Hispalensis (in Chronico, tom. I, pag. 148, edit. Matriti, 1778) ait: *Gilfulas, Gothorum Episcopus..... Gothis tunc reperit litteras, et utrumque Testamentum linguam in propriam transtulit.* Glossa in eodem loco sic: *Nicephorus, L. 2, cap. 48, eum vocat Ulphilam; Rodericus Toletanus, L. 2, cap. 1, Gudilam; Ado, Ulfilam. Sunt qui Gulfiam, et Gulfilam.* Eadem repetit Isidorus in Gothorum Historia, tom. I, n. 6, pag. 240.

Jo. Georgius Eccardus (in Historia Studii Etymolog. Ling. German., edit. Hanov. 1711, cap. 6, pag. 74 et seq.) succincte contexuit Historiam eorum, quæ circa Ulphilæ Evangeliorum translationem Gothicam diversis in regionibus contigere; et D. Johannes Diecmannus (*in Specimine Glossarii Latino-Theotisci*, pag. 2, Bremæ 1721,) sic ratiocinatur: *versionem quatuor Evangeliorum antiquissimam.... non tantum cum Vulcanio* Gothicam *Usserius, Whelocus, Mareschallus, Junius, Stiernhielmus, Salanus, Verellius, Heupelius et plures vocant, sed quoque Ulphilæ Gothorum Episcopo adscribunt. Enim vero nondum a quoquam demonstratum est,* Gothicam *linguam a veteri Teutonica diversam, illo Codice contineri, et Ulphilam istius versionis Auctorem esse.* Ultimæ huic Diecmanni enuntiationi non suffragamur. Si Ulphilam versionis istius notissimæ Auctorem esse *demonstratum* non sit, opinio hæc maximis fulta auctoritatibus, maximum equidem probabilitatis gradum meretur.

(1) Ce Manuscrit est appelé le *Codex Argenteus*, parce que la reliûre est d'argent massif, et parce qu'il est écrit en lettres d'argent, sur parchemin violet, avec des initiales en or. Voyez Mascou, L. 8, cap. 40, pag. 323. — Pelloutier, Histoire des Celtes, tom. I, L. 1, pag. 283. — Des Roches, Recherches sur l'ancienne Belgique, pag. 38, in-4°.

(2) *Franciscus Antonius Knittel Metropol. Eccles. apud Guelpherbytanos Archidiaconus, edidit Ulphilæ versionem Gothicam nonnullorum capitum Epistolæ Pauli ad Roman., ex manuscripto in Bibliotheca apud Guelpherbytanos adservato. L. H. E. C. principale apud Brunovicenses, Orphanotropheum.*

grande utilité, sur-tout le premier, qui nous servira de guide en cette matière.

Les anciens habitans de l'Europe ne savaient ni lire ni écrire. Ils avaient cela de commun avec la plupart des autres nations de la terre, qui ont ignoré cet art pendant long-temps. *Parmi les anciens Thraces*, dit Elien (1), *il n'y en avait aucun qui connût les lettres; en général, tous les barbares établis en Europe regardaient comme la chose du monde la plus basse et la plus honteuse de s'en servir, tandis que l'usage en était commun parmi les barbares de l'Asie.* Les Prêtres du paganisme, au lieu de combattre cet étrange préjugé, l'appuyaient de tout leur pouvoir. Suivant César (2), les Druides ne voulaient pas que les sciences dont ils étaient dépositaires devinssent communes; ils insinuaient au peuple que la mémoire se perdrait aussitôt que l'on commencerait à se confier au papier; que personne ne voudrait plus se donner la peine d'apprendre par cœur ce qu'on pourrait trouver en tout temps dans les livres.

(1) Ælianus, Variæ Hist. L. 8, cap. 6, pag. 535, edit. Gronovii, 1731, in-4.° *Ex veteribus Thracibus neminem aiunt litteras novisse; immo turpissimum esse putarunt omnes Europam inhabitantes barbari, litteris uti. Asiatici vero, ut traditur, magis sunt iis usi.*

(2) Cæsar. Comment. de Bello Gall., L. 6, cap. 14, pag. 220, edit. Lugd. Batav. 1713. *Neque fas esse existimant ea literis mandare, quum in reliquis fere rebus, publicis privatisque rationibus, Græcis literis utantur. Id mihi duabus de caussis instituisse videntur; quod neque in vulgus disciplinam efferri velint; neque eos qui discunt, literis confisos, minus memoriæ studere, quod fere plerisque accidit, ut præsidio literarum, diligentiam in perdiscendo, ac memoriam remittant.*

A l'égard des nations qui demeuraient dans le milieu de la Germanie, et qui n'entretenaient aucun commerce avec des peuples policés, il semble que les lettres leur étaient inconnues. *Les hommes et les femmes*, dit Tacite (1), *ignorent également le secret de l'écriture.* Dans la vie de Charlemagne, on remarque qu'il y avait sous la domination de ce Prince des peuples dont les lois n'avaient pas encore été rédigées par écrit (2). On est porté à croire qu'avant leurs émigrations, les Francs ne connaissaient pas l'art d'écrire (3). Ils chantaient, comme les Germains auxquels ils sont assimilés (4), des vers en l'honneur

(1) Tacit. de Morib. Germanor., cum Comment. Lipsii, lit. A, pag. 443. *Litterarum secreta viri pariter ac fœminæ ignorant.* Lipsius aliique de *litteris occulte missis* interpretantur.

(2) Du Chesne, Histor. Francor. Scriptor., tom. II, pag. 103. *Omnium tamen nationum, quæ sub ejus dominatu erant, jura, quæ scripta non erant, describere ac litteris mandare, fecit.*

(3) G. Joan. Vossius, de Hist. Latin. L. 2, in Hunibaldo, pag. 255. *Nec enim veteres Germani gesta sua mandabant litteris, quas nesciebant.* Vide etiam Genebrard. ad an. 428.

(4) Hickesius, in Thesauro Linguar. Septentrion., cap. 1, pag. 1 et seq., tom. I, part. 2, apposite sermocinatur : *Quemadmodum enim* Theotisca *lingua, qua usi sunt* Francones, *Karlo M. regnante, vetus* Germanica *seu* Theotonica (*alias* Teutonica) *nunc dicitur : sic* Gothica *illa magis primæva sive vetustior* Theotonica, *quam magnifico ore, non tantum Ariovisto regnante, ante MDCCXL annos, sed quam Faramundo imperante, ante mille et ducentos circiter annos, locuti sunt* Germani, *vetus quoque* Theotisca *sive* Germanica *non poterat non dici, quo tempore Eginhartus scripsit, nono scilicet sæculo ; carminaque et poemata in ea, quibuscunque finge litteris scripta, non potuerunt non æque barbara apud* Francos, *nobilissimam Germanorum gentem, tunc temporis sonare, ac Otfridi carmina ante octingentos circiter annos condita, apud posteros eorum non tantum* Franco-Gallos, *sed* Franco-Germanos *jam nunc sonant.*

de leurs Dieux et de leurs héros, dit Tacite (1), ce qui leur servait de monumens et d'annales; *celebrant carminibus antiquis (quod unum apud illos memoriæ et Annalium genus est) Tuistonem Deum terra editum, et filium Mannum, originem gentis conditoresque.* Au rapport d'Eginhart (2), Chancelier de Charlemagne, ce grand Prince *recueillit leurs chants barbares pour les transmettre à la postérité.* A l'entrée des Francs dans les Gaules, leur langue, mêlée avec la Mœso-Gothique et l'Anglo-Saxone, en dut éprouver plus facilement des altérations et des changemens, et elle dégénéra en plusieurs dialectes dont le Flamand et le Hollandais sont en partie dérivés. Il n'est pas aisé de fixer l'époque à laquelle il faut rapporter le premier écrit en Tudesque: est-ce à celle de Charlemagne? Du moins, on ne connaît dans cet idiome aucun écrit, que je sache, antérieur au huitième siècle. Pour ce qui concerne les Diplomes émanés en Flamand, ils ne datent que du treizième siècle. On croit communément que la première Chartre écrite en Flamand est de Henri I.er, Duc de Brabant, et de son fils aîné, en 1229 (3); elle est relative à des affaires de ce Duché.

(1) Tacitus, de Moribus Germanor., cum Comment. Lipsii, lit. C, pag. 434.

(2) Eginhardus, in Vita Caroli Magni: *Barbara et antiquissima carmina, quibus veterum Regum actus et bella canebantur, scripsit memoriæque mandavit.* Vide Du Chesne Histor. Francor. Scriptor., tom. II, pag. 103.

(3) Cette Chartre contient des priviléges accordés à la ville de Bruxelles. L'original, en Tudesque, existait autrefois dans le trésor des priviléges de cette ville. Divæus en donne une notice en Latin, dans son Abrégé de l'Histoire du Brabant, *Rerum Brabanticarum Libri XIX*, pag. 113 et 114. L'ouvrage Flamand, intitulé *Luyster van Braband*, pag. 37 et 38, nous en a conservé une copie authentique en langue Flamande.

Le premier Diplome en cette langue, qui appartienne à la Province de Flandre en particulier, est attribué généralement à Marguerite, Comtesse de Flandre, et à son fils Gui; il est consigné aux archives de la ville de Bruges, et il date de l'an 1252 (1). Cependant les Quatre Offices (de Vier Ambachten), Assenede, Bouchaute, Axel et Hulst, obtinrent leurs Coutumes et Franchises de Thomas, Comte de Flandre et de Hainaut, et de sa femme Jeanne, Comtesse de Flandre et de Hainaut, en Flamand, l'an 1242, comme nous l'avons fait observer dans notre grand Recueil (2). On ne trouve point d'acte public écrit en langue Germanique, avant Rudolphe I.er qui fut élevé à l'Empire en 1273 (3).

La merveilleuse analogie entre la langue Persane et la

(1) Le Diplome commence par ces mots: *Wy Margriete, van Vlaenderen ende van Henegauwe, Graefnede, ende ik Guide, haer sone, Grave van Vlaenderen.* Voyez Vredius, *Sigilla Comit. Fland.*, pag. 42.

(2) Livre Blanc, fol. 5, verso. Le titre de ces Privilèges porte: *Hier beghinnen de privilegien van den vier ambachten ghemaect bi den Grave Thomaes ende vrauwe Jehanne sine wive int jaer MCC en XLII.* La Chartre commence par ces mots: *In den name svaders en soens en shelichs gheests amen. Ic Thomaes Grave van Vlaendren ende van Henegouwe, ende Johane myn wyf Graefnede van Vlaendren en van Henegouwe. Wy zweeren*, etc. M. Scharp, Ministre de la Religion réformée à Axel et Zuiddorpe, a fait imprimer ces Privilèges, en 1787, mais d'après une copie fautive. (Geschiedenis en Costumen van Axel, door Jan Scharp, tweede stuk, pag. 1, te Middelburg, by Willem Abrahams, 1787.) Voyez notre grand Recueil, pag. 451.

(3) Généalogie Diplomatique de la Maison d'Habsbourg, par le P. Hergott, tom. II, pag. 502. L'Auteur discute ce point dans une note, à l'occasion d'une Chartre de l'année 1281, écrite en langue Germanique. Voyez notre premier Supplément, pag. 195.

Tudesque, nous arrêtera un instant, en y ajoutant divers vocabulaires choisis, non seulement dans l'idiome Persan, mais encore dans la langue Mœso-et-Suio-Gothique, et celle qu'on parle chez les Bas-Bretons et les Provinces de Galles et de Cornouailles en Angleterre. Nous prouverons, d'après César, Tacite et d'autres Auteurs, que le langage des Bretons, au moins de ceux qui occupaient les côtes maritimes opposées à la Gaule, était peu différent de celui des Gaulois; et que ces mêmes Gaulois ont fait usage de la langue Tudesque du temps du conquérant des Gaules, quoiqu'il pût y avoir en quelques lieux certains accens ou dialectes particuliers. La Préface de S. Jérôme, dans son Commentaire de l'Epître aux Galates, est décisive sur ce point. Suivant l'Itinéraire d'Antonin et de Ptolémée, il y eut des *Belges*, des *Atrebates*, des *Parisiens* (*Parisi*) dans la Grande-Bretagne. Nous recueillerons une infinité de mots Gaulois Latinisés, dans lesquels on découvre, presque au premier coup-d'œil, des traces remarquables du Tudesque, aujourd'hui même encore en usage. Les voici, suivant l'ordre alphabétique : *Adelinga. Adelingus. Alode. Ambacti. Bannus. Banwerc. Barca. Bardo-Cucullus. Beccus. Bivangium. Braccæ. Bracco. Brachile. Briga. Brunus. Buccus. Bulga. Bunnarium. Campus. Camus. Capulare. Carrus. Cauculator. Clocca. Coggo. Drappus. Dunum. Durpilum. Fano. Fayda. Flasco. Foderum. Forbannum. Ganza. Gelda. Gisiles. Hagia. Helmus. Hertum. Hornegeldum. Hova. Isarnodorum. Landridderes. Lantwere. Leitihund. Leudes. Liedus. Mancare.*

Mannire. Marga. Physeter. Platesia. Pontones. Rheda. Roccus. Sala. Sapo. Scara. Scepeno. Scuria. Wachiæ. Wanti. Watergangæ. Werpire. Ensuite un exposé simple et précis de la révolution qui s'est opérée dans la langue de nos ancêtres, soit pendant la période Romaine, soit après la conquête de la Gaule par les Francs, nous fera connaître l'instabilité d'une langue vivante. La politique du peuple Romain était d'assujettir à parler sa langue les nations vaincues et réunies à l'Empire.

Ce fut depuis César et sous les premiers Empereurs, que la Gaule commença à connaître deux langues. Les professeurs Latins vinrent occuper dans les colléges de Chartres et d'Autun, les chaires que les Druides y avaient remplies jusqu'alors. La langue Latine devint la langue savante de la Gaule; mais la langue vulgaire ou Gauloise se soutint toujours. Les Romains même empruntèrent plusieurs mots de cette langue, tels que ceux de *Rheda*, *Ambacti*, *Carrus*, *Sapo*, *Ganza*, *Braccæ*, &c. Tacite (1) dit que les Gothins, peuple de Germanie, parlaient la langue Gauloise. Pline, en vingt endroits de son Histoire, distingue des termes de la langue Gauloise; et Suétone (2) cite le mot *Bec*, dans le même sens que nous le prenons encore, comme étant alors en usage à Toulouse. Quand la Gaule abandonna le culte du paganisme, le Latin déjà employé

(1) Tacitus de Agric. Vita, cap. 43, pag. 270, tom. II, in Collect. Script. Lat. veter. *Gothinos* Gallica .... *lingua coarguit non esse Germanos.*

(2) Suetonius in Vitellio, cap. 18, tom. II, pag. 934, edit. Leovard. 1715.

pour les sciences et les lettres, le fut encore pour les matières de Religion; mais il ne s'établit pas dans l'usage ordinaire, dont la langue Gauloise resta en possession. S. Irénée, Evêque de Lyon, qui fut martyrisé sous l'Empire de Sévère, écrivait à un de ses amis, en lui envoyant ses Livres contre les hérésies: *Depuis que je vis parmi les Gaulois, j'ai été obligé d'apprendre leur langue.* Une Prophétesse Gauloise parle en sa langue à l'Empereur Alexandre Sévère (1). Ulpien (2), dans le Digeste, décide qu'un fidéi-commis écrit non seulement en langue Latine ou Grecque, mais aussi en langue Punique et Gauloise, est valable. Ammien Marcellin (3), Ausone (4), Claudien (5) supposent la langue Gauloise encore subsistante. Les Francs, en entrant dans les Gaules, loin d'abolir la langue

(1) Ælius Lampridius in Alexandro Severo, cap. 60, pag. 354, tom. II, in Collect. Script. Latin. Veter. *Mulier Druias eunti (Alexandro) exclamavit* Gallico *sermone, Vadas, nec victoriam speres, nec militi tuo credas.*

(2) Ulpianus, Leg. XI, pr. Dig. de Leg. III, affirmat, *fidei commissa quocumque sermone relinqui posse, non solum Latina, vel Græca, sed etiam Punica, vel* Gallicana.

(3) Ammianus Marcellinus, L. 15, pag. 427, tom. II, in Collect. Scriptor. Latin. Veter.

(4) Ausonius de Claris Urbibus, n. 14, *Burdigala*, pag. 123, tom. V, in Collect. Pisaurensi.

Salve urbis Genius, medico potabilis haustu,
Divona Celtarum lingua, *fons addite Divis.*

(5) Claudianus Epigram. de Mulabus *Gallicis*, pag. 526, tom. III, in Collect. Pisaurensi.

Miraris, si voce feras pacaverit Orpheus,
Cum pronas pecudes Gallica *verba regant?*

vulgaire du pays, y apportèrent la leur, qui était aussi la Germanique ou Tudesque, et ils empruntèrent eux-mêmes plusieurs nouveaux dialectes des Gaulois, comme les Pélasges avaient pris autrefois en partie la langue des Hellènes, et les Troyens celle des Aborigènes. C'est l'ordinaire que les colonies qui ne conservent plus de liaison avec leur patrie primitive, prennent le langage des peuples avec lesquels elles se confondent.

On remarquera dans la suite par quelles dégradations ou réformations s'est formée plus tard la langue Française actuelle. Les nouveaux conquérans des Gaules, venus du Nord, apprirent à parler la langue des Romains; mais en la parlant ils la corrompirent : non seulement ils en dénaturèrent les sons par leur prononciation rude et contractée, mais encore ils introduisirent dans son lexique et dans sa grammaire les expressions et les tours de leurs propres idiomes. C'est alors que l'on a vu naître de cette monstrueuse alliance du Latin avec les divers dialectes de la langue du Nord, tous ces jargons informes, qui, devenus plus ou moins lentement une langue régulière, se sont rendus dans la suite illustres par tant de chefs-d'œuvre comparables à ceux de l'Antiquité. Toutefois ces grossiers jargons ne furent employés d'abord que dans les relations ordinaires de la vie. La langue Tudesque fut long-temps la langue de la Cour, et celle de Charlemagne. Un Latin Tudesque, si l'on peut s'exprimer ainsi, était la langue du Gouvernement et des Tribunaux où se jugeaient les affaires civiles et canoniques.

Mais pendant quelques siècles, on ne parla d'autre langue que la Romane et la Tudesque, et nous voyons qu'outre les différens dialectes qui s'étaient introduits dans la Monarchie, par le mélange de tous les peuples qui la composaient, il y avait toujours le Tudesque et le Roman, qui la partageaient principalement. Par un Canon du troisième Concile de Tours, en 813, un an avant la mort de Charlemagne, il est ordonné aux Evêques de choisir à l'avenir de certaines Homélies des Pères pour les réciter dans l'Eglise, et de les faire traduire en langue Romane-Rustique et en langue Tudesque ou Théotisque, afin que le peuple pût les entendre.

De même que les Celtes ont été appelés Gaulois par les anciens, de même leur langue a été nommée la langue Gauloise. Cependant, dans la suite, on donna quelquefois le nom de langue Gauloise à celle qui fut formée de la Latine altérée par la Gauloise; de sorte que souvent ce fut deux choses différentes de parler *Celte* et de parler *Gaulois*. C'est pour cela que Sulpice Sévère (1), Auteur du cinquième siècle, introduit une personne qui, dans un Dialogue, tient ce discours à une autre : *Ou parlez* Celte, *ou, si vous aimez mieux, parlez* Gaulois, *pourvu que vous me parliez de Martin.*

On ne laissa pas cependant d'appeler aussi, dans la période

(1) Sulpicius Severus, Dialogo 1, n. 20, pag. 573 et 574, edit. Lugd. Bat. 1654. *Dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior.... Tu vero, inquit, Posthumianus, vel* Celtice, *aut si mavis* Gallice *loquere, dummodo jam Martinum loquaris.*

des Francs, langue *Gauloise* la Celtique ou Tudesque, comme nous le verrons plus bas, en citant l'ancien Biographe de S. Oyend (1). Cet Auteur du sixième siècle se sert du mot *isarnodorum*, qui, en langue *Gauloise*, dit-il, signifie *porte de fer* (en Flamand, *yzeren-doore* ou *yzeren-deure*).

Nous n'oublierons pas les Sermens célèbres de Charles-le-Chauve, Roi de France, et de Louis son frère, Roi de Germanie. Ces deux Princes ayant fait un traité d'alliance, en 842, le confirmèrent de part et d'autre par la Religion du serment, Charles-le-Chauve en langue Tudesque, et le Roi Louis en langue Romane. Nous rapporterons ces deux sermens mot à mot d'après Nithard (2), Ecrivain du neuvième siècle, avec l'explication puisée dans les Auteurs. L'*Epinikion* du Roi Louis, en langue Teutone, au sujet de la victoire remportée sur les Normands, en 883, et encore en usage au onzième siècle dans le Ponthieu et dans ses environs, prouve clairement que le Tudesque avait pris des racines profondes chez les habitans de la Gaule.

Nous jetterons un coup-d'œil sur le *Livre des Evangiles* en langue Teutone d'Ottfride, Moine de Weissenbourg, au neuvième siècle; et sur l'*Harmonie des quatre Evangélistes*, attribuée à Tatien, disciple de S. Justin, et traduite en vieux Tudesque. Les Commentaires Teutons de la Règle de S. Be-

(1) Voyez plus bas les Acta Sanct. Ord. S. Bened., tom. I, pag. 570.

(2) Du Chesne, Historiæ Franc. Scriptor. *Formulæ Fœderis Ludovici Germaniæ et Karoli Galliæ Regum*, etc. tom. II, pag. 381 et sequent.

noît, par un Moine de l'Abbaye de S. Gal, appelé Kéron, morceau du huitième siècle; et la *Paraphrase* Teutone *des Pseaumes* de Notker, également Moine de S. Gal, décédé en 912, seront l'objet de quelques observations générales. La *Paraphrase du Cantique des Cantiques*, en Tudesque, de Willerame, Abbé d'Ebersperg dans la Bavière, au onzième siècle; et le *Rhytmus* Teuton, composé entre le onzième et le douzième siècles, en l'honneur de S. Annon, Archevêque de Cologne, aussi bien que le *Rhytmus* inintelligible, chanté en Théotisque, pour célébrer l'expédition de Charlemagne en Espagne, nous occuperont un instant. D'autres monumens anciens en langue Teutone, parmi lesquels des pièces inédites, seront insérés dans le second Volume de cet Ouvrage.

Nous ne manquerons pas d'observer que le Tudesque est resté toujours en vogue chez les habitans de nos contrées, pendant la période Romaine; la langue Latine n'a pu jamais faire de grands progrès dans la partie Septentrionale de la Belgique, à cause du voisinage des peuples de la Germanie, dont les courses fréquentes en firent le théâtre d'une guerre presque continuelle; d'autant moins que les Empereurs Romains y faisaient passer de temps en temps des bandes de Germains d'au-delà du Rhin, qui parlaient à-peu-près le même langage. Au septième et au huitième siècles, les S. Egbert, les S. Livin, les S. Willibrord, les S. Boniface, et un grand nombre d'autres Prédicateurs Anglais de race Saxonne, convertirent les peuples de nos cantons, et se firent

entendre sans interprètes, au rapport de la Chronique de S. Bavon (1). En 804, les Saxons toujours rebelles furent transportés avec leurs familles, par ordre de Charlemagne, principalement dans la Flandre Flamingante et dans le Brabant, où la langue Tudesque était alors, comme de nos jours, en usage. La célèbre et ancienne Chronique de S. Denis est intéressante à ce sujet (2).

Nous avons parcouru avec un vif intérêt la première partie de l'Ouvrage de M. Frédéric Schœll, intitulé : *Tableau des peuples qui habitent l'Europe, classés d'après les langues qu'ils parlent* (3). L'Auteur a développé cette matière avec autant de clarté que de sagacité. Quoiqu'il ne nous ait donné qu'un abrégé, il nous a dit en peu de mots plus que d'autres dans de gros volumes. Mais il eût été à désirer qu'il citât les Autorités sur lesquelles repose ce qu'il avance. Qu'il me soit permis de faire observer à ce Savant qu'il n'en est pas de l'Histoire comme des sciences exactes : dans celles-ci chaque proposition devient une démonstration par l'analyse. Mais l'Histoire soit ancienne soit moderne exige qu'on rapporte les preuves et les Auteurs qui viennent à l'appui. M. Schœll cite, il est vrai, MM. Gatterer, Schlœzer, et sur-tout MM. Adelung et Vater, comme garans de ses assertions en

(1) Nous rapporterons le texte en entier de cette Chronique, dans le second Volume.

(2) Liv. 2, chap. 2, Recueil des Histor. des Gaules, tom. V, pag. 252, B.

(3) Paris, chez F. Schœll, rue des Fossés-Montmartre, n.° 14, 1812.

général, sans toutefois indiquer les passages qui établissent ou favorisent ses opinions et celles de ses savans compatriotes. Ce n'est pas là la méthode adoptée par Gibbon, Robertson, l'Auteur d'Anacharsis, les Bollandistes, etc., tous Ecrivains que l'on peut prendre pour modèles. Sans avoir égard à l'usage adopté par quelques Ecrivains de nos jours, nous aimons mieux que le texte d'un livre soit entrecoupé un peu fréquemment de citations, que de voir un Ouvrage Historique manquer de son caractère le plus essentiel, celui de l'authenticité.

Nous sommes d'ailleurs assez d'accord avec M. Schœll, sur plusieurs points importans sur le systême des langues; mais nous ne concevons pas comment il a pu avancer (1) *que* la langue *Celtique.... est entièrement différente de la Germanique.* Nous croyons avoir établi suffisamment dans cet Ouvrage l'opinion contraire. *Nous ne ferons pas* précisément *du Bas-Breton la langue primitive de l'Europe* (2), mais nous pensons avec plusieurs Savans (3) que les Bretons de France et les

(1) Voyez Schœll, dans son Tableau des peuples, etc., pag. 24.

(2) Idem, ibidem.

(3) Linguarum Septentrionalium peritissimus Ihre, in Proœmio Glossarii Suio Gothici, pag. 10, sic sermocinatur: *Ultima hæc est* (*lingua Celtica*) *quæ in præsentia nostræ considerationis erit. Utuntur eadem hodieque Armoricani, et cum modica varietate Cymræci, hoc est Wallicæ regionis in Britannia insulari incolæ; quorum populorum sermonem* haud multum diversum *fuisse, jam suo ævo Tacitus, in Vita Agricolæ, observavit, quod idem hodieque valere hujus linguæ periti fidem faciunt. Hanc autem linguam eamdem esse, quam Scriptores Romani Gallicam, Græci Celticam appellavere, manifestum faciunt vocabula, quæ tamquam Gallica, apud veteres citata in lingua* utriusque Britanniæ *in hunc*

Bretons d'Angleterre parlent encore aujourd'hui la même langue, et que celle-ci a beaucoup de ressemblance avec la Germanique ou Tudesque, dont les racines sont aussi celles de la langue Celtique.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet; nous croyons avoir donné une idée suffisante de notre travail, et nous espérons que le Public nous saura gré d'avoir employé nos momens de loisir à des recherches qui ne fussent pas tout-à-fait indignes de lui être présentées.

usque diem residua occurrunt.... Livius, qui ipse in media Gallia Cisalpina natus erat, et proinde ut cætera Celtarum, ita et sermonem non potuit non novisse, gentes Gallicas semigermanas *fuisse, diserte perhibet, L. 21, cap.* 38. *Quod quum ad linguam ibi referatur, non potest non luculento testimonio confirmare, cognato et pene eodem loquendi genere usos fuisse Gallos Germanosque.*

RECHERCHES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES
SUR LA LANGUE
CELTIQUE, GAULOISE ET TUDESQUE.

Les Celtes, les Germains, les Gaulois.

PLUSIEURS Historiens anciens confondent les Celtes et les Germains, et fixent leur demeure du côté du Rhin (1). D'autres appellent du même

(1) Libanius Sophista, in Orat. 3, seu Basilico, pag. 137, edit. Lutet. 1627. *Celtarum gens est supra Rhenum fluvium ad Oceanum pertingens.* (Florebat sub Juliano). — Dio Cassius, pag. 112, edit. Hanov. 1606. *Tenchteri et Usipetes Celticæ gentes .... Rhenum transgressi in Trevirorum fines pervenerunt.* César, qui était témoin de cette expédition, donne le nom de *Germains* à ces peuples : *Usipetes Germani, et item Tenchteri, magna cum multitudine hominum, flumen Rhenum transierunt.* Cæsar, de Bell. Gall., L. 4, cap. 1, p. 125, edit. Lugd. Batav. 1713. — Idem Dio Cassius, pag. 114, *Antiquitus admodum populi, qui ex utraque parte Rheni habitabant, Celtæ uno nomine appellati sunt.* Pag. 494, *Celtæ quidam, quos Germanos vocamus, cum omnem Celticam regionem, quæ ad Rhenum est, occupassent, effecerunt, ut ea Germania vocaretur.* (Vixit sub Alexandro Severo). — Appianus Alexandrinus, in Præfat., pag. 3, edit. Steph. 1592 : *Quæ gentes (Celtæ) partim nostrum mare spectant, partim Septentrionalem Oceanum, partim secundum flumen Rhenum habitant.* (Sub Trajano, Adriano et Antonino Pio). — Suidas, in Lexico, pag. 265, edit. Cantabri. 1705. *Bella adversus Celtas, hoc est Germanos, Rheni fluminis accolas, et Galatas sive Gallos gesta, causasque bellorum fœderaque sancita et violata.... quartus liber (Appiani) persequitur.* Idem, pag. 477 : *Germani Celtæ vocantur, qui circa Rhenum fluvium habitant.* (Vixit sæculo decimo).

nom les Celtes et les Gaulois (1). Ils donnent quelquefois le nom de Cel-

(1) Appianus Alexandrinus, in Præfat., pag. 3 : *Sequitur ipsa Italia, longissimo protensa spatio, ab Ionio mari præter Tyrrhenicum tendens usque ad Celtas, quos Gallos vocant.* Idem, de Bello Hisp., pag. 255 : *Celtæ, qui Galatæ et Galli nunc cognominantur.* — Pausanias, L. 1, in Atticis, pag. 6, edit. Hanov. 1613 : *Verum ut Galli appellarentur, non nisi usus obtinuit ; Celtas enim cum ipsi se antiquitus, tum alii eos nominabant ; on ne les appela Gaulois qu'après un long espace de temps ; car anciennement eux-mêmes se nommaient Celtes.* (Il écrivit du temps d'Antonin le Pieux). — Strabo, L. 4, pag. 189, edit. Paris. 1620. *Arbitror ab his (Narbonensibus) esse à Græcis nomen Celtarum universis Gallis inditum, ob gentis claritatem, vel Massiliensibus ob vicinitatem ad id aliquid momenti conferentibus.* (Florebat sub Augusto et Tiberio). — Denys d'Halicarnasse désigne les Gaulois par le nom de Celtes. (Dionysius Halic. Rom. Antiq. L. 1, pag. 60) ; et Florus appelle les Celtes Gaulois. (Florus, L. 1, cap. 13).

Nous apprenons de Strabon que les Gaulois qui habitaient la Province Narbonnaise, avaient autrefois été appelés Celtes ; et il croit que la réputation des Narbonnais avait donné lieu aux Grecs d'attribuer le nom de Celtes à tous les Gaulois, ou que les Marseillais n'y avaient pas peu contribué à cause du voisinage. S'il faut en croire Diodore de Sicile, voici de quelle manière on distingue les Celtes des Gaulois. Diodorus Siculus (Bibliotheca Historica, L. 5, pag. 308, edit. Hanov. in-fol. 1604) : *Qui interiora supra Massiliam tenent, et qui circum Alpes, ac cis Pyrenæos Montes habitant, hos Celtas nominant : qui vero infra hanc ipsam Celticam, partes Austrum versus, et ad Oceanum Hercyniumque montem sitas incolunt, omnesque ad Scythiam usque diffusos, Gallos vocitant. At Romani gentes hasce universas una Gallorum appellatione comprehendunt ; ceux,* dit-il, *qui occupent le pays le plus avancé au-dessus de Marseille, et qui habitent les environs des Alpes et en deçà des Monts Pyrénées, s'appellent Celtes : mais ceux qui au-dessous de cette même Celtique, occupent les parties situées vers le Midi, l'Océan et le Mont Hercynie, et tous ceux mêmes qui s'étendent jusqu'à la Scythie, se nomment Gaulois. Cependant les Romains comprennent généralement toutes ces nations sous le nom de Gaulois.* Cet Historien comprend donc indistinctement sous la dénomination de Gaulois, et les Celtes et les Gaulois ; s'il les sépare quelquefois, c'est suivant les notions énoncées ci-dessus ; (P. E. L. 25, Eclog. 3, pag. 883, *Celtæ cum Gallis*). — Auctor Chronici Pasch. pag. 32, *Galli qui et Celtæ.* — L'Empereur Julien semble quelquefois distinguer les uns des autres ; Orat. 1, in Constantium, pag. 29, *Galli opinor et Celtæ.* Pag. 34, *Celtæ atque Galli, gentes a majoribus nostris invictæ olim habitæ.* Pag. 364, *Militem scilicet Celtam Gallumque* ; edit. Lipsiensis, 1696. Cependant ailleurs (in Misopogone), pag. 340, par le nom de Celtes il entend les Gaulois. *Autrefois,* dit-il, *j'étais en quartier d'hiver dans ma chère Lutèce, car c'est ainsi que les Celtes*

tique (1) ou de Celto-Galatie (2), soit à la Germanie soit à la Gaule.

César (3), Strabon (4), Tite-Live (5), Ammien Marcellin (6), et plusieurs autres Historiens ont conservé la dénomination de Celtique à la principale partie des Gaules.

Les mœurs et les usages des Germains et des Gaulois, au rapport des anciens (7), se ressemblent en tout, et indiquent une même origine. Plutarque (8) assure en termes exprès que *les Gaulois sont issus des Celtes*, et les nomme indifféremment *Celtes* et *Gaulois*.

appellent la petite ville des Parisiens ; ego olim eram in hibernis apud caram Lutetiam (sic enim Celtæ Parisiorum oppidulum appellant). — Wachterus (Præfat. in Glossar., n. 36) a eu bien raison de dire : *Celticum nomen Germanis æque ac Gallis constanter adhæsit.*

(1) Appianus Alexandrinus, de Bello Annibal., pag. 315. *Celtica, quæ nunc Gallia nominatur.* — Dio Cassius, tom. II, L. 67, cap. 5, pag. 1104 et 1105, edit. *Reim. Ganna virgo, ea quæ post Veledam in* Celtica *vates oracula reddebat.*

(2) Ptolemæus, L. 2, cap. 7; edit. Lugd. Batav. 1618. *Celto-Galatia in quatuor divisa est provincias, Aquitanicam, Lugdunensem, Belgicam et Narbonensem.* (Vixit sub Adriano et Marco Aurelio Antonino). — Marcianus Heracleota, in Periplo, pag. 46, edit. Oxoniæ, 1698. *Regio Celto-Galatia appellata.... divisa autem est in Provincias quatuor, Galliam Aquitanicam, et Galliam Lugdunensem, et Galliam Belgicam et Narbonensem.* (Ætatis incertæ).

(3) Cæsar, de Bell. Gall., L. 1, cap. 1, pag. 1, edit. Lugd. Batav. 1713. *Gallia est omnis divisa in partes tres; quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam, qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur.*

(4) Strabo, L. 4, pag. 176, edit. Paris. *Sunt qui Gallos trifariam dividunt, in Aquitanos, Belgas et Celtas.*

(5) Titus Livius, L. 5, cap. 34, pag. 102, edit. Francof. 1628. *Celtarum, quæ pars Galliæ tertia est.*

(6) Ammianus Marcellinus, tom. II, L. 15, cap. 27, pag. 427, in Collect. Script. Lat. Veter. *Temporibus priscis, quum laterent hæ partes ut barbaræ, tripartitæ fuisse creduntur, in Celtas (eosdem Gallos) divisæ, et Aquitannos et Belgas.*

(7) Strabo, L. 4, pag. 196. *Natura et vitæ institutis gentes hæ (Germani et Galli) invicem similes sunt et cognatæ, confinem habitantes regionem, Rheno divisam, et pleraque inter se similia habentes.*

(8) Plutarchus in Camillo, pag. 135, edit. Francof. 1599. *Galli ex Celtis oriundi;* nomina quoque *Celtarum* et *Gallorum* promiscue usurpat. (Vixit sub Nerva et Trajano).

Le nom de Celtes chez les anciens n'était pas propre et particulier aux seuls habitans des Gaules, comme nous l'avons fait observer plus haut ; il avait une signification plus étendue : tous les Gaulois étaient Celtes, mais tous les Celtes n'étaient pas Gaulois. *Les Celtes*, dit Hérodote (1), *sont voisins des Cynètes, et les derniers de tous ceux qui en Europe habitent au Couchant.* Ephore, dans Strabon (2), divise la terre en quatre parties, et place les *Celtes* dans celle qui est vers l'Occident. Le même Auteur fait la *Celtique* d'une très-grande étendue. *Les nations Septentrionales connues*, dit-il (3), *étaient d'abord appelées du seul nom Scythes ou Nomades ; et dans la suite, dès qu'on eut connu les pays Occidentaux, on commença à les appeler Celtes, Ibériens, ou les deux noms joints ensemble, Celtibériens et Celtoscythes.* Plutarque (4) rapporte que *quelques-uns disaient que la Celtique s'étendait depuis l'Océan et les pays Septentrionaux jusqu'à l'Orient vers le Palus Méotide, et qu'elle touchait même à la Scythie Pontique.* Il est donc constant que les anciens ont donné le nom de Celtes à plusieurs nations tant Septentrionales qu'Occidentales. Aussi voit-on, d'après Strabon cité ci-dessus, que les peuples Septentrionaux, connus d'abord sous la dénomination de *Scythes* (5), furent

(1) Herodotus, L. 4, *Melipomene*, pag. 238, n. 49, edit. Lugd. Batav. 1716. *Omnem Europam Ister emetitur, sumpto ex Celtis initio, qui omnium in Europa ad Solis occasum extremi sunt post Cynetas.* (Il écrivit 410 ans avant Jésus-Christ).

(2) Strabo, L. 1, pag. 34, edit. Paris. in-fol., 1620. *Ephorus ait in oratione de Europa, cœli ac terræ locis in quatuor deductis partes, eam quæ est versus Subsolanum, habitari ab Indis ; quæ versus Austrum, ab Æthiopibus ; quæ versus Occasum a Celtis ; Aquiloni objectam, a Scythis.*

(3) Idem, L. 1, pag. 33. *Notæ versus Septentrionem gentes uno prius nomine Scythæ, vel Nomades, ut ab Homero appellabantur : postea cognitis regionibus Occiduis, Celtæ, Iberi, aut mixto nomine Celtiberi ac Celtoscythæ dici cœperunt, cum prius ob ignorationem singulæ gentes uno omnes nomine afficerentur.*

(4) Plutarchus in Mario, tom. 1, pag. 411. *Sunt qui Celticam longitudine regionis et laxitate, ab Oceano et Septentrionalibus plagis ad Orientem, versus lacum Mœotin vergere, et ad Scythiam Ponticam perhibent pertinere.*

(5) Suivant l'opinion la plus reçue et la plus vraisemblable, les Scythes empruntèrent leur nom du mot *Scytan*, qui dans les langues antiques Occidentales et Septentrionales signifie *lancer*, en Latin *jaculari*, en Allemand *schiessen*, en Flamand

appelés dans la suite *Celtes*, *Ibériens*, ou *Celtibériens* et *Celtoscythes*. Peu nous importe si l'on veut pareillement attribuer le nom de langue *Scythique* (1) à celle que l'on nomme communément *Celtique;* car les Scythes et les Celtes parlaient anciennement, à quelques dialectes près, la même langue, qui est très-semblable à la Germanique, comme l'observe Wachterus (2).

Cluvier (3) comprend sous le nom de Celtes, les Gaulois, les Germains, les Espagnols, les Bretons ou les Anglais, les Illyriens, etc. Velser (4) remarque que le nom de Celtes, qui est très-ancien, comprenait les Gaulois et les Ger-

schisten; ce qui correspond parfaitement tant au nom qu'à l'usage des Scythes. Les Auteurs anciens favorisent ce sentiment. Au rapport d'Hérodote, les Scythes apprirent aux enfans des Mèdes l'art de tirer de l'arc; Herodotus, L. 1, cap. 73, pag. 29, edit. Lugd. Batav. 1715; *Cyaxares .... filium eis (Scythis) tradidit imbuendum .... artificio sagittandi.* Pline appelle le premier archer un Scythe. Plinius, L. 7, cap. 56, tom. III, pag. 272, edit. Paris. 1771. — Julius Pollux entend par le mot *Scythes* des archers. Onomast. L. 8, cap. 10. — Les habitans de l'île de Candie, dit Diodore de Sicile, attribuent à l'arc le nom de *Scythe.* Diodorus Siculus, L. 5, pag. 235.

L'on voit par l'étymologie du nom même donné à cette nation, l'analogie entre la langue *Scythique* et la *Celtique*, ou Germanique.

(1) Wachterus in Præfat., n. 18. *Hæc est illa lingua, quam subinde in Glossario* Celticam *appello, quæque eodem jure* Scythica .... *appellari poterat, ob manifestam cum utroque sermone convenientiam.*

(2) Idem, in Præfat., n. 10. *Quos omnes (Scythas, Phryges et Celtas) una propemodum lingua usos esse, et Germanicæ persimili, pluribus nunc vocabulis ostendam.*

(3) Cluverius, Germania Antiqua, L. 1, cap. 5, n. 10, pag. 39. *Sub uno* Celtarum *nomine quinque olim comprehensas fuisse validissimas nationes,* Illyrios, Germanos, Gallos, Hispanos, *atque* Britannos, *supra ex antiquissimis Græcorum ostendi monumentis.*

(4) Velserus, Rerum Boicarum L. 1, pag. 2 et 3. *Celticæ appellationis fama, vetustate hebetata, de cæteris est obscurior: in Gallia, et quæ, nomine sero mutato, nunc Germania est, diutius tenuit. Ultra tamen Rhenum arctata paulatim, accisis postmodum magis magisque finibus, in ultima demum Gallia hæsit, partem ejus complexa circiter tertiam. Nec est vocabulum Celtico vetustius .... Ego Celtas, qua longissimæ ætatis memoriam respicio, Galliam et Germaniam complexos reperio. Et præposteram ambitionem interpretor, Germanorum Gallorumque principatum hac illac trahentium, quando uterque populus uno nomine olim census, iisdem originibus ortus censendus est.*

mains; que dans la suite il fut restreint peu à peu aux seuls peuples qui habitaient au-delà du Rhin; qu'enfin les limites se resserrant davantage, il ne fut plus donné qu'à la dernière Gaule, qui comprenait la troisième partie de ce pays. Au reste, ceux que les Grecs ont nommés *Galates* (*Galatæ*), et le pays qu'ils ont nommé *Galatie* (*Galatia*), ont eté appelés par les Latins *Gaulois* (*Galli*), et la *Gaule* (*Gallia*), ainsi que par les Grecs du moyen âge.

Il faut conclure de tout ce qui précède, que les anciens Ecrivains qui ont parlé des Celtes, soit superficiellement, soit après un examen attentif, ont tous en général, donné le nom de Celtes aux Gaulois, et le nom de Celtique à la Gaule; plusieurs l'ont aussi étendu aux Germains et à une grande partie de l'Europe. Pourquoi donc ne pas juger de la conformité de la langue par l'origine et l'identité des peuples? Pourquoi ne pas attribuer un même langage primitif à des peuples originairement les mêmes?

Le langage des Bretons, au moins de ceux qui occupaient les côtes maritimes opposées à la Gaule, était peu différent de celui des Gaulois.

Suivant César (1), c'était la coutume chez les Gaulois, que ceux qui voulaient s'instruire plus à fond de la doctrine des Druides passassent dans la Grande-Bretagne: il fallait donc que les Bretons parlassent la même langue que les Gaulois. Il y a plus; au rapport de Tacite (2), les Bretons tirent leur origine

(1) Cæsar, de Bell. Gall. L. 6, cap. 13, pag. 218. *Disciplina* (*Druidum*) *in Britannia reperta, atque inde in Galliam translata esse existimatur. Et nunc, qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illo, discendi caussa proficiscantur.*

(2) Tacitus, de Agricolæ Vita, tom. II, cap. 11, pag. 273, in Collect. Script. Latin. Veter. *Britanniam qui mortales initio coluerint, indigenæ an advecti, ut inter barbaros, parum compertum.... Proximi Gallis et similes sunt: seu durante originis vi, seu procurrentibus in diversa terris, positio cœli corporibus habitum dedit; in universum tamen æstimanti, Gallos vicinum solum occupasse credibile est. Eorum Sacra deprehendas, superstitionum persuasione, sermo haud multum diversus. In deposcendis periculis eadem audacia, et ubi advenere, in detrectandis eadem formido.*

des Gaulois. *On a*, dit-il, *peu de lumières sur les premiers habitans de la Grande-Bretagne. Etaient-ils nés dans le pays même? Venaient-ils d'ailleurs? Une nation barbare ne peut nous éclairer là-dessus.... On prendrait pour des Gaulois ceux qui sont voisins de la Gaule; et cette ressemblance est l'effet, ou du même sang, ou du même climat. En général, on doit présumer que des Gaulois se sont établis dans une contrée dont leur pays n'est séparé que par un bras de la mer. Tout favorise cette idée : extrême rapport entre les deux langues, même culte religieux, égal attachement aux mêmes superstitions, pareille audace, quand il est question de défier l'ennemi, pareille timidité, dès qu'il s'agit de combattre.* Voici ce que rapporte Bede (1), Auteur du huitième siècle, de l'origine des Bretons. *Les Bretons, qui ont donné leur nom à cette île, en ont été les seuls habitans. Ils vinrent de l'Armorique dans Albion (Angleterre), et s'emparèrent des parties Méridionales de cette île : c'est la tradition du pays.* Cambden (2) s'étend davantage sur ce sujet. Il compare les anciens Gaulois et les Bretons, et fait remarquer la parfaite ressemblance qu'il y eut autrefois entre les mœurs, la religion et la langue de ces deux peuples; il assure que l'on doit regarder comme une chose constante, que les habitans de la Grande-Bretagne tirent leur origine des Gaulois.

(1) Beda, tom. III, pag. 2, edit. Colon. *Imprimis hæc insula Britones solum, a quibus nomen accepit, incolas habuit, qui de tractu Armoricano, ut fertur, Britanniam advecti, Australes sibi partes illius vindicarunt.* Bede appelle ici côtes Armoriques, les endroits maritimes opposés à l'île d'Albion.

(2) Cambdenus, in Britannia, edit. Francofurti ad Mœn. 1616, pag. 15 et sequent. *Nec dissimiles moribus et institutis hæ gentes fuerunt.... Nunc ad* linguam *ventum est, in qua maximum est hujus disputationis firmamentum, et certissimum originis gentium argumentum. Qui enim* linguæ *societate conjuncti sunt, originis etiam communione fuisse conjunctos homo opinor nemo inficiabitur.... Si igitur priscos Gallos et nostros Britannos eadem usos fuisse* lingua *docuero, ejusdem etiam originis fuisse, ut fateamur, ipsa vis veritatis extorquebit.... Veterum Gallorum* linguam *eamdem cum Britannica fuisse (nisi forte dialecti varietate) docet ipse Cæsar, qui scribit moris fuisse, ut Galli, qui Druidum disciplinam diligentius cognoscere vellent, in Britanniam ad nostros Druidas proficiscerentur, etc.*

Ce que raconte à cet égard le conquérant des Gaules (1) est vraiment remarquable. *Les plus policés de tous ces peuples (d'Angleterre) sont ceux de Kent, dont tout le pays est maritime ; et leurs coutumes ne diffèrent guères de celles des Gaulois.* Il y ajoute (2): *La côte de l'Angleterre est habitée par des Belges que l'amour de la guerre et du pillage fit sortir de leur pays. Ceux-ci ont presque tous conservé le nom des cités où ils ont pris naissance ; et après avoir attaqué cette île, ils se sont établis dans la Grande-Bretagne, et y ont commencé à cultiver les terres.* Les Belges, dans un temps dont la date est incertaine, ont donc conquis une partie de l'Angleterre, située sur la côte opposée de la Manche. En effet il se trouva en Angleterre entre autres, une ville appelée *Venta Belgarum.* L'Itinéraire d'Antonin (3) la marque sur la route de *Regnum* (la rivière de Regen) à Londres, entre *Clausentum* et *Calleva Atrebatum*, à dix milles du premier de ces lieux, et à vingt-deux milles du second. Ptolémée (4), qui a connu cette ville, la donne aussi aux Belges; elle

(1) Cæsar, de Bell. Gall. L. 5, cap. 14, pag. 168. *Ex his omnibus longe sunt humanissimi, qui Cantium incolunt : quæ regio est maritima omnis, neque multum a Gallica differunt consuetudine.*

(2) Idem, ibid., cap. 12, pag. 165. *Britanniæ .... maritima pars ab iis, qui prædæ ac belli inferendi caussa, ex Belgio transierant, qui omnes fere iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt, et bello illato ibi remanserunt, atque agros colere cœperunt.*

(3) Itinerarium Antonini Augusti.

A Regno Londinium,		
Clausento	M. P. XX.	(Southampton.)
Venta Belgarum ..	M. P. X.	(Winchester.)
Calleva Atrebatum	M. P. XXII.	(Henley.)
Pontibus	M. P. XXII.	(Colebrook.)
Londinio.	M. P. XXII.	(Londres.)

Ce n'est pas ici le lieu de faire observer avec Gal, que, dans la partie de l'Itinéraire où sont marquées les distances de *Calleva Atrebatum* entre les autres villes voisines, il s'est glissé une faute de copiste.

Vide *Vetera Romanorum Itineraria* (curante Wesselingio. Amstelædami 1735, in-quarto), pag. 477 et 478.

(4) Ptolemæus, L. 2, cap. 3, pag. 32, edit. Colon. 1597. *Dobunis vero subjacent Belgæ, et urbes Ischalis, Aquæ Calidæ, Venta, etc.*

porte aujourd'hui le nom de Winchester. Le *Calleva Atrebatum* (Henley) nommé ci-dessus, et dont l'Itinéraire et Ptolémée font mention, prouve qu'il y eut des *Atrebatii* ou *Atrébates*, Colonies Gauloises, en Angleterre. Aussi Ptolémée (1), dans la description d'Albion, met au nombre des peuples qui habitent ce pays les *Parisi*. Chose étrange de rencontrer dans la Grande-Bretagne le nom des *Belges*, des *Atrébates*, des *Parisiens*, etc.!

Les Gaulois ont eu l'usage de la même langue du temps de Jules-César.

Quoique les Gaules fussent anciennement divisées en plusieurs états (*Civitates*), et les états en pays (*Pagi*), qui tous se gouvernaient suivant leurs lois particulières, ces états formaient tous ensemble un corps de République ou d'Empire qui n'avait qu'un même intérêt dans les affaires générales. Tous avaient entre eux des relations nécessaires pour la guerre, pour le commerce, pour l'administration de la justice. Ils combattaient sous les mêmes étendards, et ils obéissaient aux mêmes chefs. Ils tenaient des assemblées où ils traitaient de leurs intérêts communs, soit pour la guerre, soit pour la paix; ainsi ces assemblées étaient ou civiles ou militaires. Celles-ci, appelées *Comitia armata*, ressemblaient assez à ce que nous appelons *arrière-ban*. *Les états en armes*, dit César (2), *sont convoqués : c'est ainsi que les Gaulois ont coutume de déclarer la guerre. Là, par une loi qui s'observe généralement parmi eux, tous ceux qui sont en âge de porter les armes sont obligés de s'y trouver*. Les assemblées générales étaient très-fréquentes chez ces peuples (3). Il était donc

(1) Ptolemæus, L. 2, cap. 3, pag. 31. *Apud hos penes sinum portuosum* Parisi.

(2) Cæsar, de Bell. Gall., L. 5, cap. 56, n. 1 et 2, pag. 203, edit. Lugd. Batav. 1713. *Armatum concilium indicit. Hoc more Gallorum est initium belli, quo lege communi, omnes puberes armati convenire coguntur.*

(3) Cæsar, de Bell. Gall., L. 1, cap. 30, pag. 36. *Bello Helvetiorum confecto totius fere Galliæ legati.... ad Cæsarem gratulatum convenerunt.... petierunt, ut sibi concilium totius Galliæ in diem certum indicere.... liceret.... diem concilio constitue-*

nécessaire qu'il y eût dans les Gaules une langue commune, pour que les députés pussent conférer, délibérer et prendre sur-le-champ des résolutions qui devaient être connues de tous les assistans. César lui-même le suppose et semble l'indiquer clairement, en disant (1) que, *lorsqu'il arrive dans la Gaule quelque chose d'une grande importance, les Gaulois s'en avertissent les uns les autres par des cris qu'ils font dans les campagnes, et ces cris se communiquent des uns aux autres ; de sorte que ce qui s'était passé à Orléans, au soleil levant, fût connu en Auvergne avant neuf heures du soir, quoiqu'il y ait entre ces deux pays plus de cinquante lieues de distance.* D'ailleurs, lorsque les Druides se réunissaient pour offrir les sacrifices, il n'est pas dit, ni dans César, ni dans aucun Auteur, qu'ils usassent d'interprètes pour comprendre les paroles de leur liturgie. Nous voyons aussi que ces mêmes Druides, qui faisaient à la fois la fonction de Prêtres et de Juges, avaient coutume de s'assembler une fois l'année auprès de Chartres, pour rendre justice aux particuliers de la nation, qui venaient de toutes parts les consulter (2). Il fallait donc qu'il y eût une langue générale, et que celle des Druides fût familière à tous les Gaulois; car

runt, et jurejurando, ne quis enunciaret, nisi quibus communi concilio mandatum esset sanxierunt. Idem, L. 7, cap. 2, pag. 256. *Ne res efferatur, ut jurejurando ac fide sanciatur, petunt.... dato jurejurando ab omnibus qui aderant.... ab concilio disceditur.* Idem, L. 7, cap. 63, pag. 303. *Totius Galliæ concilium Bibracte indicitur. Eodem conveniunt undique frequentes. Multitudinis suffragiis res permittitur. Ad unum omnes Vercingetorigem probant Imperatorem. Ab hoc concilio Rhemi, Lingones, Treveri abfuerunt.* Idem, ibidem, cap. 75, pag 314. *Galli concilio Principum indicto, non omnes qui arma ferre possent.... convocandos statuunt, sed certum numerum cuique civitati imperandum.*

(1) Cæsar, de Bell. Gall., L. 7, cap. 3, pag. 257 et sequent. *Celeriter ad omnes Galliæ partes fama perfertur. Nam ubi major atque illustrior incidit res, clamore per agros regionesque significant. Hunc alii deinceps excipiunt, et proximis tradunt, ut tunc accidit. Nam quæ Genabi oriente sole gesta essent, ante primam confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt : quod spatium est millium passuum circiter CLX.*

(2) Idem, ibidem, L. 6, cap. 13, n. 10, pag. 218. *Ii certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato. Huc omnes undique qui controversias habent, conveniunt, eorumque judiciis decretisque parent.*

on ne voit point qu'on se soit jamais servi d'aucun truchement pour expliquer les discours des plaideurs. Ce qui pourrait confirmer encore cette opinion, c'est que plusieurs noms propres de Rois ou Seigneurs des pays de la Gaule avaient une même terminaison ; Cingetorix, Dumnorix, Ambiorix, Eporédorix, Vercingetorix, Orgetorix, Viridorix, Deudorix, Bojorix, Cesorix, etc. Nous ne remarquons pas de nos jours que des terminaisons semblables soient communes à des peuples différens, quoique chaque Province en ait qui lui soient particulières ; la raison en est qu'ils n'ont plus entre eux, jusque dans le langage même, cette liaison et cette correspondance politique qui autrefois ne formait qu'un peuple libre des provinces les plus éloignées. Ce n'est pas que nous prétendions que les Gaulois et les Germains aient écrit ou prononcé absolument ces noms propres avec la terminaison d'*ix*, comme les Auteurs Grecs et Latins nous les ont laissés : mais au moins, suivant la juste réflexion de Cluvier (1), ces peuples les ont terminés en *ich* ou *ik*, à l'usage de leur pays ; ce qui revient au même quant à l'argument proposé. Tout concourt donc à prouver que les Gaules avaient une langue commune et générale.

Les débris de cette langue commune paraissent s'être conservés dans l'Armorique ou la Basse-Bretagne, et dans les Provinces de Galles et de Cornouailles en Angleterre.

La décadence de la langue des Gaulois est venue en partie de ce que ces peuples n'écrivaient pas leurs mystères, ni les actions de leurs héros ; mais principalement de ce que leurs Officiers, et les juges que les Romains leur donnèrent dans la suite, parlaient tous le Latin, dont la langue s'introduisit insensiblement parmi eux, comme nous le verrons plus bas. Ce n'est que dans

(1) Cluverius, Germania Antiqua, L. 1, cap. 6, pag. 46. *Omnino igitur statuendum, cuncta illa Gallorum, Britannorum, Germanorumque nomina, quæ apud antiquiores Auctores terminantur Græce in ΞΣ, Latine in IX, ipsis istis gentibus fuisse prolata in ICH, vel alia dialecto in IK ; ut hodie uterque modus apud Germanos obtinet.*

la partie des Gaules qu'on nommait alors l'*Armorique*, et qui est aujourd'hui la Province de Bretagne, que le vieux Gaulois s'est retranché. C'est là que cette langue s'est conservée avec le moins d'altération, parce que les Romains y firent peu de séjour, et qu'il s'y réfugia un grand nombre de Gaulois qui redoutaient la domination Romaine. César (1) dit que Dumnac, Angevin, se sauva à l'extrémité de l'Armorique; et plusieurs Savans ont prétendu que si l'on voulait trouver quelques vestiges de la langue Celtique ou Gauloise, ce serait dans cette Province qu'il faudrait les chercher: au moins il s'est conservé dans la Basse-Bretagne beaucoup de mots, d'expressions et de termes de cet idiome. On peut ajouter une observation qui nous paraît non seulement une singularité remarquable, mais une preuve convaincante; c'est que les habitans des Provinces de Galles et de Cornouailles en Angleterre, et les Bas-Bretons s'entendent assez facilement les uns les autres, quoiqu'ils n'aient jamais eu entre eux de grandes relations. S. Magloire, Evêque de Dol, qui était venu de la Grande-Bretagne avec S. Samson et avec ceux qui fuyaient la persécution des Saxons, prêcha l'Evangile aux Armoricains: or ces peuples, suivant l'ancien Auteur de la vie du Saint, parlaient la même langue que lui (2). *Et ad prædicandum populo* ejusdem linguæ, *in Occidente consistenti, mare transfretavit, properans finibus territorii Dolensis*. Comment le Saint aurait-il pu se faire entendre des Armoricains, s'il n'avait pas parlé la même langue que celle qui était en usage dans l'Armorique? D'ailleurs le Biographe assure positivement que ces deux peuples étaient *de la même langue, ejusdem linguæ*. Quelques révolutions qui soient arrivées dans ces Provinces, tant en deçà de la mer qu'au-delà, elles ont changé de maîtres sans presque changer de mœurs et de langage; et comme leur langue conserve encore aujourd'hui beaucoup de rapport, on pourrait croire que c'était celle

(1) Cæsar, de Bell. Gall., L. 8, cap. 31, n. 4 et 5, pag. 356. *Cæteræ civitates positæ in ultimis Galliæ finibus, Oceano conjunctæ, quæ Armoricæ appellantur, auctoritate adductæ Carnutum.... Dumnacus suis finibus expulsus, errans latitansque, solas extremas Galliæ regiones petere coactus est.*

(2) Vita S. Maglorii, Episcopi Dolensis in Armorica, restituta ad MS. Codices S. Germani Pratensis. Acta SS. Ordinis S. Benedicti, per d'Acheri et Mabillon, tom. I, n. 3, pag. 223, octob. 24. circa ann. 575.

qu'on parlait originairement dans toute l'étendue de pays dont ces peuples n'occupent qu'une portion, et qu'ils ont retenu leur langue avec moins d'altération, par le peu de liaison qu'ils ont eue avec leurs voisins. Cependant, tandis que la langue Celtique se perdait peu à peu dans les Gaules, elle s'éteignait insensiblement dans la Grande-Bretagne. Les Romains d'abord, et ensuite les Saxons, qui domptèrent et assujettirent les Bretons, causèrent dans la langue de cette île la même révolution que les barbares avaient causée dans celle des Gaules. Ceux d'entre les Bretons qui se soumirent aux Saxons, reçurent les lois et la langue de leurs maîtres; d'autres, jaloux de leur liberté, se retirèrent dans les montagnes du pays de Galles, où ils ont conservé et parlent encore aujourd'hui la langue de leurs ancêtres.

La langue commune des Gaulois n'était pas la langue Grecque.

Il y a une grande diversité de sentimens sur la langue que parlaient les Gaulois à l'arrivée des Romains dans la Gaule. Plusieurs ont cru que la langue Grecque avait été en usage non seulement chez les Marseillais (1), mais encore chez tous les Gaulois en général. Ils appuient leur opinion sur l'autorité de César (2), qui assure qu'on avait trouvé dans le camp des Helvétiens des tables écrites en *lettres Grecques*. Mais parce que les peuples de l'Europe se servent aujourd'hui de caractères Romains, s'ensuit-il de là que la langue Latine soit leur idiome vulgaire? Il n'est pas plus étrange de dire que les Gaulois faisaient usage de lettres Grecques pour écrire leur langue, qu'il l'est que nous nous servions de lettres Latines pour écrire le Français, et l'Espagnol, et même plusieurs mots Grecs, Hébreux, Persans, Arabes; et que les Juifs, depuis plusieurs siècles, n'écrivent plus leurs Livres Hébreux qu'en caractères Chaldéens.

(1) Il est incontestable que les Marseillais, étant une colonie des Phocéens, peuples de l'Ionie dans l'Asie, ont parlé la langue de leur mère patrie. S. Hieron. Procem. L. 2, Comment. Epist. ad Gal., tom. IV, part. 1, pag. 254. Voyez plus bas.

(2) Cæsar, de Bell. Gall., L. 1, cap. 29, pag. 35. *In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt litteris Græcis confectæ, et ad Cæsarem perlatæ.*

D'ailleurs, par ces *lettres Grecques* César n'entend pas la langue Grecque, mais seulement les caractères Grecs, ou il se contredit lui-même; car si les Gaulois eussent su le Grec, et qu'ils se fussent servi, non seulement de caractères, mais même de la langue Grecque, pourquoi César (1) envoie-t-il à Cicéron, frère de l'Orateur, une lettre en Grec, de peur que, si cette lettre est interceptée, les Gaulois ne connaissent ses desseins? César, en cet endroit, se sert aussi de ces mots *lettres Grecques;* mais elles signifient nécessairement la langue Grecque; au lieu que, dans l'endroit précédent, elles doivent s'entendre de caractères Grecs. On cite un autre passage de César, où, en parlant de la doctrine des Druides, il dit (2) qu'ils croyaient qu'il n'était pas permis de rien écrire de leurs dogmes; au lieu que dans les autres choses, et dans les comptes tant publics que particuliers, ils se servaient de *lettres Grecques.* Il est évident qu'il ne s'agit pas ici de langue, mais de caractères, et qu'on oppose seulement la coutume de ne rien coucher par écrit de ce qui concernait la religion, à la coutume d'écrire les choses qui regardaient le civil. Enfin, Ulpien (3) affirme qu'*on peut laisser les fidéicommis dans toutes sortes de langues, non seulement en Latin ou en Grec, mais encore en Punique ou en Gaulois.* D'où il suit que la langue des Gaulois est absolument différente de la langue *Grecque* et de la langue Latine. Il est constant que les Gaulois ont reçu leurs lettres des Grecs qui avaient une célèbre Académie à Marseille. Si Strabon (4) semble insinuer

(1) Cæsar, de Bell. Gall., L. 5, cap. 48, pag. 196 et 197. *Tum cuidam ex equitibus Gallis magnis prœmiis persuadet, uti ad Ciceronem epistolam deferat. Hanc Grœcis conscriptam litteris mittit, ne intercepta epistola, nostra ab hostibus concilia cognoscantur.* Cette lettre était courte. La voici comme Polyéne l'a conservée (L. 8, Stratagemat., cap. 23) en Grec, et comme César l'avait écrite: *César à Cicéron. Attendez du secours.*

(2) Idem, ibidem, L 6, cap 14, p. 219. *Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur* (Druides). *Itaque nonnulli annos vicenos in disciplina permanent; neque fas esse existimant ea litteris mandare, quum in reliquis fere rebus, publicis privatisque rationibus, Grœcis litteris utantur.*

(3) Ulpianus, Leg. XI, pr. Dig. de Leg. III, affirmat *fideicommissa quocumque sermone relinqui posse, non solum Latina vel Grœca, sed etiam Punica vel Gallicana.*

(4) Strabo, L. 4, pag. 181, edit. Paris. in-folio, 1620. Nous rapporterons le texte en entier plus bas.

que les Gaulois adoptèrent non seulement les caractères, mais la langue même des Grecs, il ne parle que des Provinces voisines de Marseille. La jeunesse que l'on envoyait étudier dans cette Ecole, y prenait le goût de l'éloquence; la langue Grecque était une des connaissances qu'elle en rapportait. Dans toutes les autres Provinces on parlait le Gaulois, qui était un dialecte de la langue Celtique. S. Jérôme (1) nous a conservé un passage de Varron, qui porte que l'on parlait à Marseille trois sortes de langues, le Grec, le Latin et le Gaulois. Les Gaulois avaient donc leur langue particulière, autre que la langue Grecque.

Mais, quoique les Gaulois eussent leur langue commune, ils écrivaient cependant tous en caractères Grecs. Ainsi Jules-César, comme nous l'avons fait observer plus haut (2), dit qu'après la défaite des Helvétiens, on trouva parmi le butin un rôle de leurs troupes, écrit en caractères Grecs. Tacite (3), parlant de quelques inscriptions découvertes sur les frontières de la Germanie et de la Rhétie, remarque aussi qu'elles étaient en caractères Grecs.

La langue des Gaulois était la Tudesque, quoiqu'il pût y avoir en quelques lieux certains accens, dialectes ou idiomes particuliers.

Lors de la mémorable émigration des Celtes ou Gaulois (4), ceux qui allèrent

(1) S. Hieronymus, in Procem. L. 2 Commentar. Epist. ad Galat., tom. IV, part. 1, pag. 254. *Massiliam Phocæi condiderunt : quos ait Varro trilingues esse, quod et Græce loquantur, et Latine et* Gallice.

(2) Voyez ci-dessus, page 13.

(3) Tacitus, de Morib. Germanor., cum Commentar. Lipsii, pag. 436. *Monumentaque et tumulos quosdam Græcis litteris inscriptos in confinio Germaniæ Rhætiæque adhuc exstare.* Lipsius in hunc locum sic : Litteris *fortasse, vix credo* lingua. *Quid autem mirum de illis, cum etiam Helvetii et Galli litteratura Græca usi sint, Romanis characteribus juxta cum Imperio ignotis.*

(4) Justinus, Hist. Philip., L. 24, cap. 4, pag. 524, edit. Lugd. Bat. 1719. *Galli abundanti multitudine, cum eos non caperent terræ quæ genuerant, trecenta millia*

former leur établissement dans la Galatie, vers l'année 280 avant la Naissance de Jésus-Christ (1), prirent le nom de Gallo-Grecs (2). Or, comme S. Jérôme, le plus érudit des Pères de l'Eglise Latine (3), l'a remarqué, chez les Galates,

hominum ad sedes novas quærendas.... miserunt. Il n'est pas inutile de remarquer que peut-être les Belges furent du nombre de ces nouveaux colons; car il y eut un chef parmi eux nommé *Belgius*; idem, ibidem, cap. 5, pag. 427. *Igitur Galli, duce* Belgio, *ad tentandos Macedonum animos, legatos ad Ptolemæum mittunt.* Idem, ibidem, cap. 6, pag. 529. (*Galli*) *Belgio duce, Macedones vicerant.* (Vixit Justinus sub Antonino Pio). Pausanias (L. 10, cap. 19, tom. IV, pag. 216, traduit par Gédoyn, édit. de Paris), expose en peu de mots la destinée de la colonie de Bolgius (Belgius). *Bolgius, à la tête du troisième corps, alla faire la guerre aux Macédoniens et aux Illyriens. Il livra bataille à Ptolémée, Roi de Macédoine.... Ptolémée périt en combattant contre Bolgius* (*Belgius*), *et une bonne partie de l'armée des Macédoniens fut taillée en pièces. Cependant les Gaulois, à cette seconde tentative non plus qu'à la première, n'ayant osé aller plus avant, ni attaquer les Grecs, s'en retournèrent bientôt chez eux.* Suidas, in Lexico, pag. 464. *Galli.... ad tercentena millia patria sua egressi.... pars Græciam, quæ intra Pylas est, pars Thraciam et Asiam petierunt, quorum numerus viginti circiter millia implebat. Hi gentibus Asiaticis, quæ cis Taurum sunt, pene omnibus devictis, cæteras quidem tributarias fecerunt, ipsi vero locis circa Halyn fluvium occupatis, in regione inter Bithyniam et Cappadociam sita consederunt.*

(1) Suivant le calcul de Des Roches, *Recherches sur l'ancienne Belgique*, pag. 3. Voici ce que Pelloutier en pense. (Histoire des Celtes, tom. III, pag. 41) *Cela arriva*, dit-il, *l'an troisième de la cent vingt-cinquième Olympiade, 278 ans avant Jésus-Christ, Démoclès étant Archonte à Athènes.* Pausan. Phoc. L. 10.

(2) Justinus, L. 25, cap. 2, pag. 539. (*Galli*) *in auxilium a Bithyniæ Rege invocati, Regnum cum eo, parta victoria, diviserunt, eamque regionem* Gallo-Græciam *cognominaverunt.* — Appianus Alexandrinus, de Bell. Syr., pag. 130, edit. Steph. 1592. *Galli qui ex Europa in Asiam irruperant;* il les nomme souvent *Gallo-Grecs*, sur-tout pag. 89, 108, 200. — Diodorus Siculus, pag. 309, edit. Hanoviæ, 1604. *Qui* (*Galli*) *ob suam cum Græcis permixtionem* Gallo-Græci *sunt appellati.* (Florebat sub Augusto). — Isidorus Hispal. Etym. L. 9, cap. 2, n. 67, tom. I, pag. 217, édit. Matriti, 1778. *Galatæ Galli esse noscuntur.... Græcis admixti, primum Gallo-Græci, nunc ex antiquo Gallorum nomine Galatæ nuncupantur.* — S. Hieron. in Prologo L. 2, Comment. in Epist. ad Gal., tom. IV, part. 1, pag. 254, edit. Paris. 1706. *Hinc utique Galatia Provincia, in quam Galli aliquando venientes, cum Græcis se miscuerunt. Unde primum ea regio* Gallo-Græcia, *post* Galatia *nominata est.*

(3) S. Hieron. Proœm. L. 2, Comment. Epist. ad Galat, tom. IV, part. 1, pag. 255 et seq. *Unum est quod inferimus, et promissum in exordio reddimus: Galatas,*

Gallo-Grecs, ou Gaulois d'Asie, outre la langue Grecque, qui avait cours dans tout l'Orient, la langue propre de la nation s'était conservée; et cette langue était à peu de différence près la même que celle des Trévirois : mais les Trévirois, Germains d'origine (1), étaient Belges (2) parlant le Tudesque (3); et ceux qui établirent la Galatie étaient certainement Celtes ou Gaulois. Il résulte de là que la langue des Gallo-Grecs, appelée par Lucien (4) la langue Gauloise, était la même que celle des Germains : donc la Tudesque était la langue des Celtes ou Gaulois (5). Il n'est pas inutile d'observer que S. Jérôme raconte ce fait comme témoin oculaire; car il fit un assez long séjour dans les Gaules, sur-tout à Trèves, où les Empereurs avaient établi une école célèbre (6). Il visita aussi la Thrace, le Pont, la Bithynie, la Galatie, la Cappadoce, la Ci-

excepto sermone Græco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eamdem pene habere quam Treviros; nec referre, si aliqua exinde corruperint, cum et Afri Phœnicam linguam nonnulla ex parte mutarint, et ipsa Latinitas et regionibus quotidie mutetur et tempore.

(1) Tacitus de Morib. German. cum Comment. Lipsii, cap. 28, pag. 446. *Treveri.... circa affectationem Germanicæ originis ultro ambitiosi sunt.*

(2) Pomponius Mela, de Situ Orbis, L. 3, cap. 2, pag. 256, edit. Lugd. Bat. 1748. *Clarissimi sunt.... Belgarum Treveri.* (Florebat primo Christi sæculo).

(3) Pontanus, Epist. 16, apud Mathæ. Analect., tom. V, pag. 999, edit. novæ. *Trevirorum idioma sive dialectum fuisse Teutonicum, uti et reliquorum Belgarum, nemo dubitabit.* Vide Hontheim, Hist. Trevir. §. VIII, pag. 5, tom. I.

(4) Lucien, qui vivait sous Marc-Aurèle, dit que, de son temps, les Galates parlaient encore le Gaulois. Lucianus, Alex. Sever. Pseudomantis, pag. 494, edente Bourdelotio, edit. Paris. 1615. *Insuper et barbaris non raro respondit, si quis patria lingua sciscitaretur, puta Syriace aut* Gallice, etc.

(5) Justus Lipsius, tom. II, pag. 500, sic ait : *Rodericus Toletanus scripsit:* Teutonia, Dacia, Norvegia, Suetia, Flandria et Anglia, unicam habent linguam, licet idiomatibus dignoscantur. *Hoc ille ante annos nondum quadringentos. Paullo supra, potuisset et Galliam addidisse; non enim nos Belgæ tantum, sed ulteriores atque interiores Celtæ, et quidquid Franci occuparunt, lingua etiam eorum, id est Germanicâ, usi sunt.*

(6) S. Hieron., Epist. 4, ad Florent., pag. 6, tom. IV, part. 2, edit. Paris. 1706. *Prolixum valde de Synodis librum S. Hilarii, quem ei apud Treviros manu mea ipse descripseram, ut mihi transferas peto.*

licie (1), etc. On voit aisément pourquoi il n'étend cette conformité de langage qu'au seul pays de Trèves : ayant demeuré en cet endroit, il avait eu occasion de connaître la langue du pays ; tandis qu'il n'était pas aussi bien informé de celle des autres peuples de la Gaule.

Quelque extraordinaire que semble la remarque de S. Jérôme, elle est confirmée par d'autres anciens Auteurs. On trouve dans Tite-Live (2) que les Scordisces, qui étaient reconnus pour un peuple Gaulois (3), avaient la même langue que les Bastarnes. Les Bastarnes étaient, suivant Pline (4), l'un des cinq peuples qui occupaient l'ancienne Germanie. Strabon (5) en fait aussi des Germains ; et Tacite (6) ajoute que les Peucins, que quelques-uns appellent Bastarnes, parlaient la langue des Germains.

Quoiqu'il puisse paraître contradictoire d'attribuer à un peuple Gaulois la langue des Germains, tout cela ne laisse pas de s'accorder parfaitement. L'ancien Gaulois et l'ancien Germain étaient des dialectes d'une langue commune aux peuples connus sous le nom de Celtes ou Gaulois. Cette conformité

(1) S. Hieron. Epist. 1, ad Rufinum, pag. 2, tom. IV, part. 2. *In incerto peregrinationis erranti, quum me Thracia, Pontus atque Bithynia, totumque Galatiæ et Cappadociæ iter, et fervido Cilicum terra fregisset æstu, Syria mihi fidissimus naufrago portus occurrit.*

(2) Titus Livius, L. 40, cap. 57, pag. 553, edit. Francofurti ad Mœn. 1628. *Facile* Bastarnis Scordiscos *iter daturos ; nec enim aut* lingua *aut moribus æquales abhorrere.*

(3) Strabo, L. 7, lit. C, pag. 450, edit. Amstelæd. 1707. *Idem perhibet.... ad Istrum et Scordiscos* Gallos *descendisse.* — Idem, ibidem, L. 7, lit. C, pag. 482. *Qui (amnis) a montibus in Istrum defluit per Scordiscos* Gallos. — Epitome Titi Livii, L. 63, pag. 630. *Livius Drusus Consul adversus Scordiscos, gentem a* Gallis *oriundam, in Thracia feliciter pugnavit.*

(4) Plinius, L. 4, cap. 14, tom. II, pag. 3, edit. Paris. 1771. *Germanorum quinque genera.... quinta pars Peucini,* Bastarnæ, *supra dictis contermini Dacis.*

(5) Strabo, L. 7, lit. B, pag. 470. Bastarnæ *sunt Tyrigetis ac Germanis confines, ac fere ipsi quoque Germanici generis.*

(6) Tacitus cum Comment. Lipsii, de Morib. Germanor., lit. B, pag. 451. *Peucini, quos quidam* Bastarnas *vocant,* sermone, *cultu, sede ac domiciliis, ut Germani agunt.*

de la langue des Celtes et des Gaulois avec celle des Germains, est démontrée par une preuve frappante. Malgré les changemens que tant de siècles doivent avoir apportés naturellement à des langues vivantes, le Breton d'Angleterre, le Breton de France, l'Allemand, le Flamand, le Hollandais, etc., tous dialectes d'une langue mère qui est la *Celtique*, ne laissent pas d'avoir encore une infinité de mots communs, portant l'empreinte de la tige d'où ils sont sortis.

Glossaire de la langue Bretonne d'Angleterre et de la langue Bretonne de France.

Cette langue n'est proprement qu'une langue vivante, qui subsiste encore aujourd'hui dans les deux dialectes Bretons : et quoiqu'ils semblent différens au premier coup-d'œil, ils sont tellement les mêmes, que les Bretons d'Angleterre et les Bretons de France s'entendent et se parlent sans interprètes, comme des Savans distingués le remarquèrent, il y a plus de deux siècles. C'est ce qui est prouvé aussi par l'ancien Biographe de S. Magloire, Evêque de Dol. *Cet Apôtre*, dit-il, *traversa la mer pour annoncer la foi de Jésus-Christ aux Armoricains*, qui parlaient la même langue (1).

Les Anglais avaient senti l'utilité de consigner les mots qui composent cette langue dans des ouvrages destinés à les perpétuer. Guillaume de Salisburi, Davies, Baxter, etc., ont dressé d'amples Lexicons du Breton tel qu'on le parle encore aujourd'hui dans les Provinces de Galles et de Cornouailles en Angleterre. Les Français, de même, nous ont laissé quelques Vocabulaires du Breton Armoricain. De Rostreren (2), et sur-tout Don Pelletier (3), ont consacré plusieurs années à ces savantes compilations. Le dernier a ce double avantage, qu'il rapproche les mots Armoricains de ceux d'Angleterre, et prouve l'identité des deux dialectes Bretons, d'Angleterre et d'Armorique.

Nous avons été obligés de feuilleter ces grands ouvrages pour en extraire les mots Bretons des deux pays, les plus analogues à l'Allemand et au Flamand ou Hollandais, et les mettre à côté les uns des autres, afin qu'il parût visiblement, par ce parallèle, qu'ils appartiennent à la racine d'une même langue (4).

(1) Voyez plus haut, pag. 12.

(2) Dictionnaire Français-Celtique, ou Français-Breton, par Grégoire de Rostrenen. Rennes, 1732, in-4.°

(3) Dictionnaire de la langue Bretonne, par Dom Louis Le Pelletier, de la Congrégation de S. Maur. Paris, 1752, in-fol.

(4) Pelloutier, dans son Histoire des Celtes, tom. III, pag. 57 et 58, a extrait un très-petit nombre des mots Celtiques du seul Dictionnaire de Rostrenen, mais peu exactement.

Breton.	*Allemand.*	*Flamand ou Hollandais.*	*Français.*	*Latin.*
AHER.	Otter.	Adder.	Vipère.	Vipera.
ALUSEN, ALUSUN.	Almosen.	Aelmoessen.	Aumônes.	Eleemosinæ.
ANCOU, ANKEN.	Angst.	Angst.	Angoisse.	Angor.
ANKENIA.	Ángsten, Ángstigen.	Angsten.	Chagriner.	Angere.
ARGARZ.	Arg.	Arg.	Détestable.	Detestabilis.
AVARL, AVAL.	Apfel.	Appel.	Pomme.	Pomum.
BAD.	Bot.	Boot.	Bateau, Nacelle.	Cymba.
BANCQ.	Banck.	Bank	Banc.	Scamnum.
BANDEN.	Band.	Band.	Bande.	Tænia.
BANNIER, BANNIEL.	Panier.	Banier.	Bannière.	Vexillum.
BARA.	Brodt.	Brood.	Pain.	Panis.
BARK.	Barke.	Barke.	Barque.	Lembus.
BARDD.	Bard.	Bard (Poéet).	Barde (Poète).	Bardus.
BARR.	Sparre.	Sparre.	Perche.	Pertica.
BARV, BARW.	Bart.	Baerd.	Barbe.	Barba.
BEC, BEG, BEK, PIG.	Backen (Joue).	Bek.	Bec.	Rostrum.
BLEUT.	Gebeutelt Mehl.	Bloem-Meel.	Farine blutée.	Farina.
BLEUZVEN, BLEUNVEN.	Blum.	Bloem.	Fleur.	Flos.
BOULWARD.	Bollwerk.	Bolwerk.	Boulevard.	Propugnaculum.
BOURCH.	Burg.	Burg.	Bourg.	Burgus.
BREUZR.	Bruder.	Broeder.	Frère.	Frater.
CAC'H.	Kacke.	Kak.	Excrément.	Excrementum.
CANAB.	Hanf.	Kennip.	Chanvre.	Cannabia.
CARR.	Karr.	Kar.	Charrette.	Carrus.
CASTELL.	Kastell.	Kasteel.	Château.	Castrum.
CASTIZA.	Kasteyen.	Kastyden.	Châtier.	Punire.
CAVAL.	Kameel.	Kemel.	Chameau.	Camelus.
CAWL.	Kohl.	Kool.	Chou.	Brassica.
CAZ.	Katze.	Kat.	Chat.	Feles.
C'HWEZ, C'HWEIZ.	Schweiss.	Zweet.	Sueur.	Sudor.

Breton.	*Allemand.*	*Flamand ou Hollandais.*	*Français.*	*Latin.*
CORDEN.		Koorde.	Cordon.	Funiculus.
CORN.	Horn.	Hoorn.	Corne.	Cornu.
COUST, COST.	Kosten.	Kost.	Dépense.	Impensa.
CRIA.	Schreyen.	Schreeuwen.	Crier.	Clamare.
CROUMM.	Krumm.	Krom.	Courbé.	Curvus.
CROUMMA.	Krûmmen.	Krommen.	Courber.	Curvare.
CURUN.	Kron.	Kroon.	Couronne.	Corona.
CURUNI.	Krônen.	Kroonen.	Couronner.	Coronare.
DAGUE, DAG, DAGR.	Degen.	Degen.	Epée.	Ensis.
DANT.	Zahn.	Tand.	Dent.	Dens.
DOR.	Thor, Thûr.	Deur.	Porte.	Janua.
DUM.	Donst.	Dons.	Duvet.	Lanugo.
DUBE.	Taube	Duyve.	Pigeon.	Columba.
EAUST.		Oogst.	Moisson.	Messis.
EISTR.	Auster.	Oester.	Huître.	Ostrea.
ELIN.	Ellenbogen.	Elleboog.	Coude.	Cubitus.
ENC, ENK.	Eng.	Eng.	Étroit.	Arctum.
EOL.	Ó'l.	Olie.	Huile.	Oleum.
ER.	Adler.	Arend, Adelaer.	Aigle.	Aquila.
ESCOP.	Bischoff.	Bisschop.	Evêque.	Episcopus.
ESPERNO.	Sparen.	Spaeren.	Épargner.	Parcere.
EVEL, EVAL, HENVEL.	Eben.	Even-gelyk.	De même.	Eodem modo.
FELLELL.	Fehlen.	Faelen.	Manquer.	Omittere, Errare.
FEST.	Fest.	Feest.	Fête.	Festum.
FLAM.	Flamme.	Vlam.	Flamme.	Flamma.
FLEUT, FLEHUT.	Flôte.	Fluyt.	Flûte.	Tibia
FLODT.	Flotte.	Vlot.	Flotte.	Classis.
FORCH.		Vork.	Fourche.	Furca.
FORBAN.	Verbannen.	Verbannen.	Banni.	Exul.
FOUNIL.		Vuller.	Entonnoir.	Infundibulum.

Breton.	*Allemand.*	*Flamand ou Hollandais.*	*Français.*	*Latin.*
FRANC.	Frank.	Frank.	Franc.	Liber.
FRESK.	Frisch.	Frisch.	Frais.	Frigidus, Recens.
FURM.	Form.	Vorm,	Forme.	Forma.
GOE, DOUE.	Gott.	God.	Dieu	Deus.
GRAPA.	Kriechen.	Kruypen.	Ramper.	Adrepere.
GREUN.	Grawn.	Graen.	Grain.	Granum.
GUELL.	Wohl.	Wel.	Bien.	Bene.
GWARD.	Wartung.	Bewaering, Wagt.	Garde.	Custodia.
GWENT.	Wind.	Wind.	Vent.	Ventus.
GWIN.	Wein.	Wyn.	Vin.	Vinum.
HARINK.	Hering.	Haring.	Hareng.	Harengus,
HARNES.	Harnisch.	Harnas.	Cuirasse.	Lorica.
HAST.	Hast.	Haeste.	Hâte.	Properatio.
HERBERC'H.	Herberg.	Herberg.	Auberge.	Hospitium.
HIC, HAK.	Schlucken.	Snik.	Hoquet.	Singultus.
HUESEIN.	Schwitzen.	Zweeten.	Suer.	Sudare.
JAOUANCQ.	Jung.	Jong.	Jeune.	Junior.
KAT.	Kaai.	Kaey.	Quai.	Septum.
KEGHIN.	Küche.	Keuken.	Cuisine.	Culina.
KERESEN.	Kirsche.	Kers.	Cerise.	Cerasum.
LAOU.	Laus.	Luys.	Pou.	Pediculus.
LASTR.	Last.	Last.	Lest.	Saburra.
LAUT, LAOT, LAWT.	Loos.	Lot.	Lot.	Pars.
LEM.	Lemme.	Lemmer.	Lame.	Lamina.
LEN, LENN.	Leinwad.	Linne, Lynwaed.	Linge, Toile.	Læna, Tela.
LEZR.	Leder.	Leêr.	Cuir.	Corium.
LICHEZR.	Lecker.	Lekker.	Friand.	Cupes.
MAE.	May.	Meye.	Mai.	Maius.
MAL.	Gemahlen.	Gemael.	Moûture.	Molitura.
MALA.	Malen.	Maelen.	Moudre.	Molere.

Breton.	*Allemand.*	*Flamand ou Hollandais.*	*Français.*	*Latin.*
MALL.		Mael.	Malle.	Arca.
MAM.	Mutter.	Moeder.	Mère.	Mater.
MAMMOU.	Mûtter.	Moeders.	Mères.	Matres.
MAN, MANN.		Mande.	Panier.	Calathus.
MANACH, MENAH, MENCH.	Mônch.	Monik.	Môine.	Monachus.
MANC.		Mank.	Estropié.	Mutilus.
MANTELL.	Mantel.	Mantel.	Manteau.	Pallium.
MARCHAT.	Markt.	Merckt.	Marché.	Forum.
ME.	Mich, Mir.	My.	Môi.	Me, Mihi.
MULL.	Mûhle.	Meulen.	Moulin.	Pistrinum.
MENNA.	Meinen.	Meynen.	Penser.	Putare.
MENOS.	Meinung.	Meyning.	Pensée.	Cogitatio.
MERC.	Mark.	Merk.	Marque, Borne.	Signum.
MERIEN.	Ameise.	Miere.	Fourmi.	Formica.
MERZER.	Mârterer.	Martelaer.	Martyr.	Martyr.
MESPER.	Mispel.	Mespel.	Nèfle.	Mespilum.
METTEL.	Metall.	Metael.	Métal.	Metallum.
MEURS.	Màrz.	Maerte.	Mars.	Martius.
MIN.	Miene.	Mine, Gelaet.	Mine.	Facies.
MIS, MISIAT.	Monat.	Maend.	Mois.	Mensis.
MOUEREB.	Muhme.	Moey.	Tante.	Amita, Matertera.
MOUESS.	Moderig.	Morssig.	Humide, Sale.	Immundus, Humidus.
NAC, NA, NI.	Noch, Nicht.	Nog, Niet.	Ni, Non.	Nec, Non.
NAW.	Neun.	Negen.	Neuf.	Novem.
NEWEZ.	Neu.	Nieuw.	Nouveau.	Novus.
NORT.	Nord.	Norden.	Nord.	Septentrio.
PAC, PAK.	Pack.	Pak.	Paquet.	Fascis.
PALF, PALV.		Palm.	Paume de la main.	Palma.
PARC.	Pferch.	Park.	Parc.	Septum.
PER.	Birn.	Peer.	Poire.	Pirum.

Breton.	*Allemand.*	*Flamand ou Hollandais.*	*Français.*	*Latin.*
PERISIL.	Petersilien.	Peterselie.	Persil.	Apium Sativum.
PESK, PYSG.	Fisch.	Visch.	Poisson.	Piscis.
PLANK.	Planke.	Plank.	Planche.	Tabula.
PLANT.	Pflanze.	Plante.	Plante.	Planta.
POULLOU, POULL.	Pful.	Poel.	Marais.	Palus.
PRIET, PRYOD.	Braûtigam.	Bruydegom.	Epoux.	Conjux.
PRIET.	Braut.	Bruyd.	Epouse.	Conjux.
PRIS.	Preis.	Prys.	Prix.	Pretium.
PRIETA.	Trouwen.	Bruyd of Bruydegom neémen.	Se marier.	Inire Conjugium.
PRISA.	Preisen.	Pryzen.	Estimer.	Æstimare.
PRUN.	Pflaume.	Pruym.	Prune.	Prunum.
RENC, RENK.	Rang.	Rank.	Ordre, Rang.	Ordo.
SAON, SEBON.	Seife.	Zeep.	Savon.	Sapo.
SCARS.		Schaers.	Rare, Peu.	Rarus.
SCARSA.	Sparen.	Spaeren.	Epargner.	Parcere.
SCARZA.	Scheuren.	Schueren.	Ecurer.	Mundare.
SCLEERDER.	Schimmer.	Schetter.	Eclat.	Fulgor
SCRIVA.	Schreiben.	Schryven.	Ecrire.	Scribere.
SCUM.	Schaum.	Schuym.	Ecume.	Spuma.
SCRAMM.	Schirm.	Scherm.	Ecran.	Umbella quæ igni opponitur.
SCUMOUER.	Schaumlôffel.	Schuym-Spaen.	Ecumoire.	Cochleare perforatum.
SIELL.	Siegel.	Zegel.	Sceau, Cachet.	Sigillum.
SKELTR.	Schiefer.	Schalie.	Ardoise.	Ardosia.
SKIGEA, SKIJA.	Schneiden.	Snyden.	Découper.	Concidere.
SKIN.	Schein.	Schyn, Strael.	Rayon.	Radius.
SOL.		Zolder.	Plancher.	Tabulatum.
STER, STERET, STERENU.	Stern.	Ster.	Etoile.	Stella.
SPARFEL.	Sperber.	Sperwer.	Epervier.	Accipiter.
SPARL.	Sparre.	Sparre, Lat.	Perche.	Pertica.
SPILL.		Spel.	Epingle.	Spina ferrea.

Breton.	*Allemand.*	*Flamand ou Hollandais.*	*Français.*	*Latin.*
STAD.	Stand.	Staet	Etat, Condition.	Status.
STAOL.	Stall.	Stal, Beesten-Stal.	Etable.	Stabulum.
STLACA.	Schlagen.	Slaen.	Frapper.	Verberare.
STOURM, STORM, ESTORM.	Sturm.	Storm.	Tempête.	Tempestas.
STREET, STRET, STEVET.	Strasse.	Straetje.	Ruelle.	Angiportum.
STROP.	Strupf.	Strop.	Enveloppe, Nœud.	Involucrum.
STUR.	Steuer, Ruder.	Stuer, Roer.	Gouvernail.	Clavus.
SUR.	Sauer.	Zuer.	Sûr.	Acidus.
TASS.	Tasse.	Tasse, Kop.	Tasse à boire.	Crater.
TUN.	Dunen.	Duyn, Zand-Berg.	Dunes.	Terreni Aggeres.

On voit dans ce Glossaire que quelques mots Allemands, ressemblant au Breton des deux pays, nous manquent. Mais cela n'infirme aucunement l'opinion établie, que la langue Bretonne, soit de France soit d'Angleterre, avait dans l'origine une grande affinité avec la langue des Belges et des Allemands. Des mots devenus hors d'usage dans les différens jargons de la langue Tudesque, viennent à l'appui de cette assertion. Une quantité de mots Flamands étaient anciennement usités chez les Allemands, comme ils le sont encore chez nous; on les trouve dans les Auteurs publiés par Schilter et par Hickesius. En revanche, nous en avons perdu ou altéré plusieurs qui en Allemagne n'ont subi aucun changement. D'un autre côté, dans les Auteurs du moyen âge, qui ont écrit en Allemagne et dans les Pays-Bas, on rencontre beaucoup d'anciens mots que les Allemands ont perdus aussi bien que nous, et qui peut-être ont été conservés dans la langue Bretonne. Tout cela est propre à une langue originaire et commune dans une grande étendue de pays. Nous pourrions le confirmer par une foule d'exemples.

Pourquoi tant de dialectes différens dans la langue Celtique, Germanique et Gauloise?

On comprend aisément qu'une langue commune à une si grande étendue de pays, doit nécessairement être divisée en plusieurs dialectes particuliers, dont chacun avait ses mots propres et différens, du moins dans leurs inflexions. Les contrées de la Gaule qui avaient quelque commerce avec les étrangers, en empruntaient toujours quelques termes, en leur communiquant les leurs. Serait-il donc surprenant que, dans le cours d'un grand nombre de siècles, la langue des Celtes ou Gaulois se fût partagée en plusieurs dialectes; que ces dialectes eussent tellement varié par la suite du temps, que les peuples Celtes ou Gaulois à peine s'entendissent, pour peu qu'ils fussent éloignés les uns des autres? En effet, à mesure que les nations se sont éloignées du berceau commun, chacune, de son côté, perdit ou conserva quelque mot ou quelqu'ancienne locution, ou en adopta de nouvelles; ou de deux expressions également usitées, les Germains d'au-delà du Rhin gardèrent l'une, tandis que les Gaulois proprement dits adoptèrent l'autre. Ajoutez à ces motifs l'influence de la prononciation différente de certains mots, et les signes équivoques dont on se servit pour les représenter, dans un temps où l'on ne se piquait guère d'une orthographe exacte. Voilà les degrés par lesquels la langue commune d'un si grand nombre de peuples parvint au point de différence qu'on y remarqua dans la suite. Aussi la langue qu'on parlait dans l'intérieur de la Gaule proprement dite, dut nécessairement se polir, tant par le commerce des Grecs et des Romains, que par le goût qu'ils prirent pour les arts libéraux, que l'on enseignait avec tant d'éclat à Marseille (1). Les peuples plus Septen-

(1) Les Marseillais, qui tiraient leur origine des Phocéens, peuples de l'Ionie dans l'Asie, ne parlaient pas seulement le Grec, mais, suivant Strabon (L. 4, pag. 181, edit. Paris. in-fol., 1620.), la ville de Marseille ayant été assignée aux Gaulois comme une Académie, ils mirent encore l'étude du Grec en si grande vogue

trionaux n'avaient presque aucun commerce avec les nations étrangères ; il est donc assez naturel de penser que la langue primitive se conserva plus longtemps de ce côté-là.

On sait d'ailleurs qu'il suffit qu'une langue vivante soit étendue, pour qu'il s'y trouve divers dialectes; le peuple ne parle jamais le même langage que les personnes qui ont eu de l'éducation, et l'on pourrait dire qu'il y a presque des dialectes d'état et de condition différente: mais quelque diversité qui se trouvât dans le langage de plusieurs parties des Gaules, la langue était cependant la même au fond, et ce n'est que des différens dialectes qu'il faut entendre

dans les Gaules, que les formules mêmes des contrats s'écrivaient en cette langue. Ils persuadèrent même aux plus nobles d'entre les Romains de venir s'instruire à Marseille, au lieu d'aller à Athènes; *Urbs ea paulo ante barbaris loco ludi litterarii patefacta, studium Græcarum litterarum in Galliis adeo excitavit, ut etiam contractuum formulas Græce conscriberent. Nobilissimis etiam Romanis persuaserunt, ut discendi studio pro Atheniensi peregrinatione Massiliensem amplecterentur.* Les Romains et les Gaulois qui venaient étudier à Marseille, y apportèrent leur langue; de sorte que Varron, au rapport d'Isidore, dit *que les Marseillais avaient trois langues, parce qu'ils parlaient le Grec, le Latin et le Gaulois;* Isidorus Hispal. Etymol., L. 15, cap. 1, tom. I, n. 74, pag. 378, edit. Matriti, 1778. *Hos (Massilienses) Varro trilingues esse ait: quod et Græce loquantur, et Latine et Gallice.* Isidore rapporte le texte de Varron, d'après S. Jérôme (Proœmio, L. 2 Commentar. Epist. ad Galat., tom. IV, part. 1, pag. 254). Les Rhodiens, dans Tite-Live, disent qu'ils avaient appris *que les Marseillais étaient honorés et considérés par les Romains, autant que s'ils demeuraient au milieu de la Grèce; que la communication avec leurs voisins n'avait, non seulement, ni changé ni corrompu le son de leur langue ni leur manière de s'habiller; mais sur-tout que leurs mœurs, leurs lois, leur génie n'en avaient souffert aucune altération :* Titus Livius (L. 37, cap. 54, pag 495, edit. Francof., 1628, in-4.°) sic ait: *Massilienses, quos si natura insita velut ingenio terræ vinci posset, jam pridem efferassent tot indomitæ circumfusæ gentes, in eo honore, in ea merito dignitate audimus apud eos esse, ac si medium umbilicum Græciæ incolerent. Non enim sonum modo linguæ, vestitumque et habitum, sed ante omnia mores et leges et ingenium sincerum integrumque a contagione accolarum servarunt.* Si la langue des Gaulois n'altérait pas le langage Grec et Latin pur des Marseillais, ce commerce des Gaulois avec les habitans d'une ville où les lettres étaient en si grande vénération, ne pouvait manquer d'introduire des changemens remarquables dans la langue Celtique ou Gauloise.

ce que dit César (1), et d'après lui Ammien Marcellin (2), que chaque partie des Gaules avait un langage particulier : *Hi omnes lingua .... inter se differunt*, ou *lingua .... discrepantes*. Le mot *lingua* ne signifiera que dialecte, pour peu que l'on fasse attention à ce que dit Strabon (3) : *Sunt qui Gallos trifariam dividunt, in Aquitanos, Belgas et Celtas : ex quibus Aquitani a cæterorum plane differentes, non lingua modo, sed et corporibus, Hispanis quam Gallis sunt similiores : reliqui, Gallica specie, ne ipsi quidem omnes eodem utuntur sermone, sed aliquid nonnulli habent diversitatis. Il y a*, dit-il, *des Auteurs qui divisent la Gaule en trois parties, occupées par les Aquitains, les Belges et les Celtes. Les Aquitains diffèrent tout-à-fait des autres, et ils ressemblent plus aux Espagnols qu'aux Gaulois, non seulement par rapport à la langue, mais encore à l'égard de la physionomie, les autres ont tout l'air Gaulois ; cependant ils ne parlent pas tout-à-fait le même langage ; les dialectes sont un peu différens.* Ces paroles annoncent clairement que, du temps de Strabon, il y avait beaucoup d'affinité entre la langue des Belges et celle des Celtes ; au lieu que les Aquitains avaient adopté quelque chose du dialecte des Ibères ou Espagnols, dont ils étaient voisins. En effet, ce n'est que par la confrontation des passages des différens Auteurs qu'on peut parvenir à fixer le sens

(1) Cæsar, de Bell. Gall., L. 1, cap. 1, pag. 1 et sequent. *Gallia est omnis divisa in partes tres : quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. On divise toute la Gaule en trois parties ; l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par ceux qui dans leur langue s'appellent Celtes, et dans la nôtre Gaulois. Tous ces peuples diffèrent entre eux de langage, de mœurs et de lois.*

(2) Ammianus Marcellinus, tom. II, L. 15, cap. 27, pag. 427, in Collect. Script. Lat. Veter. *Temporibus priscis, quum laterent hæ partes ut barbaræ, tripartitæ fuisse creduntur, in Celtas (eosdem Gallos) divisæ, et Aquitanos, et Belgas, lingua, institutis legibusque discrepantes. Et Gallos quidem qui sunt Celtæ, etc. Ces pays, anciennement inconnus comme barbares, furent, à ce qu'on croit, divisés en trois parties ; les Celtes, qui étaient les Gaulois, les Aquitains et les Belges, tous différens par leurs mœurs, leur langage et leurs lois.*

(3) Strabo, L. 4, pag. 176, edit. Paris. 1620, in-fol.

des uns et des autres. La langue Celtique ou Gauloise s'était donc assez bien conservée jusqu'à la période Romaine, du moins elle n'avait essuyé d'autres altérations que celles qui arrivent à toutes les langues vivantes, soit par un commerce étranger, soit par les changemens insensibles auxquels elles sont toutes sujettes. L'on sait qu'il suffirait d'une longue durée de temps pour qu'une langue fût très-dissemblable d'elle-même. Lors donc que César a dit que les Aquitains, les Belges et les Celtes avaient des langues différentes, cela n'empêche pas que le Tudesque n'ait été la langue universelle des Celtes ou Gaulois. Il en était apparemment de cette différence dont parle César, comme de celle qu'il y a entre les langues Gothique, Flamande, Hollandaise, Basse-Allemande, etc. (1), qui, quoique différentes entre elles dans le dialecte, dans l'accent, ou dans la prononciation, sont cependant essentiellement la même, c'est-à-dire, différens idiomes de l'ancien Tudesque (2). Au rapport de Suétone (3), Caligula, revenant de son expédition burlesque, entreprise contre les Germains, fit choisir quelques Gaulois, et les obligea d'apprendre le Germain, et d'adopter des noms barbares, dans la vue de les faire passer pour des

(1) Il règne entre les dialectes du Haut et du Bas Allemand une telle différence que l'habitant de l'Allemagne supérieure ne comprend pas le langage de ses compatriotes du Nord, à moins d'en avoir fait une étude particulière. On parle le Bas Allemand dans les Provinces situées sur la mer du Nord et sur la Baltique, en Westphalie, en Basse-Saxe, dans le Holstein, en Poméranie et dans le Brandebourg; on l'appelle communément *Platt-Deutsch.*

(2) Dom Bouquet, Recueil des Historiens des Gaules, tom. 1, pag. 743. *Si verum est quod tradit Hieronymus, necessario dicendum est Cæsarem, quum ait Belgas, Aquitanos et Celtas lingua inter se differre, hanc differentiam non in ipsa lingua ponere, sed tantum in dialecto, seu vario loquendi genere. Nam si diversa fuerit Celtarum et Belgarum lingua, quomodo Tectosages, qui in Asiam irruperunt, quique profecto Celtæ erant, eamdem linguam habuerint quam Treveri, qui semper cum Belgis annumerati sunt?*

(3) Suetonius in Caligula, cum Comment. Pitisci, cap. 47, tom. 1, pag. 601 et 602, edit. Leovard. 1714. *Conversus hinc ad curam triumphi, præter captivos et transfugas barbaros, Galliarum quoque procerissimum quemque . . . . seposuit ad pompam; coegitque non tantum rutilare et summittere comam, sed et sermonem Germanicum addiscere et nomina barbara ferre.*

Germains: mais les réflexions qu'on a faites sur les passages tirés de Jules-César et de Strabon répondent suffisamment à celui de Suétone. Aussi explique-t-on par ce moyen comment ce même conquérant des Gaules a pu dire (1) qu'Ariovisto, Roi des Germains, avait appris la langue Gauloise pendant le long séjour qu'il avait fait dans les Gaules; et l'on conçoit sans difficulté le raisonnement de Tacite (2), lorsqu'il conclut que les Gothins (*Gothini*) n'étaient point Germains, parce qu'ils parlaient le langage des Gaulois. En effet, la langue n'était pas différente, mais les dialectes seulement (3), comme nous disons aujourd'hui que les Provençaux, les Languedociens, les Auvergnats, et les habitans des autres Provinces des Gaules parlent différemment, quoiqu'au fond la langue soit la même, et que la différence ne consiste que dans le dialecte.

Pour completter les preuves que nous avons données de la conformité de l'*ancienne* langue Celtique ou Gauloise avec la Tudesque, il serait à souhaiter que l'on eût des monumens écrits des premiers Celtes ou Gaulois; mais jamais souhait ne fut plus vain. Nos recherches doivent donc se borner à quelques noms qu'un Auteur Latin, ou quelqu'autre qui a écrit après les Romains, à l'époque de la basse Latinité, aura conservés, et sans doute défigurés en y ajoutant une terminaison Latine. Voici quelques-uns de ces vieux mots Gaulois Latinisés, dans lesquels on découvre, presqu'au premier coup-d'œil, des traces remarquables du Tudesque, aujourd'hui même encore en usage.

(1) Cæsar, de Bell. Gall., L. 1, cap. 47, pag. 57. *Commodissimum visum est C. Valerium Procillum .... propter linguæ Gallicæ scientiam, qua multa jam Ariovistus, longinqua consuetudine utebatur .... ad eum mittere.*

(2) Tacitus, de Agric. Vita, pag. 270, tom. II, in Collect. Script. Lat. Veter. *Gothinos Gallica .... lingua coarguit non esse Germanos.*

(3) Hontheim, Prodromus Histor. Trevirens., tom. IV, pag. 11. *Quæ vero ex Julio Cæsare et Tacito adversus unitatem linguæ eorum populorum attulimus, ea universim* ad nudum dialectum *pertinere, Cluverius recte judicavit.*

Adelinga.

Mot qui dérive d'*Adelingus*. Il marque l'Ordre de la Noblesse, *Adel*, *Edeldam*, etc. (1).

Adalingus, *Adelingus*, *Ethelingus*, *Edelingus*, *Edlingus*, *Etlidus*, etc.

Ce mot, quoique écrit différemment, indique une même origine, et signifie un Noble, en Tudesque *Adeling*, *Edeling*, *Edelman*, etc. (2). Nous disons *Edellieden*, *Edelluyden*; les Allemands *Ettelleute*. Ce mot paraît être composé de l'Anglo-Saxon *æthel*, *ethel*, en langue Teutone *Edel*; et du mot *lidus* (3). De là sont vraisemblablement dérivés les noms propres des Rois Anglo-Saxons Ethelredus, Athelunus, Ethelbaldus, Ethelulfus, Ethelstanus, etc. Les fils et les héritiers des Rois étaient appelés *Adelingi* (4).

(1) Gotefridus Viterbiensis, anno 776, de Longobardis agens: *Omnes Reges illi fuerunt* Adelingi, *id est de nobili prosapia, quæ apud illos dicitur* Adelinga. — *Longobardis* Adelinga *pro classe Nobilium, apud Spelmannum*, sit Wachterus in Glossario, voce *Edeling*.

(2) Nithardus, Histor. Francor., L. IV, pag. 478 et 479. *Quæ gens* (*Saxonum*) *omnis in tribus hominibus divisa consistit. Sunt enim inter illos* Edhlingi, *sunt qui Frilingi, sunt qui Lazzi illorum lingua dicuntur: Latina vero lingua hoc sunt, Nobiles, ingenui atque serviles.* — Paulus Warnef., de Gestis Longob., L. 1, cap. 21. *Hi omnes* Adalingi *fuerunt: sic enim apud eos quædam nobilis prosapia vocabatur.* — Lex Angliorum et Werinorum, tit. 1, §. 1. *Si quis* Adalingum *occiderit, DC sol. componat.* Vide Lindenbrog., pag. 482. Item, tit. II, §. 1. Item, tit. III, §. 1. Item, tit. IV, §. 1. Item, tit. V, §. 3, 6 et 11. Item, tit. VII, §. 6.—Vetus Theotiscum Lexicon Saxonic., an DCCCX, inter alia habet: *Twelff. Edelinge den Sassen.* — Simeon Dunelmus, et ex eo Hovedanus, an. 887: *In loco, qui dicitur* Ethelingaege, *id est nobilium insula.* — Mathæus Westmonasteriensis et Bromptonus habent: Ethelingey *et* Ethelingeie, *quod interpretatur insula Nobilium.* — Charta Ælfredi Regis in Monastico Anglicano, tom. I, pag. 203: *Ad insulam Clitonum, quæ Anglice usitato nomine* Aedlingaeg *nuncupatur.*

(3) Voyez l'article de *Leudes*, *lidi*, etc.

(4) Edwardus Confessor, in Legibus, cap. 35. *Rex vero Edwardus Edgarum, filium eorum secum retinuit, et pro suo nutrivit; et quia cogitabat hæredem eum facere,*

Alode, Alodes, Alodium.

(En Flamand, *aenlot;* en Français, *aleu.*)

L'origine de ce mot est très-discutée, et sa signification a beaucoup varié (1). Il se trouve dans les lois Saliques et Ripuaires (2), dans les Capitulaires des Rois de France (3), dans les Formulaires de Marculphe (4), et dans d'autres monumens du moyen âge (5). Vredius (6) le dérive du mot Tudesque *aenlot*, *anlot*, portion d'un héritage échue par le sort; *lot* signifie *sort* en Flamand.

Ambacti.

César (7) nomme *Ambacti* une sorte de cliens qui, sans être esclaves, étaient

nominavit Adeling, *quem nos dicimus Domicellum. Sed nos indiserte de plurimis dicimus; quia Baronum filios vocamus Domicellos, Angli vero nullum nisi natos Regum.* — Leges Hoeli Boni dicunt : *Urchrichiad, i.* Edling, *qui post Regem habet succedere, etc.* — Simeon Dunelmus, de Gestis Angl., an. 866. *Elfredus, id est, Clito* Adeling. Apud Henricum Huntindon. L. 5, *Beorthsigt filius Brithnodi* Adeling; et L. 6, *Quidam Anglorum Eadgar* Adeling *promovere volebant in Regem.* — Otfridus, in Præfat. ad Ludovicum Regem Francorum Orientalium, V. 35 : *So is therselbo Edelinc ther heizit auur Ludouuic, talis est Regius ille juvenis qui iterum vocatur Ludovicus; tel est ce jeune homme royal, qui s'appelle encore Louis.*

(1) Voyez, parmi plusieurs Auteurs, Chifflet dans le *Glossarium Salicum*, au mot *alodes*, et les notes de Bignon sur Marculphe. L. 1, ch. 12; L. 2, ch. 4, 6 et 9.

(2) Lindenb. Leg. Sal., tit. 62, *de Alode*, pag. 341; idem, Leg. Ripuar., tit. 56, *de Alodibus*, pag. 460.

(3) Capitular. Reg. Franc., cap. 7, pag. 460, tom. I, edit. Paris. 1780. *Illorum* alodes *prævideant.*

(4) Ibidem, tom. II, pag. 408. Marculphi Formular., L. 2, cap. 7. *Dono tibi, dulcissima conjux .... tam de* alode *aut de comparatum.*

(5) Hincmarus, Epist. 7, cap. 34. Alode, *quem a die ordinationis suæ de Ecclesiasticis facultatibus acquisivit, habere valebit.* Voyez aussi le *Glossarium Lindenbrogi*, pag. 1351.

(6) Voyez Vredius, Fland. Ethn., pag. 241.

(7) Cæsar, de Bell. Gall., L. 6, cap. 15, pag. 221. *Alterum Genus est equitum. Ii, quum est usus, atque aliquod bellum incidit.... omnes in bello versantur; atque*

attachés à quelque Seigneur. Car, en parlant des cavaliers Gaulois, il dit que chacun d'eux, à proportion de sa naissance ou de son bien, menait avec lui à la guerre des *ambactes et des cliens*. Ce mot *ambacti* est d'origine Gauloise, comme le remarque aussi Festus (1), quoique l'explication qu'il donne de ce nom ne soit point exacte. Il nous reste encore quelques traces du mot *ambacti* dans nos *ambachts-heeren* (2). Il se prend aujourd'hui pour une étendue de jurisdiction sur un certain district avec haute et basse justice; il est encore en usage dans la Flandre Flamingante. On y trouve les *Ambachten* de Bouchaute, d'Assenede, d'Axel, d'Hulst, de Bourbourg, de Bergues, de Furnes, de Cassel, etc. C'est à peu près la même chose que les Châtellenies. On attribue aussi en Flandre le nom d'*ambachten* aux corps et métiers.

Ambascia, dans les lois Saliques (3), *ambasiatum*, dans les Capitulaires de Charlemagne (4), et notre *Ambacht* et *Ambachts-man* (5), sont des mots Tudesques provenant de la même tige.

eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos circum se ambactos *clientesque habet.*

(1) Vide Lexicon Latino-Græcum ab Henrico Stephano editum, anno 1572, pag. 14. *Ambactus lingua Gallica, etc.* Vide Auctores Latinæ Linguæ, edit. Gothofredi, 1622, Coloniæ, in-4.°

(2) Levinus Lemmius, L 4, cap. 3. Ambachts-heeren, *viri illustres, penes quos est summa rerum in coloniæ alicujus, seu municipii ambitu.* Handvest van Zuyd-Holland, Johannis van Eyck, folio 286: *Wy Johan Heer van Vassenaer.... Ambachts heer van Oostbarendrecht; Elizabeth Van Loo.... Ambachts-vrauwe van Karnisse, ende Jacob Damissen, als Ambachts-heer van Westbarendrecht, etc.*

(3) Pactus Legis Salicæ, tit. 1, §. 3, pag. 13, apud Eccard. *Si in dominica* ambascia *fuerit occupatus.* Vide ibidem, Commentarium Eccardi.

(4) Capitul. Caroli Magni, anni 800, n. 16, pag. 534, tom. I. *Et si judex.... in* Ambasiato *vel alicubi fuerit.*

(5) Ad rem loquitur D. Johan. Diecmannus, in Specimine Glossarii Latino-Theotisci (Bremæ, 1701, pag. 84.) Ambakman *compositum ex* ambak *et* man .... *Gothice* andbaths, ambat, *minister, servus;* andbahtian, *ministrare. Stiernhielmus hanc vocem Celticam, Gothicam, Germanicam, Norvegicam, etc. appellat....* ambakman *hic illum significat, qui præest hominibus, quorum opera et ministerio Magnates in bello utuntur.... ita nobis* amtmann *regioni alicui præfectus.*

Bannus, *Bannum*.
(En Flamand et en Français, *ban*.)

Signifie proprement un édit, une proclamation publique (1). De là est dérivé le mot *bannire* (ordonner), en Flamand *bannen* (2). *Bannire* se prend quelquefois pour convoquer à la guerre (3); et les militaires appelés de cette façon aux armes, se nommaient *banniti*. *Bannus* se dit aussi de l'amende même du *ban* violé (4). De Hauteserre (5) observe qu'anciennement on appelait *heribannum* l'obligation des vassaux d'aller à la guerre, quand leur Seigneur levait des troupes; d'où sont venus les mots *ban* et *arrière-ban*, mots qu'on a confondus par la suite. Ceux qui violaient les lois, furent quelquefois punis de confiscation de biens, d'exil et de proscription; ce qu'on publia par un autre *ban* (*bannus*); et cette peine fut ensuite appelée *bannus*, en Flamand *ban*, en Français *ban* ou *bannissement* (6). De là est dérivé *forbannire*, chez

(1) Capitul. Reg. Franc., cap. 17, pag. 617, tom. I. *Pontes publici, qui per* bannum *fieri solebant, anno præsenti omni loco restaurentur.*

(2) Ibidem, in Decreto Childeberti Regis, dato circa annum 595, pag. 19. *Similiter Kal. Mart. colonia convenit, et ita* bannivimus, *ut unusquisque judex criminosum latronem ut audierit.... ipsum ligare faciat.* — In Conc. Salegunstadiensi, anni 1022 (in Act. Conc. tom. 6, part. 1, pag. 830, edit. Paris. 1714). *Decretum est etiam, ut omnes* bannitum *jejunium in quocumque Episcopio celebratur, diligentissime observent.*

(3) Gregorius Turon. (apud Spelman.): *Jussu Sigeberti omnes leudes Austrasiorum in exercitu gradiendum* banniti *sunt.* — Marculphi Formular. L. 1, cap. 40, tom. II (Capit. Reg. Franc.), pag. 396 et 397. *Jubemus ut omnes pagenses vestros, tam Francos, Romanos, vel reliqua natione degentibus* bannire, *et locis congruis per civitates, vicos, et castella congregare faciatis.*

(4) Specul. Saxon. L. 2, art. 61. Bannus *Regius, id est mulcta, quæ est LX solidorum.* — Gregorius Turon. L. 5, cap. 27, pag. 237. *Post hæc Chilpericus Rex de pauperibus et junioribus Ecclesiæ vel Basilicæ* bannos *jussit exigi, pro eo quod in exercitu non ambulassent.*

(5) De Hauteserre, *Orig. Feud.*, cap. 9.

(6) Hincmarus Remensis, in Quaternion. ad Reg. Carol. Calv., pag. 381. *Quidquid*

les Flamands *verbannen*. Voyez plus bas, dans notre ouvrage. Sans parler de plusieurs autres significations du mot *bannus*, *bannum*, il se dit aussi des publications qui se font aux prônes des paroisses, des noms de ceux qui veulent se marier.

Banwerc (1).

Barca et *Barga*.

(En Tudesque, *barke*, *barge*; en Français, *barque*.)

Ce terme se trouve dans les lois Saliques et ailleurs (2), pour exprimer un bateau.

Bardo-Cucullus, ou *Cucullus*.

Le *Bardo-Cucullus* était un habillement de tête particulier aux Gaulois, surtout aux habitans de Langres et à ceux de la Saintonge. C'était une espèce de capuchon, lequel tenait vraisemblablement à la saie ou à la tunique, comme le coqueluchon de quelques religieux est attaché à la robe. Martial (3) et

de rebus et facultatibus Ecclesiasticis ad gubernandum acceperat, jussione vestra per Vicecomitem ipsius pagi, in bannum, *quod jus lingua Latina proscriptio confiscando vocatur, est missum.* Vide *Ducange*, verbo *bannus*, pag. 978. — Additiones ad Leg. Sal. apud Eccard., pag. 186, n. 11. *De proprio in* bannum *misso. Cujuscumque hominis proprietas ob crimen aliquod in* bannum *missa fuit.*

(1) Voyez plus bas l'article de *Lantwere*, dans les notes.

(2) Pactus Leg. Sal., tit. 44, §. 9, apud Eccard., pag. 84. *Si quis hominem ingenuum de* barca *abbatiderit* (percutiendo dejecerit) *sine voluntate, etc.* — Annal. Bert. ad ann. 876, apud Du Chesne, Hist. Franc, tom. III, pag. 25. *Normanni cum centum circiter navibus magnis, quas nostrates* bargas *vocant, XVI Kal. Octob. Sequanam introierunt.*

(3) Martialis L. 3, Epigr. 2 *ad librum suum*, v. 5, pag. 361, tom. III, Collect. Pisaur. 1766.

Vel turis, piperisque sis Cucullus.

Idem, L. 14, Epigr. 128, *Bardocucullus*, pag. 446, ibidem.

Gallia Santonico vestit te Bardo-Cucullo.

Idem, L. 1, Epigr. 54, *ad Fidentinum*, v. 4 et 5, pag. 340, ibidem.

Sic interpositus vitio contaminat uncto
Urbica Lingonicus Tyrianthina Bardo-Cucullus.

Juvénal (1) en parlent en termes exprès. Tout le monde convient, dit le Dictionnaire de Trévoux (2), *que le nom de* Bardo-Cucullus *est un mot Gaulois*. En effet, nous l'exprimons encore de nos jours, en Flamand, par le mot *Baerd-Keuvel*.

Beccus.

Ce mot est ancien et Gaulois. Suétone (3) dit à la fin de la vie de Vitellius, qu'Antoine, surnommé *Primus*, né à Toulouse, et qu'il appelle *homo Gallicanus*, avait porté dans son enfance le surnom de *Beccus*, qui signifie, ajoute-t-il, le *bec* d'un coq (ou plutôt le *bec* de toute sorte d'oiseau). Il est donc évident que le nom *Beccus* est Gaulois. C'est de là que les Flamands et les Allemands ont retenu le mot *becken* (*becqueter*), et qu'ils disent, suivant la remarque de Cluvier (4), dans la même signification, *picken* et *pecken*. Les peuples du pays de Galles, en Angleterre, se servent du mot *pic*, au lieu de *bec*, dit-il. Je trouve cependant dans le Dictionnaire de la langue Bretonne, par Pelletier, cité ci-dessus (5), *beg*, *bec*, *bek*, *pig*.

Bivang.

(En Flamand, *bivanck* ou *bevang*; en Français, *enclos*.)

Mot fréquent dans les chartres du moyen âge (6).

(1) Juvenalis Satyr. 8, v. 145, pag. 329. tom. III, Collect. Pisaur. 1766.
Tempora Santonico velas adoperta Cucullo?

(2) Voyez le Dictionnaire de Trévoux, au mot *Bardes*, tom. I, pag. 763.

(3) Suetonius, in Vitellio, cap. 18, tom II, pag. 934, edit. Leovard. 1715. *Ab Antonio Primo* (homine Gallicano), *adversarum partium duce oppressus est; cui Tolosæ nato cognomen in pueritia* Becco *fuerat; id valet Gallinacei rostrum.*

(4) Cluverius, German. Antiq., L. 1, pag. 57. *Rostrum Italis etiamnum* becco *vocatur; Gallis atque Germanis inferioribus* bec, *unde Italis* rostro ferire *est* beccare, *Gallis* becquer, *prædictis Germanis et Suitzeris in Helvetia* becken. *Britannis Wallis* rostrum *est* pic, *et Hispanis* pico: *unde his verbum* picar, *quod est* rostro ferire. *Quod plurimis hodieque Germanis dicitur* picken, *et* pecken.

(5) Voyez plus haut, pag. 20

(6) Charta anni 1058 (tradit. Fuldens., p. 255) *In Hilteriches III hubas et unum* bivanc,

Braccæ.

Suivant Diodore de Sicile (1), les Gaulois se servaient d'une sorte de vêtement qu'ils nommaient *braccæ*. Suétone (2) raconte que *les Gaulois ôtaient leurs* braccæ *pour prendre l'habit de Sénateur*. Properce (3) attribue ce même vêtement à Viridomarus, Prince Gaulois. Au rapport de Strabon (4), les Belges portaient des *braccæ* très-étendus. Agathias (5), historien Grec au sixième siècle, compte parmi l'habillement des Francs les *braccæ*. Ils étaient en usage, non seulement chez les Gaulois, mais aussi chez les Sarmates, les Scythes et les Mèdes. Pomponius Mela (6), Lucain (7) et Ovide (8) nous

qui dicitur Blancstruth .... in Drasenrode Nangoldes-bivanc, *et juxta eum folcholdes*-bivanc. *Ad Sigefridesrode illum* Bivanc, *qui ibi captus est, cum omnibus rebus, facultatibus, etc.* — Charta Ottonis Imp., anni 983, apud Baldericum, in Chron. Camerac. L. 1, cap. 108. *Ea videlicet ratione, ut nulla majorum minorumque persona in* bivangio *prædicti foresti, ni cum licentia præfati Episcopi .... venari præsumat.*

(1) Diodorus Siculus, L. 5, tom. I, pag. 307, edit. Hanov. 1604, in-fol. *Vestitus illis* (*Gallis*) *mirificus: tunicas enim variis coloribus imbutas, ac centum floribus conspersas, et femoralia, quæ illi* braccas *appellant, gestant.*

(2) Suetonius in Julio Cæsare, cap. 80, tom. I, pag. 136. *Galli* braccas *deposuerunt, latum clavum sumpserunt.*

(3) Propertius, L. 4, Eleg. 11, v. 43, Collect. Pisaur. 1766, tom. II, pag. 113.
Illi virgatis jaculantis ab agmine (*inguine*) braccis.

(4) Strabo, L. 4, pag. 196. *Belgæ ....* braccis *utuntur circum extentis.*

(5) Agathias, L. 2, pag. 40, edit. Paris. 1660. *Pectoribus et tergoribus ad lumbos usque sunt nudis, inde* braccis *sive femoralibus alii lineis, alii coriaceis cincti, tibias cooperiunt.*

(6) Pomponius Mela, de Situ Orbis, L. 2, cap. 1, n. 90, p. 131, edit. Lugd. Batav. 1748. (*Sarmatæ*) *totum* braccati *corpus.*

(7) Lucanus, L. 1, Pharsal., pag. 4, Collect. Pisaur. 1766, tom. III.
Et qui te laxis, imitantur, Sarmata, braccis
Vangiones, Batavique truces.

(8) Ovidius, Trist. L. 3, Eleg. 10, v. 18, pag. 334, tom. II, Collect. Pisaur. 1766.
Pellibus, et sutis arcent male frigora braccis.

Idem, Trist.
Vulgus adest Scythicum, braccataque *turba Getarum.*

éclairent sur cet objet. Les Romains n'aimaient pas nos *braccæ ;* ils les appelaient un *habillement barbare :* mais se rendant dans nos contrées, et trouvant notre climat trop froid, il est très-probable qu'ils firent usage de ce vêtement, et même qu'ils en portèrent la mode à Rome. En effet, suivant Plutarque (1) et Tacite (2), Licinius Cæcinna, après avoir commandé une armée dans les Gaules, paraissait en Italie avec des *braccæ* à la Gauloise.

Le mot *braccæ* appartient évidemment au Tudesque : on dit en Flamand *broek*, en Allemand *bruch*, en Anglais *breeches*.

Bracco.

(En Flamand, *brake ;* en Français, *braque.*)

Espèce de chien de chasse. D'anciens Glossaires (3), les Lois des Frisons (4), et le Formulaire de Marculphe (5), se sont servis du mot *bracco* dans la même signification.

Brachile.

(En Flamand et en Français, *bracelet.*)

Ornement que les femmes portaient au bras. Les lois Saliques (6) en font

(1) Plutarchus in Othone, tom. I, pag. 1069, edit. Francof. 1599. *Cæcinna....* braccis *et manicis Gallico more indutus, Signiferos et Præfectos Romanos Gallico more alloquebatur.*

(2) Tacitus, Hist. L. 2, cap. 20, tom II, pag. 220. *At Cæcinna, velut relicta post Alpes sævitia ac licentia, modesto agmine per Italiam incessit. Ornatum ipsius municipia et coloniæ in superbiam trahebant, quod versicolore sagulo,* braccas, *tegmen barbarum indutus, togatos alloqueretur.*

(3) Glossarium vetus apud Lindenb., pag. 1365. *Licisca*, bracco.

(4) Lex Frision. apud Lindenb, pag. 493, tit. 4, §. 3. *De servo aut jumento alieno occiso, canem acceptoricium, vel* bracconem *parvum, quem barmbraccum vocant, IIII sol. componat.*

(5) Marculphus, MS. ex Bibliot. Reg. Galliæ, in Formul. parab. apud Lindenb. in Gloss., pag. 1365. *Latrat* bracco, *sed non ut canis ;* plus bas : *non movet* bracco *talem Baronem, non latrat* bracco *contra insontem.*

(6) Lex Salica, tit. 29, §. 37, apud. Eccard., pag. 152. *Si quis mulieri* brachile *furaverit, CXX den., qui faciunt sol. III culp. jud.*

mention. Du Cange (1) le confond avec *brachiale*, qui était un ornement que les hommes, ainsi que les femmes, mettaient à l'extrémité de leurs manches; en effet, S. Ouen (2), Biographe de S. Eloi, au septième siècle, l'a pris dans cette acception.

Brig, Briga, Bria, Briva.

(En Flamand, *brugge;* en Français, *pont.*

Brig, qui, suivant les divers dialectes, se prononçait aussi *briga, bria, briva*, signifie en langue Gauloise (3) *pont, le passage d'une rivière.* De là *Samarobriga*, ou *Samarobriva* (4), Pont sur Sambre, *Amiens; Briva Isaræ*, Pont sur Isère, *Pontoise; Briva-Curretia* (5), Brive-la-Gaillarde, près de la Courèze (6). Il se trouvait encore dans les Gaules, *Nitiobriga, Allobriga, Latobriga, Amagetobriga, Eburobrica, Baudobrica*, et plusieurs autres villes dont

(1) Du Cange, verbo *brachiale*, pag. 1271.

(2) *O quotiens debitor esse voluit, ut debitoribus subveniret! quotiens* brachile *aureum, pungam quoque auro gemmisque comptam sibi subripuit, tantum ut miseris succurreret!* Voyez le Recueil des Hist. des Gaul. par Dom Bouquet, tom III, pag. 553.

(3) Ce sont les paroles de D. Ruinart. Voyez plus bas, note 5.

(4) Sic ratiocinatur Hontheim, Histor. Trevirensis Prodromo (tom. IV, pag. 10, §. 11): *Si in rem ipsam eamus, si verborum et terminationum, quæ nobis ex remotissima hac periodo supersunt, vim et rationem expendamus, haud difficulter persuadebimur, tantam inter Cis et Trans-Rhenanorum linguam fuisse similitudinem et affinitatem, ut non nisi pro diversis dialectis reputari debeant. Imprimis enim utrobique urbibus et vicis similia nomina, quorum hi fere exitus:* briga, *quod est pons .... Sunt quippe in Gallia*, Samarobriga Ambianorum, Nitiobriga, Latobriga, Amagetobriga, etc.

(5) Gregorius Turonensis, L. 7, cap. 10, pag 296, dans les Historiens des Gaules, par D. Bouquet, tom. II. Brivam-Curretiam *vicum .... advenit.* D. Ruinart in hunc locum ait: *Sic dictus est vicus ille a ponte supra Curretiam fluvium imposito.* Briva *enim antiqua lingua* Gallica *pontem significat.* Ibidem.

(6) *Nunc oppidum est satis elegans in Lemovicibus, Briva-Hilaris dictam, vulgo* Brive-la-Gaillarde, *prope Curretiæ*, la Courèze, *et Viseræ*, la Vezère, *confluentes, in hodierno Episcopatu Tutelensi.* Vide Bouquet, Historiens des Gaules, tom. II, pag. 296, nota (9).

le nom se termine de cette façon. Voici les noms de quelques-unes qui subsistent encore en Allemagne, et qui ont emprunté leur dénomination principale des *ponts : Inspruck, Enspruck, Pruck an der Mure, Pruck an der Leite, Sarebruck, Zweybruck, Osenbrügge, Brugge* (Bruges en Flandre). En Angleterre, *Cambridge, Turbridge, Sturbridge, Pembridge*, etc., et ailleurs, ont la même origine.

Cluvier (1) pose en fait que toutes les villes dont les noms sont terminés en *briga*, étaient situées sur le bord d'un fleuve. Par la même raison on donnait le nom de *Bryges* ou de *Bébryges* aux peuples dans le pays desquels on avait coutume de passer un fleuve ou un bras de mer. Ainsi les *Bryges* de la Macédoine, et les *Bébryges* de la Gaule Narbonnaise sont les peuples établis dans les lieux où l'on s'embarquait anciennement pour passer, soit en Asie, soit en Espagne. Les *Allobryges* ou *Allobroges* sont les peuples qui étaient maîtres de tous les passages du Rhône et du lac de Genève.

Brunus.

(En Flamand, *bruyn ;* en Français, *brun.*)

Turpin fait usage de ce mot dans la Vie de Charlemagne (2). Il est dérivé, dit le Dictionnaire de Trévoux (3), du Flamand *bruyn*, ou de l'Allemand *braun*, qui signifient la même chose.

(1) Cluverius, *Germania antiqua*, L. 1, cap 7, pag. 50. *Quum dictam vocem* briga *altius meditarer, reperi, omnia pariter per Hispaniam Galliamque et alias regiones Oppida, in eam desinentia, ad fluminum ripas esse posita. Unde certum mihi fuit indicium, eam nihil aliud significare, quam* pontem ; *quem nunc Germani Superiores dicunt*, eine brucke, *et* brücke, *Inferiores* brügge, *Prussii* brigge, *Angli* bridge, etc.

(2) Vredius, Fland. Ethn. pag. 248, sic : Turpinus in vita Caroli Magni : *erat Carolus capillis* brunis, *facie rubens.*

(3) Voyez ce Dictionnaire, au mot *brun.*

Buccus.

(En Flamand, *buk* ou *bok* ; en Français, *bouc.*)

On trouve ce mot dans les Lois Saliques (1), et dans Grégoire de Tours (2).

Bulga.

Bulga, petit sac ou poche qu'on porte en voyage. Ce mot est Gaulois. Suivant Festus Pompéius (3), Auteur ancien, *les Gaulois se servaient de poches de cuir qu'ils nommaient* bulga. Nonius (4) en fait *un sac pendu au bras*. On prononçait en langue Gauloise *bulge* ou *bolge ;* et les Allemands l'appellent encore aujourd'hui *Beutel*, les Belges *Buydel* (5), d'où s'est formé le mot Flamand *Beugel-tassche*. *Bougette* tire son origine de *Bolgette*, suivant la coutume des Français de changer la lettre *l* en *u*. La signification du mot Gaulois *bulga* est très-bien exprimée dans ces quatre vers du Poëte Lucilius (6).

Cui neque jumentum est, nec servus, nec comes ullus,
Bulgam, *et quicquid habet nummorum, secum habet ipse:*
Cum bulga *cœnat, dormit, lavat: omnis in una*
Spes hominis Bulga, *hac devincta est cætera vita.*

(1) Lex Salica, tit. 5, §. 3, apud Eccard., pag. 146. *Si quis* buccum *furaverit*, 600 *den. qui faciunt sol. XV*, *culp. jud. exc. cap. et dil.*

(2) Gregor. Turon. L. 9, cap. 23. *Ferebant enim hunc esse superbum, et ob hoc a nonnullis* buccus *olidus* (alii legunt *validus*) *vocitabatur*. Buccus olidus, en Flamand, *stinkenden buc ;* en Français, *bouc puant.*

(3) Epit. Pomp. Fest. apud Dom Bouquet, Hist. des Gaules, tom. I, pag. 817. Bulgas *Galli sacculos scorteos appellant.*

(4) Nonius 2, 17. Bulga *est folliculus omnis, quem et crumenam veteres appellarunt, et est sacculus ad brachium pendens.*

(5) Kilianus in Etymologico, *buydel. Bulga, crumena, sacculus. Tassche. Sacculus, pera, crumena*, etc.

(6) C. Lucilius Sat. L. 6, tit. *Nonius in* bulga. Fragmenta, tom. IV, pag. 336, in Collect. Pisaurensi, 1766.

Bunnarium ou *Bunnuarium.*

(En Flamand, *bunner* et *bunder ;* en Français, *arpent.*)

Les monumens du moyen âge ont souvent répété ce terme pour exprimer une certaine mesure de terre (1).

Campus.

(En Flamand, *camp ;* en Français, *duel.*)

Les combats d'homme à homme étaient autrefois permis pour défendre ou accuser en justice, dans les cas où la preuve manquait. La coutume était de faire entrer en champ clos les deux champions (*campiones*), par autorité des juges ordinaires, non seulement en matière criminelle, mais même quelquefois en matière civile, pour le soutien de leur droit (2). Cet usage est venu originairement des peuples Septentrionaux, qui vidaient leurs différends par les armes, comme le dit Paterculus (3), et il s'introduisit comme loi chez les peuples Allemands (4), et chez les Francs, etc. (5) De là il s'est

(1) Leg. Longobardor. L. 3, tit. 1, §. 46, apud Lindenbr. pag. 671. *Volumus ut secundum jussionem Domni ac genitoris nostri unus mansus cum XII* bunuariis *de terra arabili detur.* — Hincmarus, in Capit. quæ anno 852 Presbyteris dedit, referri ad se inter cætera jubet : *si habent mansum habentem* bunnuaria *duodecim.* Ita Sirmond. in not. ad Capit. apud Baluz. tom. II, pag. 768. — In Cod. MS. Irminonis Abb. S. Germ. pag. 23. *Ermbertus .... habet de terra arabili* bunnaria *duo.*

(2) Voyez Mabillon, Acta Sanct. Ordin. S. Benedict., Sæcul. VI, part 1, Præf. n. 43 et suiv., pag. 25.

(3) Paterculus cum Notis Lipsii, edit. Antverp. 1627, pag. 72. *At illi (Germani)... simulantes fictas litium series, et nunc provocantes alter alterum injuria, nunc agentes gratias, quod eas Romana justitia finiret.... et solita armis discerni, jure terminarentur.*

(4) Leges Anglior. et Werinor., tit. 14, apud Lindenb., pag. 485. *Si mulier maritum veneficio dicatur occidisse ..... proximus mulieris* campo *eam innocentem efficiat.* Ibidem, tit. 1, §. 3, pag. 482. *In* campum *exeat.* Ibidem, tit. 15, pag. 486. *A duobus solid. usque ad maximam compositionem, in furto et vulneribus* campus *judicet.* — Leg. Saxon., cap. 15, apud eumdem, pag. 478. *Qui terram suam occupatam ab altero dixerit, adhibitis idoneis testibus, probet eam suam fuisse : si occupator contradixerit,* campo *dijudicetur.* Leg. Longobard., L. 2, tit. 28, §. 3, apud eumdem, pag. 622. Campo *vel cruce contendat.*

(5) Capitul. Reg. Franc, L. 4, cap 23, pag. 780, tom I. *Quod si ambæ partes*

répandu par toute l'Europe. On appela ce combat singulier *campus*, en Tudesque *camp* (1); aussi *champwic* (2).

Camus.

Espèce de bierre, en usage sur-tout chez les peuples Septentrionaux. En vieux Tudesque (3), *cam* ou *kam* signifie bierre. *Kammer*, brasseur (4); *kam*, *kamme*, brasserie (5); *kammer-straete*, rue des brasseurs (6); *kam-stok*, instrument à trois dents dont se servent les brasseurs (7). Du mot *camus* ou *kam* sont dérivés *cambarius* (8),

testium ita inter se dissenserint, ut nullatenus una pars alteri cedere velit, eligantur duo ex ipsis, id est, ex utraque parte unus, qui, cum scutis et fustibus in campo *decertent, utra pars falsitatem, utra veritatem suo testimonio sequatur.*

(1) Charta Roberti Regis Franciæ, in tabular. Monast. S. Dionisii. *Duellum et legem duelli, quod vulgo dicitur* campus. — Regino, L. 2 de Eccles. Discip. 77. *De pugna duorum, quod nostri* campum *vocant.* — Baldericus Noviom., L. 1, cap. 10. *Ad singulare certamen, quod rustice dicimus* campum.

(2) Velserus, Rer. Boicar. L. 5, pag. 163. *Qui supra prædicta pugna, quod* champwic *diximus.* Voyez l'Ouvrage Hollandais, *Behandeling van 't Kamp-regt door van Alkemade*, pag. 61 et suiv.

(3) Priscus Sophista (apud Vredium, Fland. Etho. pag. 254), in excerptis Historiæ Gothicæ. *Ministri qui nos sequebantur, advehebant nobis cenchrum, potionem ex hordeo præbentes, quam barbari vocant* camum. — Ulpianus, L. 9, Lege 8, §. de tritico, vino et oleo legatis, loquitur quoque de *camo.* — Cujacius, Observat. L. 24, cap. 39, adducit Simeonem Januensem, qui doceat camum *fieri ex hordeo et aliis frugibus, et Fucam Arabice vocari, vulgo in Græcia Phocadium, et esse cerevisiæ speciem.*

(4) Etymologicum Kiliani, pag. 276.

(5) Idem, ibidem.

(6) Idem, ibidem.

(7) Idem, ibidem.

(8) Buzelinus, Gallo-Fland., L. 3, pag. 529. Cambarius *nominatur; quæ vox eum significat, qui cerevisiam coquit, exque* camba *formatur, cujus nominis origo Teutonica videtur* (cam *enim apud Flandros coquendæ cerevisiæ officinam significat*), *ac proprie locum designat, ubi cerevisia, potus Belgicus, conficitur, quemque vulgo brasseriam, vel braxatoriam nuncupamus.* — *Cambarius* signifie *brasseur.* André du Chesne, Hist. Généalog. de la Maison de Guines, preuves du livre 1, pag. 142.

camba (1), *cambagium* (2), etc., noms qu'on rencontre souvent dans des monumens du moyen âge.

Capulare.

(En Flamand, *kappen ;* en Français, *couper.*)

On trouve souvent ce mot dans la basse Latinité (3).

— Charta Balduini Fland. Comit., anni 1038 (apud Buzelin, pag. 527). *Cocus Ecclesiæ, magister pistorum*, cambarius. — Charta altera Balduini Comit. Hannon., anni 1084 (inter instrumenta Nov. Gall. Christ., tom. III, col. 22, nominat *Alardum* cambarium.

(1) Diploma Macharii et conjugis ejus Gondradæ, anni 885, in Chronico Cameracensi, L. 1, cap. 52. *In villa Haidis .... est ibi* camba. Ad illam vocem notat Colvenerius : camba, *Teutonice* cam, *quod significat officinam coctoriam cerevisiæ.* — Meyerus, Annal. Flandr., L. 2, pag. 18, ad an. 956, ex Chronicis Monasterior., citat hæc verba : *cum molis duabus et* cambis *duabus.* — Eugenius Papa III (apud Vredium Fland. Ethn , pag. 250), in litteris Romæ datis, anno 1152 ad Godescalcum Atrebatensem Episcopum, loquens de privilegio Henniacensibus concesso, sic ait: *Molendinum aliud cum duobus furnis et* camba. — In litteris Philippi Regis Francorum, datis anno 1196, quæ ad verbum inseruntur litteris Philippi etiam Francorum Regis, pronepotis ejusdem, filii videlicet S. Ludovici, datis Parisiis, anno 1280 (extant in archivis Scabinorum Henniacensium), sic legitur: *De unaquaque* camba, *quæ sita est in curtillo de Renta, duas cupas cervisiæ, de unoquoque brassino.*

(2) *Cambagium, cambage* en Français, droit qui se lève sur la bierre, tire aussi son origine du mot *kam, cam.* Chartularium Corbeiense. *Nus ne puet faire* cambe, *ne brasser chervoise, ne goudale sans son congié.* — Miræus, Oper. Diplomat., tom. II, pag. 1231, in Diplom. anni 1250 ; *Tali tamen modo, quod serviens Episcopi semper quando voluerit, redditus Episcopi, sive censum*, cambagium, *introitum et exitum, et alia jura sua, si qua sint quæ debentur ei, ab hospitibus manentibus .... accipere poterit.* — Charta Guidonis Comitis Flandriæ, anni 1237, in tabulario S. Bartholomæi Bethuniensis : *Debent habere ibidem dicti Præpositus et Capitulum thelonia, foragia*, cambagia, *etc.*

(3) Leg. Burgund. Additam. 1, tit. 5, §. 1, apud Lindenbr., pag. 303. *Quicumque ingenuus mulieri ingenuæ crines in curte sua præsumpserit* capulare. — Leg. Sal., tit. 18, §. 4, apud Eccard., pag. 149. *Si quis concisam vel sepem alterius* capulaverit *vel incenderit.* — Capit. Reg. Franc., cap. 79, pag. 240, tom. I. *Nec* capulent *vestitus.* — Idem, ibidem, cap. 23, pag. 199. *Nasus ipsius latronis* capuletur. — Hincmarus Remensis contra Hincmarum Laudunens. de Sentent. Engelramno Metensium Episcopo datis. *Delatori, inquit, aut lingua* capuletur, *aut convicto caput amputetur.*

Carrus, Carrum.

César (1) appelle ainsi une espèce de chariots dont les Gaulois et les Germains se servaient à la guerre. Si César n'avait pas voulu exprimer le mot chariot par un mot Gaulois, n'aurait-il pas fait usage du mot *currus*, qui signifie chez les Romains la même chose que *carrus?* Les lois Saliques (2) et Ripuaires (3) se servent souvent du mot *carrus* ou *carruca*. Nous disons encore aujourd'hui, en Flandre, *carre* pour *chariot*.

Cauculator.

(En Tudesque, *guychelaer*, *kokelaer*, etc.)

Mot fréquent dans les Capitulaires des Rois de France (4). Il est dérivé du mot Teuton *guychelaer*, ou *kokelaer*, qui signifie *farceur*, *bouffon*, *baladin*, *enchanteur*, *sorcier*, etc. Kilianus (5), dans son Etymologicum Teutonicum, dit: *kokelen*, *guychelen*, *histrionem agere*, *faire le farceur;* et *guycheler*, *kokeler*, *tooverer*, *ludius*, *circulator*, *etc.*, *charlatan*, *enchanteur*, *jongleur*, *etc.* De là est venu que nous disons, en Flamand, de ceux qui se servent d'ex-

(1) Cæsar, de Bell. Gall., L. 1, cap. 51, pag. 61. *Omnemque aciem suam rhedis et* carris *circumdederunt.* Idem, ibidem, pag. 33. *Ad impedimenta et* carros *suos se contulerunt.... pro vallo* carros *objecerant.... nonnulli inter* carros *rotasque mataras ac tragulas subjiciebant.* — Hirtius Pansa, de Bell. Gall., L. 8, cap. 14, pag. 342. *Magna enim multitudo* carrorum *etiam expeditos sequi Gallos consuevit.*

(2) Leg. Sal., tit. 27, §. 7, pag. 52, apud Eccardum. *Si quis aliquid de campo alieno furaverit, et hoc exinde in* carro *aut per caballum duxerit.*

(3) L. Ripuar. ibid, tit. 44, pag. 219. *Si quis per messem alienam cum* carro *vel* carruca *transierit, quindecim solidis multetur.*

(4) Capitular. Reg. Francor., tom. I, cap. 63, pag. 235. *Ideo præcipimus, ut nec* cauculatores *et incantatores.... non fiant.* Eadem repetuntur cap. 374, pag. 990. — Ibidem, cap. 62. pag. 713. *Ideo præcipimus, ut nec* cauculatores, *nec incantatores fiant.* — Ibidem, cap. 40, pag. 517. *Nec sint malefici, nec incantatores, nec pkitones (pythones),* cauculatores, *nec tempestarii, etc.*

(5) Kilianus, verbo *guycheler*, *tooverer.* Item, verbo *kokelen.*

pressions triviales Latines, qu'ils parlent du *kokel-Latin*, c'est-à-dire, du mauvais Latin des farceurs (1).

Cloca, *Clocca*, *Glocca*, *Glogga* ou *Clogga*.
(En Flamand, *clocke*; en Français, *cloche*.)

Ce mot est évidemment d'origine Tudesque. D'anciens Biographes (2), et d'autres monumens en font souvent mention, au moyen âge (3). *Cloquemannus* ou *Cloquemandus* (sonneur), vient du mot *clocke* et du mot *man* (homme), comme si l'on disait *homme des cloches*. Ce terme était autrefois beaucoup en usage (4).

Cogo, *Coggo*, *Cogga*, *Coca*, ou *Cocka*.
(En Flamand, *kogghe*, *kog*.)

Espèce de bateau (5).

(1) C'est une erreur vulgaire d'entendre par là du Latin en usage dans la cuisine, *koken-Latin*, ou *keuken-Latin*.

(2) Vita S. Anscharii, Archiep. Hamburg., in Act. Sanct. per Bolland., 3 Febr., tom. I, pag. 422. *Insuper etiam, quod antea nefandum paganis videbatur, ut* cloca *haberetur in Ecclesia, consensit.* — Vita Aldrici, Episc. Cenoman., pag. 126. *Plenam et legalem vestituram per* cloccas *et ostia senioris ipsius Monasterii .... solemniter fecerunt* — Vita S. Remberti, Archiep. Brem., n. 8. *Signumque Ecclesiæ unum, quod nos* cloccam *vocamus.* — Vita S. Wnebaldi, Abbat. Heidenhem., cap. 25. *Illa* glocca *in Ecclesia sine manibus hominum .... se commovere cœpit.*

(3) Capitul. Reg. Franc., cap. 3, anni 789, n. 18, tom. I, pag. 242. *Ut* clocas *non baptizent.* — Antiquit. Fuldens. L. 1, tradit. 46. *Duo tintinnabula, una* glogga. — S. Bonifacius Moguntinus, Epist. 9. *Et si vobis laboriosum non sit, ut* cloccam *unam transmittatis.* — Idem, Epist. 89. Clocam, *qualem ad manum habui, tuæ paternitati mittere curavimus.*

(4) Tabular. Episcopat. Ambian., anni 1327. *Item super alia captione Thomæ* cloquemandi *et sex pulsatorum dictarum campanarum.* — Obituarium Ecclesiæ Morinensis, pag. 34. *Habebunt* clocquemanni *Ecclesiæ onus*, etc. — Statuta MSS. Capit. S. Audomari. Cloquemannus, *qui in vigiliis et commendationibus tenebitur solemniter pulsare .... cum ad præpositum pertinet ponere custodes, scilicet majorem et minorem et campanarium, Gallice* cloqueman.

(5) Matth. Westmonast., ad ann. 1066. *Venit ad hoc in Angliam* (Rex Norico-

Drappus, Drappa, Drapa.

(En vieux Flamand et en Français, *drap.*)

Se trouve dans la basse Latinité, dès le sixième ou septième siècle (1). C'est un vieux mot Tudesque ; on dit encore dans quelques endroits de la Flandre *drappieren*, fabriquer du drap ; et les artisans qui font du drap sont appelés *drappiers* ou *drappeniers*. La rue qu'occupaient ces sortes de tisserands ou marchands se nomme encore *Drap-straete*.

Dunum.

Ce mot signifiait, dans la langue des Gaulois, une hauteur, une colline, une montagne. Clitiphon, dans Plutarque (2), l'appelle un lieu élevé. Joseph

rum) *trecentis* coggonibus *advectus.* — Matth. Paris., an. 1218. *Præparatis* cogonibus, *galeis et aliis navibus onerariis.* — Hist. Archiep. Bremens. *Posuerunt magnam navim vulgariter dictam* kogge. — Memoriale Potestat. Regiens. ad an. 1218. *Templarii milites in quadam eorum* coca *intrantes, fluvium transire volentes.* — Apud Caresin. MS. an. 1379, Petrus de Dusburg, in Chron. Prussiæ, cap. 1. *Cujusdam navis dictæ* cocka *Teutonice.*

(1) Dans la Vie de Saint Césaire, l'an 542, L. 2, §. 32, Acta Sanct. Ord. S. Bened., Sæcul. I, pag. 676. *Cœpit post me clamare : Benedicte, si habes, da mihi de* drapo *propter frigoras.* — Dans la Constitution de l'Abbé Ansegise, on appelle un *drap* blanc, drapus *albus*, ce qu'il faut pour faire une chemise. Acta Sanct. Ord. S. Bened., Sæcul. IV, part. 1, pag. 639. Drappos *albos XX, de quibus camisiæ XX fieri possent.... ad saccos autem faciendos* drappos *albos II.* Ansegise était déjà Abbé en 823. — Capitul. Reg. Francor., an. 800, cap. 42, tom. I, pag. 337. *Ut unaquæque villa intra cameram lectaria, culcitas, plumatias, batlineas,* drappos .... *vel omnia utensilia ibidem habeant.* — Marculphi Formular. L. 1, cap. 12, in Capitul. Reg. Francor., tom. II, pag. 382. *Dedit prædicta fœmina.... argentum et aurum, fabricaturas,* drappos, *vestimenta.* Ibidem, pag. 411, 413, 415, 895.

(2) Plutarchus, Libello de Fluviis (Dom Bouquet, Hist. des Gaul., tom. I, pag. 95). *Momorus autem, augurii callentissimus, civitatem Lugdunum vocavit. Lugum enim dialecto sua corvum vocant,* Dunum *vero locum eminentem, ut refert Clitiphon, libro decimo tertio de ædificationibus.*

Scaliger (1) y ajoute que le mot *Dun* appartient évidemment aux Gaulois. *Quoi qu'il en soit*, dit-il, *de la première interprétation de Clitiphon, ce dernier mot* dunum *indiquait incontestablement, autrefois comme aujourd'hui, une colline, une élévation.* Casaubon (2) dit à peu près la même chose. Les Flamands appellent encore maintenant *Duynen* ou *Dunen* les collines de sable qui bordent les côtes de l'Océan, et lui servent de bornes pour garantir de l'inondation le pays voisin. Les Allemands disent *Dúnen;* les Anglais, *Downs;* les Français, *Dunes.* On donne particulièrement ce nom à une grande rade sur les côtes Orientales de l'Angleterre, vis-à-vis de Kent, et aux côtes de Flandre, entre Nieuport et Dunkerque; aussi cette dernière ville tire sans contredit son nom du mot Gaulois *dun.*

Voici une liste qu'Ortelius a dressée des villes dont le nom Latin est terminé en *Dunum*, ou, ce qui est la même chose, en *Tunum*, par la variation des dialectes.

Andomatunum.	Eprebodunum.	Meliodunum.	Segedunum.
Arialdunum.	Gesodunum.	Melodunum.	Segodunum.
Augustodunum.	Idunum.	Minnodunum.	Serviodunum.
Axellodunum.	Juliodunum.	Muridunum.	Tarodunum.
Cæsarodunum.	Laudunum.	Neodunum.	Velatodunum.
Caladunum.	Ligodunum.	Novidunum.	Vellaunodunum.
Camalodunum.	Lugdunum.	Noviodunum.	Venantodunum.
Carrodunum.	Lugidunum.	Patrodunum.	Verodunum.
Crodunum.	Lugudunum.	Rhobodunum.	Uxellodunum.
Divodunum.	Magdunum.	Rigodunum.	
Dunum.	Maradunum.	Sebendunum.	
Ebrodunum.	Margidunum.	Sedunum.	

(1) Josephus Scaliger, in Euseb. *De priore ipse viderit; de altera non dubium est* dunum *olim et nunc quoque in Belgio significare collem et eminentiam.*

(2) Casaubonus, interpretans hunc locum Strabonis libri quarti, *Lugdunum sub colle conditum*, ait: *Quotquot fere Galliæ oppida in* dunum *terminantur* (*sunt autem*

Durpilum.

(En Flamand, *durpel, dorpel;* en Français, *seuil de la porte.*)

Les Lois Saliques (1) et d'autres monumens (2) ont fait usage de ce mot Tudesque (3).

Fano.

(En Flamand, *fane* ou *vane;* en Français, *voile, étendard, bannière.*)

Ce mot est dérivé du mot Tudesque (4) *fane, vane,* qui signifie une pièce de linge ou d'étoffe (5), et une bannière (6). En Anglo-Saxon, on l'appelle *fana, fæna* (7).

multa), *omnia in collibus et locis editis sita reperiuntur, idque nomen ipsum indicat;* dunum *enim vetere Gallorum lingua, collem significat sive montem.*

(1) Leg. Sal. tit. 61, apud Lindenb. pag. 341. *Postea intrare debet in casam suam, et de quatuor angulis de terra illa in pugno suo colligat, et stare in* durpilo (apud Eccard. pag. 104, duropello), *hoc est in limitare.*

(2) Ibidem, in Formul. Solemn., cap. 155, pag. 1287. *Dictam donationem.... consignavit, tradidit et vestivit, et per* durpilum *et festucam sibi foras exitum alienum vel spoliatum in omnibus esse dixit, et omnia werpivit, his præsentibus.*

(3) Voyez Wendelinus (Leges Salicæ illustratæ), pag. 150. *Duropellum*, tit. LXI. Vulgata durpilum, *limen ostii:* durpel, *limen inferius.... et sic intelligunt mecum ipsa verba legis.*

(4) Lindenbrog, in Glossar., pag. 1398. Fano *vox est pura puta Germanorum, qui* fanen *vexilla vocant, unde* gundfanon, *id est, labarum.* — Du Cange, verbo *fano*, tom. III, pag. 337. Fano, *sindon, mappa, quælibet fascia, ex Germanico* fahnen, *vel* fanen, *quo vocabulo etiamnum dicuntur vela vel sipara ex hastilibus dependentia.*

(5) Lex Alamannor., cap. 84, apud Lindenbrog., pag. 385. *Ille involvat in* fanone *et ponat sigillum.* — Missale vetus, apud eumdem, pag. 1398, in Glossario. *Calicem cum* fanone *circumdatum.*

(6) Mabillon, de Re Diplom., n. 141, pag. 575, in Charta Otton. II Imper., an. 982. *Qualiter Conradus filius Rodulfi quondam comitis, in die belli quod fuit inter nos et Saracenos sub* fanone *nostro, hoc est Imperiali vexillo.* — Vita S. Udalrici Episc. August., in Act. S. Ord. S. Bened., sæcul. V, pag. 428. *Ramos palmarum diversarumque frondium benedicebat, Evangelioque et crucibus et* fanonibus, *et cum effigie sedentis Domini super asinam, cum Clericis et multitudine populi ramos palmarum in manibus portantis et cum cantationibus.... pergebat.*

(7) Vide Glossar. German. Wachteri, voce *fane*, pag. 412.

Fayda.

(En Flamand, *veete*, *veyde*, *veede*, *vied*; en Français, *faide*, inimitié capitale.)

Rien de si fréquent dans les lois anciennes des peuples Septentrionaux (1) que ce terme pris dans l'acception du mot Flamand *veete* ou *veede*, etc.; le *faydam portare*, *faydam gerere* (2), (porter rancune), est sans doute ce que nous disons, en notre langue, *veete draegen*. Autrefois *fayda*, *veete* ou *veede*, etc. indiquait une inimitié capitale et une guerre déclarée entre plusieurs personnes (3).

On nommait encore *fayda*, *veete*, *faide*, droit de *faide*, la vengeance permise par les lois barbares aux parens d'un homme tué, quelque part qu'ils pussent trouver le meurtrier; ou en général le droit de poursuivre ouvertement son ennemi. Ce cruel usage existait déjà du temps de Tacite (4). Les Ecclésiastiques et les Princes religieux faisaient quelquefois observer une ces-

(1) Lex Saxon., cap. 3, §. 4, apud Lindenbr., pag. 475. *Qui hominem propter* faydam *in propria domo occiderit.* — Ibidem, cap. 12, §. 3, pag. 478. *Si ferrum manu elapsum hominem percusserit, ab eo cujus manum fugerat, componatur, excepta* fayda. — Lex Longobard., L. 1, tit. 7, §. 15, apud Lindenbr., pag. 521. Faida, *quod est inimicitia, post compositionem acceptam postponatur, et amplius non requiratur.* — Ibidem, L. 2, tit. 1, §. 11, pag. 594. *Cessent inimicitiæ, et* faidam *non habeant.* — Ibidem, L. 2, tit. 14, §. 10, pag. 603. *Ita prævidimus hoc propter* faidam *deponendam, id est inimicitiam pacificandam.* — Capitul. Reg. Franc., cap. 18, pag. 184, tom. I. *Si qui propter* faidam *fugiunt in aliam patriam.* — Ibidem, cap. 4, pag. 331. *pro homicidio et incendio, unde* faida *exire potest.* — Ibidem, cap. 13, pag. 602. Faidam *per sacramentum pacificare faciat.*

(2) Lex Saxon., cap. 2, §. 5, apud Lindenbr., pag. 475. Faydam *portet.* — Capitul. Reg. Francor., an. 853, tit. 14, cap. 5, pag. 65, tom. II. *Nullus illi inde* faidam *portare præsumat.* — In Legib. ab Edmundo Rege latis, an. 944, apud Spelman, pag. 210. *Cum interfecti cognatis* faidam *gerito.*

(3) Beatus Rhenanus, L. 2, Rer. German., pag. 95. Faidam *vocabant Franci simultatem apertam, qua unus aliquis uni vel pluribus bellum denuntiat.* Vide Baluzi. in not. ad Capitul. Reg. Francor., tom. II, pag. 1193.

(4) Tacitus, de Morib. Germanor., cum notis Lipsii, edit. Antverp. 1627, p. 443. *Suscipere tam inimicitias seu patris seu propinqui, quam amicitias necesse est.*

sation d'armes qu'ils appelaient *paix* ou *trève de Dieu*, *treuga Dei*, *pax Dei* (1); et il y avait quelques jours de la semaine, où personne ne pouvait rien entreprendre par voie de fait contre son adversaire. De sages lois, établies lors de l'institution de nos Communes, au douzième siècle (2), abolirent totalement dans la Belgique cette détestable coutume.

Fayda, en Allemand, *fede;* en Anglo-Saxon, *fœhth;* en Islandais, *fœd.* Ce terme était encore en usage du temps de S. Louis.

Flasco, Flasca.

(En Flamand, *flasche*, *flesche;* en Français, *flacon*, *bouteille.*)

Le mot *Flasco* se trouve dans la Vie de S. Willibrord, par Alcuin; dans celle de S. Remi, par Hincmar; dans celle de S. Omer, par Walfroi (tous Auteurs du neuvième siècle), et dans plusieurs monumens du moyen âge (3).

(1) Vide Glossar. Du Cange, verbo *treuga*, tom. VI, pag. 1265, et seq.

(2) Au second et au troisième articles du réglement prescrit à la commune d'Aire en Artois, par Philippe d'Alsace, Comte de Flandre, en 1188, il est statué que celui qui serait lésé par quelqu'un *verbo vel facto*, ne devra pas songer à se venger lui-même, *non accipiet ultionem per se vel per suos*, mais qu'il est obligé de porter ses plaintes aux Magistrats. On trouve cette Chartre dans le Spicileg. d'Achery, tom. III, pag. 553, in-fol.

(3) Acta Sanct. per Bolland., tom. II, 12 Febr., pag. 616, in Comment. Flasco, *a voce Teutonica* flesche *ou* flasch, *significat lagenam*, *vas figulinum aut vitreum vino conservando idoneum. Ea voce utuntur Alcuinus in Vita S. Willibrordi*, *Hincmarus in Vita S. Remigii*, *Walafridus in Vita S. Othomari*, *qui Auctores etiam sæculo nono vixerunt.* — Idem, ibidem, pag. 615, in Vita S. Bened. Abb. Anianæ et Indæ, cap. 6. *Vidimus sæpe eum....* flasconem *in stratorio deferre.* (Auctor vixit sæculo nono). — Flodoardus, Hist. Remens., L. 1, cap. 15, Biblioth. Patr., tom. XVII, pag. 516. *Vas quod vulgo* flasconem *vocant*, *vini a se benedicti plenum dedit.* — Charta Chilperici Regis, in Actis Episcop. Cenoman, pag. 107, apud Cangium, voce *flasco*, tom. III. *Solvat in Cœna Domini plenum modium de ovis*, *et plures* flascones *paratos de vino optimo.* — Ordericus Vitalis, L. 10, pag. 775. *Oppidani* flascas *prunis ardentibus plenas desuper dimittebant.* — Hist. Transl. S. Glodesindis, Auctore sæc. decimi, in Act. Sanct. Ord. S. Bened., sæc. IV, part. 1, pag. 446. *Vasculum*, *quod in modum* flasconis *parvuli* (*butticulam appellant*) *vacuum et siccum dependebat. Arca aperta vasculum ipsum vino ad summum usque impletum vidit.* Vide etiam S. Gregor., L. 2, Dialog, cap. 18 (1).

Flasco a été formé du mot Flamand *flasche ;* en Allemand, *flasche ;* en Anglais, *flagon.*

Fodrum, Foderum, Fodrium.
(En Flamand, *voeder ;* en Français, *fourrage.*)

Il faut chercher dans les langues du Nord l'origine de ce terme. *Voeder* dans la langue Flamande, *futter* dans la langue Allemande, *fodre* dans la langue Saxone, *fodder* dans la langue Anglaise, signifient ce qu'on appelle *fodrum* dans la basse Latinité. Ce mot, qui a une terminaison Latine, paraît évidemment être dérivé de ceux que l'on vient de rapporter. On en a formé *fodrage*, puis *forage*, *fourage* et *fourrage*. Le mot Tudesque *voeder* est venu du verbe *voeden, nourrir: voeden* se dit en Gothique *fodan*, en Anglo-Saxon *fedan*, en Anglais *feed*, en Suédois, *fæda* (1). Lorsque les troupes vont chercher dans les granges et dans les champs le grain et les herbes nécessaires pour la subsistance des chevaux, les Flamands appellent cette action *voederen* (2); en Français, *fourrager, aller au fourrage.*

Les lois anciennes (3) et d'autres documens (4) répètent souvent le mot *fodrum*, *foderum*, *fodrium*, etc.

(1) Vide Glossar. German. Wachteri, verbo *foden*, pag. 464.

(2) Bulla Bened. IX, an. 1033. *Nec mansiones eorum hospitari, vel incendere, vel* foderare *præsumant.* — Chron. Fossæ-novæ, an. 1194. *Campaniam applicavit, et eam totam* foderavit. — Matth. Paris., an. 1242. *Quidam de Francis discurrebant, emolumentis victualium intendentes, quod vulgariter* forrari *dicitur.* Ces mots paraissent formés du mot Flamand *voederen.*

(3) Lex Longobard., L. 3, tit. 8, §. 4, apud Lindenbr., pag. 679. Fodrum *vero de castellis, quod nostri antecessores habuerunt, habere volumus.* — Capitul. Reg. Franc., Capit. 5, cap. 2, tom. I, pag. 399. *Excepto vivanda et* fodro. Ibidem, tit. 14, cap. 13, tom. II, pag. 67. *Ut missi in illorum missaticis curam habeant, ne homines nostri, aut alii quilibet.... quando marescallos illorum ad* fodrum *dirigunt, deprædentur aut opprimant.*

(4) Auctor Vitæ Ludovici Pii, an. 796. *Inhibuit a plebeis ulterius annonas militares, quas vulgo* foderum *vocant, dari.* — Otto Frising., de Gest. Freder. I, L. 2, cap. 13. *Ea quæ ad Fiscum Regalem spectant, quæ ab aecolis* fodrum *dicuntur,*

Forbannum.

(En Flamand, *verban;* en Français, *bannissement, exil, proscription.*)

Vredius (1), d'après l'Etymologicon Kiliani (2), fait dériver *forbannum* (3) du mot Tudesque *verban*, qui signifie *anathème, exil, proscription. Forbannire*, en Flamand, *verbannen*, n'est autre chose que *proscrire, exiler, reléguer. Forbannitus* (4), *verbannen*, au participe, veut dire *proscrit, exilé* (5). Les Allemands disent *vorbannen* (6).

exquirant. — Charta Henrici Imperat., an. 1045, in Bullar. Casinensi, tom. II, pag. 81. *Ad publicam exacturam, vel aliquem reditum, quæ vocant* fodrum. — Nicolaus de Jamsilla, de Gest. Friderici II, apud Murator., tom. VIII, col. 575. *Congregata enim magna multitudine armatorum, equitum et peditum multoque* fodero *pro exercitu tam in rebus victui hominum et equorum necessariis.* — Charta Goffridi Comit. Andegav. pro Eccles. S. Laudi, apud Cang., verbo *fodrium*, tom. III, p. 542. *Cum omni honore, et etiam cum* fodrio *meo.*

(1) Vredius, Fland. Ethn., pag. 267.

(2) Etymologicon Kiliani, verbo *verban. Anathema, execratio, exilium, proscriptio*, etc.

(3) Capitul. Reg. Franc., cap. 27, tom. I, pag. 254. *Res illius in* forbanno *mittantur.* — Ibidem, cap. 6, tom. II, pag. 177. *Ipse in* forbannum *mittatur.* — Capit. Caroli Magni et Ludovici Pii, L. 3, cap. 50, apud Lindenbr., pag. 881. *Ut Comes, qui latronem in* forbannum *miserit, vicinis suis et aliis comitibus notum faciat.* — *In forbannum mittere* se prend quelquefois pour *mettre en séquestre.*

(4) Capit. Reg. Franc., cap. 2, tom. II, pag. 465. *De meziban, id est, de latrone* forbannito. — Ibidem, cap. 87, pag. 52. *Si quis hominem, qui* forbannitus *est in domum recipere præsumpserit.* — Ibidem, cap. 49, pag. 763. *De latrone* forbannito, *liber homo, qui eum suscepit, quindecim solidos componat.* — Lex Salic., tit. 52, §. 2, apud Eccard, pag. 95. *Si vero præsentes in testimonium fuerint vocati.... et* perbanniti *fuerint.* — Historia Cortusior., L. 1, apud Muratori, tom. XII, col. 785. *Ipse vero cum Antonio de Curterodulo ejus socio fuit de Padua* forbannitus. — Petrus de Vineis, L. 5, Epist. 107. *Propter ejus contumaciam, auctoritate officii nostri*, forbannimus *eumdem in persona et rebus.*

(5) Lindenbrogus, in Glossar., pag. 1402.

(6) Vredius, Fland. Ethn., pag. 268. *Habet vero* for *illud, ut et nostrum* ver, *vim augmentativam in pejus: ut plus et pejus sit*, forbannire, *quam* bannire; *et* verbannen, *quam* bannen.

Ganza.

Les Morins nourrissaient une incroyable quantité d'oies : ils en faisaient des troupeaux avec lesquels ils traversaient les Gaules, et passaient les Alpes pour fournir de cette volaille Rome et l'Italie. Cette longue route faite à pied par les oies des Morins, a excité l'admiration de Pline (1), parce que les conducteurs mettaient au premier rang les oies les plus faibles et les plus fatiguées, et que l'inclination naturelle de cet oiseau étant de marcher serré, les oies de l'arrière-garde poussaient celles qui se trouvaient en avant. Pline ajoute que *les oies blanches, plus petites que les autres, s'appelaient* ganzæ; *candidi ibi, verum minores,* ganzæ *vocantur.* Les Flamands, aussi bien que les Allemands, nomment encore aujourd'hui les oies *ganzen.*

Gelda, Gilda, Geldum, Gildum, Geldonia, etc.

Gelt, en Flamand, se dit de toute sorte de monnaie d'or, d'argent, ou de quelque métal que ce soit, servant au trafic et à faire des paiemens. *Pecunia, nummi;* en Français, *argent.*

En Anglo-Saxon, *geld, gild,* paiement, impôt, tribut; *solutio, præstatio, vectigal,* etc.; en basse Latinité, *geldum, gelda,* etc (2). Nous disons en Flamand *beeste-gelt, hoofd-gelt, hooren-gelt* (3), *schauw-gelt, huys-gelt,* etc., taxe sur les animaux, sur les personnes, sur les bêtes à cornes, sur les cheminées, sur les maisons, etc.

(1) Plinius, Hist. Natur., L. 10, cap. 22, tom. IV, pag. 56 et 58, edit. Paris. 1771. *Mirum in hac alite, a Morinis usque Romam pedibus venire. Fessi proferuntur ad primos : ita cæteri stipatione naturali propellunt eos.... Candidi ibi, verum minores,* ganzæ *vocantur.*

(2) Leges Henrici I, Regis Angliæ, cap. 2. *Terras quietas ab omni* gildo. — Charta Edredi Regis apud Ingulfum. *Volo, quod dicti Monachi sint quieti et soluti ab omni scotto,* geldo, *etc.*

(3) Voyez plus bas le mot *hornegeldum.*

Geldum Regis (1), tribut dû au Roi. *Geldum* ou *geldus* (2) signifie souvent une amende judiciaire, une indemnité ou la compensation d'un délit, etc.

Dans les lois Saliques (3), *chalt* est la compensation d'une chose volée ou endommagée (4). De ce mot sont composés *rhannechalt*, *sonichalt*, *changichalt*, *varachalt*, *turnichalt*, *texachalt*, *dracechalt*, etc.

Geldare, *gildare* (5) provient du verbe Anglo-Saxon *gildan*, payer, donner, satisfaire, etc.

Gelda (6) ou *geldonia* (7) ont la même signification, et indiquent une société, une confrérie, une association, une congrégation, dont les membres font des quêtes destinées à un usage commun : en Tudesque *gilde ; gildones*,

(1) Monast. Anglic., tom. I, pag. 378. *Excepto* geldo *regis, libera et quieta condonavit, etc.* — Ibidem, tom. II, pag. 883. *Excepto duntaxat....* gelda *ad coronam Regis pertinentia, etc.*

(2) Capitul. Reg. Franc., an. 813, cap. 3, n. 23, tom. I, pag. 513. *Quicquid involavit, novem* geldos *componere faciat.* — Ibidem, n. 25. *Quicquid in amore in alterum furatum habent, in duos* geldos *componere faciat.*

(3) Pactus Legis Salicæ, tit. 2, §. 1, apud Eccard., pag. 14.

(4) Wachterus, in Gloss., pag. 552. *In Lege Salica* chalt *ubique est compensatio per solidos, sive animalis furtivi, sive alterius rei damno aut læsione affectæ.*

(5) Monastic. Anglican., tom. III, pag. 181 et sequentib., legitur passim in antiquis chartis *geldabat, terræ geldabiles, etc.*

(6) Capitular. Reg. Franc., an. 882, tit. 3, cap. 14, pag. 290, tom. II. *Volumus ut præsbyteri et ministri Comitis villanis præcipiant, ne collectam faciant, quam vulgo* geldam *vocant.*

(7) Capitular. Reg. Franc, tom. I, cap. 16, pag. 198. *De sacramentis pro* gildonia *invicem jurantibus, ut nemo facere præsumat.* Sirmondus, in notis ad Capitular. Vulgo geldam vocant. *Vocabant etiam* geldoniam. *Karolus Rex in Capitulis anni 779.* Ut sacramentum pro geldonia non fiat, *id est, pro collecta seu congregatione facienda. Inde et confratrias quoque* geldonias *appellarunt. Hincmarus in Capitulis anno 852 datis : ut de collectis, quas* geldonias *vel confratrias vulgo vocant, tantum fiat quantum ad auctoritatem et utilitatem atque rationem pertinet.* In quibus omnibus locis *geldoniam* scribunt veteres libri, non *gildoniam.* Vide Capitul. Reg. Franc., tom. II, pag. 813. Balusius, in notis ad vocem *gildonia.* Thomas Reinesius, in Epist. 86 ad Daunium, collectas hominum in Legibus Karoli junctis Synodo Bavaricæ, ait esse *cœtus, fratrias, sodalitates seu gildas*, etc. Vide Capitul. Reg. Franc., tom. II, pag. 1034. — Papias, *geldonia, adunatio*, apud Lindenbr., in Glossar., pag. 1407.

confrères, en Tudesque *gulde-broeders*. Le mot *gilda* (1) est pris dans la même acception. *Ghildhalla* (2), lieu de la foire, et *gildecani* (3), doyens de l'association, sont des mots formés de *gilda*.

Gisiles.

(En Tudesque, *gyzelaers*; en Français, *otages*, *garants*.)

Ce mot a évidemment son origine dans le Tudesque (4). *Ex Germanico*, Ghysel, *obses*, dit Du Cange (5). Papias (6), dans son Vocabulaire Latin, se sert aussi de ce mot. *Gisil* signifie quelquefois témoin, *testis*. Il se trouve souvent dans les lois des Lombards (7).

Haia, *Hagia*, *Haga*, *Heya*, etc.

(En Flamand, *haghe*, *haegh*; en Français, *haie*.)

Mot de la basse Latinité, qui signifiait autrefois, suivant Sirmond (8), un

(1) Epistola Traject. Eccles., edita a Tengnagelio, de Tanchelino seductore quodam: *Fraternitatem quandam*, *quam* gilda *vulgo appellant*, *instituerat*, *etc.*

(2) Charta Theodorici Comit. Fland., in Histor. Guinensi, pag. 202 et 203. *Terram*, *in qua* ghildhalla *cum scoppis et appenditiis suis tam ligneis quam lapideis*, *apud S. Audomarum in foro sita est*.... *et ad omnem mercaturam*, *tam in appenditiis quam in* ghildhalla, *exercendam tradidi.*

(3) *Gildecanorum* meminère Wenceslaus et Johanna Duces Brabant. in Privileg. urbis Lovaniens. 1373, art. 7. *Desuper facient ad eligendum de anno in annum*.... *sex* Gildecanos .... (et art. 8) *et sex* Gildecanis *ex bonis hominibus*, *natis Patriciis Lovaniensib*.... *et ad regendam gildam per* Gildecanos, etc. Vide Miræum, Oper. Diplomat., tom. II, pag. 1025, etc.

(4) Lindenbrog., in Glossar., pag. 1407. *Germani* gisiles *obsides vocant.*

(5) Verbo *giseles*, tom. III, pag. 896.

(6) Papias, Grammairien, qui florissait vers 1053.

(7) Leg. Longobardor., apud Lindenbr., L. 2, tit. 15, §. 1. *Et qui* gisiles *fuerint*, *liberi sint*, *ut nulla inposterum oriatur contentio.* — Ibidem, tit. 35, §. 1. *Et ipse quartus ducat eum in quadrivium*.... *et* gisiles *ibi sint*, *et dicant sic*: *de quatuor viis ubi volueris ambulare*, *liberam habeas potestatem.* — Wendelinus, in Gloss. Voc. Atvaricar., verbo *Salici.*

(8) Sirmondus: Haiæ *nobis hodie sunt sepes quælibet. Olim*, *ut hinc apparet*,

rempart, une fortification, comme il est porté dans les Capitulaires de Charles-le-Chauve (1) et ailleurs (2). *Haia* dérive du Tudesque *haghe*, en Anglo-Saxon *hegge* ou *hæg*, qui désigne simplement *clôture*. Aujourd'hui *haie* est la clôture d'un champ, d'un jardin, d'un pré, faite par des branches d'arbres entrelacées, qui en rendent l'entrée difficile aux bestiaux et aux passans. *Sepes*, en Flamand *haghe* (3).

Helmus.

Mot en usage dans la basse Latinité. Il vient du Tudesque *helm*. Les Suédois disent *hiælm*.

Lindenbruck (4) croit que c'est un mot Allemand; Spelman (5) le prend pour un mot Saxon. Quoi qu'il en soit, la racine de ces langues est la même. *Helmus*, en Latin, *galea*, *cassis*, *cassida*; en vieux Français, *heaulme* ou *heaume*, ancienne arme défensive que les chevaliers portaient sur la tête, tant à la guerre que dans les tournois, et qui sert d'ornement sur les écus des armoiries. Le mot *helmus* se trouve dans les Lois Ripuaires (6), dans une ancienne Chronique (7), dans le Testament de S. Everard, Comte, en 857 (8).

pro militari vallo et munitione usurpata. Vide Capitul. Reg. Franc., tom. II, pag. 796.

(1) Capitular. Reg. Franc., ann. 865, tom. II, cap. 1, pag. 195. *Volumus et expresse mandamus, ut quicunque istis temporibus castella et firmitates et* haias *sine nostro verbo fecerunt, Kalendis Augusti omnes tales firmitates disfactas habeant, etc.*

(2) Apud Bracton. L. 2, cap. 34, §. 1. *Mesnagium.... quod vallatur fossato vel* heya. — Idem, ibidem, L. 2, cap. 40, §. 3. *Vallatum fuit et inclausatum fossato*, haia *et palitio*.

(3) Vetus Notitia in Tabulario Monast. Fiscan., pag. 82. *Et* hagia *facta fuit per medium.... bosci.* — Monastic. Anglican., tom. II, pag. 273. *Quod tamen dictam placeam.... includere possint fossato et* haga, *etc.*

(4) Lindenbrogus, in Gloss., pag. 1409 et 1410.

(5) Spelmannus, apud Du Cange, in Glossar., tom. III, pag. 1086.

(6) Lex Ripuar., tit. 36, §. 11. Vide Lindenbrog., pag. 457.

(7) In Chronico Besuensi, pag. 578.

(8) In Testamento S. Everardi, Comitis, ad annum 837. Vide Miræi Opera

Herthum, *Herthus*, ou *Aerthum*.
(En Tudesque, *aerde*; en Français, *terre*; en Latin, *terra*.)

Suivant Tacite (1), les Reudignes, les Avions, les Angles, les Varins, les Eudoses, les Suardons et les Nuithons, tous peuples de l'ancienne Germanie, adoraient la Terre comme une Déesse, sous le nom d'*Herthum*. Quelques Ecrivains doutent s'il ne faut pas lire *Hertham*; mais dans Tacite il y a *herthum*. Cependant Juste Lipse (2) croit qu'il faut substituer le mot *Aerthum*, comme plus propre à la langue Tudesque d'où il est dérivé. En langue Gothique, on appelle la Terre *airthai* (3); on lit dans l'Oraison Dominicale, traduite par Ulphilas (4), *in himina gah ana* airthai, et dans l'ancienne version Anglo-Saxone, *eorthan* (5); dans celle d'Otfride (6), *din uuille giskene in* erda *also in himile*. Celle attribuée à Notkerus (ou Notgerus) (7) porte: *din uuillo gescehe in* erdo *also in himile*. Hickesius (8) cite une Oraison Dominicale, où l'on trouve *an erdu*; et Schilterus (9), une avec le mot *erde*; et une autre où entre le mot *erden* (10).

Diplom., tom. I, cap. 15, pag. 19 et sequent. *Primogenitus.... volumus ut habeat....* helmum *unum.... secundus Berengarius....* helmum *unum.... tertius Adalardus....* helmum *cum halsberga et manicam unam.*

(1) Le texte de Tacite sera rapporté en entier dans une des notes suivantes.

(2) Justus Lipsius, in Notis in Tacitum, de Morib. Germanor., nota 95, p. 449. *In communa* herthum.... *Ego veram vocem censeo* aerthum: *ita enim nostratem eam vocem efferimus scribimusque.*

(3) Voyez plus bas, dans notre petit Glossaire Gothique, le mot *airthai*.

(4) Vide quatuor D. N. Jesu-Christi Evangel. versiones perantiquas duas per Franciscum Junium, pag. 14 et 15, edit. Amstelædam. 1684.

(5) Ibidem.

(6) Schilterus, in Thesauro Antiquitat. Teutonicar., tom. I, part. 2, pag. 81.

(7) Idem, tom. I, pag. 265.

(8) Hickesius, in Linguarum Veterum Septentrionalium Thesauro, ex Harmonia IV Evangeliorum, in Bibl. Cott., in Grammatica Anglo-Saxonica, vol. I, pag. 190.

(9) Schilterus, in Thesauro Antiquitat. Teutonicar., tom. I, part. 2, pag. 83. *Dein Göttlich wille gewerde wie dem himmel und uff* erde.

(10) Vadianus, L. 2, de Colleg. German., pag. 34, refert sequentem versionem: *Werde din wille hie in* erden *als da ze himele.*

Eorthan (1), *erdo* (2), *erdu* (3), *arton* (4), etc., signifiant la *terre*, sont tous des synonymes de la langue Teutone, consignés dans d'anciens monumens Tudesques. Encore aujourd'hui les Anglais, peuples venus de la Germanie, se servent du mot *earth* pour dire *la terre*. On remarquera sans doute que tous ces différens dialectes correspondent avec la Déesse de la terre, *Herthus*, de Tacite. Il ne sera pas superflu d'ajouter ici le récit des cérémonies en usage à l'égard de cette Divinité. Voici comment Tacite (5) s'exprime : *Les peuples* (nommés ci-dessus), dit-il, *ont cela de remarquable que l'objet de leur culte est la Terre mère : elle s'appelle, suivant eux*, Hertum, *et*

(1) In Symbolo Anglo-Saxonico, a Lambardo in Archæonomia, et postea a Frehero edito, dicitur : *Ic gelyfe on God fæder almihtigen, scyppend heofenan and* eorthan.

(2) Daniel Specklin, ex antiquis Ecclesiæ Cathedralis Argentoratensis monumentis, tom. I, eruit vetustam Theodiscam Orationem Dominicam, in qua habentur sequentia : *din uile gskehe in* erdo *all hümele*.

(3) Hickesius, in Linguar. Veter. Septentrional. Thesauro, tom. I, part. 2, pag. 109, attulit Orationem Dominicam rhythmicam ex Otfrido, in qua inter alia : *So ser ist ufan himile, in* erdu, *etc.* — Freherus, ex vetustissimo Codice S. Galli, hæc : *So in himile, so sa in* erdu. Vide Schilterum, in Thesauro Antiquit. Teuton., tom. I, part. 2, pag. 8.

(4) Hickesius, in Linguar. Veter. Septentrional. Thesauro, profert Orationem Dominicam litteris Anglo-Saxonicis exaratam, ex Bibliotheca Cantabr., in qua legitur *arton* pro *terra*, in Præfat., pag. xix.

(5) Tacitus, de Morib. Germanor., cum Commentar. Lipsii, pag. 449. *Reudigni deinde et Aviones, et Angli, et Varini, et Eudoses, et Suardones, et Nuithones fluminibus aut sylvis muniuntur. Nec quidquam notabile in singulis, nisi quod in commune* Herthum, *id est, Terram matrem colunt, eamque intervenire rebus hominum, invehi populis arbitrantur. Est in insula Oceani castum nemus, dicatum in eo vehiculum, veste contectum, attingere uni Sacerdoti concessum. Is adesse penetrali Deam intelligit, vectamque bubus feminis multa cum veneratione prosequitur. Læti tunc dies, festa loca, quæcumque adventu hospitioque dignatur. Non bella ineunt, non arma sumunt, clausum omne ferrum. Pax et quies tunc tantum nota, tunc tantum amata, donec idem Sacerdos satiatam conversatione mortalium Deam templo reddat. Mox vehiculum et vestes, et si credere velis, Numen ipsum secreto lacu abluitur : servi ministri, quos statim idem lacus haurit. Arcanus hinc terror sanctaque ignorantia, quid sit illud quod tantum perituri vident.*

s'intéresse aux affaires des mortels. Dans une île de l'Océan il y a un bois sacré et un char dédié à cette Déesse, couvert d'un drap, auquel il n'est permis de toucher qu'au seul Prêtre. Quand il sent que la Divinité doit l'honorer de sa présence, il attèle au char deux vaches, le fait marcher, et le suit avec toutes les démonstrations d'une vénération singulière. Dans tous les lieux que la Déesse daigne visiter, ce n'est que fêtes et réjouissances; toute guerre cesse; on met bas les armes et on les enferme : c'est le seul temps où règnent la paix et la tranquillité; ce qui dure jusqu'à ce que le Prêtre s'apercevant que la Divinité se dégoûte du séjour des mortels, il la ramène dans le bois sacré, où le char, le drap qui le couvrait, et, ce qui paraît incroyable, la Déesse même, s'enfoncent dans la partie la plus profonde du lac. Les ministres mêmes qui la servent sont aussitôt après engloutis dans le lac.

Vossius (1) et l'Auteur de la Religion des Gaulois (2), avec plusieurs autres, croient que la Déesse *Herthum* était Cybèle ou Bérécynthie. Les Actes (3) de S. Symphorien, Martyr au second siècle, nous apprennent que, les jours consacrés à Bérécynthie, on conduisait dans les rues sa statue dans un char traîné par des bœufs. Grégoire de Tours (4), en confirmant cette vérité, dit qu'on pratiquait la même cérémonie autour des champs et des vignes, quand la récolte était menacée, et que le peuple en affluence précédait le char, en

(1) Vossius, de Idol, L. 9, cap. 40.

(2) L'Auteur de la Religion des Gaulois (Dom Jacques Martin, Bénédictin), tom. II, L. 4, pag. 35, après avoir rapporté les cérémonies dont les Gaulois faisaient usage, suivant Tacite, à l'égard de la Déesse *Hertum*, dit : *Voilà un récit fidèle, mais abrégé, des honneurs que les Gaulois rendaient à Cybèle ou Bérécynthie; car la Divinité dont parle Tacite était cette même Déesse (la Terre), que les Germains appelaient* Hertum.

(3) Apud Ruinart, inter Acta Martyrum Sincera, ad ann. circiter 180.

(4) Gregorius Turon., de Gloria Confessor., cap. 77, pag. 958. *Ferunt etiam in hac urbe (Augustodunensi) simulacrum fuisse Berecynthiæ, sicut Sancti Martyris Symphoriani passionis declarat Historia. Hanc cum in carpento pro salvatione agrorum ac vinearum suarum misero gentilitatis more deferrent, adfuit supradictus Simplicius Episcopus, haud procul aspiciens cantantes atque saltantes ante hoc simulacrum, etc.*

chantant et en dansant. Au reste, suivant Sulpice Sévère (1), cette superstition était générale dans les Gaules, non seulement à l'égard d'*Herthum* ou Cybèle, mais encore à l'égard de tous les Dieux indistinctement. Cependant cette question étant étrangère à la matière que nous traitons, nous ne nous y arrêterons pas.

Hornegeldum.

(En Flamand, *hoorengeld ;* en Français, *cornage.*)

Hornegeldum est un impôt qu'on met sur les bœufs (2). On appelle ce droit *cornage*, *cornagium* (3), parceque les bœufs sont des bêtes à cornes. Le mot *Hornegeldum* est formé du vieux Saxon *horn*, corne, et *geld*, tribut.

Hova, *Houva*, *Hovia*, *Hoffata*, etc.

C'est l'habitation d'un cultivateur avec une étendue de terrain (4). En Tudesque, *Hoeve*, *Hof* (métairie, jardin, etc.), d'où le mot *Hova* est dérivé.

(1) Sulpicius Severus, de Vita B. Martini, n. 9, pag. 502, edit. Lugd. Batav. 1654. *Hæc Gallorum rusticis consuetudo, simulacra dæmonum candido tecta velamine, misera per agros suos circumferre dementia.*

(2) Rastallus, apud Du Cange, tom. III, pag. 1190, habet : *Quietum esse de quadam consuetudine exacta pro tallagio per totam terram, sicut de quacumque* bestia cornuta. — Monastic. Anglic., tom. I, pag. 192 (976); tom. II, pag. 17 (812). *Sint quieti de* .... hornegeldis, etc.

(3) Charta Henrici III Regis Angl., in Monastic. Anglic., pag. 1032. *Et sint quieti et homines servientes sui .... de geldo .... et* cornagio, etc. — Charta Theobaldi Comitis Franciæ Senescalli, et Aalidis uxoris, in Histor. Blesensi, pag. 301. *Nec* cornagium *ultra capient.* — Testament. Manuscript. Humberti D. Bellyoci Conestab. Franciæ, mens. Julii ann. 1248. *Et concessi hominibus et burgensib .... pro* cornatgio, etc.

(4) Bollandus, in Act. Sanctor., Martii, tom. III, n. 22, pag. 633, in Charta 796. *Ego Theganbaldus .... tradidi partem hæreditatis meæ Liudgero .... illam* hovam *integram .... juxta formam* hovæ *plenæ.* — Idem, ibidem, in Charta 797. *Oodhelmus tradidi .... tertiam partem hæreditatis meæ .... in pago Hisloi, in villa quæ nuncupatur Oceani,* Hova *una .... in villa quæ dicitur Huleri,* Hova *altera : et in eodem pago,* Hova *tertia .... et sexta pars* Hovæ *quartæ, etc.* — Charta anni 1308, apud

Hovawarth, chien qui garde la métairie, et dont il est fait mention dans les lois des Bavarois (1), est composé de *hova*, *hoeve* ou *hof*, et *wart*, gardien. De là est venu *wardia* ou *guardia* (2), garde. *Hova* est quelquefois confondu avec *huba*, *hoba*, *hobunna* (3).

Isarnodorum.

L'ancien Biographe anonyme de S. Oyend, Auteur du sixième siècle (4),

Miræum, Oper. Diplomat., tom. II, cap. 118, pag. 1012. *In* Hova *nostra apud Eechove præfata perpetuo assignamus : eandem* Hovam *ad hoc specialiter onerantes et obligantes.* — Chronicon Montis S. Agnetis, cap. 26. *Damnum magnum habuimus in* hovia *nostra ex inundatione aquarum.* — Charta Henrici Imperat., ann. IIII, in Metropol. Salisburg., tom. II. pag. 549. *Unam* hoffatam *ad Vindberch .... unam* hoffatam *in loco qui dicitur Alburg, etc.*

(1) Leges Bajuvarior., apud Lindenbr., tit. 19, cap. 9, pag. 436. *Si autem canem, qui curtem Domini sui defendit, quem* hovawarth *dicunt, occiderit, etc.*

(2) Lindenbrogus, in Glossar., pag. 1412. Hova *sive* hof, *curtis, aulæ; et* wart, *custos. Inde* wardia *sive* guardia, *custodia.* Specul. Saxonic., L. 3, art. 51.

(3) Vide Du Cange, tom. III, pag. 1241 et 1242.

(4) Acta Sanct. Ordin. S. Bened., tom. I, pag. 570. *Sanctus Eugendus .... ortus nempe est haud longe a vico, cui vetusta paganitas ob celebritatem clausuramque fortissimam superstitiosissimi templi, Gallica lingua,* Isarnodori, *id est,* ferrei ostii, *indidit nomen.* Surius, ad 1 Januarii, legit *isarndorum*, et Bollandus, mense Januarii, pag. 50, *isarnodorum.*

Le temple dont nous parlons a donné son nom à un village que l'on a bâti tout autour, et qui subsiste encore dans le Bugey sous le nom d'*Isarnore.* On y voit quelques restes d'un Temple : les plus considérables consistent en trois colonnes de marbre qui sont encore debout : deux ont trente-cinq pieds de hauteur, et treize de grosseur; l'autre, sur la même circonférence, n'a que vingt-cinq pieds de hauteur. L'architrave du Temple est aussi en son entier dans la basse-cour du Curé; sur cette architrave est gravée l'inscription suivante :

MERCVRIO
SACRVM
LVCIVS TVTELLVS ET SVI
V. S. L. M.

Voyez la *Religion des Gaulois*, tom. I, L. 2, chap. 20, pag. 374 et 375.

nous a laissé le passage suivant : *S. Oyend naquit*, dit-il (dans les déserts du Mont-Jou, Diocèse de Lyon), *non loin d'un endroit appelé dans la langue Gauloise* Isarnodori, *c'est-à-dire*, porte de fer. *Un temple ancien et célèbre dont l'entrée était impénétrable, et où les payens exerçaient les plus abominables superstitions, lui avait donné ce nom. Porte de fer* signifie en Tudesque *yzeren-doore* ou *yzeren-deure ; yzer* veut dire *fer*, et *doore* ou *deure* est une *porte*. N'est-ce pas là une preuve que la langue Gauloise fut la Teutone? N'est-ce pas peut-être aussi de ce mot *Dorum* ou *Durum* (*Deure, porte,*) que l'on a formé *Batavodurum*, la clef de l'île des Bataves, et le nom de plusieurs autres villes qui ont cette même terminaison ?

Landridderes (1).

Lantwere, *Landweri*, ou *Lantuveri*.

Land ou *lant*, en langue Teutone (2), terre, pays, contrée, province, etc. Ce mot est commun aux Belges, aux Goths, aux Anglo-Saxons, aux Germains, et presqu'à tous les peuples Septentrionaux.

Werra ou *guerra* indique, en basse Latinité, une guerre, soit publique, soit particulière; ce mot signifie aussi une querelle, contestation, sédition, etc. *Werra* se trouve clairement en ce sens dans les Capitulaires de Charles-le-Chauve (3);

(1) Voyez l'article de *Lantwere*, dans les Notes.

(2) Aimoinus Monachus Floriacensis, L. 2, cap. 13, apud Bouquet, Recueil des Histor. de France, tom. III, pag. 53 et 54. *Profecti Langobardi de Gollanda pervenerunt in* Rugiland, *quæ Latine Rugorum patria dicitur, nam* land, *lingua Germanorum, patria dicitur verbo Latinorum.* — Paulus Warnefridus, Diaconus Aquilegiensis, de Gestis Longobardor., L. 1, cap. 19, pag. 164, tom. XIII, Maxima Bibliot. Patr. *Tunc Langobardi de suis regionibus egressi, venerunt in* Rugiland, *quæ Latino eloquio Rugorum patria dicitur.*

(3) Capitular. Caroli Calvi, tit. 27, cap. 15, tom. II, pag. 120. *Vel rixas et dissensiones seu seditiones, quas vulgus* werras *nominat, debeamus commovere.* — Ibidem, tit. 52, cap. 19, pag. 265. *Si* werra *in regno surrexerit, etc.*

et *guerra*, dans plusieurs monumens du moyen âge (1). Il faut chercher l'étymologie du mot *wer*, dans *weren*, défendre. *Wer* ne signifie proprement qu'une guerre défensive; mais l'usage l'applique tant à une guerre offensive que défensive, dit Wachterus (2). Les Belges ne se servent presque plus du mot *werre*, ni les Allemands du mot *wer*; cependant les derniers le prennent souvent dans une autre signification (3).

Les Capitulaires de Charles-le-Chauve, en 847 (4), parlent en termes exprès du *Lantweri*, comme d'un moyen établi pour repousser l'ennemi. Sirmond (5), d'après *Sicama* (6) dans ses Commentaires sur les Lois des Frisons, ne doute pas que ce mot n'indique un mouvement général de guerre. Baluze (7) rapporte une note ajoutée aux anciens extraits des Capitulaires, consignés dans

(1) Leges Edwardi Confessor., cap. 12, habent: *Parentibus occisi fiat emendatio, vel* guerra *eorum portetur.* — Domnizo, L. 2, de Vita Mathil., cap. 16.

Finis adest guerræ, *requiem rogat ut sibi præstet.*

In Aresto ann. 1296, in Regesto Parlam. B., fol. 114. *Durante* guerra .... *Jam mota sit* guerra .... *Omnes aliæ* guerræ *cessant, donec* guerra *Regis fuerit finita.... Durante* guerra *Regis, etc.*

(2) Wachterus, in Glossar., tom. II, pag. 1867. *Verbo* Wer. *Vi etymologiæ est bellum défensivum; sed usus ad omnes belli motus transtulit.*

(3) *Wer*, qui, homme, armes, lieu fortifié, etc. *Vide Wachterum*, verbo *Wer*, pag. 1864 et sequent.

(4) Capitular. Reg. Francor., tit. 9, cap. 5, tom. II, pag. 44. *Et volumus, ut cujuscunque nostrum homo, in cujuscunque Regno sit, cum seniore suo in hostem vel aliis suis utilitatibus pergat; nisi talis Regni invasio, quam* Lantweri *dicunt, quod absit acciderit, ut omnis populus istius Regni ad eam repellendam communiter pergat.*

(5) Sirmondus, in Notis ad Capitular., tom. II, pag. 762. *Vox hæc* (Lantweri) *in usu etiamnum Alamannis, qua regionis fines significant, sive hinc originem arcessas quod in fines incurratur, sive aliud etymum fingas, dubium non est publicum et communem belli motum designari.*

(6) Sicama, ad Legem Frisionum, tit. 18. Lantweri, *terræ defensionem interpretatur.* Vide Du Cange, tom. IV, pag. 50.

(7) Baluzius, in Notis ad Capitular., tom. II, pag. 1264: in calce Codicis Sancti Remigii Remensis habentur excerpta antiqua *ex Libro Capitulorum Domni Karoli et Domni Hludovici Imperatorum*, inter quæ legitur ista adnotatio: *Et quia in hostem, aut propter terram defendendam aut propter terram adquirendam itur, de* Lantweri, *id est de patriæ defensione, etc.*

un Manuscrit de l'Abbaye de S. Remi de Reims, où le mot *Lantweri* est interprété *défense de la patrie.*

Je cite ici avec plaisir le fragment d'un ancien Diplome où il est encore parlé du *Lantwere*. M. Heye-Schouteet m'a communiqué une Chartre originale de Philippe d'Alsace, provenant du dépôt de la célèbre Abbaye de S. Bertin, établie à S. Omer; ce morceau date de l'an 1190, et regarde la ville de Poperingue. Il y est dit entre autres : *Villam etiam de Poperinghem, quam predecessor meus, nobilis Comes Arnulphus predicte ecclesie Sti. Bertini in eleemosinam dedit eidem ecclesie, confirmo in perpetuum possidendam. Sciendum tamen, quod in predicta villa de Poperinghem debet Comes habere equites qui* Landridderes (1) *vocantur in auxilium suum ad expeditionem suam secundum preteriti temporis morem et patrie consuetudinem .... illi etiam qui in predicta villa ad* Banwerc (2) *sunt constituti, debent Comiti tantum utlandes* Banwerc *et* Lantwere.

(1) Des Cavaliers établis pour parcourir le pays, espèce de Gendarmes. Ce mot est composé du mot Teuton *land*, pays, et *ridder*, cavalier.

(2) *Banwerc;* corvées ou ouvrages auxquels on était obligé après la publication. Ce mot est composé du Tudesque *ban*, publication, et *werc*, ouvrage. Une Chartre de Baudouin VII, à la Hache, Comte de Flandre, de l'an 1119, conservée dans le Cartulaire de l'Abbaye de S. Bertin, dit : *De terris vero, quas S. Bertinus habet, que* banwerc *debent, concessi, ut de unaquaque terra duo solidi singulis annis ab Abbate Comiti persolvantur.* — Une autre du même Prince : *Illi vero qui in predicta villa ad* banwerc *constituti sunt, debent Comiti tantum uthlandes*, banwerc, *et landwere, etc.* — Dans une autre de Thierri d'Alsace, Comte de Flandre, de 1147, qui se trouve au même Cartulaire : *Homines etiam Sancti de Comitatu suo in Broburg, nullum opus, quod* banwerc *vocant, operari debent, nisi ubi homines mei ex communi indictu operantur.* — Une notice du même Cartulaire, à l'an 1159, nous apprend : *Dabit Waltero d'Ekas et successoribus suis infra Pentecosten et S. Johannis pro* banwerc, 4 *solidos.*

La Chartre de Philippe d'Alsace, de l'an 1190, citée ci-dessus, se trouve aussi dans la Collection de Miræus (Oper. Diplomat., tom. II, pag. 1333), mais incorrectement. Il est cependant évidemment faux que cet homme laborieux et érudit *se soit permis de tronquer presque toutes les Chartres les plus curieuses et les plus saillantes*, comme un ignorant l'a supposé dans une prétendue Topographie de la ville de Gand, pag. 9. J'en appelle ici au Lecteur impartial qui est particu-

Leitihund ou *Laitihund.*
(En Flamand, *leyhond;* en Français, *chien conducteur.*)

Nom Teuton, dont il est parlé dans les Lois des Allemands (1) et des Bavarois. *Leitihund* (2), chien conducteur, tire sa signification du verbe Tudesque *leiten* ou *leyden*, conduire, parcequ'il conduit l'homme qui le suit, tandis qu'il est conduit lui-même par l'odorat (3). Les Goths, les Anglo-Saxons, les Suédois, les Norwégiens, les Danois appellent un chien *hund;* les Francs, les Germains, les anciens Bavarois, *hunt;* les Anglais, *hound,* les Belges, *hond.*

Il ne sera pas superflu de dire ici un mot de *spurihunt*, également mentionné dans les Lois des Bavarois (4). C'est le chien qui suit à la piste les

lièrement versé dans la Diplomatique. Si Baillet, ce juge sévère, le regarde comme peu exact en certains endroits, il ne l'accuse pas de mauvaise foi. Le docte Bibliothécaire de l'Archiduc Albert n'eut pas toujours un accès libre aux archives des Monastères; quelquefois, comme il l'avoue lui-même, on lui envoya des copies des Chartres, sans toutefois lui communiquer les pièces originales. C'est ce que le judicieux Paquot (dans ses Recherches pour servir à l'Histoire Littéraire des dix-sept Provinces des Pays-Bas, tom. I, pag. 155, édition de Louvain, 1763), a voulu nous apprendre en disant que Miræus *n'avait pas les secours nécessaires pour réussir, sur-tout dans les Histoires Monastiques : mais*, ajoute-t-il, *on ne laisse pas de lui être redevable d'avoir frayé la route à d'autres, qui ont traité plus amplement les mêmes sujets, et d'avoir mis au jour un grand nombre de pièces qui, sans lui, seraient peut-être restées dans l'oubli.* Il faut appliquer les mêmes observations en faveur de son savant continuateur Foppens. Voyez notre premier Supplément, pag. 57.

(1) Leges Alamannor., apud Lindenbr., tit. 82, §. 1 et 2. *Si quis canem seusium .... qui illum ductorem, qui hominem sequentem ducit, quem* laitihunt *dicunt, furaverit, XII sol. componat.*

(2) Leges Bajuwarior., apud eumdem, tit. 19, § 1. *Si quis canem seucem, quem* leitihunt *vocant, furaverit .... cum sex solidis componat, etc.*

(3) Wachterus, in Glossar., tom. I, pag. 766. Laitihunt, *canis odorator, proprie canis ductor, a* leiten, *ducere, quia hominem sequentem ducit, dum ipse odoratu ducitur.*

(4) Leges Bajuwarior., apud Lindenbr., tit. 19, §. 3. *Si autem seucem, qui in ligamine vestigium tenet, quem* spurihunt *dicunt, furaverit, etc.*

bêtes sauvages. Piste, en Tudesque, *spoor, vestigium; speuren*, suivre à la piste, *investigare; speurhond, canis vestigator* (1).

Leudes, etc.

Leudes, lidi, luidi, liudi, leudi, leodes, etc. sont à-peu-près synonymes, et signifient peuple, sujets dépendans et fidèles, vassaux, soit qu'ils portent les armes en faveur de leurs maîtres, soit qu'ils ne les portent pas. Ce mot est purement Tudesque (2). En Flamand, *lieden, luyden*; en Allemand, *leute*. Ce mot n'est en usage qu'au plurier dans la langue Teutone. Quoiqu'il puisse s'appliquer indistinctement au peuple (3), on l'attribue, suivant les circonstances, aux Grands et aux Seigneurs du Royaume (4). En effet, les Rois de

(1) Du Cange, tom. II, pag. 162. Spurihunt *vero, qui feras investigat:* spoor *quippe iisdem (Flandris) est vestigium, et* speuren, investigare: *sic* speurhont *erit canis inquisitor.* — Wachterus, in Glossar., tom. I, pag. 766. Spurihunt, *canis vestigator, hodie* spurhund, *a* spur, *indago, vestigium, quod odoratu præsentit, nec ante dimittit, donec cubile feræ invenerit.*

(2) Lindenbr., in Glossar. Leudes, *vox pura puta Germanica*, pag. 1423.

(3) Leges Salicæ, apud Eccardum, tit 38, §. 6, pag. 72. *Si quis vero ingenuus* lidum *alienum expoliaverit.* — Ibidem, tit. 14, §. 6, pag. 35. *Si quis puer Regis, vel* lidus *ingenuam fœminam traxerit, de vita componat.*

(4) Gregor. Turon., Histor. Ecclesiast. Francor., L. 3, cap. 23, edit. Paris. 1699. *Consurgentes autem Childebertus et Chlothacharius contra Theudebertum, Regnum ejus auferre voluerunt. Sed ille muneribus placatus, a* leudibus *suis defensatus est, et in Regno stabilitus.* — Idem, L. 8, cap. 9. *Ut credo, alicujus ex* leudibus *nostris sit filius.* — Idem, L. 9, cap. 20. Leudes *illi qui Domno Guntchramno post transitum domni Chlothacharii sacramento primitus præbuerunt, etc.* — Appendix Gregorii, cap. 54, apud Eccardum, *Leges Salicæ*, tit. 19, verbo *leudi*, pag. 43. *Chlotarius cum proceribus et* leudibus *Burgundiæ Trecassinis conjungitur.* — Eadem, cap. 41: *Burgundiæ Barones vero tam Episcopi quam cæteri* leudes *timentes Brunichildem.* — Idem Gregorius, L. 2, cap. 42. *Hæc dedit* leudibus *ejus.* Hanc vocem sic commentantur editores Operum S. Gregorii Turon.: Leudes *seu fideles suos appellabant Reges nostri vassallos suos, maxime nobiliores, qui nulli præterquam Principi obnoxii erant; postea Barones appellati fuerunt.* — Aimoinus, L. 4, cap. 53, apud Lindenbr., in Glossar., pag. 1423. *Fines Regni illius* leudibus *suis probatissimis viris et illustribus ad resistendum contra gentes rebelles in fide disposuit.*

France regardèrent souvent les *leudes*, comme des gens du Sénat ou de leur Conseil intime, ainsi qu'on le voit par un Diplome de Dagobert I.er (1), où il est dit qu'il confirme avec ses *leudes* l'acte de donation en faveur de l'Eglise de Trèves, *cum* luidis *nostris superfirmavimus ;* ce qui est conforme à la formule dont nos Princes ont coutume de se servir en Tudesque dans leurs Décrets : *onse* luyden *van den raedt*, etc., en Français, *nos gens*, etc.

De ce mot sont dérivés les noms d'*Austreleudi* (2), et de *Nortleudi* (3) : le premier désigne des peuples Orientaux, appelés aussi *Austrasii* (4) ; le second indique des peuples Septentrionaux, qu'on nomme *Nortmanni* (5) dans les mêmes monumens et ailleurs.

Un autre mot qui est évidemment composé de *lidi*, est *etlidi*, dont on

(1) Dagobertus I, in Diplomate in favorem Ecclesiæ Trevirensis dato, sic ait : *Ut hoc nostræ auctoritatis præceptum pleniorem in Dei nomine obtineat vigorem.... manu propria cum* luidis *nostris subterfirmavimus, et annuli nostri impressione signari jussimus.* Vide Miræi Oper. Diplomat., tom. II, cap. 2, pag. 242. Item, Annal. Trevirens. Broweri, L. 7, pag. 422.

(2) Du Chesne, Annales Francor., tom. II, pag. 29, ad ann. 775. *Ibi omnes* Austreleudi *Saxoniam venientes, cum Hassione dederunt obsides, quod placuit.* — Idem, ibidem, in Vita Caroli Magni, pag. 52. — Idem, ibidem, in Vita Caroli Magni per Monachum Egolismum, pag. 71.

(3) Idem, ibidem, Annales Francor., pag. 18, ad ann. 699. *In ipso Paschæ tempore* Nordleudi, *trans Albim sedentes, seditione commotu, Legatos Regios, qui tunc ad justitias faciendas apud eos conversabantur, comprehendunt.* — Idem, ibidem, pag. 40. — Idem, ibidem, in Vita Karoli Magni, pag. 58. — Idem, ibidem, Annales Francor., pag. 15. *Multi de* Nortleudis *baptizati sunt.* — Idem, ibidem, pag. 31, pag. 73.

(4) Du Chesne, Annales Francor., tom. II, pag. 29, ad ann. 775. *Angrarii.... dederunt obsides ibi sicut* Austrasii.

(5) Ibidem illi ipsi, alio vocabulo *Nordmanni* dicuntur. Vide eosdem *Annales Francorum* aliaque passim monumenta, quæ de gestis Nordmannorum tractant. Vox *Nordmanni* (sicut et *Nordleudi*) pro gentibus Septentrionalibus sumitur. Aimoinus, L. 1, de Mirac. S. Germani, cap. 1, apud Chesnium, tom. III. *Gens Danorum, qui vulgo Nortmanni, id est, Septentrionales homines appellantur.*—Chronicon a Pipino usque ad Ludovicum VII, ait : *Dani Suevique, quos Theotisci Norman,*

a parlé dans les *Annales Francorum* (1), vers l'an 780 : nous disons, en Flamand, *edellieden, edelluyden;* en Allemand, *ettelleute* (2).

Liedus.

(En Tudesque, *lied;* en Français, *chanson;* en Latin, *cantilena.*)

Venance Fortunat (*Venantius Honorius Clementianus Fortunatus, Episcopus Pictaviensis*), Auteur du sixième siècle, fit quelques pièces de vers en l'honneur de Lupus (3), grand Capitaine de son temps, dans lesquelles il parle de chants barbares, sous la dénomination de *liedi* (*lieden, liedekens*) :

Nos tibi versiculos, dent barbara carmina Liedos,
Sic variante tropo, laus sonet una viro (4).

Vredius (5), Wachterus (6), Browerus (7) suivent la leçon que nous donnons.

Mancare.

(En Flamand, *mancken, mencken ;* en Français, *mutiler.*)

Les Lois Saliques (8), les Lois des Allemands (9), les Capitulaires de Char-

id est, Aquilonares appellant. — Guillielmus Apuliensis, L. 1, de Gest. Normann. *Normanni dicuntur, id est, homines Boreales.*

(1) Du Chesne, tom II, Annales Francor., ad ann. 780. *Saxones omnes tradiderunt se illi* (*Carolo Magno*), *et omnium accepit obsides, tam ingenuos, quam* Etlidos.

(2) Voyez ci-dessus l'article d'*Adalingus, etc.*, pag. 32.

(3) *Lupus Massiliam cum imperio rexit, deinde Dux Campaniæ factus. At mortuo Sigeberto, atrox in eum coorta est invidiæ tempestas.* Vide Gregorium Turon., L. 6, cap. 4 ; L. 9, cap. 14.

(4) Bibliotheca Maxima Patrum, tom. X, L. 8, pag. 567, litt. D.

(5) Vredius, Fland. Ethn., pag. 282 et 283.

(6) Wachterus, in Glossar., verbo *Lied*, tom. I, pag. 982.

(7) Browerus, Editor Oper. Venantii, in Bibliotheca citata, adjungit ad marginem *Liedos*, loco *Leudos;* quod evidenti amanuensium vitio tribuitur.

(8) Pactus Legis Salicæ, apud Eccard., tit. 32, §. 3, pag. 61 et 62. *Si vero ipse pollex. in ipsa manu* mancatus *pependerit, etc.*

(9) Leges Alamannor., tit. 12, §. 1. *Si quis Episcopo aliquam injuriam fecerit,*

lemagne (1), et d'autres monumens du moyen âge (2), se servent de ce mot dans la même acception.

Mannire ou *Manire.*

On trouve ce mot dans les Lois Saliques (3), dans les Lois Ripuaires (4), dans les Capitulaires des Rois de France (5), dans les Lois des Lombards (6), et dans plusieurs autres monumens du moyen âge. Il signifie *citer en jugement*,

vel plagaverit, vel fustaverit, vel mancaverit, *etc.* Ibidem, tit. 13, §. 1. *Si quis Presbyterum Parochianum injuriaverit, aut fustaverit, aut* mancaverit, *etc.* Tit. 14, §. 1. *Si quis Diacono .... aliquam injuriam fecerit, vel eum fustaverit, vel plagaverit, vel* mancaverit, *etc.*

(1) Capitular. Reg. Franc. (798), tit. 30, cap. 2, tom. II, pag. 302. *Si quis pedem alterius capulaverit, et ibi* mancatus *remanserit, etc.*

(2) Carolus Magnus, in divisione Imperii: *Placuit nobis præcipere, ut nullus eorum per quaslibet occasiones quemlibet ex illis apud se accusatum sine justa discussione atque examinatione aut occidere, aut membris* mancare, *aut invitum tondere faciat.* Du Chesne, Histor. Francor., tom. II, pag. 90. — Gregorius Turon., L. 7, cap. 15. — *Quoscumque de hoc itinere regressos esse cognovit, cæsos spoliatosque ac* demanicatos *reliquit.* La leçon de Lindenbrog, dans son Glossaire, est, *spoliatosque ac* demancatos *reliquit*, pag. 1430.

(3) Pactus Legis Salicæ, apud Eccardum, tit. 1, §. 1, pag. 11. *Si quis ad mallum legibus dominicis* mannitus *fuerit, etc.* Ibidem, §. 2, pag. 12. *Ille vero qui alium* mannit, *etc.* Ibidem, §. 3, pag. 13. *Ille autem qui alium* mannit .... *faciat notum, quomodo ab illo* mannitus *est*.... manniri *non potest*.... *potest* manniri, *etc.* Ibidem, tit. 52, §. 1, pag. 95. *Si quis testis .... non vult ad placitum venire, ille qui eos necessarium habet,* mannire *illos debet, etc.* Ibidem, tit. 59, §. 1, pag. 102. *Ad Regis præsentiam ipse* manniri *debet, etc.*

(4) Leges Ripuarior., apud Lindenbr., tit. 32, §. 1, pag. 455. *Si quis legibus ad mallum* mannitus *fuerit .... ille vero qui alium* mannit, *etc.* Ibidem, §. 2. *Si autem* mannitus *fuerit, etc.* Ibidem, §. 3. *Ille qui eum* mannit, *etc.*

(5) Capitular. Reg. Franc., tom. I, §. 12, pag. 602. *Juxta legis constitutionem* manniatur, *etc.* Ibidem, tit. 5, pag. 671. *Ut nullus ad placitum* manniatur, *etc.* Ibidem, tit. 25, pag. 781. *Juxta legis constitutionem* manniatur, *etc.* Ibidem, tit. 282, pag. 970. *Ut sæpius non fiant* manniti *ad placitum, etc.*

(6) Leges Longobardor., apud Lindenbr., tit. 43, §. 4. *De cæteris vero causis, unde quis rationem est redditurus, non* manniatur, *etc.*

avertir, etc.; en Flamand, *maenen*; en Allemand, *manen* (1). *Mannita* (2) ou *mannitio* (3) veut dire *ajournement*; en Tudesque, *maeninge*. Hincmar, Archevêque de Reims, en approchant plus de notre langue, appelle *manninas* ce que nous nommons *maeningen*; en Français, *ajournemens* (4).

Marga.

Marga, en Français, *Marle*, *Margne*, *Marne*, terre calcaire, grasse et molle, qui sert à fumer les champs et à les rendre fertiles. Cette espèce d'engrais doit son origine aux habitans d'Albion et aux Gaulois. Voici comme en parle Pline (5): *Les Bretons et les Gaulois engraissent leurs terres avec*

(1) Eccardus, in Notis ad Leg. Salic., pag. ii, sic: *Rectius in Codice Guelferbytano est* manire, *quod est nostrum* manen, *monere*, *commonefacere debiti*, *postulare*; *in Lege Salica vero*, citare ad mallum sive judicium. — Wachterus, in Glossar., pag. 1040. *Somner, in Dictionn. Anglo-Saxon.*, Manian, *citare*, manunge, *exactio*; *inde* mannire *in Lege Salica est citare ad mallum*, *commonefacere ad comparendum coram judice*; mannitus, *citatus*, *commonefactus*; mannitio, *talis citatio et commonefactio*. — Pithæi Glossar. ad Libr. Capitul., tom. II (in Capitular. Reg. Francor.), pag. 727. Mannire, *vocare in jus*, *tribus testibus præsentibus*. Manen *Alamannis*.

(2) Pactus Legis Salicæ, apud Eccard., tit. 53, §. 2, pag. 95. *Si ei solem collocaverit*, *tres solidos super debitum addat*, *et sic usque ad tres vices*, *per tres* mannitas *facere debet*, *et super tres vices*, *ista omnia facta si noluerit componere .... id est*, *ut per singulas admonitiones*, *etc.*

(3) Capitular. Reg. Francor., Capitul. 3, anni 819, §. 1, tom. I, pag. 607. *De hoc capitulo judicatum est*, *ut ille qui* mannitur, *spatium* mannitionis *suæ per quadraginta noctes habeat*.

(4) Hincmarus, Rhemensium Archiepiscopus, Epistola 4, cap. 15. *Comites et Vicarii vel etiam Decani plurima placita constituunt*; *et si ibi non venerint*, *compositionem ejus exsolvere faciunt. Et quia prius per* manninas *veniebant*, *excogitarunt quidam ut per bannos venirent ad placita. Quasi propterea melius esset*, *ne ipsas* manninas *alterutrum solverent*.

(5) Plinius, Hist. Nat., L. 17, cap. 6, tom. VI, pag. 38, edit. Paris. 1771. *Alia est ratio quam Britannia et Gallia invenere alendi eam ipsa* (*terram terra*), *quod genus vocant* margam. *Spissior ubertas in ea intelligitur. Est autem quidam terræ adeps*, *ac velut glandia in corporibus*, *ibi densante se pinguitudinis nucleo*. Idem, ibidem, cap. 7. *Illam Gallias Britanniasque locupletantem cum cura dici convenit.*

de la marne, *et ils trouvent qu'elle les rend plus fertiles. Cette* marne *ou* marle *est une certaine graisse de la terre, qui en s'épaississant forme une espèce de noyaux à peu près semblables aux glandes que l'on voit dans les corps des animaux.*

Il y a aussi dans Varron (1) un passage qui regarde cet objet. *En conduisant mon armée*, dit-il, *dans la Gaule, au-delà des Alpes, vers le Rhin, j'ai vu des terres qui ne portaient ni vignes, ni oliviers, ni arbres fruitiers, et où les cultivateurs pratiquaient l'usage d'engraisser les champs avec de la* marne *blanche*. Cet engrais avait formé dans les Gaules une branche de commerce, et c'est à quoi se rapporte l'inscription trouvée parmi les débris d'un Temple ancien, près de Dombourg, dans l'île de Walcheren (2).

DEAE NEHALENNIAE
OB MERCES RECF CONSER
VATAS IN SECVND SILVANVS
NEGO . . . TOR CRETARIVS
BRITANNICIANVS
V S. L M

Marg signifie en Flamand moëlle, graisse. C'est de là que les Gaulois, dans un sens figuré, appelèrent ainsi la terre grasse que l'on découvre en creusant à quelque profondeur dans les entrailles de la terre. Ce mot s'est conservé jusqu'à nos jours en celui de *marghel;* et *marghelen*, en notre langue, veut dire la même chose que tirer de la marne. Dans la suite des temps, on a

Duo genera fuerant. Plura nuper exerceri cœpta proficientibus ingeniis, est enim alba, rufa, columbina, argillacea, tofacea, arenacea. Natura duplex : aspera aut pinguis. Experimenta utriusque in manus ususque geminus, aut ut fruges tantum alant, aut edant et pabulum.

(1) Varro, de Re Rustica, L. 1, cap. 7, pag. 155, edit. Lipsiæ, 1735, in-4.° *In Gallia Transalpina, intus ad Rhenum cum exercitum ducerem, aliquas regiones accessi, ubi nec vitis, nec olea, nec poma nascerentur, ubi agros stercorarent candida fossitia creta.*

(2) Voyez Smallegange Chronyk van Zeeland, pag. 84.

substitué *margila* au mot *marga*, comme on le voit dans les Capitulaires (1) de Charles-le-Chauve, de l'an 859.

Physéter.

Pline (2) nous apprend qu'un gros poisson vorace de la mer qui baigne nos côtes, était appelé *Physéter :* c'est le Souffleur ou quelque autre espèce de Baleine qui donne la chasse aux Harengs et aux autres poissons. La pénultième syllabe de ce mot étant longue, il ne faut que rapprocher un peu la première de l'orthographe moderne, que Pline n'était pas obligé de savoir, et l'on trouvera, sans le moindre changement dans la prononciation, le mot Teuton *Fis-éter* ou *Visch-éter :* aucun Flamand ne s'y méprendra.

Platessa, *Platesia*, ou *Plada.*

(En Flamand, *Plate*, *Platdys*, *Pladdys ;* en Français, *plie.*)

Poisson de mer plat et large ; *Passer marinus.* Ausone (3), au quatrième siècle, Charles-le-Chauve (4), au neuvième siècle, et d'autres monumens du moyen âge (5) en font mention.

(1) In Capitularibus Reg. Franc., tom. II, pag. 188, n. 29, edit. Paris. 1780, legitur : Margilam *et alia quæque carricare .... forte* margila *non trahebatur.*

(2) Plinius, Hist. Nat., L. 9, cap. 4, tom. III, pag. 566, edit. Paris. 1771. *Maximum animal, in Indico mari, Pristis et Balæna est ; in Gallico Oceano,* Phys-éter *ingentis columnæ modo se attollens, altiorque navium velis diluviem quamdam eructans.*

(3) Ausonius, Epist. 4, v. 58, in Collect. Pisaurensi, tom. V, pag. 143.

Domus omnis abundat
Litoreis dives spoliis ; referuntur ab unda
Carroco, letalis trygon, mollesque Platessæ.

(4) Charta Caroli Calvi, ind. 10, in Tabul. S. Dionisii, n. 31, et apud Doubletum, pag. 795. *Et in pago Pontiu solitum censum de* Platesiis, *kanonibus ac anguillis Somnensibus ac de Flandris.*

(5) Teloneum S. Audomari, in Tabul. S. Bertini. *De carreia piscium* 2 *den., de centum* Pladis 2 *den., de* 100 *salmonibus saldis* 4 *den.*

Pontones.

Les *pontones* dont il s'agit ici, sont des vaisseaux carrés servant à recevoir les chevaux et harnais, pour traverser les rivières; c'est ce qu'on appelle maintenant *bac*. César (1) en parle comme de vaisseaux propres aux Gaulois. *Il ne retint*, dit-il, *que quelques* pontons, *espèce de bateaux Gaulois, qu'il laissa à Alessio.* Aulu-Gelle (2) fait aussi mention de *pontones*, et Isidore (3) les nomme *Pontonium.* Mais si, d'après César, les *pontones*, *pontons*, sont d'invention Gauloise, il faut en attribuer la dénomination aux Gaulois. Encore aujourd'hui nous appelons en Flamand *Ponten*, *Pontschuyten*, des machines destinées à-peu-près au même usage.

Rheda.

Sorte de char des anciens Gaulois. Voici comme en parle Quintilien (4). *Plusieurs noms Gaulois*, dit-il, *sont en usage chez les Romains, pour exprimer un chariot, comme* Rheda *et Petoritum; Cicéron se sert du premier, Horace, du second.* En effet, les Romains ont souvent fait usage du mot Gaulois *rheda;* entre autres Cicéron (5), César (6),

(1) Cæsar, de Bell. Civ., L. 3, cap. 29, pag. 531. Pontones, *quod est genus navium Gallicarum, Lissi reliquit.*

(2) Aulo-Gellus, L. 10, cap. 25, pag. 285, edit. Lugd. Batav. 1644.

(3) Isidorus, Etymolog., L. 19, cap. 1, n. 27, tom. I, pag. 483, edit. Matriti, 1778. Pontonium, *navigium fluminale, tardum et grave, quod non nisi remigio progredi potest.*

(4) Quintilianus, L. 1, cap. 5, de Virt. et Vit. Orat., pag. 44, edit. Paris. 1725, in-fol. *Plurima Gallica valuerunt, ut* rheda *ac petoritum, quorum altero Cicero tamen, altero Horatius utitur.*

(5) Cicero ad Attic., L. 5, Epist. 17, tom. VIII, pag. 235, edit. Paris. 1742. *Hanc Epistolam dictavi, sedens in* rheda. Idem, L. 6, Epist. 1, tom. VIII, pag. 263. *Hic Vedius venit mihi obviam cum duobus essedis, et* rheda *equis juncta.* Idem, pro Milone, cap. 10, tom. VI, pag. 194. *Obviam fit ei Clodius.... in equo, nulla* rheda.

(6) Cæsar, de Bell. Gall., L. 1, cap. 51, pag. 61. *Omnemque aciem suam* rhedis *et carris circumdederunt.*

Suétone (1), Ausone (2), Martial (3), Sulpice Sévère (4).

Rheda est dérivé du verbe Teuton *ryden*, aller en voiture; à l'imparfait, on dit *ik read*. Voyez *ten Kate* (5).

Rocs.

(En Flamand, *roc*, *rock*; en Français, *rochet*, *tunique*, *etc.*)

Ce mot se trouve chez les Ecrivains de la basse Latinité (6), et a été fait du Tudesque *Rook*, dit Ménage (7).

(1) Suetonius, in Julio Cæsare, cap. 57, n. 1, tom. I, pag. 107 et 108, edit. Leovard. 1714. *Expeditus meritoria* rheda.

(2) Ausonius, Epist. 7, Theoni, pag. 454, edit. Paris. 1730, in-4.°

Vel quot habet junctos vasatica rheda *caballos.*

(3) Martialis, L. 3, Epig. 47, v. 5, tom. III, Collect. Pisaur. 1766, pag. 364.

Faustine plena Bassus ibat in Rheda.

(4) Sulpicius Severus, Dialog. 2, n. 4, pag. 578, edit. Lugd. Batav. 1654. *Per aggerem publicum plena militantibus viris fiscalis* Rheda *veniebat.*

(5) Ten Kate, *aenleiding tot de kennisse van het verhevene deel der nederduitsche sprake*, tweede deel, blad 328 en volgende.

(6) Capitul. Reg. Franc., tom. I, pag. 464. Roccum *martrinum et Lutrinum meliorem triginta solidis*, *etc.* — Notkerus, L. 2, de Carolo Magno, cap. 27, apud Du Chesne, tom. II, pag. 133. *Carolus habebat pellicium berbycinum*, *non multum amplioris pretii*, *quam erat* roccus *ille S. Martini*, *etc.* — Eckehardus, in casibus Monasterii S. Galli, cap. 10. Roccos *videlicet et camisias*, *caligas et calceos.* Cap. 14, *Capitium capiti imponens brachialeque* rocci *subter caput revolvens.* Cap. 15, *Monachos indutos* roccis. Ibidem, *Sponte sua* roccum *exuit.* — Helgaudus, in Roberto Rege, ann. 1029. *Exuens se vestimento purpureo*, *quod lingua rustica dicitur* roccus. Vide Pithæi Glossar. ad Libros Capitular., tom. II, Capitular. Reg. Franc., pag. 741, in Capit. Abbat. Franciæ Aquisgrani Congregator., anno 817. *Unusquisque Monachorum habeat .... femoralia duo paria*, roccum *unum*, *pellicia usque ad tallos*, *etc.* Vide Concilior. Galliæ Sirmondi, tom. II, cap. 22, pag. 437.

(7) Voyez le Dictionn. de Trévoux, tom. VII, au mot *Rochet*, pag. 402 et 403.

Sala.

(En Flamand, *sale*; en Français, *salle*.)

C'est la principale pièce d'un appartement, qui est ordinairement plus grande que les autres. Chez les Princes, on dit Salle du Palais, Salle d'audience, Salle des gardes, etc., *aula*, *atrium*. C'est aussi le nom du lieu destiné à traiter des affaires publiques (1), *Curia*, *Senatus*.

Sala signifiait, dans la basse Latinité, une maison (2), et il se dit encore, en Gascogne, pour indiquer la maison des gentilshommes (3), une maison

(1) Charta Longobardica ex Tabulario Lucensis Ecclesiæ, apud Ughellum, tom. VII, pag. 1295. *Dum in Dei nomine intus casa, quæ est* sala *de Palatio de civitate Lucence, in judicio resedisset D. Gotifridus Dux ad causas audiendas ac deliberandas.* — Alia Notitia judicati, in Tabulario Casauriensi, part. 1. *Dum residissemus nos Odelericus missus, Berengarii et Ildeberti Comitum in placito, in Marsa,* Sala *publica Domini Regis, pro singulorum causis audiendis vel deliberandis.* — Charta ann. 1163, inter probat., tom. II novæ Historiæ Occitan., pag. 595. *Istud sacramentum fuit factum in majore* Sala *Palatii Carcassensis.* — Verbum hoc postea ad omnia Prætoria et tribunalia Principum Comitumque extensum est. Hinc singuli Comitatus in Flandria suam habent *salam* sive justitiæ aulam. Sic *sala Curingiana* est Comitis Lossensis, *sala Trudonensis* sui Abbatis, *sala Bladellensis* Taxandriæ, *sala Furonensis* Comitis Dalensis, *sala Falcoburgensis* pro suo item Comitatu. Vide Wendelinum, in Glossar. Sal., pag. 177.

(2) Leges Alamannor., apud Lindenbr., tit. 81, §. 1, pag. 384. *Si quis super aliquem focum in nocte miserit, ut domum ejus incendat seu* salam *suam, etc.* — Leges Longobardor., apud eumdem, tit. 2, pag. 536, §. 4. *Si quis servum alienum bubulcum de* sala *occiderit, etc.* Ibidem, §. 7. *Qui .... de* sala *propria exeunt* — Concilium Ravennense, ann. 877, cap. 17. *Apostolica auctoritate præcipimus .... ut .... nullus .... cortes, massas,* salas .... *præsumat, etc.* Vide tom. VI, part. 1, Act. Concil., pag. 188 et 189, edit. Paris. 1714. — Ottonis Imperat. Diploma apud Ughell. Ital. Sacra, tom. VII, pag. 1294. *Hæc .... cum casa, quod est* sala. — Carta Aengelberti pro Monaster. Epternacensi, ann. 783, in Amplis. Collect., tom. I, pag. 16. *Hoc est casatas XI, cum* sala *et curticle meo, etc.*

(3) Du Cange, tom. VI, pag. 73, verbo *sala*. *Sed et hodie in inferiore Navarra seu Vasconia,* salas *vocant nobilium domos.* — Wachterus, in Gloss., verbo *sal*. *Sic in Vasconia* salas *vocant nobilium domos, latifundiis et numerosa servorum familia instructas, etc.*

Royale (1), une Eglise (2). Quelques Savans prétendent qu'*Upsal* doit son étymologie au mot Tudesque *sal*, *sale* (3).

Sapo.

Les Gaulois avaient le talent de faire du savon avec une lessive de cendres de bois et du suif; le meilleur se faisait avec les cendres de bois de hêtre et le suif de bouc ou de chèvre : on en faisait du liquide et du solide; ils s'en servaient pour roussir les cheveux. A Rome même on en employait beaucoup pour cet usage : Martial (4) le nomme *Ecume de Batavie*. Ailleurs (5) il qualifie ce même savon de *Mattiacæ Pilæ*, par allusion à la ville de *Mattiacum* en Germanie. Comme la principale base de ce savon était un sel lixivieux tiré des cendres, plusieurs Auteurs ont parlé du savon sous la dénomination de *cinis*, *cendre*, ou de *unguentum cineris*, *onguent de cendre*, et on traite de *cinerarii* les peuples qui s'en servaient. C'est pourquoi, au rapport de Valère Maxime (6), *les dames Romaines, pour donner plus de grâce à leur figure*,

(1) Charta ann. 861, apud Baluzium, in Appendice ad Capitul., n. 89. *Ipsas salas, seu ejus Palatiolum, quod vocatur Merlac, etc.* — Breviarium Rer. Fiscal. Caroli Magni, apud Eccard., in Pact. Leg. Sal., pag. 44. *Invenimus in Asnapio fisco Dominico salam Regalem, ex lapide factam optimo, cameras III, etc.*

(2) Pro Domo Dei sive Templo occurrit sæpius in Notkeri Paraphrasi Psalterii, *Gotes Sal.* Vide Eccard., in Pact. Leg. Sal., pag. 44.

(3) Wachterus, in Glossar., verbo *Sal*, pag. 1340.

(4) Martialis Epigr., L. 8, n. 33, v. 20, edit. Pisaur. 1766, tom. III, pag. 399.

Et mutet Latias spuma Batava comas.

Idem, L. 14, n. 26, v. 1 et 2, pag. 443.

Caustica Teutonicos accendit spuma capillos :
Captivis poteris cultior esse comis.

(5) Idem, ibidem, n. 27.

Si mutare paras longævas cana capillos,
Accipe Mattiacas (*quo tibi calva?*) pilas.

(6) Valerius Maximus, L. 2, cap. 1, pag. 124, edit. Lugd. Batav. 1726, in-4.° *Romanæ fœminæ, quo formam suam concinniorem efficerent, summa cum diligentia capillos cinere rutilarunt.*

employaient un soin extrême pour roussir leurs cheveux avec de l'onguent de cendre. Enfin, Tertullien (1), parlant des Germains dévoués à cette sorte de vanité, les appelle *cinerarios peregrinæ proceritatis.* Pline (2) attribue en termes exprès aux Gaulois l'invention de l'art de faire du savon. Le nom Gaulois, exprimant le *sapo* de Pline, s'est conservé jusqu'à nos jours; nous disons encore, en Flamand, *zeep.*

Scara, Scaræ.

(En Flamand, *schaere;* en Français, *multitude.*)

Il se dit généralement d'une multitude, d'un grand nombre, d'une bande, d'une foule de personnes assemblées; mais plus particulièrement d'un corps de troupes, soit d'infanterie, soit de cavalerie (3); *heyrschaere, legerschaere.*

(1) Tertulianus, L. 2, ad uxorem, cap. 8, lit. B, pag. 191, edit. Paris. 1641, in-fol.

(2) Plinius, L. 28, cap. 12, tom. IX, pag. 706. *Prodest et* sapo : *Galliarum hoc inventum, rutilandis capillis. Fit ex sebo et cinere : optimus fagino et caprino; duobus modis; spissus et liquidus. Uterque apud Germanos majore in usu viris quam fœminis.*

(3) In Caroli Magni Regis Epist. ad Fastradam Reginam conjugem. *Insuper retulit nobis, qualiter illæ* scaræ, *quas prius de Italia jussimus pergere .... inierunt pugnam cum eis, etc.* Vide Sirmondum, in Conc. Antiq. Galliæ, tom. II, pag. 158. — Capitul. Reg. Francor., ann. 812, cap. 2, pag. 493, tom. I. *Ut non pro aliqua occasione, nec wacta, nec de* scara, *nec warda .... Comes exactare præsumat, etc.* Idem, ibidem, pag. 747. — Idem, ibidem, tom. II, cap. 7, pag. 262. *De ordinandis* scaris, *et si nepotes, etc.* Sirmondus in hunc locum sic: *de ordinandis* scaris, id est, copiis militaribus. — Aimoinus, L. 5, cap. 27. *Ordinatis* scaris, *quæ Karlomannum cum suis complicibus a regno propellerent. Scaram* Aimoinus, cap. 36, L. 5, interpretatus est turmam vel cuneum .... Scara *Nortmannorum plenum exercitum præveniens*, apud Aimoinum, L. 5, cap. 42. Vide Capitul. Reg. Franc., tom. II, p. 807. — Hincmarus, Epist. 5, tit. 68, cap. 3. *Bellatorum acies, quas vulgari sermone* scaras *vocamus.* — Gesta Dagoberti I Regis Francor., cap. 31, et Fredegarius, cap. 74. *Disponensque Rhenum transire,* scaram *de electis viris fortibus ex Neustria et Burgundia cum Ducibus et Grafionibus secum habens, etc.* — Annales Francorum, a Lambecio editi, ann. 803. Scaras *suas transmisit in circuitu, ubi necesse fuit.* — Annales Veteres Francor., ad ann. 806, in Ampliss. Collect., tom. V, pag. 910, sic habent: *Misit (Carolus Imperator) filium suum Carolum Regem super Duringa ad locum qui vocatur Walada,*

Kilianus (1), dans son *Etymologicon* : schaere, *grex*, *turma*, *multitudo*, *cohors*, *turba*, *caterva*, *agmen* ; *Vulgo scara*.

Ce mot se prend quelquefois pour race, famille, genre, etc (2).

De là est dérivé *scarmutia* (3), *escarmoucha*, espèce de combat sans ordre qui se fait par des gens détachés de deux armées qui sont près l'une de l'autre, et qui engagent souvent un combat général et régulier ; *velitatio*.

Scepeno.

(En Flamand, *Schepen* (4) ; en Français, *Echevin*.)

Ce mot se trouve dans un ancien Glossaire Latin-Tudesque, et signifie *Juge*, *Sénateur*, *Echevin*. Pithæus (5), Juste Lipse (6), Lindenbrog (7),

ibique habuit conventum magnum, *et inde misit* scarras *suas ultra Albiam*, *etc.* — Annales Francor., de Carolo Magno, apud Du Chesne, Hist. Francor., tom. II, pag. 15. *Et mittens* scaram *ad resistendos Saxones*. Idem, ibidem, pag. 27, ad ann. 766, de Pipino. *Similiter et in Bituricas Francorum* scaram *collocavit*.

(1) Kilianus, in Etymologico, verbo *Schaere*.

(2) Sæculum quart. Benedict., part. 2, in Translatione S. Genulfi, pag. 226. *Hic* (*Wifredus*) *ex illa nobilium* scara *Francorum* .... *originem trahens*, *Regali quoque prosapia oriundus erat*. Ad vocem *scara* addit Mabillon, id est, *familia*.

(3) In Memoriali pro Magistro Alberto ad Dominum Papam. *De gentibus armorum dispositis in Italia*, *mille videlicet lanceis et aliis multis armatis*, *qui debent venire in occursum Domini nostri Regis*, *postquam intraverit in Italiam ad præparandum passus et faciendum* scarmutias *more stipendariorum Italicorum*. Vide Thesaurum Anecdotor., tom. I, pag. 1671. — Chronicon Veronense, apud Muratori, tom. VIII, pag. 651. *Ivit* (*Petrus Rubeus*) *in obsidionem castri Montissilicis*, *et ibi pugnando in quadam* scarmucia, *per unum peditem de intrinsecis percussus est de quadam lancea*.

(4) Ce mot se trouve constamment écrit, soit dans nos archives, soit dans d'autres anciens monumens, sans *h*, *Scepen*. On le lit ainsi dans *t' groote previlege ofte d'oude Costume deser stadt Ghendt van Gui Conte de Flandre*. Ce précieux manuscrit appartient à M. l'Avocat Penneman, qui a eu la bonté de me le communiquer.

(5) Pithæi Glossar., ad Libr. Capitul., tom. II, Capit. Reg. Franc., pag. 743. *Vetus Glossarium*. Scepeno, *judex*.

(6) Justus Lipsius, tom. II, Epist. cent. 3, ad Belgas, pag. 499. Scepeno, *Judex*. *Hodie*, Schepenen, *Scabini*.

(7) Lindenbrogus, in Glossar., pag. 1473. *Gloss. Latino-Theotis.* *Judex*, Scepeno, *qua notione passim a Germanis usurpatur : atque inde quoque Gallorum* Eschevins *deducuntur*.

Vredius (1), Du Cange (2) le citent. De savans Etymologistes (3) font dériver du mot Tudesque *Scepeno*, les noms *Scabini*, *Scabinei*, *Scabinii*, *Scavini*, *Scabiones*, *Scabiniones*, *Scaviones*, *Scapiones*, *Eschivini*, *Schivinarii*, etc., (*Schepenen*, *Echevins*), rapportés dans les Lois Saliques (4), dans les Lois des Ripuariens (5), dans les Lois des Lombards (6), dans les Capitulaires des Rois de France (7), et dans plusieurs autres monumens et Auteurs du moyen âge (8).

(1) Vredius, Fland. Ethn., pag. 302. *Vetus Glossarium*: Scepeno, *Judex*.

(2) Du Cange, tom. VI, pag. 213. *Scabini*, *ni fallor*, Scepeno *enim Judex est*, *et* Schepen *vel* Scheffen, *Scabinus*, *etc.*

(3) Idem, ibidem, pag. 165, sic: *Thomas Walsinghamus*, *anno* 1296. *Majores Flandriæ*, *qui Scabini dicuntur in villis*. Cujus quidem vocis etymon a Theutonico arcessunt viri docti, ex Glossario Theotisco Lipsii: *Scepeno*, Judex, etc.

(4) Lex Salica a Carolo emendata, apud Eccard., cap. 3, pag. 173. *Ut missi nostri* Scabinios.... *eligant*. — Additiones ad Leg. Salic., cap. 2, pag. 188, apud eumdem. *Adducat secum duodecim* Scabinos, *etc.*

(5) Lex Ripuarior., apud eumdem, cap. 7, pag. 231. *Coram Rege vel Comite et* Scabinis, *etc.*

(6) Lex Longobardor., tit. 35, §. 2, L. 1, pag. 583. *Si alicui homini*, *post judicium* Scabinorum, *fuerit vita concessa*, *etc.* Ibidem, L. 2, tit. 52, §. 7, pag. 651. *Exceptis illis* Scabinis, *qui cum judicibus residere debent.*

(7) Capitular. Reg. Francor., tom. I, Capitul. 2, cap. 8, pag. 425. *De clamatoribus vel causidicis*, *qui nec judicium* Scabiniorum *adquiescere*, *nec blasphemare volunt*, *etc.* Ibidem, cap. 13, pag. 509. *Postquam* Scabini *eum dijudicaverint*, *non est licentia Comitis vel Vicarii ei vitam concedere.*

(8) Charta vetus Alm. Gold., tom. II, n. 99. *Interrogavit ipse Comes illos* Scabinios, *quid illi de hac causa judicare voluissent*, *etc.* — Cartularium Besuensis Monaster., pag. 504. *Judices quos* Scabineos *vocant*, *etc. Tunc ipsi* Scabinei *unanimiter judicarunt.* — Gloss. Scabini *auditores Comitum.* — Specul. Saxonic., L. 1, art. 62, §. 10, *Per sententias* Scabinorum *judicabit.* — Traditiones Fuldenses, L. 1, n. 99. *Præcipiente Comite et* Scabinis *judicantibus*, *etc.* — Chronic. Novalic., apud Murator., tom. II, part. 2, pag. 721. *Cum quibus etiam interfuerunt multi judices et* Scavini *cum sculdaxibus.* — In Constitutione Leduini Abbat. S. Vedasti Atrebat., ann. circiter 1020, apud Martene, tom. I, Ampliss. Collect., pag. 381, art. 3. *In hoc itaque generali placito*, *præsidente Abbate seu Præposito*, *circumsedentibus etiam* Scabionibus, *si quis adversus*, *etc.* — Charta an. 966, apud Calmet inter probat., tom. I, Hist. Lothar., pag. 379, *loquitur de* Scabinionibus. — Charta Henrici Imperat, an. 1056,

Scuria ou *Scura.*

Ce mot signifie non seulement un lieu où l'on retire les animaux (1), mais encore où l'on bat, où l'on conserve le grain (2). Il dérive du mot *Teuton*, *schuere.* Suivant la remarque d'Eccard (3), *scuria* est proprement un endroit couvert; *schur* désigne encore aujourd'hui, en Saxon, tout lieu où l'on met quelque chose à l'abri de l'intempérie de l'air. Le mot *écurie* vient de *scuria*, dit Ménage: Dans la Loi des Allemands (4) on cite les mots *scuria* et *granea*, comme ayant beaucoup de rapport ensemble.

Wactæ ou *Wachtæ.*

Garde, *patrouille*, *guet*, etc.; en Latin, *vigiliæ*, *excubiæ*, *custodiæ.* C'est un mot de la basse Latinité, qui a pris son origine dans le mot Tudesque

pro Monasterio S. Maximini Trevir. *Servitia*, *quæ in quibusdam Curtibus Advocatis tribuuntur cum Villicis et* Scavionibus, etc. — In Charta Henrici Imperat., ann. 1004, in Metropoli Salisburgensi, tom. II, pag. 22. *Ut nullus Dux* .... Scapio, etc. — In Charta Communiæ Rotomagi et Falesiæ post Ordericum Vitalem commemorantur *Eschivini.* — In Charta Wifridi Abbat. Centul., ann. 1166, dicitur, *Omnes tunc* Schivinarii, etc. — Hincmarus, Epist. 4, cap. 14. *Ut nemo ad mallum vel placitum cogeretur*, *nisi* Scabini, *et qui causam suam quærit*, *et cui quæritur.*

(1) Pactus Legis Salicæ, apud Eccard., tit. 19, §. 8, pag. 44. *Si quis* .... scuriam *cum animalibus vel fœnile incenderit*, *etc.*

(2) Capitul. Reg. Francor., tit. 36, cap. 29, tom. II, p. 188. *De manopera in* scuria *battere nolunt.* — Leges Bajuwarior., tit. 2, cap. 5, pag. 405 apud Lindenbr. *Quando aliqui defendere volunt casas vel* scurias, *ubi fœnum vel granum inveniunt.* — Hincmarus Rhemensis, in Opusc. 50, Capitulor. cap. 1. Scuriam *ipsius Presbyteri interclusit*, *et annonam* .... *collectam*, *sine licentia Presbyteri in ea misit.*

(3) Eccardus, in Notis ad Leg. Sal. Scuria *proprie est locus tectus.* Schur *enim Saxonibus adhuc audit quivis locus*, *ubi aliquid ab injuria aeris defendi et tegi potest. In Lege Alamannorum* scuria *et* granea *tanquam cognata ponuntur.*

(4) Leges Alamannorum, tit. 81, pag. 384, apud Lindenbr. *Si enim* .... *incenderit aut* scuriam *aut* graneam, *etc.* Ibidem, §. 5. Scuriam *vel* graneam *servi si incenderit*, *etc.*

wacht, *waeken*, et les Goths disent *waths* (1). Les Capitulaires de Charlemagne (2), les Capitulaires de Charles le Chauve (3), et d'autres Chartres anciennes (4) emploient le mot *waetæ* dans ce sens, et s'en servent comme d'un mot depuis long-temps en usage, *usitato vocabulo* wactas *dicunt*.

Wanti, *Gwanti*, *Guanti*, *Wantones*, etc.
(En Flamand, *Wanten*; en Français, *Gants*.)

Mot Gaulois, comme le remarque Bede le Vénérable (5), Auteur du septième et huitième siècle, signifiant une espèce de vêtement qui sert à couvrir les mains pour les tenir chaudement, appelé par les Gaulois, *wanten*, *tegumenta manuum*, *quæ Galli* wantos, *id est chirothecas vocant*. Ce mot vient de *wante*, comme on peut le voir dans les Actes de la Vie de S. Maieul, Abbé

(1) Wachterus, in Glossar., verbo *Wacht*, Gothis *waths*. Luc. 2, v. 8.

(2) Capitular. Reg. Francor., tom. I, cap. 16, pag. 334. *Et si judex in exercitu aut in* wacta, *etc.* — Ibidem, cap. 2, pag. 493. *Ut non pro aliqua occasione, nec* wacta, *etc.* — Ibidem, cap. 68, pag. 767, *Ut non per aliquam occasionem, nec pro* wacta, *etc.* — Ibidem, cap. 1, pag. 549. *Explorationes et excubias, quod usitato vocabulo* wactas *dicunt, facere non negligant.* — Ibidem, cap. 34, pag. 514. *Si quis* wactam .... *dimiserit.*

(3) Capitular. Reg. Franc., sub Carolo Calvo, ann. 843 ou 844, tom. II, tit. 6, cap. 1, pag. 26 et 27. *In marcha nostra juxta rationabilem ejusdem Comitis ordinationem atque admonitionem explorationes et excubias, quod usitato vocabulo* wactas *dicunt, facere non negligant.* — Ibidem, cap. 27, pag. 187. *Illi qui in hostem pergere non potuerint, juxta antiquam et aliarum gentium consuetudinem ad civitates novas et pontes ac transitus paludium operentur, et in civitate atque in marcha* wactas *faciant, ad defensionem patriæ omnes sine ulla excusatione veniant.* Sirmondus, in Notis ad Capitular., tom. II, pag. 794, in hunc locum sic : (*In marcha* wactas *faciant*) *excubias in limitibus agant, etc.*

(4) Du Chesne, Hist. Franc. Script., tom. II, pag. 321, in Charta Privileg. Ludovico Pio Hisp. concessor. *Explorationes et excubias, quod usitato vocabulo* wactas *dicunt, facere non negligant, etc.* — Codex censualis Irminonis, Abb. Sangerm., pag. 53. *Faciunt dies tres in ebdomada et faciunt* wactam, *etc.* — Otfridus, Evangel, L. 4, cap. 37, adhibet vocem *wachta.*

(5) Beda, in Vita S. Columbani, cap. 14, tom. II, pag. 208, edit. Colon. Agrip. *Tegumenta manuum, quæ Galli* Wantos, *id est chirothecas vocant, quos ad operis*

de Cluni, chez les Bollandistes (1). Les Capitulaires des Rois de France (2), Notgerus (3), le Testament de Riculphe, Evêque d'Helenes, en 915 (4), le *Chronicon Fontanellense* (5), Papias, vers l'an 1053 (6), le Chronicon Novaliciense (7), et un grand nombre d'autres monumens du moyen âge font mention de *wantis* ou *wantonibus*. D'après cela, on observe, 1.° que le mot Tudesque *wante*, dans la langue Gauloise, signifiait Gant; 2.° que la langue Tudesque était, au septieme et huitième siècle, la langue des Gaulois, *Galli* wantos.... *vocant*.

laborem solitus erat habere, etc. — Author anonymus fere coætaneus, apud Bolland., in Vita S. Betharii mortui circa ann. 623, tom. I, Augusti, pag. 171. *Interea unus e barbaris gentis ipsius nisus est abstrahere a Sanctis manibus ejus chirothecas, quod vulgo* Wantos *vocant, et suas tegere indignas.* — Acta S. Mambodi Martyr., n. 7. *Tegumenta manuum, quæ* wantos *appellant, pro caritate suscepit.*

(1) Bollandus, in Actis Sanctor., Maji, tom. II, pag. 691, in Vita S. Majoli. *Tantummodo solum digitale* guanti *perdidit.* In hunc locum Henschenius et Papebrochius, pag. 694, in notis, sic: guantum, *chirotheca, Francis* gant, *Teutonibus* want, *pro quo perperam impressum* guanti.

(2) Capitular. Reg. Francor., ann. 817, tom. I, edit. Paris. 1780, cap. 22, pag. 582. *Quibus autem necesse est itineris causa, alias duas manicas, quas vulgo* Wantos *appellamus.* Baluzius, in Notis ad Capitul., in hunc locum, sic: *Manicæ sunt chirothecæ, ut observat Hugo Menardus, in Notis ad Librum Sacramentorum, pag.* 361. — Vita S. Basasti, Episcopi Carnotensis: *manicas, quod vulgo* wantos *vocant.* — Memoratorium Ansegisi Abbatis Fontanellensis, tom. III, Spicileg. Dachery, pag. 246. Ad Ubantos, L. 1, *ubi legendum est* wantos.

(3) Notgerus, in Vita S. Hadalini, n. 10. *Cumque* Wantum *in manu, ut moris est, legaliter tradendo teneret, etc.* Du Cange, tom. VI, pag. 1743.

(4) Testamentum Riculfi Episcopi Helenensis. *Annulum aureum unum, gemmis pretiosis, et* Wantos *paria unum.* Du Cange, tom. VI, pag. 1743.

(5) Chronicon Fontanellense, cap. ultimo, pag. 246. *Ad* wantos, *L.* 1, *ad fasciolas, L.* 1, *etc.* Ibidem.

(6) Papias, in Glossario. *Chirotheca*, wanti, *id est, manus theca. Manicæ, quas vulgo* wantos *appellamus.*

(7) Du Chesne, Histor. Francor., tom. II, pag. 229, in Chronico Novaliciensi, de Gest. Caroli Magni, ubi Ottho Comes Laumellensis narrat Otthonem III Imperatorem Caroli sepulchrum aperuisse et corpus integrum reperisse, his verbis: *Intravimus ergo ad Carolum, non enim jacebat, ut mos est aliorum defunctorum*

Watergangæ.

(En Tudesque, *Watergank*; en Français, *conduit des eaux.*)

Ce nom est évidemment dérivé des mots Teutons *water*, *eau*, *aqua*, et *gank*, *conduit*, *ductus*. Spelman le fait venir du Saxon : mais le mot *water*, étant le même, à quelques lettres près, chez plusieurs peuples Septentrionaux, il vaut mieux lui donner une origine Tudesque. Les Goths disent *wate* (1); les Anglo-Saxons *wæter* (2); les Germains *wazzar* (3); les Belges et les Anglais *water*; les Allemands *wasser*. On découvre dans le *Monasticon Anglicanum* (4), et ailleurs (5), le mot *watergangæ*.

Werpire ou *guerpire*, *gurpire*, etc.

(En Flamand, *werpen*; en vieux Français, *guerpir.*)

Ce mot est dérivé du Tudesque *werpen*, jeter, *projicere*, en Gothique, *wairpan*. C'est là proprement la signification de ce verbe. On l'a pris, dans la basse Latinité, *mettre en possession*, ou pour l'action de donner. En ce

corpora, sed in quandam cathedram, quasi vivus residebat, coronam auream erat coronatus, sceptrum cum wantonibus *indutus, tenens in manibus, a quibus jam ipsæ ungulæ perforando processerant, etc.*

(1) Evangelium Ulphilæ, Luc. 7, v. 44.

(2) Glossar. Wachteri.

(3) Idem, ibidem.

(4) Monasticon Anglican., tom. II, pag. 920. *Mando vobis atque præcipio, quatenus justicietis meos homines de snargate, ut faciant wallas et* watergangas, *et clausuras wallarum, sicut debent facere, etc.*

(5) Ordinatio Marisci de Romeney, facta tempore Henrici III, Regis Angl., apud Spelman. *Non liceat alicui de cætero facere damnas ....in aliquibus landeis,* watergangiis, *fossatis, etc.*

sens il se trouve dans les anciens Formulaires (1), et dans d'autres monumens du moyen âge (2).

La langue des Goths était la Tudesque.

Les Goths, suivant le témoignage de Walafride (3), savant Bénédictin du neuvième siècle, parlaient le Tudesque : *nostrum*, dit-il, *hoc est Theotiscum*

(1) Formulæ solennes editæ a Lindenbrogo, tit. CLV. pag. 1287. *Spoliatum in omnibus esse dixit, et omnia* werpivit, *his præsentibus, etc.* — Formulæ Marculfi, cap. 18. *Et nos ipsa causa per festuca contra te visus sum* werpisse. Vide Capitular. Reg. Francor., tom. II, L. 2, pag. 417. — Bignonius in hunc locum sic : werpisse, *id est, dimittere et sic alium vestire. Vita Caroli Magni, apud Adhemarum : ingenuitatem illorum, et alodem manibus* gurpierunt.... *Chronicon S. Benigni Divionensis sub Rodulpho : in ipso placito in præsentia Principum eosdem servos* wirpivit, *et Sancto Benigno tradidit. Eo etiam referendum, quod in Formula XLIII incerti Auctoris dicitur de ipsis rebus se exutos esse dixisse. Nam rem dimittere et se exuendo, alium investiebant. Quo* werpiendi *verbo hodie utimur.* Idem, ibidem, pag. 897.

(2) Aimoinus, L. 5, cap. 48. *Conquerens.... Fulco de fratre suo super eo, quod ei parvam terræ partem dedisset, Regem adiit, et fideliter compromisit, quod totum Wastinense ei relinqueret, si de bello ei non noceret.... Peracta expeditione Wastinense, sicut promiserat Regi* werpivit. — Chronicon Cameracense Balderici, L. 3, cap. 74. *Absolvere eum nolebat, nisi prius dimissionem manu propria (quod et vulgo* werpire *dicitur) faceret ex omni beneficio, quod infra ambitum Cameracæ civitatis habebat.* — Charta ann. 1149, apud Sanjulianum, in Matiscone, pag. 251. *Præterea finivit et* werpivit, *etc.* — Privilegium Philippi Alsatii Flandriæ Comitis, ann. 1176, cujus archetypum mihi communicavit D. Heye-Schouteet, sic habet : *Similiter autem prædictus Everardus michi tradidit et* werpivit. — In alio quoque Diplomate inedito ejusdem Comitis, ann. 1190 (eodem possessore), vox *werpiverunt* reperitur. — In veteri Charta apud Labbeum, tom. I, Miscellan., pag. 531, dicitur : Werpire *per stipulam ;* en Tudesque, *het stroodjen werpen.*

(3) Walafridus Strabo, de Reb. Ecclesiast., cap. 7, in Biblioth. Patr., tom. 15, pag. 184. *Dicendum.... multa nostros, quæ prius non noverant utilia didicisse, præcipueque a Gothis, qui et Getæ, cum eo tempore, quo ad fidem Christi, licet non recto itinere perducti sunt, in Græcorum provinciis commorantes, nostrum, id est,* Theotiscum sermonem *habuerint. Et, ut Historiæ testantur, postmodum studiosi illius gentis Divinos Libros in suæ locutionis proprietatem transtulerint, quorum adhuc monumenta apud nonnullos habentur.*

sermonem habuerunt. Il y ajoute que les érudits de cette nation ont traduit les Livres Saints en leur langue, et *qu'il en existe encore quelques monumens, quorum adhuc monumenta apud nonnullos habentur.* Cet Ecrivain a-t-il ici en vue cette pièce si intéressante de l'ancienne langue Gothique, la traduction des quatre Evangiles faite par Ulphilas, Evêque des Goths ? plusieurs Savans l'affirment (1). Aussi la magnificence de cet antique exemplaire, jointe à d'autres motifs (2), donne lieu de conjecturer qu'il appartint originairement soit à Alaric, soit à Amalaric, soit à un autre Prince quelconque vaincu par les Francs, et qu'il fut déposé dans l'ancien Monastère de Werden (3). Mais écartons ces questions superflues quant à notre objet. Il suffit qu'on conserve encore ce rare et précieux Manuscrit dans la Bibliothèque du Roi de Suède à Upsal. Les Savans le désignent ordinairement sous le nom de *Codex Argenteus* (4). Ce beau morceau de la langue Gothique, fut trouvé dans le pillage de l'Abbaye de Werden, au dix-septième siècle, pendant les guerres d'Allemagne; et les Suédois l'emportèrent avec le reste du butin.

(1) Wachterus, Præfat. ad Germanos, n. 46, in Glossar. German., edit. Lips. 1737.

(2) Gregorius Turon. (Histor., L. 2, cap. 37, pag. 95, edit. Paris. opera Ruinart, 1699). *Chlodovechus vero apud Burdegalensem urbem hyemem agens, cunctos thesauros Alarici a Tolosa auferens, etc.* Idem, L. 3, cap. 10, pag. 114. *Childebertus (post mortem Amalarici) inter reliquos thesauros ministeria Ecclesiarum pretiosissima detulit. Nam sexaginta calices, quindecim patenas, viginti Evangeliorum capsas detulit.... cuncta enim Ecclesiis et Basilicis Sanctorum dispensavit, ac tradidit in ministerium.*

(3) Notat Arnoldus Mercator apud Gruterum (in Corp. Inscription., cum Annotationibus Grævii, edit. Amstelædam. 1707, tom. I), pag. 146. *Extare in Bibliotheca Abbatiæ Werdensis Codicem antiquissimum, ante mille plus minus annos in pergameno aureis et argenteis litteris perscriptum, continentem quatuor Evangelistarum opus, sed quod dolendum est, lacerum, diruptum, et nullo ordine ignorantia compactoris colligatum.*

(4) Voyez l'Introduction de cet Ouvrage, pag. ix et x.

GLOSSAIRE MŒSO-GOTHIQUE.

Ce dialecte dominait chez les Goths établis dans la Mœsie Européenne, depuis le confluent du Danube et de la Save jusqu'à l'embouchure de ce fleuve. Nous nous sommes servis du précieux reste de cette langue qui s'est conservé dans les fragmens des Evangiles, connus sous le nom d'Ulphilas, traduction qui date du quatrième siècle de notre ère (1). En comparant les mots Gothiques avec les mots Flamands que nous y avons ajoutés, on distingue facilement notre langue, au travers de la rouille d'une ancienne orthographe. Pour ne pas donner trop d'extension à cet ouvrage, nous n'avons choisi dans ce Glossaire que les mots Gothiques les plus ressemblans.

En Mœso-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
AFGRUNDITHS.	Afgrond.	Abîme.	Abyssus.
AFSATJAN.	Afzetten.	Démettre.	Demovere.
AFSTANDAN.	Afstaen.	Quitter.	Relinquere.
AHTAU.	Acht.	Huit.	Octo.
AINS.	Een.	Un.	Unum.
AIR.	Eer.	Honneur.	Honos.
AIRTHA (2).	Aerde.	Terre.	Terra.
AITHS.	Eed.	Serment.	Juramentum.
AIWA.	Eeuwigheyd.	Eternité.	Æternitas.
AIWADAGE.	Eeuwiglyk.	Eternellement.	Æternum.
ALLAIZE (3).	Van Alle.	De tous.	Omnium.

(1) Voyez l'Introduction, pag. ix et x, et notre Ouvrage, pag. 87.

(2) Voyez, dans notre Ouvrage, l'article du mot *Herthum*, pag. 59.

(3) Ulphilæ versionem Gothicam nonnullorum capitum Epistolæ Pauli ad Romanos, etc., e litura Codicis cujusdam manuscripti rescripti, qui in augusta apud Guelpherbytanos Bibliotheca asservatur, etc., edidit Franc. Anton. Knittel,

En Maso-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
ALLS.	Alle.	Tous.	Omnes.
ANDAWAURDI.	Antwoord.	Réponse.	Responsum.
ANDI.	Eynde.	Fin.	Finis.
ANGWY.	Enge.	Etroit.	Angustum.
ANTHARS.	Andere.	D'autres.	Alii.
ARBAIDJAN.	Arbeyden.	Travailler.	Laborare.
ARMS.	Arm.	Pauvre.	Pauper.
AUGO.	Oog.	Œil.	Oculus.
AUK.	Ook.	Aussi.	Etiam.
BADI.	Bed.	Lit.	Lectus.
BAI.	Beyde.	Tous les deux.	Ambo.
BAIRAN.	Baeren.	Enfanter.	Parere.
BAIRGAN.	Bergen.	Cacher.	Abscondere.
BAIRGS.	Berg.	Montagne.	Mons.
BANDI.	Band.	Lien.	Vinculum.
BI.	By.	Près.	Prope.
BIDJAN.	Bidden.	Prier.	Orare.
BIDJA.	Ik Bid.	Je Prie.	Oro.
BINDAN.	Binden.	Lier.	Ligare.
BISPEIWAN.	Bespouwen.	Cracher sur quelqu'un.	Aliquem Conspuere.
BLINDA.	Blinden Mensch.	Aveugle.	Cœcus.
BLINDS.	Blind.	Aveugle.	Cœcus.
BLOMA.	Bloem.	Fleur.	Flos.
BLOTH.	Bloed.	Sang.	Sanguis.
BRIKAN.	Breeken.	Casser.	Frangere.
BRINGAN.	Brengen.	Apporter.	Afferre.

Metropol Eccles. apud Guelpherbytanos Archidiaconus. Ad Roman. XII, v. 17, pag. 16, habentur sequentia : *In andwairthja Goths ak jah in andwairthja manne* allaize ; *in facie Dei, sed et in facie hominum omnium.*

En Masò-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
BROTHR.	Broeder.	Frère.	Frater.
BROTHAR.	Broeder.	Frère.	Frater.
BROTHRJUS. (1)	Broeders.	Frères.	Fratres.
BRUSTS.	Borst.	Poitrine.	Pectus.
BUGINNAN.	Beginnen.	Commencer.	Incipere.
DAGS.	Dag.	Jour.	Dies.
DAILJAN.	Deelen.	Partager.	Dividere.
DAILS.	Deel.	Partie.	Pars.
DALEI.	Dal.	Vallée.	Vallis.
DAUPJAN.	Doopen.	Baptiser.	Baptizare.
DAUR.	Deur.	Porte.	Janua.
DAURAWARDS.	Deurwaerder.	Huissier.	Apparitor.
DAUTHAR.	Dochter.	Fille.	Filia.
DAUTHS.	Dood.	Mort.	Mortuus.
DIUPJAN.	Diepen.	Creuser.	Excavare.
DIUPS.	Diep.	Profond.	Profundum.
DOMJAN.	Doemen.	Damner.	Condemnare.
DRANK.	Drank.	Boisson.	Potus.
DRANKJAN.	Drenken.	Boire.	Bibere.
EISAR.	Yzer.	Fer.	Ferrum.
ETAN.	Eeten.	Manger.	Manducare.
FADREIN.	Ouders, Vaders.	Parens.	Parentes.
FAIRGREIPAN.	Grypen.	Prendre.	Capere.
FAIRRA.	Verre.	Loin.	Longe.
FARAN.	Vaeren.	Naviguer.	Navigare.
FARSWARAN.	Verzweeren.	S'ulcérer.	Ulcerari.
FASTAN.	Vasten.	Jeûner,	Jejunare.

(1) Legitur in Ulphilæ Versione Gothica nonnullorum capitum Epist. Pauli ad Roman. XII, editore Knittel, v. 1, pag. 8. *Bidja nu izwis* brothrjus; *rogo ergo vos fratres.*

En Maso-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
FAUR, FAURA.	Voor.	Avant, Devant.	Ante.
FAURA DAURJA.	Voor de deure.	Devant la porte.	Ante portam.
FAURBIGANGAN.	Voorbygaen.	Passer.	Transire.
FAURSIGLIAN.	Verzegelen.	Sceller.	Signare.
FIANDS.	Vyand.	Ennemi.	Inimicus.
FILL.	Vel.	Peau.	Cutis.
FILU.	Veel.	Beaucoup.	Multum.
FIMTIG.	Vyftig.	Cinquante.	Quinquaginta.
FINGRS.	Vinger.	Doigt.	Digitus.
FINTHAN.	Vinden.	Trouver.	Invenire.
FISKS.	Visch.	Poisson.	Piscis.
FLODUS.	Vloed.	Flux.	Fluxus.
FOTUBAURD.	Voetbank.	Marche-pied.	Scabellum.
FOTUS.	Voet.	Pied.	Pes.
FRAGILDAN.	Vergelden.	Récompenser.	Remunerare.
(IK) FRAGILDA (1).	Ik vergelde.	Je récompense.	Remunero.
FRAIHAN.	Vraegen.	Demander.	Rogare.
FRALIUSAN.	Verliezen.	Perdre	Amittere.
FRAUJA.	Vrouw.	Femme.	Fœmina.
FRETAN.	Eeten.	Manger.	Manducare.
FRIJON.	Lieven, Beminnen.	Aimer.	Amare.
FRIJE.	Vrye.	Libre.	Liber.
FULLS.	Vol.	Plein.	Plenus.
GABAIRGAN.	Bergen.	Cacher.	Abscondere.
GABINDAN.	Bidden.	Prier.	Orare.
GABRIKAN.	Breéken.	Casser.	Frangere.
GAHUGD (2), GILD.	Geld.	Argent monnoyé.	Pecunia.

(1) Legitur in Ulphilæ Versione Gothica nonnullorum capitum Epistolæ Pauli ad Roman. XII, v. 19, pag. 18 : *Ik fragilda ; ego retribuo.*

(2) Voyez *Gild*, dans notre Ouvrage, pag. 55.

En Maeso-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
GAIRNAN.	Begeeren.	Désirer.	Desiderare.
GALGA.	Galge des Kruys.		Patibulum.
GALEIKS.	Gelyk.	Semblable.	Similis.
GAMAINS.	Gemeyn.	Commun.	Communis,
GANGAN.	Gaen.	Aller.	Ire.
GASTS.	Gast.	Hôte.	Hospes.
GATEI.	Geyte.	Chèvre.	Capra.
GEBAURANS.	Gebooren.	Né.	Natus.
GIBLA.	Gevel.	Façade.	Frons ædificii.
GILD.	Geld.	Argent monnoyé.	Pecunia.
GOTH.	God.	Dieu.	Deus.
GRAS.	Gras.	Herbe.	Herba.
GREIPAN.	Grypen.	Prendre.	Capere.
GREITAN.	Kryten.	Pleurer.	Lacrymari.
GRUND.	Grond.	Fonds.	Fundus.
GUDHUS.	Gods-huys.	Eglise.	Ecclesia.
HAHAN.	Hebben.	Avoir.	Habere.
HAILS.	Heyl.	Salut.	Salus.
HAIRDEIS.	Herder.	Berger.	Pastor.
HAIRTO.	Hert.	Cœur.	Cor.
HAITAN.	Heeten, Noemen.	Nommer.	Nominare.
HALBS.	Half.	Demi.	Dimidium.
HALS.	Hals.	Cou.	Collum.
HANA.	Haen.	Coq.	Gallus.
HANDU.	Hand.	Main.	Manus.
HARJI.	Heyr.	Armée.	Exercitus.
HATJAN.	Haeten.	Haïr.	Odisse.
HAUHS.	Hoog.	Haut.	Altum.
HILPAN.	Helpen.	Aider.	Adjuvare.
HIMINS.	Hemel.	Ciel.	Cœlum,

En Maso-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
HIRI.	Hier.	Ici.	Hîc.
HRAINJAN.	Reynigen.	Purifier.	Mundare.
HRAINS.	Reyn.	Pur.	Purus.
HROPJAN.	Roepen.	Crier.	Clamare.
HUND.	Hondert.	Cent.	Centum.
HUNDOS, HUNDOUS.	Honden.	Chiens.	Canes.
HUPS.	Heupe.	Hanche.	Coxa.
HUS.	Huys.	Maison.	Domus.
JA, JAI.	Jae.	Oui.	Ita.
JER.	Jaer.	An.	Annus.
IK.	Ik.	Je, Moi.	Ego.
IN.	In.	Dans.	In.
JUNGALAUTHS.	Jongeling.	Jeune homme.	Adolescens.
JUNGS.	Jong.	Jeune.	Teneræ Ætatis.
JUP.	Op.	Sur.	Super.
KAISAR.	Keyzer.	Empereur.	Cæsar.
KARKARA.	Kerker.	Prison.	Carcer.
KAS.	Kasse.	Caisse.	Capsa.
KATILS.	Ketel.	Chaudron.	Lebes.
KAUPJAN.	Koopen.	Acheter.	Emere.
KAURNO.	Koorn.	Blé.	Frumentum.
KIUSAN.	Kiezen.	Choisir.	Eligere.
KNIU.	Knie.	Genou.	Genu.
KUNNAN.	Kennen.	Connaître.	Noscere.
LAMB.	Lam.	Agneau.	Agnus.
LAND.	Land.	Pays.	Regio.
LANGS.	Lang.	Long.	Longus.
LAUS.	Loos.	Rusé.	Callidus.
LEITIL.	Luttel.	Peu.	Parum.
LEIK.	Lichaem.	Corps.	Corpus.

En Maso-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
SIUKS.	Ziek.	Malade.	Ægrotus.
SKADUS.	Schaduwe.	Ombre.	Umbra.
SKAIDAN.	Scheyden.	Séparer.	Separare.
SKALJA.	Schalie.	Ardoise.	Ardosia.
SKAMAN.	Schaemen.	Rougir.	Erubescere.
SKAPAN.	Scheppen.	Créer.	Creare.
SKATTS.	Schat.	Trésor.	Thesaurus.
SKAURON.	Schueren.	Ecurer.	Mundare.
SKAUTHS.	Schoot.	Sein.	Sinus.
SKEINAN.	Schynen.	Paraître.	Apparere.
SKIP.	Schip.	Bateau.	Navis.
SKULS.	Schuldig.	Obligé.	Obligatus.
SLAPAN.	Slaepen.	Dormir.	Dormire.
SNAIWS.	Sneeuw.	Neige.	Nix.
SNEJAN.	Snyden.	Couper.	Secare.
SOKJAN.	Zoeken.	Chercher.	Quærere.
SPEIWAN.	Spouwen.	Cracher.	Spuere.
SPINNAN.	Spinnen.	Filer.	Nêre.
STADS.	Stad.	Ville.	Urbs.
STAIGA.	Stege, Straet.	Rue.	Platea.
STEIGAN.	Stygen, Opheffen.	Elever.	Attollere.
STAINS.	Steen.	Pierre.	Lapis.
STAIRNO.	Sterre.	Etoile.	Stella.
STILAN.	Steélen.	Voler.	Furari.
STIURS.	Stier.	Taureau.	Taurus.
STOLS.	Stoel.	Siége.	Sedes.
STRIKS.	Streék.	Contrée.	Tractus.
SUNDRO.	Byzonder.	Particulier.	Singularis.
SUNNO.	Son.	Soleil.	Sol.
SUNUS.	Zoón.	Fils.	Filius.

En Mœso-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
SWAIHRA.	Zwager.	Beau-frère.	Mariti vel Uxoris Frater.
SWARAN.	Zweeren.	Jurer.	Jurare.
SWARTS.	Zwart.	Noir.	Niger.
SWISTAR.	Zuster.	Sœur.	Soror.
SWEIN.	Zwyn.	Cochon.	Porcus.
SWUMST.	Zwemplaets.	Bain.	Balneæ.
TAIHUN.	Thien.	Dix.	Decem.
TAIKNJAN.	Teekenen.	Marquer.	Notare.
TAIKNS.	Teeken.	Signe.	Signum.
TAMJAN.	Temmen.	Apprivoiser.	Mansuefacere.
THAR.	Daer.	Là.	Illic.
THAT, THATA.	Dat.	Que.	Quod.
THAN.	Dan.	Alors.	Tunc.
THRINS.	Dry.	Trois.	Tres, Tria.
THRINSTIG.	Dertig.	Trente.	Triginta.
THUSUND.	Duysent.	Mille.	Mille.
TIMRJAN.	Timmeren.	Construire.	Construere.
TOBRINGAN.	Toebrengen.	Apporter.	Afferre.
TRAWAN.	Trouwen.	Marier.	Connubio jungere.
TUNGO.	Tong.	Langue.	Lingua.
TWA.	Twee.	Deux.	Duo.
TWAIMTIG.	Twintig.	Vingt.	Viginti.
TWALIF, TWALIB.	Twaelf.	Douze.	Duodecim.
UNDAR.	Onder.	Sous, Parmi.	Subter, Inter,
UNSAR.	Onzen.	Notre.	Noster.
UTA, UTUN.	Buyten.	Hors.	Extra.
WA, WAIHT, WAITEI?	Wat?	Quoi?	Quid?
WAJAN.	Waeyen.	Faire du vent.	Flare.
WAILA.	Wel.	Bien.	Bene.
WAKAN.	Waeken.	Veiller.	Vigilare.

En Maso-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
WAINON.	Weenen.	Pleurer.	Flere.
WAIRPAN, GAWAIRPAN.	Werpen.	Jeter.	Jacere.
WAIRTHS.	Waerdig.	Digne.	Dignus.
WAR?	Waer?	Où?	Ubi?
WARDJAN.	Bewaeren.	Conserver.	Servare.
WARMJAN.	Warmen.	Chauffer.	Calefacere.
WATO.	Water.	Aqua.	Eau.
WAURD.	Woord.	Mot.	Verbum.
WAURMS.	Worm.	Ver.	Vermis.
WEIH.	Wyk.	Quartier.	Regio, Pars.
WEIN.	Wyn.	Vin.	Vinum.
WEINAGARDS.	Wyngaerd.	Vigne.	Vinea.
WEITS.	Wit.	Blanc.	Album.
WIDOWO.	Weduwe.	Veuve.	Vidua.
WIGS.	Weg.	Chemin.	Via.
WILJA.	Wil.	Volonté.	Voluntas.
WILJAN.	Willen.	Vouloir.	Velle.
WINDAN.	Winden.	Hisser, Dévider.	Attollere, Evolvere.
WINDS.	Wind.	Vent.	Ventus.
WINTRUS.	Winter.	Hiver.	Hiems.
WISAN.	Wezen, Zyn.	Être.	Esse.
WITAN.	Weéten.	Savoir.	Scire.
WRAKJA.	Wraek.	Vengeance.	Vindicta.
WULFS.	Wolf.	Loup.	Lupus.
WUND.	Wond,	Plaie.	Vulnus.
ZALBON.	Zalven.	Oindre.	Ungere.

Les dialectes qui ont cours en Allemagne et dans les Pays-Bas, chez les Suédois, chez les Danois, chez les Norwégiens, chez les Islandais, etc., dérivent de la langue des Goths, fille de la langue Celtique. Depuis la source du

Rhin, jusqu'à son embouchure; le long des côtes de la mer du Nord; enfin, depuis l'Océan qui baigne la Flandre, jusqu'à la mer Baltique et au-delà, les peuples s'entendaient autrefois réciproquement, et parlent encore en général des dialectes peu différens les uns des autres. Tous avaient donc une même tige primitive. On peut dire de tous ces dialectes qui ont la même origine, ce qu'Ovide dit des Nymphes de la cour de Doris :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet
Esse sororum.

Le savant et laborieux Junius (1) fait dériver tous les idiomes Teutons de la langue Gothique : mais comme cette langue provient d'une mère commune, qui est la langue Celtique, nous nous glorifions de nous trouver d'accord avec cet homme habile, que peut-être personne n'a surpassé dans la connaissance des langues Septentrionales.

La langue des Vandales et de plusieurs autres nations barbares était la Tudesque.

Suivant Procope (2), confident de Bélisaire, et témoin oculaire de ses expéditions contre les nations barbares qui inondèrent l'Empire Romain pendant le Règne d'Honorius, les Goths, les Vandales, les Visigoths, les Gépèdes, nommés par d'autres Gètes, *avaient l'usage de la même langue, appelée la Gothique. Imperium Occidentale tenente Honorio*, dit-il, *ditionem ejus invasere barbari : quinam illi fuerint, et qua illud via perfecerint, mox*

(1) Grævius in Francisci Junii Vita, quam editioni Junii de Pictura Veterum præfixit, ait : *His omnibus linguis imbibendis cum satis diu insudasset, vidit quod et privatim apud omnes quibuscum agebat de hac doctrina, tum publice testatus est, Gothicam esse matrem omnium cæterarum Teutonicarum linguarum.*

(2) Opera Procopii Cæsariensis, interprete Maltreto, ex Typographia Regia, edit. 1662, tom. I, L. 1, cap. 2, de Bell. Vandal., pag. 178.

343006B

declarabo. Plurimæ quidem superioribus fuere temporibus hodieque sunt nationes Gotthicæ; sed inter illas Gotthi, Vandali, Visigotthi et Gepædes cum numero, tum dignitate præstant. Olim Sauromatæ dicebantur ac Melanchlæni: quidam etiam Getarum nomen ipsis tribuerunt. Vocabulis quidem omnes, ut dictum est, nulla vero re præterea inter se differunt. Cutis omnibus candida, flava cæsaries, corpus procerum, facies liberalis; eædem leges, eadem Sacra, Ariana scilicet, una demum lingua, quam Gotthicam vocamus; *ita ut ad unam universos gentem pertinuisse quondam, ac suorum deinde Ducum nominibus discretos fuisse existimem. Antiquæ eorum sedes trans flumen Istrum.*

La langue des Lombards était la Tudesque.

Quant aux Lombards (*Longobardi, Langobardi, Lancobardi*), c'étaient d'anciens peuples de Germanie. On n'est pas d'accord sur le lieu fixe de leur demeure primitive.

Paul Diacre, Lombard de nation, Auteur du huitième siècle, nous explique en Latin plusieurs mots de sa langue, et ces explications indiquent le plus parfait rapport avec le Flamand. Suivant la remarque de cet Historien (1), le nom de *Langobardi* est dérivé des mots Tudesques *lang* et *baert*. *Dans la langue de ces peuples*, dit-il, lang *signifie long, et* baert, *barbe*. Tantôt il cite *land* (2), pays, et *feld* (3), champ, comme des termes propres à

(1) Paulus Warnefridus, Diaconus Aquilegiensis, de Gestis Langobardorum, L. 1, cap. 9, pag. 163, tom. XIII Maxim. Biblioth. Patr. *Certum tamen est Langobardos, ab intactæ ferro barbæ longitudine, cum primitus Winili dicti fuerint, ita postmodum appellatos. Nam juxta illorum linguam*, lang, *longam*, baert, *barbam significat.* — Ce Warnefride est plus connu sous le nom de Paul Diacre.

(2) Idem, ibidem, cap. 19, pag. 164. *Odoachar venit in* Rugiland.... *tunc Langobardi de suis sedibus egressi, venerunt in* Rugiland, *quæ Latino eloquio Rugorum patria dicitur.*

(3) Idem, ibidem, cap. 20, pag. 164. *Egressi quoque Langobardi de Rugiland, habitaverunt in campis patentibus, qui sermone barbarico* feld *appellantur.*

l'idiome des Lombards; or ces noms sont du Flamand tout pur. Tantôt il se sert du mot *bandum* (1), mot qui, dans leur langage, signifie *bannière*. *Bande* pour *banier*, *vaendel*, *standaert*, se trouve dans nos Chroniqueurs Belges (2); de là notre *baenderheer* et *baenrots*, mots si fréquens dans nos écrits du moyen âge, pour indiquer des Chevaliers qui avaient le droit de faire porter leur bannière devant eux. Au rapport de ce même Auteur (3), *Alboin, Roi des Lombards, tua Cunimonde, Roi des Gépèdes, et lui ôta la tête pour en faire une coupe; cette espèce de vase était appelée par eux* scala, *et en Latin* patera. Ce *scala* (4) a trop de ressemblance avec le mot

(1) Paulus Warnefridus, de Gestis Langobardorum, L. 1, in fine ejusd. cap. 20. *Tato vero Rodulfi vexillum, quod* bandum *appellant, ejusque galeam, quam in bello gestare consueverat, abstulit.*

(2) Rymchronyk van Klaas Kolyn, edit. van Loon, pag. 82, v. 3. *Witte gravelyke* banden; et pag. 132, v. 1. *Trouwe daden, ridder* banden. Van Loon, dans ses remarques (ibidem): *Van welk woord* bande *dat van* bende *by ons zyne herkomst heeft: als wordende door het zelve een zoo groote hoop knechten beteekend, dat hy eene geheele* bande, *dat is* bannier *of* vaandel *uytmaakt.*

Quelques Savans jettent aujourd'hui des doutes sur l'authenticité de cette Chronique; mais le fait historique énoncé ne laisse pas de rester le même.

(3) Paulus Warnefridus, ibidem, L. 1, cap. 27, pag. 127. *Alboin Cunimundum occidit, caputque illius sublatum, ad bibendum ex eo poculum fecit, quod genus poculi apud eos* scala *dicitur, lingua vero Latina* patera *vocitatur.*

Chez plusieurs peuples Germaniques et Gaulois, boire dans le crâne d'un ennemi vaincu était un plaisir qui relevait infiniment les délices d'un festin. Ce crâne, proprement lavé, parfumé, enrichi d'une bordure d'or, ornait aussi les temples, et servait aux libations. Diodorus Siculus, L. 5. *Nobilissimorum capita hostium cedrino peruncta diligenter in arcis servant.* — Titus Livius, L. 23, cap. 24, pag. 249, edit. Francofurt. ad Mœn. 1628. *Spolia corporis, caputque ducis præcisum Boii ovantes templo, quod sanctissimum est apud eos, intulere: purgato inde capite, ut mos iis est, calvam auro cœlavere; idque sacrum vas iis erat, quo solemnibus libarent.*

(4) Isidor. Hispal. Etymol., L. 20, cap. 5, n. 8, pag. 522, edit. Matriti, 1778. *Calices et calathi, et* scalæ *poculorum genera, antea ex ligno facta, inde et vocata.* — Vox *scalen* apud Saxones nondum obsolevit pateramque indicat, testante Gryphiandro, de Weichbildis Saxonicis, cap. 49. — Vincentius Belvac., L. 31, cap. 150. *Habebat autem Soldanus quadraginta bigas oneratas loricis, exceptis* scalis *argenteis*

schaele et *drinkschaele*, pour qu'un Flamand puisse s'y méprendre. Ailleurs il nomme (1) l'Ecuyer du Roi *Schilpor*, nom Saxon d'origine, et connu dans des monumens anciens de la Dalmatie (2): c'est ce que nos Chroniques appellent *schildboren* ou *schildboertige mannen*, parce qu'ils portaient l'écu du Chevalier. Le mot Tudesque est composé de *schild*, bouclier, et de *beran* ou *beuren*, porter. Aussi, après avoir décrit l'habillement des Lombards, l'Auteur ajoute qu'ils se servaient de *hosis* (3), sur lesquels leurs cavaliers mettaient des *tubrugi*. On sait que les hauts-de-chausses sont appelés *hosen* en Allemagne, et tout le monde, chez les Flamands, connaît les *broeken* et les *toebroeken*. Les étymologies d'Isidore (4) expliquent ces derniers. *On les appelle* tubruci, dit-il, *parce qu'ils cachent les jambes et les hauts-de-chausses*. Par la même raison, Papias (5) les nomme *Tubraci*; le Glossarium Saxonicum d'Elfrice (6), *Tubroces*; Beda (7), *Tibraci*, et d'autres monumens, *Tribuces* (8)

ad bibendum, etc. — Glossæ Isonis Magistri ad Prudentii Apotheosin: *Cymbia, poculorum genera*, schalen, etc. — Charta Sisnandi Episcopi Iriensis, æræ 952, apud de Yepez in Chronic. S. Benedicti, tom. IV, pag. 438. *Concedimus.... calicem argenteum cum sua paropside.... scala argentea, etc.*

(1) Paulus Warnefridus, de Gestis Langobardorum, L. 2, cap. 28, pag. 171. *Consilium mox cum Helmichis, qui Regis* schilpor, *hoc est, armiger et collicianeus erat, ut Regem interficeret, iniit.*

(2) In veteribus Chartis Dalmaticis, apud Joannem Lucium in Histor. Dalmat., pag. 96, 99, 100; in aliis Crescimiri Regis Croatiæ et Dalmatiæ, ann. 1067 *Scutobajulus* dicitur, apud eumdem, pag. 77. *Vide Gryphiandrum, de Weichbildis Saxonicis, cap.* 67.

(3) Paulus Warnefridus, ibidem, L. 4, cap. 23, pag. 181. *Postea vero cœperunt* hosis *uti, super quas equitantes* tubrugos *birreos mittebant.*

(4) Isidorus Etymolog., L. 19, cap. 22, n. 51, tom. II, pag. 500, edit. Matriti, 1778. Tubrocos *vocatos dicunt, quod tibias brachasque tegant.*

(5) Papias: Tubraci, *quod a braccis usque ad tibias veniant.*

(6) *Glossarium Saxonicum Ælfrici* Tubroces, etc. *nominat.*

(7) Beda, in Vita S. Cuthberti Episc., n. 31. *In tantum a cultu sui corporis animum sustulerat, ut semel calceatus* tibracis, *quas pelliceas habere solebat, sic menses perduraret integros.*

(8) Statutum Cœnob. Gellon., ann. 1150, apud Stephanor. tom. VIII Fragm. MSS. pag. 175. *Duo paria femoralium, et duo paria* tribucum, *et duo paria calsonum, et pariter caligarum, etc.*

et *Tribuci* (1). Je ne puis passer sous silence un autre endroit de Paul Diacre (2), où il rapporte cette phrase remarquable : *Le Gouverneur du lieu, nommé dans leur langue* Sculdhais, *noble de naissance, et autant distingué par sa bravoure que par sa puissance, poursuivit les brigands, sans pouvoir les atteindre.* On fait souvent mention d'un tel Officier dans les Lois des Lombards (3) et ailleurs (4), sous cette même dénomination de *Sculdais* ou *Sculdasii ;* plus tard on le nomma *Schultetus* (5), *Scultetus* (6), ou *Scoltetus* (7).

(1) Visitatio Monast. Castrensis, ann. 1261, ex archivis S. Victoris Massil. *Duo quoque paria stami n arum et femoralium*, tribucorum, etc.

(2) Paulus Warnefridus, de Gestis Langobardorum, L. 6, cap. 24, pag. 196. *Subsecutus est hos Rector loci illius, quem* Schuldais *lingua propria dicunt, vir nobilis animoque et viribus potens, sed tamen eosdem latrunculos assequi non potuit.*

(3) Leges Longobardor., apud Lindenbr., L. 1, tit. 2, §. 2, pag. 516. *Prædicti XL solid. per* Sculdasium *aut judicem .... exigantur.* Ibidem, tit. 12, §. 2, pag. 537. *Tunc gastaldius Regis, aut* Sculdasius *requirat culpam, etc.* Ibidem, tit. 17, §. 10, pag. 545. *Auctor vero facti si fuerit Advocatus, vel Præpositus, sive* Sculdais, *vel qualibet dignitate præditus, etc.* Ibidem, tit. 31, §. 1, pag. 579. *Tunc liceat gustaldio Regis aut* Sculdasio *ipsam (vindictam) ad manum Regis tollere, etc.* Tit. 26, §. 50, pag. 567 et 568. *Decanus aut Saltarius .... comprehendere eum debeat, et ad* Sculdasium *suum perducat. Et ipse* Sculdasius, *etc.* Ibidem, L. 2, tit. 9, §. 2, pag. 596. *Et si parentes .... tunc liceat ....* Sculdasio, *etc.* Ibidem, tit. 21, §. 7, pag. 613. *Vadat ad* Sculdasium, *etc.* Ibidem, tit. 38, §. 2, pag. 635. *Si quis judex aut* Sculdais, *etc.* Ibidem, tit. 42, §. 4, pag. 639. *Si quis causam habuerit, et* Sculdais *aut judex, etc.* Item, eodem tit., §. 1 et 2 ; item 52, §. 14, L. 3, tit. 12, §. 5.

(4) In Chronico Casinensi, L. 1, cap. 6 ; in Chronico S. Vincentii de Vulturno, pag. 674. — Baronius, tom. IX, pag. 5, in Diplomate Otton. Imperat. *Nullus Marchio, Comes aut Vice-Comes,* Sculdasius, *vel quilibet ex judiciaria potestate, etc.* — Papias, apud Lindenbr. in Gloss., pag. 1475. Sculdais, *Rector, lingua barbara Longobardorum.*

(5) Charta Willelmi Comit. Holland., ann. 1204, apud Hedam : *Monetarii, Thelonearii,* Schulteti, *etc.*

(6) Specul. Saxon, L. 3, art. 52, §. 5. *Judex absque præfecto, id est* Sculteto, *legitimum judicium habere non potest, etc.* Item, art. 64, §. 12. — Miræus, Oper. Diplom., tom. II, p. 876, in Charta 1298. *Præcipientes universis Bailivis,* Scultetis, *famulis nostris de Breda, etc.* — Charta ann. 1212, apud Ludewig., tom. V. reliq. MSS., pag. 26. *Dictus* Scultetus, *etc.*

(7) Miræus, Oper. Diplom., tom. II, pag. 1324, in Charta 1248. *Statutam a nobis*

C'est ce Magistrat qu'on nomme encore *Schulteis* et *Schoutais*, dans les Pays-Bas Septentrionaux, et que nous appelons *Schoud-heet*, *Schoutet*, et *Schout* (1). Enfin, nous lisons dans le même Historien Warnefride (2) le récit d'une querelle sanglante entre Ferdulfe et Argaid, deux chefs, dont le premier, faisant allusion au nom du second, lui lâcha le mot *arga*, mot qui coûta la vie à l'un et à l'autre. *Arg.*, en Flamand, signifie aujourd'hui *mauvais* : il avait autrefois un sens plus étendu ; on s'en servait pour indiquer un paresseux, un homme inutile. *Souvenez-vous, Ferdulfe, disait Argaid, que vous m'avez fait passer pour un lâche, un poltron, en m'appelant du terme injurieux* arga (3). Ce nom était une calomnie si atroce, que si quelqu'un l'avait proféré dans un mouvement de colère, la loi l'obligeait à se rétracter, et le juge prenait connaissance du fait (4).

Le synonyme d'*arg*, en Flamand, est *quaed*. Jean Ier, Duc de Brabant, dans une loi de 1292, condamne à une amende celui qui oserait se servir de ce terme outrageant (5).

talliam et non ultra, sine augmento aliquo, non obstante contradictione Scoltetorum *persolvere teneantur.*

(1) Voyez Des Roches, Recherches sur l'ancienne Belgique, pag. 42, in-4°

(2) Idem, ibidem. *Tunc ei Ferdalfus indignans : Quando tu aliquid fortiter facere poteris, qui Argaid ab* arga *nomen deductum habes ?*

(3) Idem, ibidem. *Tunc Argaid, de quo præmisimus, ita Ferdulfo dixit : Memento, Dux Ferdulfe, quod me esse inertem et inutilem dixeris, et vulgari verbo* arga *vocaveris.*

(4) Leges Longobardorum, L. 1, tit. 5, §. 1, pag. 518, in Cod. Leg. Antiq., apud Lindenbr. *Si quis alium* argam *per furorem clamaverit, et negare non potuerit, et dixerit quod per furorem dixisset : tunc juratus dicat, quod eum* argam *non cognovisset, et postea componat pro ipso injurioso verbo sol. XII, etc.*

(5) Luyster van Braband, eerste deel, pag. 52. *Wie anderen logenstroopt, ochte seget .... ghi syt een quaet met felheiden, hi es om vyf schellingen Lovensche kleinre munten jegen den heere : ende doot een dorp-man enen Ridder, hi es om hondert schellingen, ende doodt een dorp-man eenen Knape die van Ridders aerde comen es, ende nog es knape, hi es om twintig schellinge.*

La langue des Anglo-Saxons était la Tudesque.

Il ne nous reste à parler que de la langue des Anglo-Saxons (1). Des Savans disent que la première demeure de ces peuples, appelés d'abord Saxons, était au-delà de l'Elbe, dans le pays qu'on nomme aujourd'hui le Duché de Holstein : vers le déclin de l'Empire Romain, ils passèrent cette rivière, et au cinquième siècle ils envahirent, conjointement avec les Angles (Anglais, *Angli*), la meilleure partie de la Grande-Bretagne (2). Leur langue y devint dominante.

On conserve en Angleterre un très-grand nombre d'écrits Anglo-Saxons (3);

(1) Peuples d'Allemagne, qui vinrent s'établir dans l'île Britannique. Leur nom est composé d'*Anglus*, Anglais, et de *Saxo*, Saxon, parce que ces conquérans de la Bretagne étaient partie Anglais ou Angles (en Latin, *Angli*), partie Saxons. Dans la suite, les naturels de l'île, ou les Bretons, furent aussi appelés *Anglais*.

(2) Voici ce qu'en dit Wachterus (*Glossar. German.*, Præfat., n. 42) : *Utraque gens circa initium sæculi quinti in unum fœdus, et occupata bello sociali Britannia, in unum nomen coaluit, ita ut qui discretim* Angli et Saxones *dicuntur, conjunctim* Anglo-Saxones *dicerentur, et lingua ipsorum* Anglo-Saxonica, *quod communi sermone uterentur Anglus et Saxo. Ipsi vero Saxones linguam suam vocabant Anglicam, non Saxonicam, manifesto, ni fallor, indicio, primos Saxones partem Anglorum fuisse, et genus inde accepisse unde linguam .... Utcumque autem hoc nomen, ex Anglo et Saxone compositum, novum sit, nec ante Britannicam expeditionem auditum, partes tamen nominis antiquæ sunt.*

(3) Scripta innumera Anglo-Saxonica extant in Anglia. Vide Hickesium, in Linguarum Veterum Septentrionalium Thesauro, Dissertatione Epistolari, circa finem primi tomi; Auctor ille sagacissimus Chartas, Testamenta, Donationes, Leges, Edicta, Homilias, Principum Rescripta, Versiones, aliaque in confirmationem adducit; atque præcipue tomus secundus universus antiquis hisce monumentis refertus est.

Opuscula quædam Anglo-Saxonica, ex Dictionnario Saxonico Edvardi Leye, in fine, edit. Londini, 1772.

Testament. Ælfredi, ante an. 888.
Testament. Æthelwyrdi, an. 958.
Charta Eadgifæ Reginæ, an. 960.
Testament. Æthelstani Principis.

ils portent la plupart l'empreinte de l'idiome Flamand, et annoncent plus ou moins une certaine conformité avec cette langue ancienne. Parmi une infinité d'autres monumens, la Version Anglo-Saxonne des Evangiles, publiée par Mareschal (1), n'a pas moins de mille ans d'antiquité. Il ne faut pas s'étonner de voir au septième et au huitième siècle un Saint Switbert, un Saint Willibrord, un Saint Livin, un Saint Boniface, et un grand nombre d'autres Prédicateurs Anglais qui convertirent les peuples Belgiques, parler et se faire entendre sans interprète; les deux dialectes étant alors infiniment plus ressemblans qu'ils ne le sont aujourd'hui.

La langue Suio-Gothique est un dialecte de la langue Celtique.

Le savant Ihre a donné à l'impression à Upsal, en 1769, un Glossaire de la langue Suio-Gothique, qui est l'ancien Suédois, en deux volumes in-folio. Il y explique, d'après les dialectes d'une même langue mère, un très-grand nombre de mots Mœso-Gothiques, Anglo-Saxons, Germains, Islandais et autres, d'origine Celtique et Gothique. Nous avons été obligés de parcourir avec attention cet intéressant ouvrage, pour en extraire des exemples dans lesquels un Flamand ne méconnaîtra pas son idiome.

Charta Henrici, intra annos 1122 et 1135.
Sermo de temporibus Anti-Christi, circa tempora Edwardi Confessoris.
Chronici Saxonici Fragmentum.
Testificationes Manumissionum.

(1) Thomas Mareschal ajouta à l'édition des Evangiles connus sous le nom d'Ulphilas, dont nous avons parlé dans l'Introduction, pag. ix et x, et dans notre Ouvrage, pag. 87, une traduction Anglo-Saxonne qui n'a pas moins de mille ans d'antiquité, 2 vol. in-4.°, Dord. 1665, et Amst. 1684.

GLOSSAIRE SUIO-GOTHIQUE.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
ADEL.	Adel.	Noblesse.	Nobilitas.
ÆNGEL.	Engel.	Ange.	Angelus.
ÆPLE.	Appel.	Pomme.	Pomum.
ÆRA.	Eer.	Honneur.	Honos.
AL.	Ael.	Anguille.	Anguilla.
ALL.	Al.	Tout.	Omnis.
ALMOSA.	Aelmoes.	Aumône.	Eleemosyna.
ALTAR.	Altaer.	Autel.	Altare.
ANGENÆM.	Aengenaem.	Agréable.	Suavis.
ANKAR.	Anker.	Ancre.	Anchora.
ANNAMA.	Aenneemen.	Accepter.	Accipere.
ANNAN.	Ander.	Autre.	Alter.
APA.	Aep.	Singe.	Simius.
ARM.	Arm.	Bras.	Brachium.
ARM.	Arm.	Pauvre.	Pauper.
ARS.	Naers-gat.	Anus.	Podex.
ASKA.	Asche.	Cendre.	Cinis.
BAKA.	Bakken.	Cuire.	Pinsere.
BALK.	Balk.	Poutre.	Trabs.
BALLAST.	Ballast.	Gravier.	Saburra.
BANER.	Banier.	Bannière.	Vexillum.
BAND.	Band.	Lien.	Vinculum.
BARK.	Barke.	Barque.	Cymba.
BAST.	Bast.	Ecorce.	Cortex.
BASUN.	Bazuin.	Trompette.	Tuba.
BÆDD.	Bed.	Lit.	Lectus.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
BÆFWA.	Beven.	Trembler.	Tremere.
BÆNK.	Bank.	Banc.	Scamnum.
BÆTTRE.	Beter.	Meilleur.	Melior, Melius.
BÆDE.	Byde.	Tous les deux.	Ambo.
BECK.	Pek.	Poix.	Pix.
BEDRAGA.	Bedriegen.	Tromper.	Decipere.
BEDROFWA.	Bedroeven.	Attrister.	Tristitia afficere.
BEFÆSTA.	Bevestigen.	Affermir.	Stabilire.
BEFORDRA.	Bevorderen.	Faire avancer.	Promovere.
BEGÆRA.	Begeeren.	Vouloir.	Velle.
BEGRAFWA.	Begraeven.	Ensevelir.	Sepelire.
BEGYNNA.	Beginnen.	Commencer.	Incipere.
BEHAGA.	Behaegen.	Plaire.	Placere.
BEHÆNDIG.	Behendig.	Habile.	Dexter.
BEKÆNNA.	Bekennen.	Connaître.	Cognoscere.
BEKYMMER.	Bekommernis.	Sollicitude.	Sollicitudo.
BELACKA.	Laeken.	Calomnier.	Calomniari.
BELÆGGA.	Beleggen.	Assiéger.	Circumdare.
BEN.	Been.	Os.	Crus.
BEQWÆM.	Bekwaem.	Capable.	Conveniens.
BERÆTTA.	Beregten.	Administrer.	Administrare.
BEREDA.	Bereyden.	Préparer.	Præparare.
BERG.	Berg.	Montagne.	Mons.
BEROM.	Roem.	Gloire.	Honos.
BESÆTTA.	Bezetten.	Garnir de Troupes.	Præsidio munire.
BESKERMA.	Beschermen.	Défendre.	Tueri, Defendere.
BESOKA.	Bezoeken.	Visiter.	Visitare.
BESORJA.	Bezorgen.	Procurer.	Procurare.
BESTYRA.	Bestieren.	Diriger.	Dirigere.
BETALA.	Betaelen.	Payer.	Solvere.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
BETÆMA.	Betaemen.	Convenir.	Decere.
BETÆNKA.	Bedenken.	Considérer.	Considerare.
BETYDA.	Beteekenen.	Signifier.	Significare.
BETYGA.	Getuygen.	Attester.	Testari.
BEWARA.	Bewaeren.	Conserver.	Conservare.
BEWISA.	Bewyzen.	Démontrer.	Declarare.
BI.	By.	Près.	Ad.
BI.	Bie.	Abeille.	Apis.
BIKT.	Biegt.	Confession.	Confessio.
BIL, BILA.	Byl.	Hache.	Securis.
BILD.	Beeld.	Image.	Imago.
BILLIG.	Billyk.	Equitable.	Æquus.
BINDA.	Binden.	Lier.	Ligare.
BISKOP.	Bisschop.	Evêque.	Episcopus.
BISTA.	Bystaen.	Secourir.	Opitulari.
BITA.	Byten.	Mordre.	Mordere.
BITTER.	Bitter.	Amer.	Amarus.
BIWISTA.	Bywezen.	Être présent.	Adesse.
BLAD.	Blad.	Feuille.	Folium.
BLANK.	Blank.	Blanc.	Nitidus, Coruscus.
BLASA.	Blaezen.	Souffler.	Flare.
BLEK.	Bleek.	Pâle.	Pallidus.
BLEKA.	Bleeken.	Blanchir.	Insolare.
BLIND.	Blind.	Aveugle.	Cœcus.
BLINKA.	Blinken.	Luire.	Splendere.
BLOCK.	Blok.	Bûche.	Truncus.
BLOD.	Bloed.	Sang.	Sanguis.
BLOMMA.	Bloem.	Fleur.	Flos.
BLOTT.	Bloot.	Nud.	Nudus.
BOCK.	Bok.	Bouc.	Caper, Hircus.

En Sudo-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
BOGE.	Boég.	Arc.	Arcus.
BOK.	Beuke-boom.	Hêtre.	Fagus.
BOLWERK.	Bolwerk.	Rempart.	Propugnaculum.
BORD.	Boord.	Bord.	Extremitas.
BORGA.	Borgen.	Prêter.	Mutuo dare.
BONA.	Boon.	Fève.	Faba.
BRAF.	Braf.	Brave, Bon.	Bonus, Præstans.
BRASKA.	Brassen.	Faire bonne Chère.	Comessari.
BRAECKA.	Breken.	Casser.	Frangere.
BRAENNA.	Branden.	Brûler.	Urere.
BREF.	Brief.	Lettre.	Epistola.
BRINGA.	Brengen.	Porter.	Ferre.
BRINNA.	Branden.	Brûler.	Ardere.
BRODER.	Broeder.	Frère.	Frater.
BROK.	Broek.	Culottes.	Femoralia.
BROD.	Brood.	Pain.	Panis.
BROLLOP.	Bruylôft.	Noces.	Nuptiæ.
BROST.	Borst.	Poitrine.	Pectus.
BRUD.	Bruyd.	Epouse.	Sponsa.
BRUDGUMME.	Bruydegom.	Epoux.	Sponsus.
BRUN.	Bruyn.	Brun.	Fuscus.
BRYGGA, BRO.	Brugge.	Pont.	Pons.
BUK.	Buyk.	Ventre.	Venter.
BUNT.	Bundel.	Faisceau.	Fasciculus.
DAD.	Daed.	Fait.	Factum.
DAG.	Dag.	Jour.	Dies.
DAL.	Dal.	Vallée.	Vallis.
DAM.	Dam, Dyk.	Digue.	Moles.
DEL.	Deel.	Partie.	Pars.
DIÆEFWUL.	Duyvel.	Diable.	Diabolus.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
DICKTA.	Dichten.	Feindre.	Fingere.
DOSA.	Doos.	Boîte.	Pyxis.
DOTER.	Dochter.	Fille.	Filia.
DO.	Sterven.	Mourir.	Mori.
DOF.	Doof.	Sourd.	Surdus.
DOR.	Deur.	Porte.	Janua.
DRAF.	Draf.	Marc.	Siliqua.
DRAKE.	Draek.	Dragon.	Draco.
DRICKA.	Drinken.	Boire.	Bibere.
DRIFWA.	Verdryven.	Chasser.	Pellere.
DROM.	Droom.	Songe.	Somnium.
DRYPA.	Druppen.	Dégoutter.	Stillare.
DUBBEL.	Dobbel.	Double.	Geminus.
DUFWA.	Duyf.	Pigeon.	Columba.
DUNDER.	Donder.	Tonnerre.	Tonitru.
DUSSIN.	Douzyn.	Douzaine.	Duodecim.
DYGD.	Deugd.	Vertu.	Virtus.
DYR.	Dier, Duer.	Cher.	Pretiosus.
ED.	Eed.	Serment.	Jusjurandum.
EGEN.	Eygen.	Propre.	Proprius.
EGENDOM.	Eygendom.	Propriété.	Proprietas.
EGENWILLIG.	Eygenwillig.	Opiniâtre.	Pertinax.
EGG.	Ey.	Œuf.	Ovum.
EK.	Eyke.	Chêne.	Quercus,
EKTA.	Echt.	Légitime.	Legitimus.
EN.	Een.	Un.	Unus.
ENKEL.	Enkel.	Simple.	Simplex.
ENSE.	Eens.	Uni.	Unitus, Concors.
ENFALDIG.	Eenvondig.	Simple.	Simplex.
FACKLA.	Fakkel.	Flambeau.	Tæda.

En Bas-Gothique.	En Flamand.	En Français.	En Latin.
FADER.	Vader.	Père.	Pater.
FALK.	Valk.	Faucon.	Accipitris Species.
FALLA.	Vallen.	Tomber.	Cadere.
FALSK.	Valsch.	Faux.	Dolosus.
FANA.	Vaen.	Drapeau.	Vexillum.
FARA.	Vaeren.	Naviguer.	Navigare.
FARTYG.	Vaertuyg.	Bateau.	Navigium.
FAST.	Vast.	Ferme.	Firmus.
FASTA.	Vasten.	Jeûner.	Jejunare.
FAT.	Vat.	Vase.	Vas.
FATTA.	Vatten.	Prendre.	Capere.
FECKTA.	Vechten.	Se Battre.	Pugnare.
FEGD.	Gevecht.	Guerre.	Bellum.
FEL.	Fael-greep.	Erreur.	Error.
FELA.	Faelen.	Manquer.	Errare.
FELT.	Veld.	Camp.	Campus.
FENSTER.	Venster.	Fenêtre.	Fenestra.
FET.	Vet.	Gras.	Pinguis.
FIL.	Vyl.	Lime.	Lima.
FIN.	Fyn.	Fin.	Subtilis.
FINGR.	Vinger.	Doigt.	Digitus.
FIRA.	Vieren.	Célébrer.	Celebrare.
FISA.	Vysten.	Vesser.	Pedere sine crepitu.
FISK.	Visch.	Poisson.	Piscis.
FLACK. FLAT.	Vlack.	Uni.	Planus.
FLASKA.	Flesch.	Bouteille.	Lagena.
FLECK.	Vlek.	Tache.	Macula.
FLINK.	Flinks.	Alerte.	Alacer.
FLIT.	Vlyt.	Diligence.	Diligentia.
FLOD.	Vloed.	Flux.	Fluvius.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
FLOTTA.	Vloot.	Flotte.	Classis.
FLYKT.	Vlugt.	Fuite.	Fuga.
FLYKTIG.	Vlugtig.	Fugitif.	Fugitivus.
FLYGA.	Vliegen.	Voler.	Volare.
FLYTA.	Vloeyen.	Couler.	Fluere.
FODA.	Voeden.	Nourrir.	Alere.
FODER.	Voeder.	Nourriture.	Pabulum.
FOT.	Voet.	Pied.	Pes.
FOGA.	Voegen.	Joindre.	Jungere.
FOGEL.	Vogel.	Oiseau.	Avis.
FOLK.	Volk.	Peuple.	Populus.
FORDA, FORDRA.	Voorderen.	Avancer.	Promovere.
FOLJA.	Volgen.	Suivre.	Sequi.
FORBEDJA.	Verbidden.	Demander grâce.	Veniam rogare.
FORBITTRA.	Verbitteren.	Aigrir.	Exacerbare.
FORBLINDA.	Verblinden.	Aveugler.	Excæcare.
FORBORGA.	Verbergen.	Cacher.	Occultare.
FORDERFWA.	Verderven.	Perdre.	Perdere.
FORDRIFWA.	Verdryven.	Chasser.	Propellere.
FORFÆRA.	Vervaeren.	Faire peur.	Terrere.
FORFOLJA.	Vervolgen.	Poursuivre.	Persequi.
FORGÆTA.	Vergeeten.	Oublier.	Oblivisci.
FORGIFWA.	Vergeeven.	Pardonner.	Ignoscere.
FORKUNNA.	Verkondigen.	Publier.	Notum facere.
FORLANA.	Verleenen.	Accorder.	Concedere.
FORLANGA.	Verlangen.	Désirer.	Desiderare.
FORLIKNA.	Vergelyken.	Comparer.	Assimilare.
FORLORA.	Verliezen.	Perdre.	Perdere.
FORMANA.	Vermaenen.	Exhorter.	Hortari.
FORNUFT.	Vernuft.	Esprit.	Intellectus.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
FORRADA.	Verraeden.	Trahir.	Prodere.
FORSAKA.	Verzaeken.	Renoncer.	Renuntiare.
FORSAMLA.	Verzaemelen.	Recueillir.	Colligere.
FORSEGLA.	Verzegelen.	Sceller.	Sigillum imprimere.
FORSMÆDA.	Versmaeden.	Mépriser.	Spernere.
FORSOKA.	Versoeken.	Demander.	Quærere.
FORSONA.	Verzoenen.	Réconcilier.	Reconciliare.
FORSTA.	Verstaen.	Comprendre.	Intelligere.
FORSTAND.	Verstand.	Esprit.	Intellectus.
FORSUMA.	Verzuymen.	Négliger.	Negligere.
FORSWARA.	Verweiren.	Défendre.	Defendere.
FORTORNA.	Verthornen.	Irriter.	Irritare.
FORTRÆFFELIG.	Voortreffelyk.	Excellent.	Excellens.
FORWITA.	Verwyten.	Reprocher.	Exprobrare.
FRÆTA.	Freéten.	Manger.	Comedere.
FRED, FRID.	Vrede.	Paix.	Pax.
FRI.	Vry.	Libre.	Liber.
FRIHET, FRID.	Vryheyd.	Liberté.	Libertas.
FRIA.	Vryen.	Faire l'amour.	Procari.
FRISK.	Frisch.	Frais.	Vegetus.
FRO.	Vroeg.	De bon matin.	Mane.
FROST.	Vorst.	Gelée.	Gelu.
FRUKT.	Vrugt.	Fruit.	Fructus.
FRYNDTLIG.	Vriendt.	Ami.	Amicus.
FRYNDSKAP.	Vriendschap.	Amitié.	Amicitia.
FULL.	Vol.	Plein.	Plenus.
FUNT.	Vont.	Fonts-baptismaux.	Baptisterium.
FYLLA.	Vullen.	Remplir.	Implere.
FYR.	Vuer.	Feu.	Ignis.
FYRA.	Vier.	Quatre.	Quatuor.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
GAFWEL.	Gevel.	Façade.	Frons Ædificii.
GALGE.	Galge.	Potence.	Patibulum.
GAPA.	Gaepen.	Bâiller.	Hiare.
GARN.	Garn.	Fil.	Filum.
GAST.	Gast.	Convié.	Conviva.
GERNA.	Geern.	Volontiers.	Libenter.
GESÆLI.	Gezel.	Compagnon.	Socius.
GET.	Geyt.	Chèvre.	Capra.
GIFTA.	Begiftigen.	Donner.	Donare.
GILDE.	Gulde.	Société.	Sodalitium.
GIRIG.	Gierig.	Avare.	Avarus.
GISSEL, GISLE.	Gyselaer.	Otage.	Obses.
GLANS.	Glans.	Eclat.	Splendor.
GLAS.	Glas.	Verre.	Vitrum.
GLITTRA.	Glinsteren.	Luire.	Scintillare.
GNAGA.	Knaegen.	Ronger.	Rodere.
GOD.	Goed.	Bon.	Bonus.
GRAM.	Gram.	En colère.	Iratus.
GRAS.	Gras.	Herbe.	Gramen.
GRILLER.	Gril.	Fantaisie.	Morositas.
GRUND.	Grond.	Fonds.	Fundus.
GRUS.	Gruys.	Gravier.	Glarea.
GUD.	God.	Dieu.	Deus.
GUDSPENNING.	Godspenning.	Arrhes.	Denarius Dei.
GUL.	Geél.	Jaune.	Flavus.
GULL.	Goud.	Or.	Aurum.
GUNST.	Gunst.	Faveur.	Gratia.
HACKA.	Haeken.	Couper.	Secare.
HAFWA.	Hebben.	Avoir.	Habere.
HAG.	Haeg.	Haie.	Sepimentum.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
HAGEL.	Hagel.	Grêle.	Grando.
HAKE.	Haek.	Crochet.	Cuspis.
HALS.	Hals.	Cou.	Collum.
HAMMAR.	Hamer.	Marteau.	Malleus.
HAND.	Hand.	Main.	Manus.
HANDLA.	Handelen.	Manier.	Manu tractare.
HANDSKE.	Handschoen.	Gant.	Chirotheca.
HANDTWERK.	Handwerk.	Main-d'œuvre.	Ars manuaria.
HARE.	Haes.	Lièvre.	Lepus.
HASPE.	Ghespe.	Boucle.	Fibula.
HASTA.	Haesten.	Se Dépêcher.	Festinare.
HASTIG.	Haestig.	Pressé.	Citus.
HÆFWA.	Heffen.	Lever.	Levare.
HÆLLA.	Hellen.	Pencher.	Inclinare.
HÆNGA.	Hangen.	Pendre.	Suspendere.
HÆRBERGE.	Herberg.	Auberge.	Diversorium.
HÆRD.	Heêrt.	Foyer.	Focus.
HÆRSKAP.	Heyr-schaer.	Armée.	Exercitus.
HÆRSTRAT.	Heyr-straet.	Voie militaire.	Via militaris.
HÆSSLIG.	Yseslyk.	Terrible.	Terribilis.
HAN, HON.	Hoon.	Outrage.	Ignominia.
HAR.	Hair.	Cheveux.	Crines.
HARD.	Hard.	Dur.	Durus.
HEDER.	Eer.	Honneur.	Honos.
HEFTIG.	Heftig.	Vehément.	Vehemens.
HELIG.	Heylig.	Salutaire.	Salutaris.
HELGON.	Heylig.	Saint.	Sanctus.
HELGEDOM.	Heyligdom.	Choses sacrées.	Res sacræ.
HELLEBARD.	Hellebaerd.	Hallebarde.	Bipennis.
HERDE.	Herder.	Pasteur.	Pastor.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
HERRE.	Heer.	Seigneur.	Dominus.
HET.	Heet.	Chaud.	Calidus.
HETA.	Hitte.	Chaleur.	Calor.
HETSIG.	Heftig.	Vif.	Calidus,
HICKA.	Hikken.	Avoir le hoquet.	Singultire.
HJERTA.	Herte.	Cœur.	Cor.
HIMMEL.	Hemel.	Ciel.	Cœlum.
HINGST.	Hengst.	Etalon.	Equus.
HJORT.	Hert.	Cerf.	Cervus.
HOF.	Hof.	Cour, Palais.	Aula.
HOL.	Hol.	Trou.	Caverna.
HOP.	Hoop.	Amas.	Cumulus.
HORA.	Hoer.	Putain.	Scortum.
HORN.	Hoórn.	Corne.	Cornu.
HOSTA.	Hoest.	Toux.	Tussis.
HO.	Hooy.	Foin.	Fænum.
HOG.	Hoog.	Haut.	Altus.
HOGFARD.	Hooveerdigheyd.	Orgueil.	Superbia.
HONA.	Hinne.	Poule.	Gallina.
HUD.	Huyd.	Peau.	Pellis.
HUND.	Hond.	Chien.	Canis.
HUS.	Huys.	Maison.	Domus.
HWIT.	Wit.	Blanc.	Albus.
HYRA.	Hueren.	Louer.	Conducere.
JA, JO.	Ja.	Oui.	Ita.
INFALL.	Inval.	Invasion.	Invasio.
INKOMST.	Inkomst.	Revenu.	Reditus.
INSEGEL.	Zegel.	Sceau.	Sigillum.
IS.	Ys.	Glace.	Glacies.
JUNKER.	Jonker.	Jeune gentilhomme.	Domicellus.

En Scio-Gothique.	*En Flamand.*	*En François.*	*En Latin.*
JUST.	Juyst.	Exactement.	Exacte.
JUWEL.	Juweel.	Bijou.	Gemma.
KABBEL.	Kabel.	Cable.	Funis denior.
KAJA.	Kauw.	Choucas.	Graculus.
KALF.	Kalf.	Veau.	Vitulus.
KALK.	Kalk.	Chaux.	Calx.
KAMP.	Kamp.	Champ.	Campus.
KANNA.	Kanne.	Cruche.	Cantharus.
KANT.	Kant.	Bord.	Rei extremitas.
KAPPA.	Kappen.	Couper.	Scindere.
KARP.	Karper.	Carpe.	Piscis nomen.
KATT.	Kat.	Chat.	Felis.
KÆNNA.	Kennen.	Connaître.	Nosse.
KARRA.	Karre.	Char.	Carrus.
KEISARE.	Keyzer.	Empereur.	Imperator.
KEKE.	Kaek.	Joue.	Maxilla.
KERFWEL.	Kervel.	Cerfeuil.	Charephyllum.
KERNA.	Kernen.	Baire du beurre.	Butyrum tundendo dicere.
KIF.	Gekyf.	Dispute.	Rixa.
KIKA.	Kyken.	Voir.	Videre.
KISTA.	Kist.	Coffre.	Arca.
KLAGA.	Klaegen.	Se plaindre.	Queri.
KLANG.	Klank.	Son.	Sonitus.
KLAR.	Klaer.	Clair.	Lucidus.
KLEN.	Kleyn.	Petit.	Parvus.
KLINGA.	Klinken.	Sonner.	Sonare.
KLIPPA.	Klip.	Ecueil.	Scopulus.
KLOCKA.	Klok.	Cloche.	Campana.
KLUMP.	Klomp.	Masse.	Massa.
KNAPE.	Knaep.	Valet.	Servus.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
KNUT.	Knoop.	Nœud.	Nodus.
KO.	Koe.	Vache.	Vacca.
KOCK.	Kock.	Cuisinier.	Coquus.
KOFFERT.	Koffer.	Coffre.	Arca.
KOKA.	Koken.	Cuire.	Coquere.
KOMMA.	Komen.	Venir.	Venire.
KONST, KUNNIST.	Konst.	Art.	Ars, Scientia.
KONUNG.	Koning.	Roi.	Rex.
KORG.	Korf.	Corbeille.	Sportula.
KORK.	Kork.	Du Liége.	Suber.
KORN.	Koórn.	Bled.	Frumentum.
KOST.	Kost.	Dépense.	Sumtus.
KRABBA.	Krabbe.	Crabe.	Cancer.
KRAKEL.	Krakeel.	Querelle.	Jurgium.
KRANS.	Krans.	Guirlande.	Sertum.
KRIG.	Kryg.	Guerre.	Bellum.
KRUS.	Kroes.	Gobelet.	Urceus.
KRYDDA.	Kruyd.	Herbe.	Herba.
KRYMPA.	Krimpen.	Se Retirer.	Contrahi.
KUNNA.	Kennen.	Savoir.	Scire.
KUNNOG.	Kundig.	Instruit.	Peritus.
KYRKA.	Kerke.	Eglise.	Ecclesia.
KYSSA.	Kussen.	Baiser.	Osculari.
LAG.	Laeg.	Bas.	Humilis.
LAGER.	Leger.	Armée.	Castra.
LAM.	Lam.	Estropié.	Mancus.
LAMB.	Lam.	Agneau.	Agnus.
LAND.	Land.	Terre.	Solum, Regio.
LANG.	Lang.	Long.	Longus.
LANGS.	Langs.	Par.	Juxta.

En Suio-Gothique.	En Flamand.	En Français.	En Latin.
LANTS.	Lantie.	Lance.	Hasta.
LAPP.	Lap.	Pièce.	Frustum.
LAPP.	Lippe.	Levre.	Labium.
LARA.	Leeren.	Enseigner.	Docere.
LAST.	Leest.	Forme.	Mastricula.
LATA.	Laeten.	Laisser.	Sinere.
LECKER.	Lecker.	Friand.	Delicatus.
LED.	Leyd.	Chemin.	Iter.
LED.	Lid.	Membre.	Membrum.
LEDA.	Leyden.	Conduire.	Ducere.
LEDIG.	Ledig.	Vide.	Vacuus.
LEFWER.	Lever.	Foie.	Jecur.
LEKAMEN.	Lichaem.	Corps.	Corpus.
LIGGA.	Liggen.	Être.	Jacere.
LIK.	Lyk, Gelyk.	Pareil.	Similis.
LIKFARD.	Uytvaerd.	Funérailles.	Pompa funebris.
LISTA.	Lyste.	Liste.	Catalogus.
LJUGA.	Liegen.	Mentir.	Mentiri.
LOD.	Lood.	Plomb.	Plumbum.
LOF.	Lof.	Louange.	Laus.
LOF.	Loof.	Feuillage.	Frondes.
LOGN.	Leugen.	Mensonge.	Mendacium.
LON.	Loon.	Récompense.	Remuneratio.
LOPA.	Loopen.	Courir.	Currere.
LOTT.	Lot.	Sort.	Sors.
LUFT.	Locht.	Air.	Aër.
LUKA.	Luyken.	Fermer.	Claudere.
LUS.	Luys.	Pou.	Pediculus.
LUST.	Lust.	Désir.	Cupiditas.
MAGER.	Mager.	Maigre.	Macer.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
MAGT.	Magt.	Puissance.	Potentia.
MAK.	Gemak.	Commodité.	Commoditas.
MALA.	Maelen.	Moudre.	Molere.
MAN.	Man.	Homme.	Homo.
MANA.	Maenen.	Avertir.	Monere.
MANE.	Maen.	Lune.	Luna.
MANGA, MENGA.	Mengelen.	Mêler.	Miscere.
MANTEL.	Mantel.	Manteau.	Pallium.
MARG.	Merg.	Moëlle.	Medulla.
MARGEL.	Mergel.	Marne.	Marga.
MARKE.	Mark.	Marque.	Signum.
MAST.	Mast.	Mât.	Malus.
MATT.	Maet.	Mesure.	Mensura.
MIDT, MEDEL.	't Midden.	Milieu.	Medium.
MINST.	Minst.	Le Plus Petit.	Minimus.
MINNA.	Minnen.	Aimer.	Amare.
MJOLK.	Melk.	Lait.	Lac.
MOD.	Moed.	Courage.	Animus.
MOD.	Moede.	Las.	Lassus.
MODD, MODDER.	Modder.	Boue.	Lutum.
MORD.	Moord.	Meurtre.	Cædes occulta.
MORDA.	Moorden.	Assassiner.	Trucidare.
MORGON.	Morgen.	Matin.	Mane.
MORTEL.	Mortier.	Mortier.	Mortarium.
MOTWILJA.	Moetwilligheyd.	Contumace.	Contumacia.
MUMLA.	Mompelen.	Murmurer.	Mussitare.
MUND.	Mond.	Bouche.	Os.
MUS.	Muys.	Souris.	Mus.
MYGGA.	Mugge.	Moucheron.	Culex.
NADEL.	Naedeel.	Tort.	Damnum.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
NÆMNA.	Noemen.	Nommer.	Nommer.
NÆSA, NOSA.	Neus.	Nez.	Nasus.
NÆSDUK.	Neusdoek.	Mouchoir.	Linteolum.
NÆSTE.	Nest.	Nid.	Nidus.
NÆT.	Net.	Filet.	Rete.
NAFLE.	Navel.	Nombril.	Umbilicus.
NAGEL.	Nagel.	Clou.	Clavus.
NAL.	Naelde.	Aiguille.	Acus.
NAMA.	Neémen.	Prendre.	Capere.
NAMN.	Naem.	Nom.	Nomen.
NATT.	Nacht.	Nuit.	Nox.
NID.	Nyd.	Envie.	Invidia.
NODWANDIG.	Noodwendig.	Nécessaire.	Necessarius.
NORD.	Noord.	Nord.	Boreas.
NOTT.	Noòt.	Noix.	Nux.
NY.	Nieuw.	Nouveau.	Novus.
OFFER.	Offer.	Oblation.	Oblatio.
OGA.	Oog.	Œil.	Oculus.
OK.	Jok.	Joug.	Jugum.
ONODIG.	Onnoodig.	Inutile.	Inutilis.
ONOSLIG.	Onnobzel.	Innocent.	Innocens.
ORA.	Oor.	Oreille.	Auris.
ORDAN, ORDEN.	Orden.	Ordre.	Ordo.
ORLIG.	Oorlog.	Guerre.	Prælium.
ORLOF.	Oorlof.	Permission.	Venia.
PACKE.	Pak.	Paquet.	Sarcina.
PALE.	Pael.	Pilier.	Palus.
PANT.	Pand.	Gage.	Pignus.
PARK.	Park.	Parc.	Locus circumseptus.
PENNA.	Penne.	Plume.	Calamus.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
PENNING.	Penning.	Denier.	Nummus.
PENSEL.	Penseel.	Pinceau.	Penicillus.
PERSA.	Perssen.	Presser.	Comprimere.
PIPA.	Pyp.	Tuyau.	Tibia.
PLANKA.	Plank.	Planche.	Asser.
PLOG.	Ploeg.	Charrue.	Aratrum.
PLUNDRA.	Plonderen.	Piller.	Diripere.
POL.	Poel.	Etang.	Stagnum.
PORT.	Poort.	Porte.	Janua.
PRACKT.	Pracht.	Luxe.	Pompa.
PRATA.	Praeten.	Parler.	Loqui.
PRENTA.	Prenten.	Imprimer.	Imprimere.
PREST.	Priester.	Prêtre.	Sacerdos.
PRIS.	Prys.	Valeur.	Valor.
PROF.	Proef.	Preuve.	Experimentum.
PULS.	Pols.	Pouls.	Vena saliens.
PUMP, POMP.	Pomp.	Pompe.	Antlia.
QWAKSALWARE.	Quakzalver.	Charlatan.	Agyrta.
QUANSWIS.	Quanssuys.	Pour faire semblant.	Defunctorie.
QWESA.	Quetsen.	Blesser.	Vulnerare.
RA.	Rauw.	Crud.	Crudus.
RAD.	Raed.	Conseil.	Consilium.
RADFRAGA.	Raed vraegen.	Demander conseil.	Consilium petere.
RÆKNA.	Rekenen.	Compter.	Numerare.
RAPP.	Rap.	Alerte.	Velox.
RASK.	Rasch.	Vîte.	Promptus.
RASPA.	Raspen.	Râper.	Limare.
RATTA.	Rat.	Rat.	Glis.
RATTFARDIG.	Rechtveerdig.	Juste.	Justus.
RATTIGHET.	Gerechtigheyd.	Justice.	Justitia.

En Saio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
REF, RIF.	Rib.	Côte.	Costa.
REN.	Reyn.	Pur.	Purus.
RENTA.	Rente.	Rente.	Reditus.
RESA.	Reyzen.	Voyager.	Proficisci.
RESE.	Reus.	Géant.	Gigas.
RIK.	Ryk.	Riche.	Dives.
RIKE.	Ryk.	Royaume.	Regnum.
RIM.	Rym.	Frimas.	Pruina.
RING.	Ring.	Anneau.	Annulus.
ROD.	Rood.	Rouge.	Ruber.
ROFWA.	Rooven.	Piller.	Prædari.
ROK.	Rok.	Robe.	Toga.
ROK.	Rook.	Fumée.	Fumus.
ROPA.	Roepen.	Crier.	Vociferari.
ROST.	Roest.	Rouille.	Ærugo.
ROST.	Rooster.	Gril.	Craticula.
RULLA.	Rollen.	Rouler.	In gyrum agere.
RUND.	Rond.	Rond.	Rotundus.
RYGG.	Rugge.	Dos.	Dorsum.
SABEL.	Sabel.	Sabre.	Acinaces.
SADA.	Zaeyen.	Semer.	Seminare.
SÆ.	Zee.	Mer.	Mare.
SÆD.	Zaed.	Semence.	Semen.
SÆGA.	Zeggen.	Dire.	Dicere.
SÆNDA.	Zenden.	Envoyer.	Mittere.
SALIG.	Zalig.	Bienheureux.	Beatus.
SALIGHET.	Zaligheyd.	Salut.	Felicitas.
SALWA.	Zalf.	Onguent.	Unguentum.
SAMMAN, SAMQWAM.	Zaemen-komst.	Congrégation.	Congregatio.
SAND.	Zand.	Sable.	Arena.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
SIDE.	Zyde.	Côté.	Latus.
SIKEL.	Sikkel.	Faucille.	Falx.
SILFWER.	Zilver.	Argent.	Argentum.
SINNE.	Zin.	Sens.	Sensus.
SITTA.	Zitten.	S'asseoir.	Sedere.
SKAKA.	Schokken.	Heurter.	Quatere.
SKANS.	Schans.	Fort.	Munimentum.
SKARA.	Schaere.	Multitude.	Turba.
SKARLAKAN.	Scharlaken.	Ecarlate.	Pannus rubri coloris.
SKARP.	Scherp.	Tranchant.	Acutus.
SKATTA.	Schatten.	Estimer.	Æstimare.
SKELM.	Schelm.	Fripon.	Nequam.
SKIDA.	Schede.	Fourreau.	Vagina.
SKILDRA.	Schilderen.	Peindre.	Pingere.
SKIMRA.	Schemeren.	Ebloui.	Radiare.
SKJUTA.	Schieten.	Tirer.	Jaculari.
SKOLD.	Schild.	Bouclier.	Scutum.
SKON.	Schoon.	Beau.	Pulcher.
SKOTEL.	Schotel.	Plat.	Catinus.
SKRACK.	Schrik.	Terreur.	Terror.
SKRIA.	Schreeuwen.	Crier.	Vociferari.
SKRIFWA.	Schryven.	Ecrire.	Scribere.
SKUGGA.	Schaduwe.	Ombre.	Umbra.
SKULD.	Schuld.	Dette.	Debitum.
SKUMM.	Schuym.	Ecume.	Spuma.
SKURA.	Schueren.	Ecurer.	Purgare.
SKURCK.	Schurk.	Coquin.	Nebulo.
SLA.	Slaen.	Battre.	Percutere.
SLAF.	Slaef.	Esclave.	Mancipium.
SLAG.	Slag.	Coup.	Ictus.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
SLAGT.	Geslacht.	Race.	Prosapia.
SLAGTA.	Slachten.	Egorger.	Cædere.
SLEM.	Slym.	Flegme.	Eluvies.
SLIPA.	Slypen.	Aiguiser.	Acuere.
SLIPPRIG.	Slibberig.	Glissant.	Lubricus.
SLUP.	Sloep.	Chaloupe.	Navigii genus.
SLUTA.	Sluyten.	Fermer.	Claudere.
SMÆRTA.	Smert.	Douleur.	Dolor.
SMAKA.	Smaken.	Goûter.	Gustare.
SMAL.	Smal.	Etroit.	Arctus.
SNELL.	Snel.	Rapide.	Alacer.
SNIDA.	Snyden.	Couper.	Secare.
SNO.	Sneeuw.	Neige.	Nix.
SNYTA.	Snuyten.	Moucher.	Emungere.
SOCKER.	Suyker.	Sucre.	Saccharum.
SOLD.	Soldy.	Solde.	Stipendium militare.
SON.	Zoon.	Fils.	Filius.
SONDAG.	Zondag.	Dimanche.	Dies Solis.
SOKA.	Zoeken.	Chercher.	Quærere.
SOT.	Zoet.	Doux.	Dulcis.
SPADE, SPADA.	Spa, Spade.	Bêche.	Ligo.
SPARA.	Spaeren.	Epargner.	Parcere.
SPELA.	Speelen.	Jouer.	Ludere.
SPELMAN.	Speelman.	Musicien.	Tibicen.
SPINNA.	Spinnen.	Filer.	Nère.
SPIS.	Spys.	Nourriture.	Cibus.
SPISA.	Spyzen.	Manger.	Vesci.
SPORRE.	Spoor.	Eperon.	Calcar.
SPRAKA.	Spreeken.	Parler.	Sermocinari.
STA.	Staen.	Se tenir debout.	Stare.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
STACK, STAKE.	Stack.	Poteau.	Meta.
STAMM.	Stam.	Tige.	Truncus.
STAMMA.	Stemme.	Voix.	Vox.
STAMPA.	Stampen.	Trépigner.	Terram tundere.
STAMPEL.	Stempel.	Coin.	Typus.
STANDAR.	Standaerd.	Etendard.	Vexillum.
STAPEL.	Stapel.	Amas.	Strues.
STAPLE.	Stapelen.	Entasser.	Struere.
STEN.	Steen.	Pierre.	Lapis.
STENA.	Steenigen.	Lapider.	Lapidare.
STJERNA.	Sterre.	Etoile.	Stella.
STJERT.	Steêrt.	Queue.	Cauda.
STINKA.	Stinken.	Puer.	Olere.
STOFT.	Stof.	Poussière.	Pulvis.
STOL.	Stoel.	Chaise.	Sedes.
STOPPA.	Stoppen.	Fermer.	Obturare.
STORM.	Storm.	Tempête.	Tempestas.
STRA.	Strooy.	Paille.	Stramen.
STRAFFA.	Straffen.	Punir.	Punire.
STRAND.	Strand.	Rivage.	Littus.
STRENG.	Streng.	Sévère.	Strictus.
STRO.	Stroyen.	Répandre.	Spargere.
STROM.	Stroom.	Fleuve.	Fluvius.
STUMM.	Stom.	Muet.	Mutus.
SWÆR.	Zwager.	Beau-Frère.	Socer.
SWAFWEL.	Zwavel.	Soufre.	Sulphur.
SWALA.	Zwaluwe.	Hirondelle.	Hirundo.
SWAN.	Zwaen.	Cygne.	Cycnus.
SWAR.	Zwaer.	Pesant.	Gravis.
SWART.	Swart.	Noir.	Niger.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
SWERD.	Zweërd.	Epée.	Gladius.
SWIN.	Zwyn.	Cochon.	Sus.
SYSTER.	Zuster.	Sœur.	Soror.
TAFLA.	Tafel.	Table.	Tabula.
TAND.	Tand.	Dent.	Dens.
TANG.	Tang.	Tenaille.	Forceps.
TAPPER.	Dapper.	Vaillant.	Fortis.
TASKA.	Beugel-tas.	Bourse à ressort.	Bulga.
TEGEL.	Tegel.	Tuile.	Later.
TENN.	Tin.	Etain.	Stannum.
TID, TIME.	Tyd.	Temps.	Tempus.
TIMRA.	Timmeren.	Construire.	Ædificare.
TIMMERMAN.	Timmerman.	Charpentier.	Faber lignarius.
TING.	Ding.	Chose.	Res.
TISDAG.	Dynsdag.	Mardi.	Dies Martis.
TISTEL.	Distel.	Chardon.	Carduus.
TOLE.	Twaelf.	Douze.	Duodecim.
TOPP.	Top.	Sommet.	Vertex.
TORF.	Turf.	Tourbe.	Cespes.
TRAD.	Draed.	Fil.	Filum.
TRÆCK.	Drek.	Excrément.	Stercus.
TRAMPA.	Trampelen.	Fouler aux pieds.	Calcare.
TRAPPA.	Trap.	Escalier.	Gradus.
TRE.	Dry.	Trois.	Tres.
TROG.	Traeg.	Lent.	Tardus.
TROPP.	Troepe.	Troupe.	Cohors.
TRUMPETT.	Trompet.	Trompette.	Buccina.
TUMME.	Duym.	Pouce.	Pollex.
TUNGA.	Tongu.	Langue.	Lingua.
TUSSEND.	Duysend.	Mille.	Mille.

En Suio-Gothique.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
TWA.	Twee.	Deux.	Duo.
TWEDRAGT.	Tweedragt.	Discorde.	Discordia.
TWEFALDIG.	Tweevoudig.	Double.	Duplex.
TWIFLA.	Twyffelen.	Douter.	Dubitare.
TWILLING.	Tweeling.	Jumeaux.	Gemelli.
TWIST.	Twist.	Dispute.	Lis.
TYG.	Getuyg.	Instrument.	Instrumentum.
UGLA.	Uyl.	Hibou.	Noctua.
ULF.	Wolf.	Loup.	Lupus.
UND.	Wond.	Blessure.	Vulnus.
UNDER.	Onder.	Sous.	Sub, Subter.
UNDERDAN, UNDERSATE.	Onderdaen.	Sujet.	Subditus.
UNDERPANT.	Onderpant.	Gage.	Pignus.
UNDERWISA.	Onderwyzen.	Enseigner.	Docere.
UNG.	Jong.	Jeune.	Juvenis.
UPPENBARA.	Openbaeren.	Manifester.	Manifestare.
UPPLOPP, UPPROR.	Oploop.	Emeute.	Seditio.
URSINNIG.	Uytzinnig.	Insensé.	Amens.
UTFARD.	Uytvaert.	Funérailles.	Exequiæ.
WACKLA.	Waggelen.	Chanceler.	Vacillare.
WAFFLA.	Waeffel.	Gaufre.	Laganum.
WAGN.	Wagen.	Chariot.	Currus.
WAKA.	Waeken.	Veiller.	Vigilare.
WALL.	Wal.	Rempart.	Vallum.
WANNA.	Wan.	Van.	Ventilabrum.
WANTE.	Wante.	Gant.	Chirotheca.
WAPN.	Wapen.	Arme.	Arma.
WAPNA.	Wapenen.	Armer.	Armare.
WARM.	Warm.	Chaud.	Calidus.
WARPA.	Werpen.	Jeter.	Jacere.

En Suio-Gothique.	En Flamand.	En François.	En Latin.
WASKA.	Wasschen.	Laver.	Lavare.
WAX.	Wasch.	Cire.	Cera.
WAFWA.	Weérgn.	Tisser.	Texere.
WAG.	Weg.	Chemin.	Via.
WAL.	Wel.	Bien.	Bene.
WARDE.	Weerde.	Prix.	Pretium.
WANING.	Wooning.	Habitation.	Habitatio.
WERK.	Werk.	Ouvrage.	Opus.
WERLD.	Wereld.	Monde.	Mundus.
WETA.	Weéten.	Savoir.	Scire.
WIF.	Wyf.	Femme.	Fæmina.
WIGG.	Wieg.	Berceau.	Cuneus.
WILD.	Wild.	Sauvage.	Sylvestris.
WIMPEL.	Wimpel.	Flamme.	Velum.
WIN.	Wyn.	Vin.	Vinum.
WIND.	Wind.	Vent.	Ventus, Aura.
WINNA.	Winnen.	Vaincre.	Vincere.
WINTER.	Winter.	Hyver.	Hyems.
WRAKA.	Wreéken.	Venger.	Ulcisci.
ZIRA.	Cieren.	Orner.	Ornare.

La langue Islandaise est un Dialecte de la langue Celtique.

Nous avons recueilli dans la Grammaire Islandaise de Runolf Jonas, expliquée par le docte Hickésius (1), les mots les plus ressemblans à ceux qui ont la même signification en langue Flamande et Hollandaise, sans faire cependant aucune distinction entre les mots écrits avec des lettres Runiques, qui forment l'ancien caractère Islandais, et les autres. Nous y avons ajouté la version Française et Latine. Venance Fortunat (2), qui écrivit vers le commencement du sixième siècle, est le premier Auteur, que je sache, qui ait fait mention des *Runes*. On voit dans Venance quelle était la manière d'écrire des barbares. Ils gravaient leurs *Runes* sur des planches de frêne :

Barbara fraxineis pingatur Rhuna tabellis,
Quodque papyrus ait, virgula plana valet.

GLOSSAIRE ISLANDAIS.

En Islandais.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
AAT.	Eetinge.	Le Manger.	Comestio.
AATT.	Ik Heb Geéeten.	J'ai Mangé.	Comedi.
AATTA ou EIGHT.	Acht.	Huit.	Octo.
ADALL.	Adel.	Noblesse.	Nobilitas.
ÆDUR.	Ader.	Veine.	Vena.
ÆRA.	Eer.	Honneur.	Honos.

(1) Tom. I, part. 3, pag. 3. *Grammaticæ Islandicæ Rudimenta, per Runolfum Jonam, cum additamentis Hickesii.*

Adjungit vir doctus : *Litteras lingua Islandica duplices habet, veteres et novas. Veteres* runer *dictas felici successu . . . . vindicavit celeberrimus Wormius, opere cui Titulum fecit :* Litteratura Runica.

(2) Venantius Fortunatus, L. 6, carm. 18, tom. VI, edit. Pisaur. 1766, pag. 228.

En Islandais.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
ÆRN.	Arend.	Aigle.	Aquila.
AFFTAN.	Avond.	Soir.	Vesper.
AKUR.	Akker.	Champ.	Ager.
ANDLIT.	Aenzigt.	Visage.	Facies.
APE.	Aep.	Singe.	Simius.
ASKA.	Assche.	Cendre.	Cinis.
AUGA.	Oog.	Œil.	Oculus.
AUGLIT.	Aenzigt.	Visage.	Facies.
BAD.	Bad.	Bain.	Balneum.
BÆD, BÆDAN, BODUN.	Bode.	Messager.	Nuncius.
BÆN.	Beéde.	Prières.	Preces.
BAKARE.	Bakker.	Boulanger.	Pistor.
(EG) BAKA.	(Ik) Bak.	Je fais cuire.	Coquo.
BAND.	Band.	Lien.	Ligamen.
BARD.	Boord.	Bord.	Extremitas rei.
BAUN.	Boon.	Féve.	Faba.
BED.	Bed.	Lit.	Lectus.
BENDE.	Binden (met wischen).	Lier (avec de l'osier).	Vico.
BIÆRN.	Beêr.	Ours.	Ursus.
BID.	(Ik) Bid.	Je prie.	Precor.
BIDIA.	Bidden.	Prier.	Precari.
BIND.	Ik bind.	Je lie.	Ligo.
BINDA.	Binden.	Lier.	Ligare.
BIOOR.	Bier.	Bierre.	Cerevisia.
BLAASA.	Blaezen.	Souffler.	Flare,
BLAD.	Blad.	Feuille.	Folium.
BLÆS.	Ik Blaes.	Je souffle.	Flo.
BLINDUR.	Blind.	Aveugle.	Cæcus.
BLOCK.	Blok.	Tronc.	Truncus.
BLOMA.	Bloem.	Fleur.	Flos.

En Islandais.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
BLOOD.	Bloed.	Sang.	Sanguis.
BRAUD.	Brood.	Pain.	Panis.
BREF.	Brief.	Lettre.	Litteræ.
BRENNE.	Ik Brand.	Je Brûle.	Uro.
BROOK.	Broek.	Culottes.	Braccæ.
BRUDGUME.	Bruydegom.	Fiancé, Epoux.	Sponsus.
BY.	Bie.	Abeille.	Apis.
BYT.	Ik Byt.	Je mords.	Mordeo.
(AD) BYTA.	Byten.	Mordre.	Mordere.
DAAD.	Daed.	Vertu.	Virtus.
DÆLE, DÆLUR.	Dal.	Vallée.	Vallis.
DAGUR.	Dag.	Jour.	Dies.
DANS.	Dans.	Danse.	Choreæ.
DAUDE.	Dood.	Mort.	Mors.
DAUDUR.	Dooden.	Mort.	Mortuus.
DAUFUR.	Doof.	Sourd.	Surdus.
DIMMER.	Donker.	Obscur.	Obscurus.
DOOTER.	Dogter.	Fille.	Filia.
DRAUGUR.	Gedrogt.	Spectrum.	Spectre.
DRAUMUR.	Droom.	Rêve.	Somnium.
DRIT.	Drek.	Excrément.	Excrementum.
DUFA.	Duyve.	Pigeon.	Columba.
DYR.	Deur.	Porte.	Janua.
DYR.	Dier.	Animal.	Animal.
DYR.	Duer.	Cher.	Pretiosus.
EG.	Ik.	Moi.	Ego.
EGG.	Ey.	Œuf.	Ovum.
EGG.	Sneé.	Tranchant.	Acies.
EIGN, EIGA.	Eygendom.	Propriété.	Possessio.
EINGEL.	Engel.	Ange.	Angelus.

En Islandais.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
ELLEFN.	Elf.	Onze.	Undecim.
ENDE.	Eynde.	Fin.	Finis.
EPLE.	Appel.	Pomme.	Pomum.
ET.	Ik Eet.	Je Mange.	Comedo.
EYN, EIN, EITT.	Een, Eene.	Un, Une.	Unus, Una, Unum.
EYRA.	Oor.	Oreille.	Auris.
FAAR.	Gevaer.	Danger.	Periculum.
FADER.	Vader.	Père.	Pater.
FÆDE, FOODR.	Voeder.	Fourrage.	Pabulum.
FALL.	Geval.	Evénement.	Casus.
FALLA.	Vallen.	Tomber.	Cadere.
FEITUR.	Vet.	Gras.	Pinguis.
FIANDE.	Vyand.	Ennemi.	Hostis.
FILGE.	Volgen.	Suivre.	Comitari.
FINGUR.	Vinger.	Doigt.	Digitus.
FISKUR.	Visch.	Poisson.	Piscis.
FLAGG.	Vlag.	Pavillon.	Vexillum navium.
FLASKA.	Flasche.	Bouteille.	Lagena.
FLECKUR.	Vlek.	Tache.	Macula.
FLOO.	Vlooy.	Puce.	Pulex.
FLY.	Ik Vlugt.	Je Fuis.	Fugio.
FLYG.	Ik Vlieg.	Je Vole.	Volo.
FLYT.	Ik Vloeye.	Je Coule.	Fluo.
FOLK, FOOLK.	Volk.	Peuple.	Populus.
FRIDUR.	Vrede.	Paix.	Pax.
FROST.	Vorst.	Gelée.	Gelu.
FRYDUR.	Fraey.	Joli.	Pulcher.
FUGL.	Vogel.	Oiseau.	Avis.
FULLUR.	Vol.	Rempli.	Plenus.
FYLGD.	Gevolg.	Suite.	Comitatus.

En Islandais.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
GAAS.	Gans.	Oie.	Anser.
GALGE.	Galg.	Potence.	Patibulum.
GALL.	Gal.	Fiel.	Fel.
GANGA.	Gaen.	Aller.	Ire.
GAPE.	Ik Gaep.	Je Bâille.	Hio.
GARN.	Garen.	Fil.	Filum.
GAT.	Gat.	Trou.	Foramen.
GEF.	Ik Geéf.	Je Donne.	Dono.
GEIT.	Geyt.	Chèvre.	Capra.
GILLDE.	Gelt, Prys.	Argent, Prix.	Pretium.
GIRND.	Begeerte.	Désir.	Cupido.
GLANS.	Glans.	Splendeur.	Splendor.
GLAS, GLER.	Glas.	Verre.	Vitrum.
GOODUR, GOOD, GODT.	Goed.	Bon, Bonne.	Bonus, Bona, Bonum.
GRÆ.	Ik Groeye.	Je Germe.	Germino.
GRÆF.	Graf.	Tombeau.	Sepulchrum.
GRÆNN.	Groen.	Vert.	Viridis.
GRAFA.	Graeven.	Creuser.	Fodere.
GRAS.	Gras.	Herbe.	Gramen.
GREF.	Ik Graeve.	Je Creuse.	Fodio.
GREIP.	Greép.	Poignée.	Sinus digitorum.
GRUGG.	Grauw.	Populace.	Fex.
GRUND.	Grond.	Fonds.	Fundus.
GRYP.	Ik Gryp.	Je Prends.	Prehendo.
GUD.	God.	Dieu.	Deus.
GULL.	Goud.	Or.	Aurum.
HAANGE.	Ik Hange.	Je Pends.	Pendeo.
HAAR.	Hair.	Cheveu.	Crinis.
HÆND.	Hand.	Main.	Manus.
HÆNE.	Hinne.	Poule.	Gallina.

En Islandais.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
HÆRN.	Horn.	Corne.	Cornu.
HÆSE.	Heeschcyd.	Enrouement.	Raucitas.
HÆSTUGUR.	Haestig.	Vîte.	Præceps.
HAFA.	Hebben.	Avoir.	Habere.
HAGL.	Hagel.	Grêle.	Grando.
HALS.	Hals.	Col.	Collum.
HEILAGUR.	Heylig.	Saint.	Sanctus.
HEITE.	Ik Heet.	Je me Chauffe.	Calefacio.
HEITE.	Ik Heet.	Je me Nomme.	Vocor.
HEL.	Hel.	Enfer.	Infernus.
HER.	Heir.	Armée.	Exercitus.
HIARTA.	Hert.	Cœur.	Cor.
HIMENN.	Hemel.	Ciel.	Cœlum.
HITE.	Hitte.	Chaleur.	Calor.
HLAUP.	Loop.	Cours.	Cursus.
HOFFUD.	Hoofd.	Tête.	Caput.
HOLA.	Hol.	Trou.	Specus.
HOORA.	Hoer.	Putain.	Meretrix.
HOOSTE.	Hoest.	Toux.	Tussis.
HRAFN.	Raeve.	Corbeau.	Corvus.
HREGG.	Regen.	Pluie.	Pluvia.
HREINN.	Reyn.	Pur.	Purus.
HUNDUR.	Hond.	Chien.	Canis.
HUS, HUUS.	Huys.	Maison.	Domus.
INNRE.	Innerste.	Intérieur.	Intimus.
IS.	Ys.	Glace.	Glacies.
KANNA.	Kanne.	Cruche.	Cantharus.
KAUPE.	Ik Koop.	J'Achète.	Emo.
KEM.	Ik Kom.	Je Viens.	Venio.
KIF.	Gekyf.	Querelle.	Contentio.

En Islandais.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
KISTA.	Kiste.	Coffre.	Cista.
KLÆDE.	Kleed.	Habit.	Vestis.
KLYF.	Ik Klief.	Je Fends.	Scindo.
KLOFE.	Klove.	Fente.	Fissura.
KOL.	Kol.	Charbon.	Carbo.
KOMPAAN.	Kompagnon.	Compagnon.	Sodalis.
KONGUR.	Koning.	Roi.	Rex.
KUEL.	Ik Kwel.	Je vexe.	Crucio.
KUNNA.	Kennen.	Savoir.	Scire.
KYS.	Ik Kies.	Je Choisis.	Eligo.
LAAG.	Laegte, Leegte.	Vallée.	Vallis.
LAANGUR, LANGUR.	Lang.	Long.	Longus.
LAGUR.	Laeg, Leeg.	Bas.	Humilis.
LAMB.	Lam.	Agneau.	Agnus.
LAND.	Land.	Terre.	Terra.
LATUNGUR.	Laetdunkende.	Ambitieux.	Ambitiosus.
LAUN.	Loon.	Récompense.	Præmium.
LEDUR.	Leer.	Cuir.	Corium.
LEGUR.	Leger.	Armée.	Exercitus.
LOF.	Lof.	Eloge.	Laus.
LOFA.	Ik Loove.	Je Loue.	Laudo.
LUNGA.	Longer.	Poumon.	Pulmo.
LUS.	Luys.	Pou.	Pediculus.
MAGT.	Magt.	Pouvoir.	Potentia.
MARKA.	Ik Merke.	Je Marque.	Signo.
MEGURD.	Magerheyd.	Maigreur.	Macies.
MERKE.	Merke.	Signe.	Signum.
MYLA.	Myl.	Mille.	Milliare.
MOODER.	Moeder.	Mère.	Mater.
MOOR.	Modder.	Boue.	Cœnum.

En Bretagne.	En Normand.	En Français.	En Latin.
MORD.	Moord.	Meurtre.	Cædes.
MORGUN.	Morgen.	Matin.	Mane.
MUNKUR.	Munnik.	Moine.	Monachus.
MUNNUR.	Mund.	Pur.	Purus.
MUUS.	Muys.	Souris.	Mus.
NAAL.	Naeld.	Aiguille.	Acus.
NABLE.	Navel.	Nombril.	Umbilicus.
NADUR.	Adder.	Couleuvre.	Coluber.
NAFN.	Naem.	Nom.	Nomen.
NAKENN.	Nackt.	Nud.	Nudus.
NEDRE.	Neder.	Bas.	Inferior.
NEF, NES.	Neus.	Nez.	Nasus.
NEMA.	Neeman.	Prendre.	Capere.
NORDUR.	Norden.	Nord.	Septentrio.
NUNNA.	Nonne.	Religieuse.	Monialis.
NY.	Nieuw.	Nouveau.	Novus.
NYU.	Negen.	Neuf.	Novem.
OIK.	Joe.	Joug.	Jugum.
OIRD.	Woord.	Mot.	Verbum.
OERN.	Arend.	Aigle.	Aquila.
OFFN.	Oven.	Four.	Fornax.
OFFRA.	Le Offer.	L'Offre.	Offero.
PENINGER.	Penningen.	Monnaie.	Pecunia.
PENNE.	Penne.	Plume.	Calamus.
PITTUR.	Pitt.	Puits.	Puteus.
PLAAGA.	Plaag.	Calamité.	Calamitas.
PHORKAN.	Prædikatie.	Sermon.	Concio.
PYLA.	Pyl.	Dard.	Jaculum.
PYNE.	Le Pynige.	Le Tourmente.	Crucio.
PYPA.	Pype.	Pipe.	Fistula.

En Islandais.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
RAUDUR.	Rood.	Rouge.	Ruber.
RAUS.	Geraes.	Verbiage.	Garrulitas.
REGN.	Regen.	Pluie.	Pluvia.
REYSA.	Reys.	Voyage.	Iter.
RIDDARE.	Ridder.	Cavalier.	Eques.
SAAD.	Zaed.	Grain.	Granum.
SÆDE.	Zaed.	Semence.	Semen.
SÆTLEIKE.	Zoetigheyd.	Douceur.	Dulcedo.
SANDUR.	Zand.	Sable.	Arena.
SEIGE.	Ik Zeg.	Je Dis.	Dico.
SENDE.	Ik Zend.	J'Envoie.	Mitto.
SET.	Ik Zet.	Je Mets.	Pono.
SIGD.	Sikkel.	Faulx.	Falx.
SIOE.	Zeven.	Sept.	Septem.
SIT.	Ik Zit.	Je m'Asseois.	Sedeo.
SKADE.	Schaede.	Tort.	Damnum.
SKER.	Ik Scheêr.	Je rase.	Tondeo.
SKIL.	Verschil.	Distinction.	Distinctio.
SKIP.	Schip.	Vaisseau.	Navis.
SKRIFARE.	Schryver.	Ecrivain.	Scriba.
SKRUM.	Roem.	Vanterie.	Jactantia.
SKUUM.	Schuym.	Ecume.	Spuma.
SKYN.	Ik Schyn.	Je Brille.	Fulgeo.
SLAA.	Slaen.	Frapper.	Verberare.
SLOT.	Slot.	Forteresse.	Arx.
SMAA.	Smaeden.	Mépriser.	Temnere.
SMYR.	Ik Smyr.	J'Oins.	Ungo.
SNIOOR.	Sneeuw.	Neige.	Nix.
SOD.	Sop.	Jus.	Jusculum.
SONUR.	Zoon.	Fils.	Filius.

En Irlandois.	*En Flamand.*	*En François.*	*En Latin.*
SPEIGELL.	Spiegel.	Miroir.	Speculum.
SPIL.	Spel.	Jeu.	Lusus.
SPŒR.	Speur.	Trace.	Vestigium.
SPORE.	Spoor.	Eperon.	Calcar.
SPOTT.	Spot.	Railerie.	Ludibrium.
SPY.	Ik Spouw.	Je Vomis.	Vomo.
STADA.	Statie.	Station.	Statio.
STADUR.	Stad.	Ville.	Urbs.
STANDO.	Staen.	Être debout.	Stare.
STEIRN.	Steen.	Pierre.	Lapis.
STEND.	Ik Stae.	Je Suis Debout.	Sto.
STERKUR.	Sterk.	Fort.	Fortis.
STIARNA.	Sterre.	Etoile.	Stella.
STILLE.	Ik Stil.	Je Calme.	Sedo.
STAANGUR, STRAUNG.	Streng.	Rigide.	Rigidus.
STORMUR.	Storm.	Tempête.	Tempestas.
STRÆND.	Strand.	Bord de la Mer.	Ora Maris.
STRYD.	Stryd.	Guerre.	Bellum.
SUARTUR.	Zwart.	Noir.	Niger.
SUMAR.	Zomer.	Eté.	Æstas.
SVER.	Ik Zweer.	Je Jure.	Juro.
SVERD.	Zweerd.	Epée.	Ensis.
SYD.	Ik Zied.	Je Fais Bouillir.	Coquo.
SYKE.	Ziekte.	Maladie.	Morbus.
SYNDGA.	Ik Zondig.	Je pèche.	Pecco.
SYNG.	Ik Zing.	Je chante.	Cano.
SYSTER.	Zuster.	Sœur.	Soror.
TÆND.	Tand.	Dent.	Dens.
TAL.	Getal.	Nombre.	Numerus.
TALA.	Ik Tael.	Je Parle.	Loquor.

En Islandais.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
TAUNG.	Tang.	Tenaille.	Forceps.
TEL.	Ik Tel.	Je Compte.	Numero.
TOOLFF.	Twalf.	Douze.	Duodecim.
TORFF.	Turf.	Tourbe.	Cespes.
TRED.	Ik Treed.	Je Marche.	Tero.
TUEIR.	Twee.	Deux.	Duo.
TURN.	Toren.	Tour.	Turris.
TYU.	Thien.	Dix.	Decem.
UGLA.	Uyl.	Hibou.	Noctua.
ULFFUR.	Wulf.	Loup.	Lupus.
UNGE.	Jong.	Petit d'un Animal.	Pullus.
UNGUR.	Jongen.	Garçon.	Puer.
VAGN.	Wagen.	Chariot.	Currus.
VARME.	Warmte.	Chaleur.	Calor.
VEF.	Ik Weef.	Je Fais de la Toile.	Telam Texo.
VEGUR.	Weg.	Chemin.	Via.
VEK.	Ik Wek.	J'Excite.	Excito.
VENDE.	Ik Wend.	Je Tourne.	Verto.
VIF.	Wyf.	Femme.	Fæmina.
VILLD.	Wil.	Volonté.	Voluntas.
VINDUR.	Wind.	Vent.	Ventus.
VYN.	Wyn.	Vin.	Vinum.
VYS.	Wys.	Savant.	Sapiens.

Merveilleuse analogie entre l'ancienne langue Persane et la Tudesque.

La ressemblance étonnante de ces deux langues, en usage dans des pays éloignés les uns des autres par des distances immenses, a tellement frappé plusieurs Savans distingués (1), qu'ils ont formé des listes de mots pour les comparer les uns avec les autres. Je les ai recueillis dans divers Auteurs renommés. Voici ceux que j'ai découverts dans Juste-Lipse (2).

En Persan.	*En Tudesque.*	*En Français.*	*En Latin.*
AVAR.	Over.	Au-dessus, Au-delà.	Super.
AVAL.	Aenval.	Commencement.	Initium.
ACHTERRATZ.	Achterraedt.	Circonspection.	Cautio.
BAND.	Band.	Lien.	Vinculum.
BERADAR.	Broeder.	Frère.	Frater.
BATSA.	Basser (Kleinen Hond).	Petit Chien.	Catulus.
BEGRYST.	Bekreéten.	Eploré.	Lacrymabundus.
CAH.	Caf.	Paille.	Palea.
CAL.	Cael.	Chauve.	Calvus.
CASTI.	Casse.	Caisse.	Cista.
CEBAR.	Gebaer (Gerugt, Getier).	Bruit.	Rumor.
CODA.	God.	Dieu.	Deus.
DANDAN.	Tand.	Dent.	Dens.
DARE.	Deure, ou Doore.	Porte.	Porta.
DOCHTAR.	Dochter.	Fille.	Filia.

(1) *Hanc utriusque linguæ harmoniam, quæ omnibus temporibus doctissimos viros in stuporem rapuit, si quis casu factam contendat, nec ille parum harmonice factus est.* Vide Glossar. Wachteri, in Præfatione, p. xviii.

(2) Justus Lipsius, tom. II, Epist. Centes. III, ad Belgas, pag. 501, in-fol.

En Persan.	*En Tudesque.*	*En Français.*	*En Latin.*
DROG.	Bedrog.	Fourberie.	Fraus.
FADAR.	Vader.	Père.	Pater.
GARM.	Gram.	Fâché.	Iratus.
GARPH.	Graf (1).	Fosse.	Profundum.
GRIFT.	Begrypt.	Il l'a Compris.	Tenuit.
JOCK.	Jock.	Joug.	Jugum.
MADAR.	Moeder.	Mère.	Mater.
MADACH.	Maegd.	Vierge.	Femella.
MACH.	Maen.	Lune.	Luna.
NA.	Nee.	Non.	Non.
NAM.	Naem.	Nom.	Nomen.
NAU.	Neu, Nieuw.	Nouveau.	Novus.
NEBER.	Neve.	Neveu.	Nepos.
NAZDIC.	Naesten.	Proche.	Propinquus.
PHRISTAR.	Vrydster.	Maîtresse.	Amasia.
STAR.	Sterre.	Etoile.	Stella.

Raulinghien avait composé un Glossaire en Persan, d'après un Pentateuque traduit en cette langue, où Marnix de Sainte-Aldegonde a puisé les mots suivans (2) :

En Persan.	*En Tudesque.*	*En Français.*	*En Latin.*
AVAR.	Over.	Au-dessus.	Super.
BAND.	Band.	Lien.	Vinculum.
DÆR.	Deure.	Porte.	Janua.

(1) Transpositione litteræ, ut sæpius. Lipsius, ibidem.

(2) *Collegit Raphelingius ex Pentateucho Persico Lexicon Persicum, ex quo Philippus Marnixius Sant-Aldegondius sequentes dictiones exscripsit.* Vide Abrahami Vandermilii Opusculum, cui titulus, *Lingua Belgica*, Lugduni Batavorum, 1612, pag. 50 et 51.

En Persan.	En Tudesque.	En Français.	En Latin.
DOCHTAR.	Dochter.	Fille.	Filia.
[illegible].	Bedrog.	Fourberie.	Fraus.
FRISTAR.	Vrydster.	Maîtresse.	Amasia.
HY.	Hy.	Lui.	Ille.
JOCK.	Jock.	Joug.	Jugum.
KAEL.	Kael.	Chauve.	Calvus.
MADER.	Moeder.	Mère.	Mater.
MEN.	Myn.	Le Mien.	Meum.
MUS.	Muys.	Souris.	Mus.
PHADER.	Vader.	Père.	Pater.
STHAR.	Sterre.	Etoile.	Stella.
VAST.	Vast.	Ferme.	Firmum.

Suivent les mots Persans que Wachterus (1), dans la Préface de son Glossaire, nous a laissés, d'après le savant Jean Clodius, Professeur à l'Université de Leipzig.

En Persan.	En Tudesque.	En Français.	En Latin.
BEND.	Band.	Lien.	Vinculum.
BERBER.	Barbier.	Barbier.	Tonsor [illegible].
BRETER.	Beter.	Meilleur.	Melior.
BRADER.	Broeder.	Frère.	Frater.
[illegible].	[illegible].	Dieu.	Deus.
DENDAN.	Dank.	Dent.	Dens.
DER.	Deure.	Porte.	Janua.
DOCHTER.	Dochter.	Fille.	Filia.
DRUG.	Bedrog.	Fourberie.	Fraus.
ENDER.	Onder.	Entre.	Inter.

(1) Wachterus, de Persianis, n. [illegible].

En Persan.	*En Tudesque.*	*En Français.*	*En Latin.*
EST.	Is.	C'est.	Est.
ESTADEN.	Staen.	Être debout.	Stare.
GHELI.	Keél.	Gosier.	Guttur.
GHIRIFTEN.	Grypen.	Enlever.	Rapere.
GHIRISTEN.	Kryten.	Pleurer.	Flere.
JUK.	Jock.	Joug.	Jugum.
KHAH.	Kaf.	Paille.	Palea.
KHAL.	Kael.	Chauve.	Calvus.
KISTI.	Kiste.	Coffre.	Cista.
LIB.	Lippe.	Lèvre.	Labia.
MADEH.	Maegd.	Jeune Fille.	Puella.
MADER.	Moeder.	Mère.	Mater.
MAH.	Maen.	Lune.	Luna.
MEN.	Myn.	Le Mien.	Meum.
MUSCH.	Muys.	Souris.	Mus.
NAF.	Navel.	Nombril.	Umbilicus.
NAM.	Naem.	Nom.	Nomen.
NEH.	Neen.	Non.	Non.
NEU.	Nieuw.	Nouveau.	Novus.
NU.	Negen.	Neuf.	Novem.
PADER.	Vader.	Père.	Pater.
SAZDEN.	Setten.	Mettre.	Ponere.
SCHESCH.	Ses.	Six.	Sex.
STAREH (1).	Sterre.	Etoile.	Stella.
TONDER.	Donder.	Tonnerre.	Tonitrum.

(1) Si dans les mots Persans, recueillis par divers Philologues, il se trouve de la différence dans l'orthographe, comme *Star*, *Stahr*, *Stareh*, etc., il faut l'attribuer à l'accent ou à la prononciation des pays d'où on les a tirés.

Pelloutier, dans son Histoire des Celtes (1), a aussi formé une liste de quelques mots Persans, tirés de divers Auteurs: mais on les trouve compris dans les recueils que nous avons donnés ci-dessus.

Des Savans observent que les verbes des mots, tant Persans que Tudesques, se terminent ordinairement en *en*, et les comparatifs en *er*.

On peut regarder comme un axiome incontestable, dit un Auteur moderne (2), que tous les peuples qui parlent, soit la même langue, soit des langues ayant entre elles une analogie caractéristique, non seulement par l'identité des mots, mais sur-tout par celle des formes grammaticales et de la construction, ont originairement formé la même nation, quel que soit l'intervalle qui sépare aujourd'hui leurs demeures, ou la différence qu'on remarque entre leurs mœurs respectives. Rechercher cette analogie est un objet très-intéressant pour l'Histoire: mais, pour parvenir à la vérité, il faut parcourir une route semée d'écueils, au milieu desquels on court fréquemment risque d'échouer, si la lumière d'une saine critique ne prête pas ses secours. Beaucoup de mots analogues se retrouvent dans les langues de peuples entre lesquels il n'existe plus aucun rapport, soit que ces mots proviennent de langues primitives dont il nous est impossible de suivre la filiation, soit par quelque autre raison inconnue. Telle est l'espèce d'identité, dit le savant Eccard (3), que l'on remarque entre le Tudesque et le Persan, et qui paraît

(1) Pelloutier, tom. I, L. I, pag. 329 et 330.

(2) Schœll, *Tableau des Peuples, etc.*, pag. 12 et 13.

(3) En quæ nobis in hac materie tradit doctissimus Jo. Georgius Eccardus, in Histor. Studii Etymolog. Ling. German., pag. 210, edit. Hanoveræ, 1711: *Hanc opinionem verosimiliorem reddiderat Joh. Elichmannus .... linguæ Persicæ peritissimus, qui multo studio tandem compererat, ex eadem origine fluxisse Germanicam et Persicam linguam, ad hanc conjecturam illum ducente infinita vocum copia utriusque linguæ communium, sed et verbis similiter terminatis, eodem modo compositis, aliisque argumentis, ut de eo hoc ipse Salmasius in Præfatione Versionis Arabicæ Tabulæ Cebetis ab Elichmanno elaboratæ testatur. Quin et Claudius Salmasius in Libro de lingua Hellenistica scripserat, Persica seu Parthica, quæ et ipsa Auctores originis habeant Scythas, infinitas proferre voces, quæ eædem repperiantur in Græca pariter et Teutonica dialecto.*

prouver que les racines de ces deux langues sont sorties d'un même fonds, à une époque où les Celtes, les Germains et les Thraces, peuples dont descend probablement toute la population de l'Europe, n'avaient point encore abandonné l'ancien berceau du genre humain. M. F. Schlegel (1) a démontré une ressemblance frappante de la langue Samscrite (2) avec le Persan et l'Allemand. Il a fait voir que cette analogie ne se trouve pas seulement dans un très-grand nombre de racines évidemment prises du Samscrit, mais, ce qui est bien plus décisif, qu'elle existe dans la structure intérieure, dans la flexion des cas de la déclinaison, dans la formation des personnes et des temps de la conjugaison, dans la composition des mots au moyen des particules, dans les syllabes dérivatives, etc. M. Schlegel remarque que le Samscrit a plus d'analogie avec le dialecte de la Basse-Allemagne qu'avec celui de l'Allemagne-Supérieure. M. Schœll (3) ajoute que M. Malte-Brun, qui à beaucoup d'autres connaissances réunit celle des idiomes Scandinaves, lui a dit qu'elle est bien plus prononcée encore entre le Samscrit et la langue Islandaise de l'Edda.

(1) Dans son Ouvrage intitulé: *Uber die Sprache und Weisheit der Indier*, Heidelberg, 1808, in-8°. Suivant cet Auteur, non seulement les langues Germaniques et le Persan, mais aussi le Grec et le Latin descendent d'une souche commune.

(2) L'ancienne langue Indienne, dite Samscrite.

(3) M. Schœll, dans l'Introduction, pag. 14 et 15.

La langue de la Chersonèse Taurique est peu différente de la Flamande.

Voici maintenant la singulière conformité de la langue des habitans de la Chersonèse Taurique (1) avec celle des Belges, au rapport du Baron de Busbec, Ambassadeur à Constantinople, au seizième siècle. Ce savant Diplomate ayant montré le désir de connaître des personnes de cette nation, on lui amena deux de leurs députés arrivés par hasard à Constantinople. Après leur avoir fait plusieurs questions sur les mœurs et les usages de leur pays, il vint à leur langue, qu'il trouva peu différente de l'idiome Tudesque. Voici une partie des mots qu'ils ont rapportés.

Langue de la Chersonèse.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
ALT.	Oud.	Vieillard.	Senex.
APPEL.	Appel.	Pomme.	Pomum.
BARS.	Baerd.	Barbe.	Barba.
BOGA.	Boóg.	Arc.	Arcus.
BREEN.	Braeden.	Rôtir.	Assare.
BROE.	Brood.	Pain.	Panis.
BRUDER.	Broeder.	Frère.	Frater.
BRUNNA.	Bron.	Source.	Fons.
CRITEN.	Kryten.	Pleurer.	Flere.
FISCI.	Visch.	Poisson.	Piscis.
FYDER.	Vier.	Quatre.	Quatuor.
GEEN.	Gaen.	Aller.	Ire.

(1) La Chersonèse Taurique est aujourd'hui la presqu'île de la Petite Tartarie. Elle a appartenu d'abord aux Génois, qui y avaient envoyé des colonies. En 1455, les Turcs la prirent. Les habitans de cette île, avant que les Génois y abordassent, étaient fort cruels.

Langue de la Chersonèse.	*En Flamand.*	*En Français.*	*En Latin.*
GOLTZ.	Goud.	Or.	Aurum.
HANDA.	Hand.	Main.	Manus.
HOEF.	Hoofd.	Tête.	Caput.
HUS.	Huys.	Maison.	Domus.
KOMMEN.	Komen.	Venir.	Venire.
KOR.	Koorn.	Blé.	Triticum.
LACHEN.	Lachen.	Rire.	Ridere.
MIERA.	Mier.	Fourmi.	Formica.
MINE.	Maen.	Lune.	Luna.
OEGHENE.	Oog.	Œil.	Oculus.
PLUT.	Bloed.	Sang.	Sanguis.
REGHEN.	Regen.	Pluie.	Pluvia.
RINCK, RINGO.	Rinck.	Anneau.	Annulus.
SALT.	Zout.	Sel.	Sal.
SCHIETEN.	Schieten.	Tirer des flèches.	Mittere sagittas.
SCHUUSTER.	Zuster.	Sœur.	Soror.
SCHLIPEN.	Slaepen.	Dormir.	Dormire.
SEVENE.	Zeven.	Sept.	Septem.
SILVER.	Zilver.	Argent.	Argentum.
SINGHEN.	Zingen.	Chanter.	Cantare.
STUL.	Stoel.	Siége.	Sedes.
STERN.	Sterre.	Etoile.	Stella.
SUNE.	Son.	Soleil.	Sol.
TAG.	Dag.	Jour.	Dies.
THURN.	Deure.	Porte.	Janua.
WAGHEN.	Wagen.	Chariot.	Currus.
WINGART.	Wyngaerd.	Vigne.	Vinea.
WINTCH.	Wind.	Vent.	Ventus.

Je ne puis cependant, dit Busbec (1), sur ce que j'en ai appris, décider si ces peuples sont Goths ou Saxons. S'ils sont Saxons, il y aurait lieu de croire qu'ils sont venus habiter ce pays du temps de Charlemagne, qui dispersa les Saxons dans toutes les parties, pour ainsi dire, de l'univers. Je fonde cette opinion sur ce que toutes les villes de Transilvanie sont habitées par des Saxons d'origine. Peut-être que Charlemagne aura fait passer dans des pays plus éloignés que ces villes, ceux qui étaient les plus indomptables, et qui seront arrivés jusque dans la Chersonèse. A cette raison j'ajoute la Religion Chrétienne qu'ils professent encore. S'ils sont Goths, c'est que cette nation ayant autrefois habité ces régions qui sont voisines des Gétes, et étant très-belliqueuse, elle aura poussé ses conquêtes jusque dans la Chersonèse ; mais je ne vois dans ce cas également que des conjectures, et rien d'assez positif pour porter un jugement certain. Voilà tout ce que j'ai appris de la Chersonèse. *Hi Gothi an Saxones sint*, dit-il, *non possum dijudicare. Si Saxones, arbitror eo ductos tempore Caroli Magni, qui eam gentem per varias orbis terrarum regiones dissipavit. Cui rei testimonio sunt urbes Transilvaniæ, hodieque Saxonibus incolis habitatæ. Atque ex iis ferocissimos fortasse longius etiam summoveri placuit in Tauricam usque Chersonesum, ubi quidem inter hostes Religionem adhuc retinent Christianam. Quod si Gothi sunt, arbitror jam olim eas sibi sedes tenuisse Getis proximas. Nec erraturum fortasse, qui sentiat majorem partem ejus intervalli, quod est intra Gothiam insulam et Procopiam, quam hodie vocant, a Gothis aliquando insessam. Hinc diversa Gothorum, Wisigothorum et Ostrogothorum nomina : hinc peragratus orbis victoriis, et seminarium ingens barbaricæ multitudinis. Habes quæ de Taurica Chersoneso ex his Procopiensibus didici* (2).

(1) Vide A. Busbequii omnia quæ extant, Lugd. Batav., ex Officin. Elzevir., 1633, Epist. IV, pag. 323 et sequent. — Consule etiam Jacobi Marchantii Flandriæ Descriptionem, L. 1, pag. 25.

(2) Idem, ibidem, pag. 326.

Apposite hic adfertur quod Ihre, in Procemio Glossarii Suio-Gothici aiebat, commentans in hunc Busbequii locum, pag. v et vi. *Nomen Scythicum illis gentibus*

fuit, teste Ammiano, L. XXII, quæ Tauricam Chersonesum incoluere, et loca Paludi Mæotidi viciniora, quas easdem sedes illis tribuit Æschylus in Prometheo, qui canit :

Et Scythiæ turba,
Quæ terræ extimam regionem
Mæotin tenet Paludem.

.... Ut Tauricam Chersonesum et loca Paludi Meotidæ vicina Scythis propria fuisse, multi veterum perhibent; ita de Gothis idem tradidere alii. Auctorem dabo Stephanum de Urbibus. *Gothi gens olim habitans intra Mæotida, postea se conferens in Thraciam. Invenies eadem apud Jornanden plurimosque alios. Observavit etiam Grotius, in Prolegomenis ad Scriptores Gothicos, quæ Scythis tribuuntur, alibi Gothis assignari. Ita Eunapius Scythas vocat, quos Ammianus Gothos.* Tum ex Busbequii relatione observat Ihre, Tauricam Chersonesum hodie Gothicum habere sermonem, quo utebatur Ulphilas, confertque illum cum Codicis Argentei dialecto.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE.

Introduction.

Les Celtes, les Germains, les Gaulois, Page 1

Le langage des Bretons; au moins de ceux qui occupaient les côtes maritimes opposées à la Gaule, était peu différent de celui des Gaulois, 6

Les Gaulois ont eu l'usage de la même langue du temps de Jules-César, 9

Les débris de cette langue commune paraissent s'être conservés dans l'Armorique ou la Basse-Bretagne, et dans les Provinces de Galles et de Cornouailles en Angleterre, 11

La langue commune des Gaulois n'était pas la langue Grecque, 13

La langue des Gaulois était la Tudesque, quoiqu'il pût y avoir en quelques lieux certains accens, dialectes ou idiomes particuliers, 15

Glossaire de la langue Bretonne d'Angleterre et de la langue Bretonne de France, 20

Pourquoi tant de dialectes différens dans la langue Celtique, Germanique et Gauloise? 27

La langue des Goths était la Tudesque, 86

Glossaire Mœso-Gothique, 88

La langue des Vandales et de plusieurs autres nations barbares était la Tudesque, 99

La langue des Lombards était la Tudesque, 100

La langue des Anglo-Saxons était la Tudesque, 105

La langue Suio-Gothique est un dialecte de la langue Celtique, 106

Glossaire Suio-Gothique, 107

La langue Islandaise est un dialecte de la langue Celtique, 131

Glossaire Islandais, ibid.

Merveilleuse analogie entre l'ancienne langue Persane et la Tudesque, 142

La langue de la Chersonèse Taurique est peu différente de la Flamande. 148

TABLE
ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES.

A.

Aborigènes, vii Introd.; xviii ibid.

Adel, 32.

Adelinga, 32.

Adelingus, 32, 70.

Aenlot, 33.

Aerthum, 59.

Airtha, 88.

Airthai, 59.

Alains, viii, Introd.

Alaric, 87.

Albion, Angleterre, 7.

Alboin, Roi des Lombards, 101. Il tua Cunimonde, Roi des Gépèdes, et lui ôta la tête pour en faire une coupe, *ibidem*.

Aleu, 33.

Allaize, 88.

Allobroges, 41.

Allobriga, 40.

Allobryges, 41.

Alode, 33.

Amagetobriga, 40.

Amalaric, 87.

Ambacht, 34.

Ambacti, 33. Ce mot est d'origine Gauloise, 34.

Ambachts-man, 34.

Ambascia, 34.

Ambasiatum, 34.

Ambiorix, 11.

Amtmann, 34.

Andomatunum, 49.

Angles (Les), 59.

Anglo-Saxons. La langue des Anglo-Saxons était la Tudesque, 105.

Annon (Saint). Rhythmus Teuton, composé entre le onzième et le douzième siècles, en l'honneur de Saint Annon, xxi, Introd.

Antonius Primus avait porté dans son enfance le surnom de *Beccus*, 37.

Aquæ Calidæ, 8.

Argaid, *Arga*, nom injurieux, 104. Le synonyme d'*arg*, en Flamand, est *quaed*, 104.

Arialdunum, 49.

Armoricains (Les) et les habitans des Provinces de Galles et de Cornouailles parlaient la même langue, 12.

Arrière-Ban, 35.

Arton, 68.

Assemblées générales, très-fréquentes chez les Gaulois, 9.

Assenède, 34.

Athelunus, 32.

Atrebatii, Atrébates, 9.

Atrebates. Il y eut des Atrébates dans la Grande-Bretagne, xv, Introd.

Attila, viii, Introd.

Augustodunum, 49.

Avions (Les), 59.

Austrasii, 60.

Austreleudi, 69.

Autun, xvi, Introd.

Auvergnats (Les), 31.

Axel, 34.

Axellodunum, 49.

B.

Ban, 34.

Bandum. Ce mot signifie, dans la langue des Lombards, bannière, 101.

Bannus, 34.

Banwerc, 36.

Barca, 36.

Bardo-Cucullus, 36. Mot Gaulois, 37.

Barge, 36.

Barque, 36.

Basse-Bretagne. Il s'est conservé dans la Basse-Bretagne beaucoup de mots de l'idiome Celtique, 12.

Bastarnes (Les) appartenaient à la Germanie, 18.

Batavodurum, 64.

Baudobrica, 40.

Bébryges, 41.

Bec. Cité dans Suétone dans le même sens que nous le prenons encore aujourd'hui, xvi, Introd.

Beccus, 37. Mot Gaulois, 37. Surnom donné à *Antonius Primus*, 37. Suétone en fait mention, 37.

Beeste-gelt, 55.

Belges. Il y eut des Belges dans la Grande-Bretagne, xv, Introd. La côte de l'Angleterre autrefois habitée par des Belges, 8. Les Belges furent peut-être du nombre des Celtes ou Gaulois, lors de cette mémorable émigration, vers l'an 280 avant la naissance de Jésus-Christ, 16. Les Belges portaient des *braccæ* très-étendus, 38.

Belgius, un des chefs de ces nouveaux colons qui s'établirent dans la Galatie, 16.

Bergues, 34.

Beugel-tassche, 42.

Beutel, 42.

Bivang, 37.

Bladellensis Sala, 77.

Bojorix, 11.

Bolgius. Voyez *Belgius*.

Boniface (Saint), Prédicateur Anglais dans la Belgique, xxi, Introd.

Bougette. Tire son origine de Bolgette, 42.

Bourbourg, 34.

Bourguignons, viii, Introd.

Braccæ. Les Gaulois se servaient d'une sorte de vêtement qu'ils nommaient *braccæ*, 38. Les Gaulois ôtaient leurs *braccæ* pour prendre l'habit de Sénateur, *ibid.* Les *braccæ* étaient non

seulement en usage chez les Gaulois, mais aussi chez les Sarmates, les Scythes et les Mèdes, *ibid.*

Bracco, 39.

Brachiale, 40.

Brachile, 39.

Bretons (Les) de France et les Bretons d'Angleterre parlent encore aujourd'hui la même langue, xxiv, Introd. Elle a beaucoup de ressemblance avec la Germanique ou Tudesque, *ibid.* Le langage des Bretons, au moins de ceux qui occupaient les côtes maritimes opposées à la Gaule, était peu différent de celui des Gaulois, 6. Parfaite ressemblance entre la langue des Bretons et des Gaulois, au rapport de Cambden, 7. Le Breton de France et le Breton d'Angleterre sont des dialectes de la langue Celtique, 19. Les Bretons d'Angleterre et les Bretons de France s'entendent et se parlent sans interprètes, 20. Les Bretons et les Gaulois engraissent leurs terres avec de la margue, 72.

Bria, 40.

Brig. En Flamand, *brugge*, 40.

Briga, 40.

Briva, 40.

Briva-Curretia, 40.

Briva-Isaræ, 40.

Brive-la-Gaillardé, 40.

Brugge. Bruges, en Flandre, 41.

Brunus, 41. Il est dérivé du Flamand *bruyn*, et de l'Allemand *braun*, ibid.

Bryges, 41.

Buccus, 42.

Bulga. Ce mot est Gaulois, 42.

Bunnarium, ou *Bunnuarium*, 43.

Busbec. Ambassadeur à Constantinople, 148.

Buydel, 42.

C.

Cæsarodunum, 49.

Caladunum, 49.

Caligula. Lors de son expédition burlesque contre les Germains, il fit choisir quelques Gaulois, et les obligea d'apprendre le Germain, 30.

Calleva Atrebatum, 8.

Cam, 44.

Camalodunum, 49.

Camburgium, 45.

Cambarius, 44.

Cambridge, 41.

3. Les
étaient
dre ou
as où la
sage est
les Sep-
est ré-

Cauculator. Mot fréquent dans les Capitulaires des Rois de France, 46.

Celtes (Les). Il est très-difficile de déterminer de quelles contrées ces peuples venaient originairement, i, Introd. Les Celtes, les Germains et les Gaulois semblent avoir eu la même origine, et ont vraisemblablement parlé la même langue, iv, Introd. Plusieurs Historiens anciens confondent les Celtes et les Germains, et fixent leur demeure du côté du Rhin, 1. Les Celtes et les Gaulois appelés quelquefois du même nom, *ibid.* Tous les Gaulois étaient Celtes, mais tous les Celtes n'étaient pas Gaulois, 4. Les Celtes et les Scythes parlaient anciennement la même langue, 5. Lors de la mémorable émigration des Celtes ou Gaulois, ceux qui allèrent former leur établissement dans la Galatie, prirent le nom de Gallo-Grecs, 16.

Celtique. Nom donné quelquefois à la Germanie, 3. Plusieurs Historiens ont conservé la dénomination de Celtique à la principale partie des Gaules, 3.

Celtibériens, 5.

Celtoscythes, 5.

Cassel, 34.

Césorix, 11.

Celto-Galatie. Nom donné quelquefois à la Germanie, 3.

Champwic, 44.

Charlemagne. On remarque dans sa vie qu'il y avait sous la domination de ce prince des peuples dont les lois n'avaient pas encore été rédigées par écrit, xii, Introd. Il recueillit les chants barbares des Germains, pour les transmettre à la postérité, xiii, *ibid.* On ne connaît en Tudesque aucun écrit antérieur à l'époque de Charlemagne, xiii, *ibid.*

Charte. Voyez *Diplome.*

Chartres, ville, xvi, Introd.

Chersonèse Taurique. La langue de la Chersonèse Taurique est peu différente de la Flamande, 148. La Chersonèse Taurique est aujourd'hui la presqu'île de la petite Tartarie, *ibid.* Elle a appartenu aux Génois, *ibid.* En 1455, les Turcs la prirent, *ibid.* Les habitans de cette île, avant que les Génois y abordassent, étaient fort cruels, *ibid.* Glossaire de la langue de la Chersonèse Taurique, *ibid.* Busbec doute si les peuples de ces contrées sont Goths ou Saxons, 150. Il y aurait lieu de croire, s'ils sont Saxons, qu'ils sont venus habiter ce pays du temps de Charlemagne, *ibid.* S'ils sont Goths, c'est que cette nation étant très-belliqueuse, elle aura poussé ses conquêtes jusque dans la Chersonèse, *ibid.*

Childebertus, 68.

Chlothacarius, 68.

Chronique de S. Bavon, xxii, Introd.

Chronique de S. Denis, xxii, Introd.

Cinerarii peregrinæ proceritatis, 79.

Cingétorix, 11.

Civitates, 9.

Clausentum, 8.

Cloca. Ce mot est évidemment d'origine Tudesque, 47.

Cloquemannus, 47.

Coggo, *Cogo*, etc. 47.

Colebrook, 8.

Comitia Armata, 9.

Concile de Tours. Par un Canon du troisième Concile tenu dans cette ville, en 813, il est ordonné aux

Evêques de choisir à l'avenir certaines Homélies des Pères pour les réciter dans l'église, et de les faire traduire en langue Romane-Rustique, et en langue Tudesque, xix, Introd.

Cornage, 62.

Cornagium, 62.

Cornouailles (Province de), 11.

Courèze, Fleuve, 40.

Crodunum, 49.

Cucullus, 36.

Cunimonde, Roi des Gépèdes, 101.

Curingiana Sala, 77.

Curretia, Flùvius, 40.

Currus, 46.

D.

Deudorix, 11.

Dialectes. Pourquoi tant de dialectes différens dans la langue Celtique, Germanique et Gauloise? 27. Ce n'est que des différens dialectes qu'il faut entendre ce que disent César, Ammien Marcellin, Strabon, etc., que chaque partie des Gaules avait un langage particulier, 29.

Diplomes (Les) émanés en Flamand ne datent que du 13e siècle, xiii, Introd. On croit communément que la première charte écrite en Flamand est de Henri Ier, Duc de Brabant, et de son fils aîné, en 1229, *ibid.* Les quatre Offices obtinrent leurs coutumes de Thomas, Comte de Flandre et de Hainaut, en Flamand, l'an 1242, xiv. On ne trouve point d'acte public écrit en langue Germanique avant Rudolphe Ier, qui fut élevé à l'Empire en 1273, *ibid.*

Divodunum, 49.

Dombourg. Inscription trouvée parmi les débris d'un temple, près de Dombourg, dans l'île de Walcheren, 73.

Drappus. Ce mot se trouve dès le sixième siècle, 48.

Druides (Les) ne voulaient pas que les sciences dont ils étaient dépositaires devinssent communes, xi, Introd. 14. Les Druides occupaient des chaires à Autun et à Chartres, xxi, Introd. Une Druide Gauloise parle en sa langue à l'Empereur Alexandre Sé-

vère, xvii, Introd. Lorsque les Druides se réunissaient, soit comme Prêtres, soit comme Juges, on ne voit pas qu'ils se soient jamais servi d'aucun truchement, 10.

Dumnac, Angevin, se sauva dans l'Armorique, 11.

Dumnorix, 11.

Dunum. Ce mot signifiait, dans la langue des Gaulois, une hauteur, 48. *Dunum* la même chose que *tunum*, 49.

Duropellum, 50.

Durpilum, 50.

E.

Earth, 60.

Ebrodunum, 49.

Eburobrica, 40.

Edelingus, 32.

Edelman, 32.

Egbert (Saint), Prédicateur Anglais dans la Belgique, xxi, Introd.

Emigration mémorable des Celtes ou Gaulois, 15. Ceux qui allèrent former leur établissement dans la Galatie prirent le nom de Gallo-Grecs, 16.

Ensprack, 41.

Eorthan, 59, 60.

Epinikion du Roi Louis en langue Teutone, xx, Introd.

Eporédorix, 11.

Eprebodunum, 49.

Erden, 59.

Erdo, 60.

Erdu, 59, 60.

Eschivini, 81.

Ethel, 32.

Ethelbaldus, 32.

Ethelingus, 32.

Ethelredus, 32.

Ethelstanus, 32.

Ethelulfus, 32.

Etlidus, 32.

Ettellqute, 32.

Eudoses (Les), 59.

F.

Falcoburgensis Sala, 77.

Fano. Ce mot est dérivé du Tudesque *Fane*, *Vane*, 50. Il signifie une pièce de linge ou d'étoffe, *ibid.*

Fayda, en Flamand, *Veete*, en Français, *Faide*, Inimitié capitale, 51. On nommait encore *Fayda* la vengeance permise par les lois barbares aux parens d'un homme tué, *ibid.* Ce cruel usage existait déjà du temps de Tacite, *ibid.* De sages lois, établies lors de l'institution de nos communes, abolirent totalement dans la Belgique cette détestable coutume, 52.

Feld. Terme propre à l'idiome des Lombards, 101.

Flasco, *Flasca*, se trouvent dans les Auteurs du neuvième siècle, 52.

Fodrum. Il faut chercher dans les langues du Nord l'origine de ce terme, 53.

Forbannire, verbannen, 54.

Forbannitus, verbannen, 54.

Forbannum, dérivé du mot Tudesque *Verban*, 54.

Francs (Les), en entrant dans les Gaules, loin d'abolir la langue vulgaire du pays, y apportèrent la leur, qui était aussi la Germanique, ou Tudesque, xviii, Introd. On compte parmi l'habillement des Francs les *Braccæ*, 38.

Furnes, 34.

Furonensis Sala, 77.

G.

Galates. Ceux que les Grecs ont nommés *Galates*, *Galatæ*, ont été appelés par les Latins *Gaulois*, 6.

Galatia, 16.

Galles (Pays de), 11.

Galli tercentena millia patria egressi, 15 et 16.

Gallo-Græcia, 16.

Ganza. Les Flamands, aussi-bien que les Allemands, nomment encore aujourd'hui les oies *ganzen*, 55. Les Morins nourrissaient une incroyable quantité d'oies, *ibid.* Ils en formaient

des troupeaux avec lesquels ils passaient les Alpes jusqu'à Rome, *ibid.*

Gaulois (Les). Il est très-difficile de déterminer de quelles contrées ces peuples venaient originairement, i, Intr. Les Gaulois ont fait usage de la langue Tudesque, xv, Introd. Les Gaulois et les Celtes appelés quelquefois du même nom, 1. Les mœurs et les usages des Germains et des Gaulois, au rapport des anciens, se ressemblent en tout, 3. Les Gaulois sont issus des Celtes, *ib.* Tous les Gaulois étaient Celtes, mais tous les Celtes n'étaient pas Gaulois, 4. Parfaite ressemblance entre la langue des Gaulois et des Bretons, au rapport de Cambden, 7. Les Gaulois ont eu l'usage de la même langue du temps de Jules-César, 9. Les Gaulois s'avertissent les uns les autres par des cris qu'ils font dans les campagnes, lorsqu'il arrive dans la Gaule quelque chose d'une grande importance, 10. Les Gaulois ont reçu leurs lettres des Grecs, 14. Lors de la mémorable émigration des Gaulois ou Celtes, ceux qui allèrent former leur établissement dans la Galatie, prirent le nom de Gallo-Grecs, *ibid.* Les Gaulois se servaient d'une sorte de vêtement qu'ils nommaient *Braccæ*, 38. Les Gaulois ôtaient leurs *Braccæ* pour prendre l'habit de Sénateur, *ibid.* Les Gaulois se servaient de poches de cuir qu'ils nommaient *Bulga*, 42. Les Gaulois engraissent leurs terres avec de la margne, 72. Chez plusieurs peuples Gaulois et Germaniques, boire dans le crâne d'un ennemi vaincu, était un plaisir qui relevait infiniment les délices d'un festin, 101. Ce crâne, proprement lavé, parfumé, enrichi d'une bordure d'or, ornait aussi les temples et servait aux libations, *ibid.*

Gelda, Geldonia, etc, 55, 56.

Geldare, 56.

Geldum Regis, 56.

Gelt, en Flamand, se dit de toute sorte de monnaie, 55.

Gépèdes, viii, Introd.

Germains (Les). Il est très-difficile de déterminer de quelles contrées ces peuples venaient originairement, i, Introd. Les Celtes, les Germains et Gaulois semblent avoir eu la même origine, iv, Introd. Plusieurs Historiens anciens confondent les Celtes et les Germains, et fixent leur de-

meure du côté du Rhin, 1. Les mœurs et les usages des Germains et des Gaulois se ressemblent en tout, 3.

Gesodunum, 49.

Getæ, 86.

Ghildhalla, 57.

Gildare, 56.

Gildecani, 57.

Gisiles. Ce mot a évidemment son origine dans le Tudesque, 57.

Glossaire de la langue Bretonne d'Angleterre et de la langue Bretonne de France, 20.

Glossaire de la langue de la Chersonèse Taurique, 148.

Glossaire de la langue Islandaise, 131.

Glossaire Mœso-Gothique, 88.

Glossaire Persan, suivant Juste-Lipse, 142; suivant Raulinghien, 143; suivant Wachterus, 144.

Glossaire Suio-Gothique, 107.

Gomarites, que les Grecs appellent Galates ou Gaulois, iii, Introd.

Gomer, fut le père et le fondateur des Galates, iii, Introd.

Gothi, 86.

Gothins, 31.

Goths. Ces peuples ne commencèrent à faire usage de l'écriture que vers l'an 370, sous le Roi Attanaric, ix, Introd. La langue des Goths était la Tudesque, 86. Les érudits de cette nation ont traduit les Livres Saints en leur langue, 87. Les Goths, les Visigoths, les Vandales, les Gépèdes, etc., avaient l'usage de la même langue, 100.

Grec. La langue commune des Gaulois n'était pas la langue Grecque, 13. Lettres Grecques, 13, 14. La langue Grecque avait cours dans tout l'Orient, 17.

Grecs (Les) n'ont presque rien dit de vrai touchant les Gaules, iii, Introd. Les Grecs empruntèrent des Celtes une quantité de mots, *ibid.*

Guardia, Garde, 63.

Guerpire, 85.

Guerra, indique une guerre, soit publique, soit particulière, 64, 65.

Gurpire. On l'a pris, dans la basse Latinité, pour mettre en possession, ou pour l'action de donner, 85.

Guychelaer, 46.

Gyzelaers, 57.

H.

Haghe, 58.

Haia, *Haga*. Haia dérive du Tudesque, 57.

Harmonie des quatre Evangélistes, attribuée à Tatien, et traduite en vieux Tudesque, xx, Introd.

Hellènes, xviii, Introd.

Helmus, vient du Tudesque *Helm*, 58.

Helvétiens, 13. On trouva, après leur défaite, parmi le butin, un rôle de leurs troupes écrit en caractères Grecs, 15.

Henley, 8.

Herthum, la Terre, adorée comme une Déesse, 59. Cérémonies en usage à l'égard de cette Déesse, 60. Dans une île de l'Océan il y a un bois et un char dédié à cette Déesse, 61. Dans tous les lieux que la Déesse daigne visiter, ce n'est que fêtes et réjouissances, *ibid.* A la fin, le char et la Déesse même avec les ministres s'enfoncent dans le lac, *ibid.* *Hertum* était Cybèle ou Bérécynthie, *ibid.* Suivant Grégoire de Tours, les mêmes cérémonies se pratiquaient à l'égard de Bérécynthie, *ibid.* Cette superstition était générale dans les Gaules, non seulement à l'égard d'*Hertum* ou Cybèle, mais encore à l'égard de tous les Dieux indistinctement, 62.

Hérules, viii, Introd.

Hobunna, 63.

Hoffata, 63.

Hoofd-gelt, 55.

Hoorengelt, 55.

Hornegeldum est un impôt qu'on met sur les bœufs, 62. Ce mot est formé du vieux Saxon *horn*, corne, et *geld*, tribut, *ibid.*

Hosis. Habillement des Lombards, 102.

Hova, *Houva*. C'est l'habitation d'un cultivateur, avec une étendue de terrain, 62. En Tudesque, *hoeve*, *hof*, ibid.

Hovawart. Chien qui garde le jardin, la métairie, 63.

Huba, Hoba, 63.

Huns, viii, Introd.

Huys-gelt, 55.

Hye-Schouteer (M.) m'a communiqué une charte originale de Philippe d'Alsace, de l'an 1190, 66. Une autre du même Comte, de la même date, 86.

I.

Ibères, 29.

Ibériens, 5.

Idunum, 49.

Jérôme (Saint) nous a laissé un texte mémorable sur la langue Gauloise, 16 et 17. Il visita la Thrace, le Pont, la Bithynie, la Galatie, la Cappadoce, la Cilicie, 17.

Inscription trouvée parmi les débris d'un temple ancien, près de Dombourg, dans l'île de Walcheren, 73.

Inscriptions découvertes sur les frontières de la Germanie et de la Rhétie, en caractères Grecs, 15.

Inspruck, 41.

Irénée (Saint), martyrisé sous l'Empire de Sévère, xvii, Introd.

Isarnodorum, signifie en langue Gauloise *porte de fer*, xx, Introd. 63, 64.

Isarnore, village dans le Bugey, 63. On y voit quelques restes d'un temple, avec une Inscription dédiée à Mercure, *ibid.*

Ischalis, 8.

Islandais. La langue Islandaise est un dialecte de la langue Celtique, 131. Grammaire Islandaise de Runolf Jonas, expliquée par Hickésius, *ibid.*

Juliodunum, 49.

K.

Kam, 44.

Kam-stok, 44.

Karnisse, 34.

Kent, 8.

Kéron, traducteur de la Règle de Saint Benoît en vieux Tudesque, xx, Intr.

Klaas-Kolyns Rymschronyk, 101. Quelques Savans jettent aujourd'hui des doutes sur l'authenticité de cette Chronique, *ibid.*

Knittel edidit Ulphilæ versionem Go-

thicam nonnullorum capitum Epistolæ Pauli ad Romanos, 88.

Kogghe, 47.

Kokelaer, 46.

L.

Laitihund, 67.

Land. Terme propre à l'idiome des Lombards, 101.

Landridderes, 66.

Langobardi. Etymologie de ce mot, 100.

Langue. Il n'est pas moins difficile de fixer l'origine des langues que celle des peuples, iv, Introd.

Langue. L'art d'écrire n'étant pas découvert, ce n'était que par tradition ou par des monumens grossiers que les hommes conservaient la mémoire des faits antérieurs à la génération présente, v Introd. Il n'est pas aisé de deviner quelle était la langue primitive, *ibid.* Intr. La racine de la langue Celtique, Germanique et Gauloise est la même, *ibid.* Intr. La langue Latine a été formée tant du Grec que des dialectes des Aborigènes, des Sabins, des Ombriens, et des Osques, vii, Intr. Tant de peuples sortis de la même tige parlaient tous originairement la même langue, *ibid.* Intr. Dès le temps de César, l'altération de la langue Celtique était déjà sensible dans les Gaules, *ib.* Int. Quoiqu'il soit vraisemblable que chez les Gaulois la langue Celtique était la langue commune, il y avait cependant de la diversité dans le langage, viii; Int. Les langues Runique, Cimbrique, Norwégienne, Danoise, etc., ont leur racine dans la Celtique, la Germanique ou la Teutone, *ibid.* Intr. Langue des Goths, ix, Intr. Les anciens habitans de l'Europe ne savaient ni lire ni écrire, xi, Intr. A l'entrée des Francs dans les Gaules, leur langue mêlée avec la Mœso-Gothique et l'Anglo-Saxone, dégénéra en plusieurs dialectes, xiii, Intr. Le langage des Bretons, au moins de ceux qui occupaient les côtes maritimes, était peu différent de celui des Gaulois, xv, Introd. La langue latine, dans la période Romaine, devint la langue savante de la Gaule; mais la langue vulgaire ou Gauloise se soutint toujours, xvi, Introd. La langue Tudesque fut long-temps la lan-

gue de la Cour, et celle de Charlemagne, xviii, Introd. Pendant quelques siècles, on ne parla dans la Gaule d'autre langue que la Romane et la Tudesque, xix, Introd. La langue latine n'a pu jamais faire de grands progrès dans la partie Septentrionale de la Belgique, xxi, Introd. Il faut attribuer un même langage primitif à des peuples originairement les mêmes, 6. Les Gaulois ont eu l'usage de la même langue du temps de Jules-César, 9. Les débris de cette langue commune paraissent s'être conservés dans l'Armorique ou la Basse-Bretagne, et dans les provinces de Galles et de Cornouailles, 11. Décadence de la langue Gauloise, *ibid.* La langue commune des Gaulois n'était pas la langue Grecque, 13. La langue Grecque avait cours dans tout l'Orient, 17. La langue des Gallo-Grecs ou Gaulois d'Asie était celle des Trévirois, 17. L'ancien Gaulois et l'ancien Germain étaient des dialectes d'une langue commune aux peuples Celtes ou Gaulois, 18. Le Breton d'Angleterre, le Breton de France, l'Allemand, le Flamand, le Hollandais, sont tous des dialectes de la Celtique, 19. Pourquoi tant de dialectes différens dans la langue Celtique, Germanique et Gauloise? 27. Il suffit qu'une langue vivante soit étendue, pour qu'il s'y trouve divers dialectes, 28. Les langues Gothique, Flamande, Hollandaise, Basse-Allemande, etc., quoique différentes entre elles dans le dialecte, sont essentiellement la même, 30. La langue Tudesque était, aux septième et huitième siècles, la langue des Gaulois, 84. La langue des Goths était la Tudesque, 86. La langue Mœso-Gothique est un dialecte de la langue Celtique, 88. Le dialecte Mœso-Gothique dominait chez les Goths établis dans la Mœsie Européenne, depuis le confluent du Danube et de la Save jusqu'à l'embouchure de ce fleuve, 88. Les dialectes qui ont cours en Allemagne et dans les Pays-Bas, chez les Suédois, chez les Danois, chez les Norwégiens, chez les Islandais, etc., dérivent de la langue des Goths, fille de la langue Celtique, 98. Depuis la source du Rhin jusqu'à son embouchure; le long des côtes de la mer du Nord; enfin, depuis l'Océan qui baigne la Flandre, jusqu'à la mer Baltique et au-delà, les peuples s'entendaient

autrefois réciproquement, 99. Junius fait dériver tous les idiomes Teutons de la langue Gothique, *ibidem;* peut-être personne n'a surpassé cet homme habile dans la connaissance des langues Septentrionales, 99. La langue des Vandales et de plusieurs nations barbares était la Tudesque, *ibidem.* Les Goths, les Vandales, les Visigoths, les Gépèdes, etc., avaient l'usage de la même langue, 100. La langue des Lombards était la Tudesque, 100. La langue des Anglo-Saxons était la Tudesque, 105. La langue Suio-Gothique est un dialecte de la langue Celtique, 106. Glossaire Suio-Gothique, 107. La langue Islandaise est un dialecte de la langue Celtique, 131. Merveilleuse analogie entre l'ancienne langue Persane et la Tudesque, 142. La ressemblance étonnante de ces deux langues, en usage dans des pays éloignés les uns des autres par des distances immenses, a frappé plusieurs Savans distingués, *ibid.* L'espèce d'identité que l'on remarque entre le Tudesque et le Persan, paraît prouver que ces deux langues sont sorties d'un même fonds, 147. Ressemblance frappante de la langue Samscrite avec le Persan et l'Allemand, 147. Le Samscrit a plus d'analogie avec le dialecte de la Basse-Allemagne qu'avec celui de l'Allemagne Supérieure, *ibid.* Analogie entre le Samscrit et la langue Islandaise de l'Edda, *ibid.* La langue de la Chersonèse Taurique est peu différente de la Flamande, 148. Glossaire de la langue de la Chersonèse Taurique, *ibid.* Ceux de la Chersonèse Taurique ont le même dialecte qu'on trouve dans la traduction d'Ulphilas, 151.

Languedociens, 31.

Lantwere, 64. Les Capitulaires parlent en termes exprès de *Lantweri*, comme d'un moyen établi pour repousser l'ennemi, 65, 66.

Latobriga, 40.

Laudunum, 49.

Leodes, 68.

Lettre envoyée à Ciceron, frère de l'Orateur, par César, 14. Polyène l'a conservée, comme César l'avait écrite, *ibidem.*

Leudes, 68.

Leudi, 68.

Licinius Cæcinna, après avoir commandé une armée dans les Gaules, paraissait en Italie avec des *braccæ* à la Gauloise, 39

Lidi, 68.

Liedus, en Tudesque lied, liedeken, 70. Fortunat, Auteur du sixième siècle, parle de *liedi*, *ibidem*.

Ligodunum, 40.

Livin (Saint), Prédicateur Anglais dans la Belgique, xxi, Introd. et 106.

Liudi, 68.

Livre des Evangiles en langue Teutone, d'Ottfride, xx, Introd.

Lombards; leur langue, 100.

Londres, 8.

Lugdunum, 48, 49.

Lugidunum, 49.

Lugudunum, 49.

Luidi, 68.

Lupus, grand Capitaine de son temps, 70.

M.

Maenen, 72.

Mœso-Gothique. Son Glossaire, 88. Ce dialecte dominait chez les Goths établis dans la Mœsie Européenne, depuis le confluent du Danube et de la Save jusqu'à l'embouchure de ce fleuve, *ibid.*

Magdunum, 49.

Magloire (Saint), Evêque de Dol, prêcha l'Evangile aux Armoricains, 12, 20.

Mancare, 70, 71.

Manninæ, 72.

Mannire, ou *Manire*, 71.

Mannitio, 72.

Mannitus, 71.

Maradunum, 49.

Marcomans, viii, Introd.

Marga. Terre calcaire et grasse qui sert à fumer les champs, 72. Espèce d'engrais propre aux habitans d'Albion et aux Gaulois, *ibid.* Pline en parle, *ibid.*

Marghelen, en langue Flamande, veut dire la même chose que tirer de la marne, 73.

Margidunum, 49.

Margila, 74.

Marseille avait une académie célèbre du temps des Romains, 14. On parlait trois sortes de langues à Marseille, le Grec, le Latin et le Gaulois, 15, 27, 28.

Marseillois (Les), 13. Ils tiraient leur origine des Phocéens, 27.

Mattiacæ pilæ, 78.

Mèdes (Les), 38.

Meliodunum, 49.

Melodunum, 49.

Minnodunum, 49.

Miræus. Son apologie, 66, 67.

Mont-Jou, 64.

Muridunum, 49.

N.

Nehalenia, déesse, 73.

Neodunum, 49.

Nitiobriga, 40.

Nordmanni, 69.

Notker a fait une Paraphase Teutone des Pseaumes, xxi, Introd.

Novidunum, 49.

Noviodunum, 49.

Nuithons, 59.

Nymphes de la cour de Doris, 99.

O.

Ombriens, vii, Introd.

Oostbarendrecht, 34.

Orgetorix, 11.

Origines des nations incertaines, i, Introd.

Osenbrugge, 41.

Osques, vii, Introd.

Ottfride; son Livre des Evangiles en Teuton, xx, Introd.

P.

Pagi, 9.

Paix, ou Trève de Dieu, 52.

Paraphrase du Cantique des Cantiques, en Tudesque, de Willerame, xxi, Introd.

Paraphrase Teutone des Pseaumes, de Notker, xxi, Introd.

Parisi, 9.

Parisiens. Il y eut des Parisiens dans la Grande-Bretagne, xv, Introd.

Passer marinus, 74.

Patrodunum, 49.

Pax Dei, 52.

Pélasges, xviii, Introd.

Pelletier (Le) a composé un Dictionnaire de la langue Bretonne, 20.

Pembridge, 41.

Persan. Merveilleuse analogie entre la langue Persane et la Tudesque, 143. Divers Glossaires de la langue Persane, 142 et suiv. Les Savans observent que les verbes des mots, tant Persans que Tudesques, se terminent ordinairement en *en*, et les comparatifs en *er*, 146.

Persicum Lexicon, 142.

Peucins (Les) parlaient la langue des Germains, 18.

Physéter. Gros poisson vorace de la mer qui baigne nos côtes, 74. C'est le souffleur ou quelque autre espèce de baleine, qui donne la chasse aux harengs et aux autres poissons, 74. Pline en fait mention, *ibid.*

Platessa, *Platesia*, *Plada*. Poisson de mer plat et large, 74.

Platt-Deutsch, 30.

Pont-sur-Isère, 40.

Pontoise, 40.

Pontibus, 8.

Pontones. D'invention Gauloise, 75.

Pontonium, 75.

Procope, confident de Bélisaire et témoin oculaire de ses expéditions contre les nations barbares, 99.

Provençaux, 31.

Ptolémée, Roi de Macédoine, périt en combattant contre Belgius, 16.

Pruck an der Leite, 41.

Pruck an der Mure, 41.

Q.

Quades, viii, Introd.

R.

Regnum, rivière, 8.

Reudinges, 59.

Rheda, sorte de char des anciens Gaulois, 75. Les Romains ont souvent fait usage du mot Gaulois *Rheda*, *ibidem*. Il est dérivé du verbe Teuton *Ryden*, 76.

Rhodiens, 28.

Rhytmus chanté en Théotisque, pour célébrer l'expédition de Charlemagne en Espagne, xxi, Introd.

Rhytmus Teuton en l'honneur de Saint Annon, composé entre le onzième et le douzième siècles, xxi Introd.

Ridder-Banden, 101.

Rigodunum, 49.

Roccus; ce mot se trouve chez les Écrivains de la basse Latinité, 76.

Rhobodunum, 49.

Romains (Les) n'aimaient pas nos *braccæ*, ils les traitaient d'habillement barbare, 39. Cependant *Licinius Cæcinna*, après avoir commandé une armée dans les Gaules, paraissait en Italie avec des *braccæ* à la Gauloise, *ibidem*.

Rostrenen (Grégoire) a composé un Dictionnaire de la langue Bretonne, 20.

Runes; les barbares gravaient leurs Runes sur des planches de frêne, 131.

S.

Sabins, vii, Introd.

Sala, *sale* en Flamand, en Français *salle*, 77. C'est la principale pièce d'un appartement, *ibidem*.

Samarobriva, 40.

Sarebruck, 41.

Sarmates (Les), 38.

Saxons, viii, Intr. Des savans disent que la première demeure de ces peuples, appelés d'abord Saxons, était au-delà de l'Elbe, 105. Vers le déclin de l'Empire Romain, ils passèrent cette rivière, et au cinquième siècle ils envahirent, conjointement avec les Angles, la meilleure partie de la Grande-Bretagne, *ibid.* Leur

langue y devint dominante, *ibid.* On conserve en Angleterre un très-grand nombre d'écrits Anglo-Saxons, *ibid.* Ils portent la plupart l'empreinte de l'idiome Flamand, 106. La version Anglo-Saxonne des Evangiles, par Mareschal, n'a pas moins de mille ans d'antiquité, *ibid.*

Schœll (M. Frédéric), Auteur d'un Ouvrage sur les langues, xxii, Intr. Il eût été à désirer qu'il citât ses autorités, *ibid.* Quelques réflexions sur son Ouvrage, xxiii, Introd.

Scordisces (Les), qui étaient reconnus pour un peuple Gaulois, parlaient la langue Germanique, 18.

Scythes (Les) et les Celtes parlaient anciennement la même langue, 5. Les Scythes empruntèrent leur nom du mot *scytan*, 4. Les Scythes portaient des *braccæ* à la Gauloise, 38.

Sapo, 78. Les Gaulois avaient le talent de faire du savon avec une lessive de cendres de bois et du suif, *ibid.* Ils s'en servaient pour roussir les cheveux, *ibid.* On en employait beaucoup pour cet usage, *ibid.* Martial le nomme *Ecume de Batavie*, ibid. *Mattiacæ Pilæ*, ibid. *Unguentum cineris*, ibid. Les dames Romaines, pour donner plus de grâce à leur figure, employaient un soin extrême pour roussir leurs cheveux avec de l'onguent de la cendre, 78 et 79. Le nom Gaulois, exprimant le *Sapo* de Pline, s'est conservé jusqu'à nos jours, 79.

Scabinei, 81.

Scabini, 81.

Scabiniones, 81.

Scabiones, 81.

Scala, en Latin, *Patera*, 101.

Scapiones, 81.

Scara, se dit généralement d'une multitude, d'un grand nombre, 79.

Scarmutia, Escarmouche. Espèce de combat sans ordre, qui se fait par des gens détachés, etc., 80.

Scavini, 81.

Scaviones, 81.

Scepeno. Vieux mot Tudesque, qui signifie Juge, Sénateur, Echevin, 80. Ce mot se trouve constamment écrit,

soit dans nos archives, soit dans d'autres monumens anciens, sans *h*, *Scepen*, ibid.

Schauw-gelt, 55.

Schilpor, écuyer du Roi. Nom Saxon. 102.

Sculdais, *Scultetus*, *Scoltetus*, *Sculdasius*, etc., 103.

Schivinarii, 81.

Scura. Ce mot signifie non seulement un lieu où l'on retire les animaux, mais encore où l'on bat, où l'on conserve le grain, 82. Il dérive du mot *Schuere*, ibid.

Scuria, 82.

Sebendunum, 49.

Sedunum, 49.

Segedunum, 49.

Segodunum, 49.

Sermens célèbres de Charles-le-Chauve et de Louis son frère, xx, Introd.

Serviodunum, 49.

Seucius canis, 67.

Southampton, 8.

Spurihunt, 67, 68.

Sturbridge, 41.

Suardons, 59.

Suèves, viii, Introd.

Suio-Gothique. La langue Suio-Gothique est un dialecte de la langue Celtique, 106. Glossaire Suio-Gothique, 107.

Switbert (Saint), 106.

T.

Tarodunum, 49.

Tatien. Harmonie des quatre Evangélistes, attribuée à Tatien, et traduite en vieux Tudesque, xx, Introd.

Tenchteri, Celticæ gentes, 1.

Theudebertus, 68.

Timagenes, Rhéteur d'Alexandrie, ii, Introd.

Toulouse, xvi, Introd.

Trèves avait autrefois une école célèbre, 17.

Trévirois (Les) étaient Belges, 17.

Treuga Dei, pax Dei, 52.

Troyens, xviii, Introd.

Tubraci, *Tibraci*, 102, 103.

Tunum est la même chose que Dunum, 49.

Turbridge, 41.

U.

Ulphilas, x, Introd., 87.

Ulphilas, Évêque de Mœsie, traduisit en langue Gothique la Bible, ix, Introd., 88. L'Empereur Valens l'avait envoyé chez les Goths pour les attirer à l'Arianisme, *ibid.* Magnificence de cet antique exemplaire, 87. Cet exemplaire appartint probablement soit à Alaric, soit à Amalaric, *ibid.* Il fut déposé dans l'ancien Monastère de Werden, *ibidem.* Il fut trouvé dans le pillage de cette Abbaye, au dix-septième siècle, *ibid.* *Ulphilæ versio Gothica nonnullorum capitum Epistolæ Pauli ad Romanos*, 88.

Upsal. On y conserve les quatre Évangiles d'Ulphilas en langue Gothique, x, Introd.

Usipetes, *Celticæ gentes*, 1.

Uxellodunum, 49.

V.

Vandales, viii, Introd. La langue des Vandales et de plusieurs autres nations barbares était la Tudesque, 99. Les Vandales, les Goths, les Visigoths, les Gépèdes, etc. avaient l'usage de la même langue, 100.

Varins (Les), 59.

Varron rapporte qu'en conduisant son armée dans la Gaule vers le Rhin, il a vu des terres qui ne portaient ni vignes, ni oliviers, ni arbres fruitiers, et où les cultivateurs pratiquaient l'usage d'engraisser les champs avec de la marne blanche, 73.

Vasconia, 77.

Vassenaer, 34.

Velatodunum, 49.

Vellaunodunum, 49.

Venance Fortunat est le premier Auteur qui ait fait mention des Runes, 131.

Venantodunum, 49.

Venta Belgarum, 8.

Verbannen, 36.

Verbannen, *Forbannire*, 54.

Vercingetorix, 11.

Verodunum, 49.

Viridorix, 11.

Voederen, 53.

W.

Wactæ, 82. C'est un mot de la basse Latinité, qui a pris son origine dans le mot Tudesque *Wacht*, ibid.

Wachtæ, 82.

Walafride, Auteur du neuvième siècle, 86.

Wante. Ce mot Tudesque, dans la langue Gauloise, signifie *Gant*, 84.

Wanti, 83.

Wantones. Mot Gaulois, suivant Bede, signifiant une espèce de vêtement qui sert à couvrir les mains, pour les tenir chaudement, 83.

Wardia, 63.

Watergangæ. Ce mot est évidemment dérivé du Teuton, 85.

Wer, 65.

Werden, Abbaye. Le Manuscrit des Evangiles d'Ulphilas fut trouvé dans le pillage de ce Monastère, au dix-septième siècle, par les Suédois, 87.

Werpire, 85.

Werra, indique une guerre, soit publique, soit particulière, 64.

Westbarendrecht, 34.

Willerame a fait une Paraphrase du Cantique des Cantiques, en Tudesque, xxi, Introd.

Willibrord (Saint), Prédicateur Anglais dans la Belgique, xxi, Introd. 106.

Winchester, 8.

Wolffenbuttel. On y conserve quelques chapitres de l'Epître de S. Paul aux Romains, traduits par Ulphilas, x, Introd. 88.

Z.

Zweybruck, 41.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

RECHERCHES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES
SUR LA LANGUE
CELTIQUE, GAULOISE ET TUDESQUE,

Par M.-J. De Bast,

CHANOINE DE LA CATHÉDRALE ET CURÉ DE SAINT-NICOLAS DE GAND,
MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DES PAYS-BAS,
DE L'ACADÉMIE DE LEYDE, DE ZÉLANDE, etc.

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT AU RECUEIL D'ANTIQUITÉS.

Sous les auspices de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas,
Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc. etc.

SECOND VOLUME.

A GAND,

CHEZ J.-N. HOUDIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DE CATALOGNE.

1816.

AV

A Sa Majesté

LE ROI DES PAYS-BAS,

Prince d'Orange-Nassau,

Grand-Duc de Luxembourg, etc. etc.

M.-J. De Bast.

RECHERCHES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES
SUR LA LANGUE
CELTIQUE, GAULOISE ET TUDESQUE.

Les Romains, après avoir fait la conquête des Gaules, y introduisirent aussi l'usage de la langue Latine.

Persuadés que la langue est un des plus forts liens qui unissent les peuples entre eux, les Romains employèrent tous les moyens de naturaliser la leur dans les Gaules. C'était un des principes de leur politique d'imposer aux nations vaincues, qu'ils appelaient barbares, l'obligation de parler leur langue, après leur avoir imposé celle de leur obéir. *Opera data est*, dit S. Augustin (1), *ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus per pacem sociatis imponeret.* Les Grecs furent les seuls avec qui les Romains se comportèrent différemment, parce qu'étant la nation la plus polie, les Romains avaient cherché à les imiter avant de les avoir assujettis. Il y avait peu de Romains d'un certain rang à qui la langue Grecque ne fût familière, et qui n'envoyassent leurs

(1) S. Augustinus, L. de Civitate Dei 19, cap. 7, pag. 551, tom. VI, edit. Paris. 1685.

enfans s'instruire à l'école d'Athènes. Ils eurent toujours beaucoup de déférence pour les Grecs, et ils leur laissèrent l'usage de leur langue, quoique les Magistrats Romains se fussent fait un devoir, même dès le temps de la République, de ne leur parler qu'en Latin, et de les obliger de se servir d'interprètes pour leur répondre dans la même langue, lors même que ces Magistrats entendaient le Grec. *Illud quoque magna cum perseverantia custodiebant*, dit Valère Maxime (1), *ne Græcis unquam nisi Latine responsa darent, quin etiam ..... per interpretem loqui cogebant, non in urbe tantum nostra, sed etiam in Græcia et Asia; quo scilicet Latinæ vocis honos per omnes gentes venerabilior diffunderetur.* Les Empereurs d'Orient, qui faisaient leur résidence à Constantinople, suivirent cet usage; et leurs lois, adressées aux Préfets et aux Exarques de leur Empire, furent toujours écrites en Latin, au moins jusqu'au Règne de Justinien. Aussi, suivant la remarque de S. Chrysostôme (2), était-ce un des principaux moyens de faire fortune, et de s'avancer à la cour de ces Empereurs, que de savoir la langue Latine; *ille, inquit, Latina lingua eruditus, in regia clarissimus*, etc. La Province Romaine des Gaules avait reçu la langue et les mœurs de ces vainqueurs avant les conquêtes de Jules César, et c'est par cette raison que Strabon (3) ne veut pas

(1) Valerius Maximus, L. 2, cap. 2, n. 2, pag. 132, edit. Lugd. Bat. 1726, in-4°.

(2) S. Chrysostomus, L. 3, adversus oppugnatores vitæ monasticæ, p. 84, tom. 1, edit. Paris. 1718, edente Montfaucon.

(3) Strabo, L. 4, edit. Paris. in-fol., 1620, pag. 186. *Horum nomen obtinet, ita ut omnes qui eam colunt regionem barbari, Cavari appellantur: quanquam ne barbari quidem adhuc sunt plerique, jam omnes Romanam formam, linguamque et vitæ rationem, quidam etiam civitatem adepti.*

que l'on mette au nombre des barbares les habitans de la Gaule Narbonnaise. Dès le temps de Cicéron (1), *cette partie des Gaules était pleine de marchands et de citoyens Romains qui associaient les Gaulois à leur commerce; referta Gallia negotiatorum est, plena civium Romanorum; nemo Gallorum sine cive Romano quidquam negotii gerit.* Jules César fut le premier qui les admit dans le Sénat, mais en petit nombre; encore fut-il obligé de souffrir que les Romains, indignés d'une pareille nouveauté, en témoignassent leur mécontentement par des chansons qu'on chantait publiquement dans Rome quelque temps avant sa mort. Suétone (2) nous en a conservé ces deux vers; *illa vulgo canebantur*, dit-il:

Gallos Cæsar in triumphum ducit;
Idem in curiam.
Galli braccas deposuerunt, latum
Clavum sumpserunt.

Enfin, le reste de la Gaule ne tarda pas à suivre l'exemple des peuples de la Province Romaine, sur-tout depuis que l'Empereur Claude (3) eut accordé aux habitans de la Gaule Chevelue ou

(1) Cicero, Orat. pro Fonteio, tom. IV., edit. Paris. 1741, n. 1, p. 479 et 480, in-4°.

(2) Suetonius in Julio Cæsare, cap. 80, n. 3, tom. I, pag. 136, cum Commentar. Pitisci, edit. Leovard. 1714.

(3) Tacitus, Annal. L. 11, cap. 24, pag. 176, cum Commentar. Lipsii, edit. Antwerp. 1627. — Seneca, de Benef. L. 6, cap. 19, pag. 352, cum Commentar. Lipsii, edit. Antwerp. 1632. *Quid ergo, inquit, si Princeps (Claudius) civitatem dederit omnibus Gallis*, etc. Lipsius in hunc locum sic: *Alludit ad ipsum ejus ævi factum; nam Claudius Galliæ Comatæ plenam civitatem, id est cum jure suffragii dedit. Tacitus* 11 *Annal.*

Celtique l'entrée dans le Sénat et dans toutes les charges de la République. C'était pour eux une nécessité d'apprendre la langue Latine, puisque ce même Empereur, au rapport de Suétone (1) et de Dion Cassius (2), ayant privé du droit de citoyen Romain un député de Lycie, que sa naissance et ses emplois rendaient illustre, n'allégua point d'autre raison de sa conduite, sinon qu'il était honteux que ce député n'entendît pas la langue d'une ville dont il était citoyen.

Il ne faut pas cependant croire que l'usage de la langue Celtique ou Tudesque s'abolit tout d'un coup dans les Gaules. Depuis César et sous les premiers Empereurs, les Gaules commencèrent à connaître deux langues. Les professeurs Latins vinrent occuper dans les colléges de Chartres et d'Autun les chaires que les Druides y avaient remplies jusqu'alors ; mais la langue vulgaire ou Gauloise se soutint toujours, comme nous l'avons prouvé ailleurs (3). Si ceux qui avaient l'ambition de parvenir aux charges de la République s'empressèrent de donner à leurs enfans une éducation Romaine, il y en eut un plus grand nombre, et sur-tout dans les campagnes, qui continuèrent de parler leur ancienne langue. Il fallut plusieurs siècles pour rendre commune dans les Gaules la langue Latine. Aussi un endroit du Digeste suppose-t-il qu'on ne

(1) Suetonius in Claudio, cap. 16, n. 5, tom. I, pag. 662. *Splendidum virum, Græciæque provinciæ Principem, verum Latini sermonis ignarum, non modo albo judicum erasit, sed etiam in peregrinitatem redegit.*

(2) Dio Cassius, L. 60, pag. 676. *De qua re cum cognosceret (Claudius), Legatum quemdam, Lycium quidem origine, Romanum tamen natum, Latine interrogavit, ac non intelligenti quid quæsivisset, civitatis jus ademit, dicens, Romanum eum esse non debere, qui sermonem eum nesciret.*

(3) Voyez l'Introduction mise à la tête du premier volume, pag. xvi.

la parlait pas encore par-tout sous le Règne d'Alexandre Sévère, vers l'an 230 de Jésus-Christ. Il y est dit que les *fideicommis* seraient admis en quelque langue qu'ils fussent écrits, non-seulement en Latin et en Grec, mais encore dans les langues Gauloise et Punique; *fideicommissa quocumque sermone relinqui possunt, non solum Latina vel Græca, sed etiam Punica vel Gallicana* (1). Nous ne croyons pas qu'on puisse interpréter autrement que nous le faisons ici le mot *Gallicana;* en effet, il n'est pas plus extraordinaire que l'on ait alors parlé le Celtique ou Tudesque dans les Gaules, que de voir la langue Punique en usage dans l'Afrique deux cents ans après Alexandre Sévère. Car quoique, du temps de S. Augustin, la langue Latine fût certainement celle dominante dans le diocèse d'Hippone, environné de tous côtés de colonies Romaines, il nous apprend cependant qu'il était obligé d'avoir des Prêtres qui parlassent la langue Punique pour l'instruction des gens de la campagne. Il a dû arriver la même chose dans les Gaules, où l'usage de la langue Latine ne s'est établi que peu à peu, et plus tard dans les Provinces du Nord, qui n'avaient pas autant de communication avec les Romains que les peuples situés au Midi de la Loire. Ces derniers ont toujours passé pour avoir un langage plus poli que les Gaulois de la Celtique, comme on le voit dans les Dialogues de Sulpice Sévère (2). *Dum cogito*, dit un des interlocuteurs, *me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rus-*

(1) Digest. Lib. XXXII, tit. 1, §. XI. Voyez le premier volume de cet Ouvrage, pag. 14.

(2) Sulpicius Severus, Dialogo 1, n. 20, pag. 573 et 574, edit. Lugd. Bat. 1654.

tieior. Audietis me tamen ut Gardonicum hominem nihil cum fuco aut cothurno loquentem. Nam si mihi tribuitis Martini me esse discipulum, illud etiam concedite, ut mihi liceat exemplo illius inanes sermonum phaleras et verborum ornamenta contemnere, etc.

Les Belges ont conservé plus long-temps que les autres Gaulois leur langue propre, ou naturelle.

On peut déjà juger, d'après ce que nous venons de dire, que les Belges dûrent conserver plus long-temps l'ancienne langue Gauloise qui a la même racine que la langue Germanique. Nous ne croyons pas même qu'à l'exception des parties Méridionales de la Belgique, la langue Latine ait été en grand usage chez les Belges, comme elle le fut dans la Gaule Celtique et dans l'Aquitaine. Leur éloignement de la Province Romaine, et le peu de commerce qu'ils avaient eu avec les Romains, les faisaient regarder, du temps de Jules César, comme des barbares en comparaison des Celtes et des Aquitains. Ils retinrent long-temps leur caractère féroce et belliqueux, et ils furent redevables de la candeur de leurs mœurs au peu de fréquentation qu'ils eurent avec les Romains, qui ne portaient point chez eux les denrées et les marchandises qui n'étaient propres qu'à y introduire le luxe et à énerver leur courage.

C'était le portrait que l'on faisait à Jules César des Nerviens. *César s'etant informé du naturel et des mœurs des Nerviens, on lui apprit que c'était une nation sauvage et belliqueuse, qui ne souffrait chez elle aucun commerce des choses qui pouvaient amollir le courage et affaiblir la vertu, comme le vin, et qui avaient défendu l'entrée*

de leur pays à tous marchands de pareilles marchandises; etc. (1)

La langue Latine n'a pu jamais faire de grands progrès dans la partie Septentrionale de la Belgique, à cause du voisinage des peuples Germains d'au-delà du Rhin (2), dont les courses fréquentes

(1) Cæsar, de Bello Gallico, L. 2, cap. 15, n. 3 et 4, pag. 78 et 79, edit. Lugd. Bat. 1713. *Quorum (Nerviorum) de natura moribusque Cæsar quum quæreret, sic reperiebat: nullum aditum esse ad eos mercatoribus: nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium, inferri: quod his rebus relanguescere animos, eorumque remitti virtutem existimarent. Esse homines feros magnæque virtutis, atque incusare reliquos Belgas qui se Populo Romano dedidissent*, etc.

(2) Quoique le cours du Rhin servît anciennement pour séparer la Gaule d'avec la Germanie, des peuplades Germaniques avaient, dès le temps de Jules César, passé cette rivière pour s'établir sur la rive gauche dans les terres de la Gaule. Cæsar, de Bell. Gall., L. 4, cap. 1, pag. 125, edit. Lugd. Bat. 1713. *Usipetes Germani, et item Tenchteri, magna cum multitudine hominum, flumen Rhenum transierunt.* — Dio Cassius, pag. 112, edit. Hanov. 1606. *Tenchteri et Usipetes, Celticæ gentes ..... Rhenum transgressi in Trevirorum fines pervenerunt.* — Cæsar, de Bell. Gall. L. 2, cap. 3, pag. 68. *Reliquos omnes Belgas in armis esse: Germanosque qui cis Rhenum incolunt, sese cum his conjunxisse.* — Idem. L. 6, cap. 32, pag. 242. *Segni Condrusique, ex gente et numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Trevirosque, legatos ad Cæsarem miserunt: oratum, ne se in hostium numero duceret; neve omnium Germanorum, qui essent citra Rhenum, caussam esse unam judicaret.* — Suetonius in Augusto, cap. 21, n. 3, tom. I, pag. 198. *Sicambros dedentes se traduxit in Galliam atque in proximis Rheno agris collocavit.* — Idem, ibidem, in Tiberio, cap. 9, n. 4, pag. 406. *Germanico (bello) quadraginta deditiorum trajecit in Galliam juxtaque ripam Rheni sedibus assignatis collocavit.* — Eutropius. L. 7, n. 10, pag. 577, in Hist. Roman. Script. Latin. Minor., Francofurdi, 1588, tom. I. *Quo bello quadraginta millia captivorum ex Germania transtulit, et super ripam Rheni in Gallia collocavit.* — Pitiscus, tom. I, pag. 406, in hunc locum sic: *Quem numerum admittunt, et ex Eutropio in Suetonio transferendum putant*

en firent le théâtre d'une guerre presque continuelle : à quoi l'on peut ajouter que les Empereurs y faisant passer de temps en temps quelques bandes de Germains de l'autre côté du Rhin, ces peuples, en plus grand nombre que les Romains qui s'y

Lipsius Admir. 1. 7. *German.* 11. 18. *Hunger. in cuspin. Cæs. pag.* 520.

Pour ne pas confondre ici la Germanie proprement dite avec les deux Germanies, le Lecteur nous permettra de lui rappeler les observations que nous avons faites à cet égard dans notre second Supplément (pag. 126 et suiv.). En effet, plus tard on donna à deux départemens de la Gaule les noms de première et de seconde Germanie, suivant leur différente situation par rapport à Rome : de sorte que la Germanie supérieure, comme moins éloignée de la Capitale, fut appelée première ; et le nom de seconde fut attaché à la Germanie inférieure. Reims semble avoir été la Métropole du Département de la Belgique proprement dite ; et comme nous l'avons observé ailleurs (dans notre second Supplément, pag. 111) le siége ordinaire des Gouverneurs, quoique vraisemblablement ces Magistrats tinssent quelquefois leur résidence à Bavai. C'est Strabon (L. 4, pag. 194) qui nous apprend cette particularité. *Les Rémois*, dit-il, *tenaient alors le premier rang dans la Gaule Belgique ; leur Métropole* Duricortora, *remarquable par le nombre de ses habitans, était le séjour ordinaire des Gouverneurs Romains ; inter istas gentes Rhemi nobilissimi sunt, et eorum urbs primaria Duricortora maxime incolitur, et Romanorum Præfectis hospitium præbet.* La Métropole de la Germanie supérieure ou première, était Mayence. Ammien Marcellin (L. 15, cap. 27, in Collect. Scriptor. Latin. Veter.) est sur ce point d'accord avec la Notice des Gaules ; *prima Germania*, dit-il, *præter alia municipia, Moguntiacus est* ; et les Chefs-villes de la Germanie inférieure ou seconde, étaient Cologne et Tongres, dit le même Auteur (ibidem) ; *la seconde Germanie se trouve fortifiée de Cologne et de Tongres, deux cités d'une grande étendue et bien peuplées ; secunda Germania .... Agrippina et Tungris munita, civitatibus amplis et copiosis.* La Notice des Provinces et des Cités des Gaules (ex tom. I Concil. Jacobi Sirmondi, post Præfat.), fait une énumération précise des cités des deux Provinces de la Belgique, et en même temps des deux

étaient établis, auront donné à ceux-ci peu à peu leur langue. Et ce qui mérite d'être observé, ceux de Trèves, qui, au rapport de Tacite (1), affectaient une origine Germanique, *Treveri.... circa affectationem Germanicæ originis ultro ambitiosi sunt*, n'avaient pas encore oublié leur ancienne langue, lorsque S. Jérôme y alla demeurer vers l'an 360 de l'Ere Chrétienne; car dix ans après, en traversant la Galatie, il retrouva parmi les Galates la même langue qu'il avait entendu parler à Trèves. *Chez les Galates ou Gaulois d'Asie*, dit-il (2), *outre la langue Grecque qui a cours dans*

Germanies. Nous ne parlerons que des deux dernières. *Provincia Germania prima, numero IV. Metropolis Civitas Mogunciacensium. Civitas Argentoratensium. Civitas Nemetum. Civitas Vangionum.* La première Germanie a quatre cités; Mayence, Métropole; Strasbourg, Spire, et Worms. *Provincia Germania secunda numero II. Metropolis Civitas Agrippinensium. Civitas Tungrorum.* La seconde Germanie comprend deux cités, Cologne, Métropole, et Tongres. Une autre Notice des Dignités de l'Empire (Voyez Dom Bouquet, tom. I, pag. 126 et suiv.) nous apprend la même division en première et seconde Germanie. *Consulares per Gallias VI.... Germaniæ primæ, Germaniæ secundæ*, etc. Cette division se trouve aussi très-distinctement dans le Livre de S. Hilaire, intitulé *de Synodis* (seu de fide Orientalium, pag. 1149 et 1150, edit. Paris. 1693), que ce Prélat composa pendant son exil, et qu'il envoya aux Evêques de la première et de la seconde Germanie, de la première et de la seconde Belgique; *dilectissimis et beatissimis fratribus et Coepiscopis Provinciæ Germaniæ primæ et secundæ, et primæ Belgicæ et Belgicæ secundæ .... Hilarius servus Christi, in Deo et Domino nostro æternam salutem.*

(1) Tacitus, de Morib. Germanor., cum Commentar. Lipsii, pag. 446, in-fol.

(2) S. Hieron. Proœm. L. 2. Comment. Epist. ad Galatas, tom. IV, part. 1, pag. 255 et sequent. Oper. Martianay, Congreg. S. Mauri, edit. Paris. 1706. Voyez le premier volume de cet Ouvrage, pag. 16 et 17.

tout l'Orient, la langue propre de la nation s'était conservée, et cette langue est à peu de différence près la même qu'on parle à Trèves, dans la Belgique; unum est quod inferimus, et promissum in exordio reddimus: Galatas, excepto sermone Græco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eamdem pene habere quam Treviros; nec referre, si aliqua exinde corruperint, cum et Afri Phœnicam linguam nonnulla ex parte mutarint, et ipsa Latinitas et regionibus mutetur et tempore. Il n'est donc pas étonnant que la langue Teutone se soit conservée dans nos contrées, sans doute beaucoup moins fréquentées par les Romains que la ville de Trèves, qui fut la demeure des Préfets du Prétoire, et souvent même le siége des Empereurs Romains (1). D'ailleurs, au septième et au huitième siècles, les S. Egbert, les S. Willibrord, les S. Boniface, les S. Switberg, et un grand nombre d'autres Missionnaires Anglais convertirent les peuples de nos cantons, et se firent entendre sans interprète. Voici ce que la Chronique de l'Abbaye de S. Bavon rapporte, à l'an 690 (2) : *La même année, le Saint Evêque Egbert*

(1) Ammianus Marcellinus, L. 15, cap. 27, in Collect. Script. Latin. Veter., tom. II, pag. 428. *Treveri domicilium Principum clarum.*

(2) Voici une courte notice de la Chronique de S. Bavon. Feu M. de Nelis, Evêque d'Anvers, savant extrêmement versé dans la connaissance des écritures anciennes, fixe au douzième siècle l'époque à laquelle cette Chronique doit avoir été écrite (voyez son *Belgicarum Rerum Prodromus*, pag. 61 et suiv.). Nous nous rapportons volontiers à l'opinion de cet Académicien. Ce Manuscrit, à l'exception de quelques fragmens, est inédit, et porte pour titre: *Incipit Chronica Castri et Cenobii S. Bavonis Gandensis, anno 47.* Il contient beaucoup de choses importantes concernant l'Histoire de la Flandre, et de la ville de Gand en particulier. On y trouve aussi plusieurs événemens qui se sont passés en d'autres pays: mais ceux-ci ne sont pas pour nous d'un grand intérêt; et comme l'Ecrivain était moins

envoya d'Angleterre le Prêtre Willibrord avec onze compagnons de la race Saxonne, qui par conséquent instruits dans la langue Teutone,

instruit de leurs véritables détails, par l'éloignement où il se trouvait du lieu de la scène, l'Histoire en est souvent aussi moins exacte. L'Auteur a fait un très-bon usage de Sigebert, Ecrivain du douzième siècle, sans contredit le précurseur et le modèle des Chronographes de la Belgique. On ne peut pas regarder cependant le rédacteur de la Chronique de S. Bavon comme un plagiaire, puisqu'il cite quelquefois ce Moine de Gembloux, en le nommant expressément, entre autres à l'an 979 : *Sigebertus scribit, quod hoc anno complentur mille anni a nativitate Christi, qui secundum ciclum Dionisii, anno abhinc vicesimo primo finiuntur.* Cette Chronique est encore précieuse sous un autre rapport : elle nous a laissé des chartes ou des parties de chartes qui ne se trouvent jusqu'ici dans aucun livre imprimé. Parmi d'autres pièces de cette nature, nous y rencontrons un morceau de Diplome inédit, donné dans le septième siècle par le Pape Eugène ; je l'ai inséré dans mon premier Supplément (pag. 90 et 91), parce que les monumens de cet âge reculé ne se découvrent pas facilement, et sont toujours précieux à conserver. Sans parler des anachronismes, il faut avouer qu'il se trouve quelques fables dans cette Chronique ; et c'est ce qu'elle a de commun avec les autres écrits de ces temps, dont les Auteurs, dominés plus ou moins par l'esprit de leur siècle, sont tombés souvent dans la même faute. Cette erreur doit donc être moins imputée aux Rédacteurs de la Chronique, qu'au siècle où ils ont vécu. Les plus savans hommes d'alors ne surent pas mieux s'en garantir qu'eux. Sigebert, Iperius, Meyerus et tant d'autres Ecrivains estimables ont été parfois crédules et superstitieux. Les anciens, comme Tite-Live, le Prince des Historiens, n'ont pas évité cet écueil ; mais ils n'en ont rien perdu de leur considération, et leur témoignage n'en est pas moins d'un très-grand poids dans l'Histoire. Nos Chroniqueurs conservent aussi leur autorité, et nous en faisons un usage utile, en regardant comme véritables, sur la foi de ces Auteurs, tous les faits qui ne sont pas évidemment contraires à la saine raison, ou démentis par des preuves irrécusables dans l'Histoire. Ils sont sur-tout dignes de foi, quand ils nous racontent les événemens de leur temps, ou les faits peu éloignés de l'époque à laquelle eux-mêmes ont vécu. La remarque du célèbre Mont-

annoncèrent la Foi de Jésus-Christ ; ensuite ils abordèrent à l'île de Walcheren, où S. Willibrord détruisit à West-Capelle l'idole de

faucon peut être citée avec avantage, en l'appliquant à l'Ouvrage dont nous parlons. *J'ai vu souvent*, dit-il (in Præfat. ad Biblia MSS. Cod., etc.), *en relisant ces vieilles Chroniques, la répétition presque littérale de tout ce que les autres Chroniqueurs plus anciens avaient écrit sur les siècles les plus reculés ; mais pour les événemens dont ces nouveaux Auteurs étaient peu éloignés, ou même quand il s'agit de faits qui datent de deux siècles avant eux, ils rapportent beaucoup de choses absolument nouvelles et souvent très-importantes ; quand ils parlent de leur patrie sur-tout, ils ont plusieurs observations que d'autres n'ont jamais faites, et des récits qu'on ne voit point ailleurs.* Sirmond, Labbe, Bouquet et d'autres Savans d'un grand mérite ont parlé de même. Nos anciennes Chroniques en général ne doivent donc pas être regardées comme des monumens de peu de valeur.

Feu l'érudit M. de Nelis, dernier Evêque d'Anvers, jugeait cette Chronique de S. Bavon très-importante. *Nous avons copié*, dit-il (Belgicarum Rerum Prodromus, pag. 61 et suiv., n. 47), *cette Chronique d'après le Manuscrit original du douzième siècle. Nous la devons aux bontés de M. le Prince de Lobkowitz, Evêque de Gand, qui a bien voulu nous la communiquer. On conçoit assez quel doit être le prix de ce monument, que peu de personnes ont connu jusqu'ici, et qui, je pense, n'a jamais été copié en entier. (On en trouve quelques fragmens dans le* Teneræmunda *de Lindanus*, pag. 16). *L'Auteur a l'avantage d'être à-peu-près contemporain de Sigebert, c'est-à-dire du premier d'entre nos Chronographes. Au reste, nous devons avouer que, si cette Chronique offre beaucoup de choses intéressantes, relativement à l'état ancien de la Flandre et à l'Histoire de la Belgique, elle en offre aussi qu'on retrouve ailleurs ; et Sigebert lui-même y est presque copié en entier.*

Nos plus célèbres Ecrivains Belges ont connu et respecté ce précieux monument de nos Annales. Meyerus, les Bollandistes, Miræus, Foppens, d'Oudegherst et beaucoup d'autres ont cité souvent cette Chronique à l'appui des faits historiques dont ils voulaient établir l'authenticité, et pour donner du poids à leurs assertions.

Nous devons faire sur l'original de cette Chronique une observation es-

Mercure; eodem anno 690, *Beatus Egbertus Episcopus misit Sanctum Willebrordum Presbyterum cum undecim sociis qui fuerunt ex Anglia de stirpe Saxonica nati, et* ideo potuerunt predicare fidem in lingua Teuthonica, *qui appulerunt ad insulam Walachriam, ubi ydolum Mercurii apud West-Capelle Sanctus Willebrordus fregit.* La langue Anglo-Saxonne porte en géneral l'empreinte de notre ancienne langue Flamande, comme nous l'avons démontré ailleurs dans le premier volume de cet Ouvrage (1), les deux dialectes étant alors infiniment plus ressemblans qu'ils ne le sont aujourd'hui. On peut citer à l'appui un autre événement mémorable. Les Saxons, peuples superstitieux et remuans, cent fois vaincus et cent fois

sentielle, qui a vraisemblablement échappé au docte Evêque d'Anvers. Il nous est clairement démontré qu'il doit y avoir eu deux Chroniques originales, provenant du dépôt de la ci-devant Abbaye de S. Bavon. Elles ne contiennent point d'articles contradictoires; mais l'une rapporte des faits que l'autre ne donne pas. Quelquefois aussi nous voyons dans l'une des circonstances de plus sur un événement que dans l'autre. Nous commencions déjà à nous en douter, quand nous nous occupions de notre grand Recueil; mais nous en sommes complètement convaincus, depuis que le savant Docteur van de Velde (de l'Etroite Faculté de Théologie à Louvain) nous a communiqué une copie authentique de cette Chronique, tirée de la belle collection de l'Evêque de Nelis. Outre plusieurs citations que l'on trouve dans Gramaye, Sanderus, Lindanus, et que nous n'avons pas rencontrées dans cette copie, on n'a qu'à collationner avec son texte les extraits que Kluit (Cod. Diplom. Chartar. et Document., tom. II, part. 1, pag. 23) a copiés mot à mot de l'original de la Chronique, déposé autrefois au palais Episcopal à Gand, et l'on sera persuadé de la vérité de notre assertion. Ce que nous venons de dire se confirmera encore mieux, si l'on découvre un jour ces deux Chroniques originales, qui sont égarées à présent. Voyez notre premier Supplément, pag. 116 et suiv.

(1) Voyez le premier volume de cet Ouvrage, pag. 105 et 106.

rebelles, furent enfin, en 804, par ordre de Charlemagne, transportés avec leurs femmes et leurs enfans en France, sur le terrain situé entre l'embouchure de la Somme et de l'Escaut, et principalement dans la Flandre Flamingante et dans le Brabant, où la langue Tudesque était alors comme de nos jours en usage. C'est entre autres la célèbre et ancienne Chronique de Saint-Denis (1) qui nous atteste ce fait (2). *L'an* 804, dit-elle, *quant la saison nouvelle fu revenue et il fist tens convenable pour ostoier* (3), *li Empereres assembla ses os pour ostoier en Saisoigne : en la terre entra à grant force, tous les Saines, qui demeurent de là le flun d'Albe fist*

(1) De toutes les Chroniques, il n'y en a point de plus détaillées, de plus étendues, de plus célèbres, que les Chroniques de Saint-Denis, appelées aussi, en considération de leur importance et de leur autorité, *les grandes Chroniques de France.* Elles existèrent originairement, pour la plus grande partie, en Latin; mais depuis plusieurs siècles elles furent traduites en Français. Ces Chroniques étaient en si grande réputation dans le treizième et dans le quatorzième siècles, que les Historiens ne croyaient pas qu'il y eût de plus sûr moyen de gagner la confiance du Lecteur, que de s'appuyer de leur autorité. Elles étaient conservées dans les Archives de Saint-Denis, et ces Archives étaient regardées comme un dépôt public, que l'on consultait dans les affaires les plus importantes. On ouvrait les Chroniques de Saint-Denis; les réponses qu'elles rendaient étaient considérées comme des oracles. Voyez la Notice et l'Histoire des Chroniques de Saint-Denis, dans un Mémoire de M. de la Curne de Sainte-Palaye, tom. XV des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pag. 580. Voyez aussi notre premier Supplément, pag. 68 et 69.

(2) Chroniques de Saint-Denis sur les gestes de Charlemagne, Liv. 2, chap. 2. (Recueil des Histor. des Gaules, par Dom Bouquet, tome V, pag. 252, Lit. B.)

(3) *Ostoyer*, camper avec une armée. Voyez le Dictionnaire Roman, Wallon, Celtique et Tudesque.

passer deça en France, et fames et enfans; leur pays donna à une manière de gent qui sont apelé Abrodite. De celle gent sont né et extrait, si comme l'on dit, li Brebançon et li Flamant, et ont encore celle meismes langue. Nos Historiens se trouvent d'accord avec le récit de cette intéressante Chronique.

Meyer (1), dans ses savantes Annales, rapporte à l'an 804 que *Charlemagne, après avoir fatigué par des guerres continuelles les Saxons Transalbins, appelés par d'autres Holsatiens et Nordalbins, les subjugua enfin entièrement, et les fit transporter en France; par ce moyen, la population de la Flandre et du Brabant reçut un accroissement considérable.* Beatus Rhenanus (2), Auteur aussi judicieux, répète à-peu-près la même chose : *Les Saxons*, dit-il, *persistant dans leur révolte, Charlemagne en transplanta dix mille qui occupaient les rives de l'Elbe, en Brabant et en Flandre et dans les lieux voisins.* Voilà quelques-uns des motifs pour lesquels la langue Teutone s'est conservée dans la partie Septentrionale de la Belgique, tandis qu'elle s'est corrompue ou perdue dans la partie

(1) Meyerus, Annal. Flandr., L. 2, pag. 10, ad ann. 804. *Saxonas Transalbianos, quos alii Holsatos, alii Nordalbingos vocitant, Carolus prœliis multis fatigatos, ad postremum omnes perdomuit, multosque in Galliam traduxit, ex quibus Flandriæ Brabantiæque haud parum accessit incrementi.*

(2) Beatus Rhenanus, Rerum Germanicarum L. 1, p. 79. *Quum Saxones rebellandi finem non facerent, Carolus Magnus ad decem millia Albingorum, hoc est eorum qui utramque ripam Albis fluvii colebant, in Brabantiam, Flandriam et vicina loca traduxit.* Cet Ecrivain, quoique d'accord dans le fond avec la Chronique de Saint-Denis et avec Meyer, semble s'être trompé sur le nombre des colons que Charlemagne aurait transplantés en Flandre et en Brabant; car dix mille individus n'auraient pu donner *un accroissement considérable* à ces deux provinces; ce que cependant Meyer avance, Auteur connu d'ailleurs par son exactitude.

Méridionale, dans le Hainaut, dans la Flandre Française, etc., où le Français est en usage.

La langue Tudesque fut celle des Rois de France de la première race.

D'abord le Testament de S. Remi le prouve, par rapport à Clovis. Ce Saint Evêque dit que Clovis lui donna deux terres, appelées dans la langue qu'il parlait *Biscofesheim. Quas Ludovicus*... Biscofesheim *sua lingua vocatas, mihi tradidit* (1). Kilianus (2), dans son *Etymologicon*, observe que *heym* signifie *maison, patrie, lieu natal.* Suivant Vredius (3), nos ancêtres se servirent des mots *heim* ou *hem* pour exprimer une *maison.* Les Wallons en ont fait *ien*, conformément à leur dialecte, et ils prononcent *Isenghien* au lieu d'*Iseghem; Frelinghien*, au lieu de *Frelinghem; Arkinghien*, au lieu d'*Arquinghem; Rassenghien*, au lieu de *Rasseghem*, etc. Ten Kate (4), dans son Introduction à la connaissance de la langue Belgique, et Cluvier (5) disent à-peu-près la même chose.

(1) Miræus (Oper. Diplomat. in Cod. Donat. Piar., tom. I, p. 2, Testam. S. Remigii) cite le Testament de S. Remi d'après Flodoard. *Heim* signifie en vieux Tudesque *maison; Biscofesheim* veut dire *maison de l'Evêque.*

(2) Kilianus, in Etymologico, tom. I, pag. 225, edit. Traj. Batav. 1777. *Heym*, Germ. Saxon. Fris. Sicamb. *domus, patria, locus natalis.* Anglis *hom.*

(3) Vredius, Fland. Ethn. addit. pag. 402, pro eo nunc dicimus *hem.* Sic *Lophem, Markhem, Rochshem*, significat *Lupi, Marci, Rochi domum.* Idem Vredius, Fland. Ethn. pag. 247, *heim* vel *hem* veteribus Flandris *domus.*

(4) Ten Kate, Aenleyding tot de Kennisse van het Verhevene Deel der Nederduitsche Sprake: Al. *heim;* H. D. *heim;* Kimb. *heim;* Dan. *hiemue;* A. S. *ham, hæm;* Angl. *hom, home; domus, habitatio, vicus*, etc.

(5) Cluverius, Germania antiqua, L. 1, cap. 13, pag. 85. *Sæpius tamen*

Pour revenir à notre objet principal, qui est de prouver que la langue *Tudesque* fut celle des Rois de France de la première race, les louanges que Fortunat (1) donne à Charibert, Roi de Paris, ne nous permettent pas d'en douter : car en même temps qu'il le loue de ce qu'il parlait la langue Latine aussi-bien que les Romains, il reconnaît qu'il devait être bien éloquent, lorsqu'il s'exprimait dans sa langue *maternelle:*

Cum sis progenitus clara de gente Sygamber (Sicamber),
Floret en eloquio lingua Latinà tuo.
Qualis es in propria docto sermone loquela,
Qui nos Romanos vincis in eloquio.

Tandis que le commun des Francs, mêlés avec les Gaulois, apprenait insensiblement la langue *vulgaire Romaine*, on continuait à la cour de parler la langue *Teutone* ou *Tudesque ;* et il en fut de même sous les Rois de la seconde race, descendans de Princes qui avaient gouverné long-temps la Germanie, dépendante de la Monarchie Française, et les pays voisins du Rhin, où la langue Latine n'avait jamais jeté de profondes racines. La langue naturelle de Char-

ejusmodi loca adpellata fuere, addito Domini vel sitûs cognomine, habitacula, *sive* domicilia; *Germanice,* haim *et* haus, *sive* hausen, *quorum illud varie, pro varia dialectorum ratione, dictum:* haim, ham, heim, heem; hiem, hoom, hom, hum; *in quæ hodieque innumera oppidorum juxta ac vicorum, per universam Germaniam atque Angliam nomina terminata videmus; nam hoc etiam certum; quotiescunque aliquod vici nomen maxime in Vestophalia, Frisia atque Hollandia, conterminisque regionibus in* em, *vel* om, *vel* um *desinit,* hem *id, vel* hom *et* hum *antiquitus fuisse, quamvis nunc in plerorumque scriptione negligatur.*

(1) Fortunatus Episcopus Pictav., L. 6, carm. 4. — Dom Bouquet, Histor. des Gaules, tom. II, pag. 506 et 507.

lemagne était certainement la *Tudesque;* le nom de Charles est pris de cette langue, comme on le voit par ce que dit Frédégaire (1) en parlant de Charles Martel, fils de Pepin l'ancien : *Pippinus aliam duxit uxorem nobilem et elegantem, nomine Alpheidam, ex qua genuit filium, vocavitque nomen ejus lingua propria* Carlum (2). Quant à Charlemagne, l'intérêt de la matière exige que nous entrions dans quelques légers détails sur la vie de cet homme incomparable par rapport aux sciences, avant d'apporter les preuves qui attestent que la langue *Tudesque* était sa langue *maternelle.* Il ne faut pas s'étonner que Charlemagne, nourri dès l'enfance dans les exercices militaires, n'ait reçu qu'une éducation tardive et très-imparfaite. Il n'en sentit que mieux ce qui lui manquait. Quelques Auteurs, abusant d'un passage équivoque d'Eginhard, son Secrétaire (3), ont cru que ce Prince ne savait pas écrire : c'est une fausseté démentie par une foule d'autres témoignages; mais celui d'Eginhard prouve du moins que ce Monarque, qui entreprit d'être en France le restaurateur des lettres, avait quelque difficulté à former les caractères Romains. Il était déjà Roi et âgé de trente ans, lorsque Pierre de Pise (4), qu'il avait connu à Pavie, lui donna les premières

(1) Fredegarii Scholastici Chronic. Continuat., part. 2, n. 103. — Dom Bouquet, Recueil des Histor. des Gaul., tom. II, pag. 453.

(2) Addit Editor ibidem, apud Dom. Bouquet : *Lingua propria*, id est, *patria, scilicet Theotisca*, Karl.

(3) Voici ce passage : *Tentabat et scribere, tabulasque et codicellos ad hoc in lectulo sub cervicalibus circumferre solebat, ut cum vacuum tempus esset, manum effigiundis literis assuefaceret. Sed parum prospere successit labor præposterus ac sero inchoatus.* Eginhardus, in Vita Karoli Magni, apud Du Chesne, Histor. Francor., tom. II, pag. 102.

(4) Vita Karoli Magni per Eginhardum scripta, apud Du Chesne, Histor. Francor. Scriptor., tom. II. pag. 102, et sequent.

leçons de Grammaire. Vif, ardent, plein du désir de connaître, bientôt il voulut que sa propre éducation devînt celle de la nation elle-même. Ce projet était digne d'un grand Roi, et il l'exécuta. Pour cela il eut toujours, dans ses voyages, le soin de se faire indiquer les Savans qui avaient conservé des connaissances, et qui, par l'étude, pouvaient les augmenter encore. Il croyait avoir acquis un trésor, lorsqu'il s'était attaché un homme capable de l'instruire lui-même. Né avec l'extérieur le plus noble et le plus imposant, s'exprimant avec une éloquence naturelle qui le rendait bientôt maître des esprits, il n'avait aucune peine à s'attacher les hommes dont il croyait avoir besoin; et en peu de temps il fit venir à sa cour, et logea même dans son palais une foule d'étrangers versés dans les sciences, et destinés par lui à faire renaître en France le goût des lettres. Tous les pays lui en fournirent. Il tira de l'Italie Théodulfe, qui a été fait Evêque d'Orléans sous Louis-le-Débonnaire; de la Norique, Léidrade, qui devint Archevêque de Lyon. Celui qui lui parut le plus propre à être le chef de cette société littéraire, par laquelle il voulait ressusciter l'émulation, fut le célèbre Alcuin (1).

Celui-ci, né en Angleterre, où les études s'étaient soutenues, depuis que le Moine S. Augustin y avait fondé des écoles dont Sigebert, Roi des Saxons Orientaux, avait augmenté le nombre, avait eu pour maîtres les disciples du Vénérable Bede, dont on connaît encore les ouvrages (2). Alcuin, devenu le chef d'une des

(1) Vita Karoli Magni, per Eginhardum scripta, apud Du Chesne, Hist. Francor. Scriptor., tom. II, pag. 102 et sequent.

(2) Venerabilis Bedæ Presbyteri Anglo-Saxonis Opera, Colon. Agrippinæ, 1612.

écoles Anglaises dans laquelle il s'était formé, avait, en revenant d'un voyage de Rome, rencontré Charlemagne dans la ville de Parme, et lui avait été présenté. Ce Prince crut avoir trouvé enfin l'homme qu'il cherchait : il ne ménagea point les bienfaits ; le service qu'il en attendait était trop considérable. Alcuin, fixé à la cour de France, eut bientôt les Abbayes de Ferrière, en Gâtinois, de S. Loup, à Troyes, et le petit Monastère de S. Josse, en Ponthieu. C'est par les lettres de ce Savant que nous apprenons ce que fit Charlemagne pour s'instruire lui-même, et pour fonder dans son palais une école destinée à éclairer sa cour, et à répandre par elle les lumières dans toutes les Provinces de l'Empire. Cette cour, en effet, n'était pas long-temps dans le même lieu ; les Savans que le Prince y réunit, la suivaient par-tout, et par-tout ils excitaient et le désir de l'instruction, et l'émulation du savoir. Ce fut au milieu d'eux, ce fut à l'aide de leurs leçons, que Charlemagne commença par apprendre lui-même, et sous la direction d'Alcuin, la Rhétorique, la Dialectique et tous les autres arts libéraux : les graces qu'il répandait sur ses maîtres, les bienfaits dont il les rendait l'objet, et, plus que tout, la faveur dont il les honorait, eurent bientôt multiplié à l'infini le nombre de ceux qui cherchaient, ou des occasions d'instruire les autres, ou des moyens de s'instruire eux-mêmes. Une foule d'étrangers arrivèrent en France pour solliciter ces places honorables. *Vous avez rassemblé*, dit Alcuin (1), écrivant à Charlemagne, *des différentes parties du monde*,

(1) *Hæc enim vestram optimam sollicitudinem, Domine mi David, semper amare et prædicare agnoscebam ; omnesque ad eam discendam exhortari, immo et præmiis honoribusque sollicitare, atque ex diversis mundi partibus amatores illius vestræ bonæ voluntati adjutores convocare studuistis. Inter*

les amateurs de la sagesse, pour être les coadjuteurs de votre bonne volonté.

Sous Charlemagne, la première, la plus célèbre de toutes les écoles était donc celle de son palais; et cet établissement, continué sous ses successeurs, est attesté par une foule de monumens. Entre autres, en 858, les Evêques du Diocèse de Reims et de Royen (1), dans une lettre envoyée à Louis, Roi de Germanie, s'expriment ainsi: *Et ideo domus Regis schola dicitur, id est, disciplina*; ce qu'explique le Moine Ericus, au rapport de Sirmond (2); *Ita ut merito vocitetur schola palatium, cujus apex non minus scholaribus quam militaribus consuescit quotidie disciplinis.* Mais l'objet du Prince fut qu'il servît de modèle, et que de ce foyer des seules lumières que l'on connût alors, les rayons pussent se répandre jusqu'aux extrémités du Royaume. Lorsque ceux que le Prince avait quelque temps employés dans son palais, avaient reçu, pour récompense de leurs travaux, une Abbaye ou une Prélature, il leur était recommandé d'établir à leur tour une école dans leur Monastère ou dans leur Eglise: ces établissemens furent revêtus de l'autorité du Souverain; il choisissait lui-même ceux qui étaient chargés d'y enseigner la jeunesse; il destinait une portion des revenus Ecclésiastiques à

quos me etiam infimum ejusdem sanctæ sapientiæ vernaculum, de ultimis Britanniæ finibus adsciscere curastis, etc. Alchuini Abbatis Epistolæ, apud Du Chesne, Histor. Francor. Scriptor., tom. II, pag. 674.

(1) Vide Concilia Antiqua Galliæ, per Sirmondum, tom. III, n. 12, ad ann. 858, pag. 125.

(2) Vide Capitularia Reg. Francor., tom. II, pag. 779. Sic ait Sirmondus: *Ericus Monachus, in Epistola quam præfixit libris carminum de Vita S. Germani, ad Carolum Calvum Imperatorem, de scholis et studiis sub illo florentibus.* Tum addit sequentia; *Ita ut merito vocitetur schola*, etc.

leur entretien et à leur salaire. On connaît l'école de Tours, dont Alcuin, après sa retraite de la cour, fut le directeur ; elle fut le Séminaire de plusieurs Evêques (1). Charlemagne en fonda une à Osnabruck, à laquelle il espérait que les Saxons enverraient leurs enfans ; il paraît, par la Charte de fondation de celle-ci, qu'on était obligé à perpétuité d'y enseigner les lettres Grecques et Latines (2). On en trouve encore une établie à Paderborn (3). Leidrade, ayant été l'un des membres de l'école du palais, étant devenu Archevêque de Lyon, rend compte à Charlemagne, dans une lettre qu'il lui adresse, de l'état de celle qu'il avait formée dans cette ville (4). Indépendamment de ces établissemens particuliers et de

(1) On voit dans les Capitulaires des Rois de France, (tom. II, pag. 612 et 613), le procès-verbal de l'examen de Wilbert, nommé à l'Evêché de Châlons, et dressé en présence d'Hincmar, son Métropolitain. Au nombre des réponses du Prélat que l'on interroge, se trouve celle-ci : *In schola Turonica liberalibus disciplinis erudiendus traditus sum.*

(2) In Pithæi Glossario habentur sequentia : *In privilegio quod Carolus Magnus dedit Ecclesiæ Osnabrugensi apud Crantzium :* in eodem loco Græcas et Latinas scholas in perpetuum manere ordinavimus. Vide Capitul. Reg. Francor., tom. II, pag. 743.

(3) *Baluzius, ad Libr.* 1 *Capitul. De schola Paderbornensi ab ipso instituta dictum est supra. De eadem sic scriptum est in Vita S. Mainwerci, cap.* 52. *Studiorum multiplicia sub eo floruerunt exercitia, et bonæ indolis juvenes et pueri strenue instituebantur norma regulari, proficientes haud segniter in claustrali disciplina omniumque litterarum doctrina.* Vide Capitularia Reg. Francor., tom. II, pag. 1134.

(4) Leidradus Archiepiscopus Lugdunensis, in Epistola ad Karolum Magnum, apud Baluzium, in Capitul. Reg. Francor., tom. II, pag. 1134. *Habeo scholas lectorum, non solum qui officiorum lectionibus exercentur, sed etiam in Divinorum librorum meditatione spiritalis intelligentiæ fructus consequuntur.* Vide etiam Filesacum, L. 2 Selectorum, pag. 208.

plusieurs autres que nous pourrions encore citer, ce Prince voulut, par un réglement général, procurer le même avantage à toutes les Eglises. Il avait ramené de Rome, en 787, un très-grand nombre de Grammairiens qu'il jugea à propos de répartir dans les diverses Provinces de ses Etats. Sirmond (1) rapporte une copie de la lettre circulaire que Charlemagne envoya à tous les Evêques et à tous les Abbés, pour les exhorter à établir dans leurs maisons des Séminaires d'éducation, où la jeunesse pût être instruite et exercée. Cette lettre fut adressée à Baugulfe, Abbé de Fulde, avec ordre d'en faire passer des exemplaires à tous ses collègues et à tous les Monastères (2). Le troisième Canon du Concile de Châlons, tenu en 813, l'année même de sa mort, porte que, suivant l'Ordonnance de l'Empereur, tous les Evêques établiront des écoles, où les élèves apprendront les bonnes lettres et les Saintes Ecritures (3). Il serait superflu de transcrire ici toutes les dispositions des Capitulaires, dans lesquelles il est fait mention de ces écoles qui furent alors fondées dans presque toutes les Eglises. Mais par cette suite de réglemens, plus encore par cette attention continuelle du Prince, on vit renaître dans ses Etats le goût des études et des sciences.

Revenons à la langue *maternelle* de Charlemagne. Quoique ce Prince entendît et parlât facilement, outre le *Latin*, les différentes

(1) Vide Concilia Galliæ, per Sirmondum, tom. II, pag. 121, ad ann. 788, titulo : *De scholis per singula Episcopia et Monasteria instituendis.*

(2) *Hujus itaque Epistolæ exemplaria ad omnes suffragantes, tuosque Coepiscopos, et per universa Monasteria dirigi non negligas.* Ibid., pag. 122.

(3) Concilium Cabilonense secundum, anno 813, Canone 3 : *Oportet etiam, ut sicut Dominus Imperator Carolus .... præcepit, scholas constituant, in quibus et litteræ .... discantur.* Vide Acta Concilior., tom. IV, pag. 1032, ex Typograph. Regia, 1714.

langues de son Empire. Il s'attachait à y faire dominer la sienne, qui était la *Teutone* (1) et pour faciliter l'étude de sa langue et la réduire en principes, au rapport d'Eginhard (2), son Secrétaire, il en fit composer une Grammaire. Trithème (3), Abbé de Spanheim, assure en avoir vu une partie; mais quoiqu'il fût très-versé dans l'art de déchiffrer, il dit qu'il ne put jamais venir à bout de l'entendre, ni même de la lire parfaitement. Les soins que prit Charlemagne pour perfectionner cette langue, n'eurent pas le succès qu'il s'en était promis. Ce Prince ne se flattait pas précisément que la langue *Tudesque* fût parlée universellement dans toute l'étendue de la Monarchie, mais il espérait du moins la polir assez, pour qu'elle fût employée dans les traités, et pour faire rédiger les lois dans un langage uniforme. Ne soyons pas surpris que Charlemagne n'ait pas pu réussir dans son entreprise; car Otfride (4), Moine de Weissembourg, Auteur du neuvième siècle, appelle le *Franco-Theotisque* une langue *barbare, inculte et incapable d'être soumise aux règles de la Grammaire*. *Theotisca lingua barbaries, ut est incultus et indisciplinabilis, atque insuetus cum*

(1) Eginhardus, in Vita Karoli Magni. *Erat eloquentiae copiosus et exuberans, poteratque quicquid vellet apertissime exprimere. Nec patrio tantum sermone contentus, etiam peregrinis linguis edoceudis operam impendit, in quibus Latinam ita didicit, ut aeque illa ac patria lingua orare esset solitus.* Vide Du Chesne, Histor. Francor. Scriptor., tom. I, pag. [illegible].

(2) Ibidem, pag. [illegible]. *Inchoavit et Grammaticam patrii sermonis.*

(3) Savant, décédé en 1516.

(4) Otfridus, in sua ad Luitbertum Moguntiacensem Archiepiscopum, quam praemisit Rhythmicae Translationi Evangeliorum, pag. [illegible], in Grammat. Franco-Theotisca. Vide etiam Prodromum Histor. Trevir. Joan. ab Hontheim, partem primam (alias tom. IV), pag. 5[illegible].

regulari freno Grammaticæ artis, sic etiam in multis dictis scriptu est, propter litterarum aut congeriem, aut incognitam sonoritatem difficilis.

Ce Prince donna des noms Tudesques aux vents et aux mois, qui autrefois étaient désignés sous des dénominations étrangères, soit Latines, soit barbares.

Le mois de Janvier fut appelé du nom de *Wintermanoht;* le mois de Février, *Hormunc* ou *Orminhg;* le mois de Mars, *Lenzinmanoht;* le mois d'Avril, *Ostermanoht;* le mois de Mai, *Winnemanoht;* le mois de Juin, *Prahmanoht* ou *Brachmanoht*; le mois de Juillet, *Hewimanoht* ou *Vainmanoht;* le mois d'Août, *Aranmanoht;* le mois de Septembre, *Wintumanoht;* le mois d'Octobre, *Windummemanoht;* le mois de Novembre, *Herbistmanoht;* le mois de Décembre, *Helmanoht* ou *Heilagmanoht.* Il donna aux vents les noms suivans: l'Est fut nommé *Ostroniwint* ou *Ostronuvin;* le Sud-Est, *Ostsundroni;* le Sud-Est quart au Sud-Est, *Sundostroni;* le Sud, *Sundroni;* le Sud-Ouest, *Westsundroni;* l'Ouest, *Westroni;* le Nord-Ouest, *Westnordroni;* le vent Bise, *Nordwestroni;* le Nord, *Nordroni;* le vent du Nord-Est, *Nordostroni;* le Nord-Est quart au Nord-Est, *Ostnordroni* (1).

(1) Eginhardus, in Vita Caroli Magni: Mensibus etiam juxta patriam linguam nomina imposuit; cum ante id tempus apud Francos partim Latinis, partim barbaris nominibus appellarentur. Item ventos duodecim propriis appellationibus insignivit, cum prius non amplius quam vix quatuor ventorum vocabula possent inveniri. Et de mensibus quidem Januarium *Wintermanoht*, Februarium *Hormunc* vel *Orminhg*, Martium *Lenzinmanoht*, Aprilem *Ostermanoht*, Maium *Winnemanoht*, Junium *Prahmanoht* vel *Brachmanoht*; Julium *Hewimanoht* vel *Vainmanoht*, Augustum *Aranmanoht*, Septembrem

Enfin, la langue *Tudesque* subsista encore long-temps à la cour, comme nous le voyons par ce qui se passa au Concile d'Ingelheim, en 948, où se trouvèrent l'Empereur Othon, Roi de Germanie, et Louis d'Outremer, Roi de France; car aussitôt qu'on eût lu des lettres du Pape Agapet, au sujet des disputes qui s'étaient élevées entre Artaldus, Archevêque de Reims, et Hugues son compétiteur, on fut obligé de les traduire en langue *Tudesque*, afin que les deux Rois pussent les entendre : *Postquam litterarum recitationem et earum propter Reges juxta* Theotiscam *linguam interpretationem*, etc. (1).

Réflexions sur la langue Romaine, Romane, Romance, ou Latino-Rustique.

Quand nous avons dit que la langue *Tudesque* était la langue naturelle de Charlemagne et des Rois de France, nous n'avons pas prétendu qu'ils ne parlaient point aussi la langue *Romance*, qui était la langue d'une des plus considérables portions de leurs Etats. Lorsque les Princes, successeurs de Louis-le-Débonnaire, se trou-

Wintumanoht, Octobrem *Windummemanoht*, Novembrem *Herbistmanoht*, Decembrem *Helmanoht* vel *Heilagmanoht* appellavit. Ventis vero hoc modo nomina imposuit, ut Subsolanum vocaret *Ostroniwint* vel *Ostronuwin*, Eurum *Ostsundroni*, Euro-Austrum *Sundostroni*, Austrum *Sundroni*, Austro-Africum *Sundwestroni*, Africum *Westsundroni*, Zephyrum *Westroni*, Corum *Westnordroni*, Circium *Nordwestroni*, Septentrionem *Nordroni*, Aquilonem *Nordostroni*, Vulturnum *Ostnordroni*. Vide Du Chesne, Histor. Francor. Scriptor., tom. II, pag. 103.

(1) Vide Concilium Engilenheimense anni DCCCCXLVIII, in Actis Conciliorum, tom. VI, pag. 611, Paris. 1714.

vaient avec les Seigneurs qui leur étaient soumis, dans les assemblées générales, ils employaient au besoin les deux idiomes; ainsi l'Empereur Lothaire, Louis de Germanie, et le Roi Lothaire-le-Jeune, parlaient la langue *Romance*, en s'adressant aux sujets de Charles-le-Chauve, comme celui-ci parlait en langue *Tudesque*, aux sujets de Louis de Germanie et de Lothaire.

Est-il croyable que des Princes étrangers eussent parlé la langue *Romance*, et que Charles-le-Chauve l'eût ignorée? lui qui, pendant presque tout son Règne, n'eut pour sujets que des peuples qui, depuis le commencement de la Monarchie Française, n'avaient presque point d'autre langue commune.

Les Francs et les Gaulois n'ayant plus fait qu'un peuple après la conquête, se fondirent ensemble par des mariages qui mirent les Francs en possession de quantité d'héritages Gaulois. On sait que les Francs qui s'emparèrent de ce pays ne composaient pas une nation nombreuse; et lorsqu'ils y furent dispersés, il fallait, comme l'a remarqué l'Abbé Dubos (1), qu'ils fussent dans presque toutes les cités en un moindre nombre que celui des anciens habitans. Or, toutes les fois, ajoute-t-il, que deux peuples qui parlent deux langues différentes, ou au moins deux dialectes différens, viennent à cohabiter dans le même pays, de manière que leurs maisons ne forment point de quartiers séparés, mais qu'elles sont entremêlées, le peuple le moins nombreux apprend insensiblement la langue du plus nombreux, à moins que le Gouvernement ne s'en mêle; et c'est ce que firent les Romains

(1) L'Abbé Dubos, Histoire critique de l'établissement de la Monarchie Française dans les Gaules, tom. II, pag. 169.

par rapport aux Gaulois, qui certainement étaient en plus grand nombre que les Romains, et qui furent néanmoins, en quelque façon, forcés à apprendre la langue *Latine*.

Il arrivera toujours qu'un peuple policé, qui soumettra à sa puissance un peuple barbare qui n'a ni Auteurs ni ouvrages écrits en sa langue, fera prendre la sienne aux vaincus, sur-tout si le peuple vainqueur veut établir ses lois, ses mœurs et ses coutumes dans le pays du peuple soumis; et c'était précisément ce qu'entreprirent d'exécuter les Romains dans les Gaules, comme nous l'avons fait observer plus haut (1). Mais nous avons aussi remarqué (2) qu'il n'en fut pas de même des pays où la langue et les lois des Grecs s'étaient établies. Jamais les Romains ne tentèrent d'y introduire leur langue; et quand même ils l'auraient essayé, ils n'auraient pu y réussir, parce que les peuples qui parlaient la langue Grecque regardaient tous les autres peuples, et les Romains mêmes, comme des barbares dont ils méprisaient la langue. Ils avaient des Auteurs qui faisaient leurs délices et qu'ils préféraient aux Auteurs Latins, lorsque ceux-ci eurent entrepris d'écrire; ce qu'ils ne firent que long-temps après la conquête de la Grèce. L'estime que les Romains faisaient eux-mêmes de la langue, des sciences et des arts des Grecs, qu'ils allaient apprendre chez eux, ne devait pas inspirer aux derniers le désir de parler la langue des premiers. Les Gaulois, au contraire, n'avaient ni lois, ni Histoires, ni ouvrages écrits dans leur langue, et depuis qu'ils eurent été soumis aux Romains, ils devinrent leurs admirateurs outrés. Ainsi ils se trouvèrent na-

(1) Voyez plus haut, pag. 1.
(2) Voyez plus haut, pag. 1 et 2.

turellement disposés à seconder le système du Gouvernement Romain, qui affectait de faire recevoir ses lois, sa langue et ses mœurs aux peuples vaincus. Il n'est donc point surprenant que les Gaulois, au bout de quelques siècles, commencèrent à oublier leur langue *Celtique* ou *Tudesque*, pour ne parler que la langue *Latine*, et que les Francs, mêlés avec eux, aient de même oublié leur langue maternelle, pour ne s'énoncer qu'en langue *Romance*, qui devint la langue commune des Gaules. La langue *Romance*, appelée aussi langue *Rustique*, *Rustica Romana* (1), dérivée de la langue *Latine*, ne dispensait pas ceux qui la parlaient, d'étudier la langue originale, quand ils voulaient entendre les Auteurs Latins qui ont écrit d'une manière conforme aux règles de la Grammaire.

Car c'était la négligence de ces règles, et l'emploi de quantité de mots barbares, qui avaient fait donner le nom de langue *Romaine Rustique* à ce *Latin* barbare que parlaient les habitans des Gaules. C'est la réflexion de Du Cange (2) : *Ita nempe*, dit-il, *Rusticam appellabant, quia latinitatis legibus absona esset prorsus, et barbaris potissimum aspersa vocabulis.*

Mais si ce Latin, qu'Apollinaire appelle *squama sermonis Celtici*, était dès-lors la langue également commune aux anciens Gaulois

(1) Charta Ludovici Pii Imperatoris, apud Sammarth. in Abbat. Cormer. et Villalup. *Constituit Monachos in Cella S. Pauli, quæ* Rustico *nomine Cormeriacus dicitur.* Alia Caroli Calvi : *In loco qui* Rustico *vocabulo Villalupe vocatur.* — Baldericus Noviomensis, L. 1, cap. 10 : *Ad singulare certamen, quod* Rustice *dicimus campum, provocaverunt.* — Helgaudus, in Roberto Rege : *Exuens se vestimento purpureo, quod lingua* Rustica *dicitur Rocus.*

(2) Du Cange, in Præfat., n. XIII, pag. xiv.

et aux Francs, pourquoi, long-temps après, les Evêques ordonnent-ils dans le Concile de Tours, en 813, que tous les Evêques auront un recueil d'Homélies Latines sur les différens points de la Morale et du Dogme, et qu'ils s'appliquèrent à les faire traduire clairement, non-seulement en langue *Rustique* Romaine, mais encore en langue *Tudesque*, afin que les auditeurs puissent les entendre (1). *Visum est unanimitati nostræ, ut quilibet Episcopus habeat Homilias continentes necessarias admonitiones, quibus subjecti erudiantur: id est de Fide Catholica, prout capere possint, de perpetua retributione bonorum et æterna damnatione malorum: de resurrectione quoque futura, et ultimo judicio, et quibus operibus possit promereri Beata Vita, quibusve excludi. Et ut easdem Homilias quisque aperte transferre studeat in* Rusticam Romanam *linguam aut* Theotiscam, *quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur.*

Il faut conclure de ce Canon, qu'il y avait encore alors plusieurs personnes en France qui parlaient la langue *Tudesque*. L'on voit, au contraire, par les Lettres de Loup de Ferrières, l'un des principaux Seigneurs Ecclésiastiques du Royaume de France, qui vivait dans le même temps, qu'il ne la parlait pas: car, ayant fait un voyage en Germanie, on lui reprocha, du moins en apparence, de n'y avoir été que pour y apprendre la langue *Tudesque*; et il dit dans d'autres Lettres, qu'il envoyait des jeunes gens de son Monastère dans des Abbayes d'Allemagne, pour y être instruits dans cette langue. Aussi ce fut pour les Germains, ou Français Orientaux, et non pour ceux des Gaules, que Louis-le-

(1) Concilium Turonense III, anni 813, Can. 17. Acta Concilior., tom. IV, pag. 1225, Paris. 1714, Typogr. Regia.

Débonnaire fit traduire en langue *Tudesque*, par Otfride, Saxon, les Livres Latins de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui n'étaient lus que par les hommes lettrés. *Nam*, dit un Auteur anonyme (1), *cum Divinorum Librorum solummodo litterati atque eruditi prius notitiam haberent, ejus studio, atque Imperii tempore, sed Dei omnipotentia atque inchoantia mirabiliter actum est nuper, ut cunctus populus suæ ditioni subditus*, Theudisca *loquens lingua, ejusdem Divinæ lectionis nihilominus notionem acceperit. Præcepit namque cuidam uno de gente Saxonum (Otfrido) qui apud suos non ignobilis vates habebatur, ut Vetus ac Novum Testamentum in Germanicam linguam poetice transferre studeret, quatenus non solum litteratis, verum etiam illiteratis sacra Divinorum præceptorum lectio penderetur.* Pour comprendre donc la raison qui obligea les Pères du Concile de Tours, d'ordonner que les Homélies seraient traduites aussi en langue *Tudesque*, dans un temps où il est constant que la langue *Romance* commençait déjà à être à-peu-près la langue commune des Gaules, il faut se rappeler quel était l'état de la Monarchie Française sous le Règne de Charlemagne. Le vaste Empire de ce Prince était composé, non-seulement des peuples de la Gaule, de l'Italie et d'une partie de l'Espagne, mais encore de tous les peuples de la Germanie, connus sous le nom d'Allemands ou Suèves, de Bavarois et de Saxons, qui parlaient tous la langue *Tudesque*. Toutes ces contrées ne formant qu'une même Monarchie soumise à un seul Prince, les grands Seigneurs Français, soit des Gaules,

(1) Apud Du Chesne, Histor. Francor. Scriptor., tom. II, pag. 326, tit. *De translatione Divinorum Librorum in* Theudiscam *linguam, jussu Ludovici Pii facta. Præfatio in Librum antiquum lingua Saxonica scriptum.*

soit de Germanie, possédaient indistinctement des biens considérables dans les différentes Provinces qui les composaient; de sorte que, comme on voyait des Français des Gaules posséder de grandes Seigneuries en Allemagne, soit par des alliances, soit par les dons du Prince, les Seigneurs Germains possédaient aussi des terres dans la France. C'étaient les biens et les Gouvernemens qu'ils y avaient, et les places qu'ils occupaient à la cour, qui les attiraient en France en grand nombre, ainsi que ceux de leur suite, qui parlaient aussi la même langue. Il n'est donc pas étonnant que les Evêques fussent obligés de prononcer des Homélies en langue *Tudesque*, pour les instruire dans cette langue, lorsqu'aux grandes Fêtes ils se rendaient dans les Eglises Cathédrales, suivant la pratique qui existait dans ce temps. L'obligation où l'on était alors de conférer avec les Seigneurs Saxons, Bavarois, Allemands, etc., engageait encore nécessairement les Francs établis dans les Gaules, qui voulaient avoir part aux affaires du Gouvernement, à continuer de s'instruire dans la langue *Tudesque*. Cette nécessité dura même après le démembrement de la Monarchie, à la mort de Louis-le-Débonnaire, suivant le témoignage de Loup de Ferrières, *Siquidem inter alia*, dit-il, *quæ nobis jam plurima præstitistis, linguæ vestræ pueros nostros fecistis participes, (cujus linguæ usum hoc tempore pernecessarium nemo nisi nimis tardus ignorat)* (1), à cause des relations que les Français avaient avec les Germains soumis à Louis de Germanie. Il fallait, dans les assemblées générales, composées de Seigneurs de différentes nations, discuter les points contestés, faire des traités, etc.

(1) Lupus Ferrariensis, Epist. 70, apud Chesnium, Histor. Francor. Scriptor., tom. II, pag. 764.

C'est pourquoi ceux qui voulaient avoir part aux affaires de l'Etat, étaient obligés de savoir les deux langues, la *Romance* et la *Tudesque*. C'est ce que l'on remarque en particulier dans Adalard, Abbé de Corbie, qui eut une si grande part aux affaires du Ministère sous les Règnes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Lorsqu'il parlait la langue vulgaire ou *Romance*, dit l'Auteur de sa Vie (1), *il la parlait si bien, que l'on aurait cru qu'il ne savait que celle-là: mais quand il parlait la* Tudesque, *il brillait davantage; et quand il s'agissait de parler* Latin, *il était encore plus éloquent que dans aucune autre; Qui, si vulgari, id est,* Romana *lingua loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius; nec mirum, erat enim in omnibus liberaliter educatus. Si vero* Theutonica, *enitebat perfectius; si* Latina, *in nulla omnino absolutius. Testantur hoc quamplures ejus Epistolæ, quæ directæ ad plurimos omnium habentur liberalissimæ.* Cependant, ce passage de l'Abbé Gérard, qui rédigea dans le onzième siècle la Vie d'Adalard, fait voir que le *Latin*, le *Tudesque* et le *Roman* étaient trois langues différentes, plus ou moins encore en usage dans les Gaules, du temps d'Adalard.

Ce fut dans ces deux dernières que le *Latin* se trouva dans la suite comme enseveli; il n'y avait que ceux qui l'avaient étudié qui le parlassent, et c'était la langue des Ecclésiastiques. Charlemagne, suivant Eginhard (2), l'avait si bien apprise qu'il la parlait

(1) Vita S. Adalardi Abbatis, Auctore S. Gerardo tum Corbiensi, dein Abbate Monasterii Silvæ-Majoris, sæculo XI. Vide Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti, sæcul. quart., pag. 355. — Item Glossar. Du Cange, Præfat., n. 13, pag. 13. Adalard mourut en 826.

(2) Du Chesne, Histor. Francor. Scriptor., tom. II, pag. 102. *Latinam ita didicit, ut æque illa ac patria lingua orare esset solitus.*

avec autant de facilité que sa langue naturelle, c'est-à-dire la *Tudesque*. La langue *Romane*, sur-tout, faisait tous les jours de nouveaux progrès, et commençait, dans la masse de la nation, à l'emporter sur la *Tudesque*, qui, après avoir été long-temps la langue de la Cour, finit par être reléguée en Allemagne.

Une des raisons principales pour lesquelles les Evêques étaient obligés d'avoir des Homélies en langue *Tudesque*, était le grand nombre de Seigneurs Germains ou Français Orientaux répandus dans les Gaules. La demeure des grands Seigneurs de Germanie dans les Gaules étant un des motifs des instructions en langue *Tudesque* dans les Eglises des Gaules, où le *Roman Rustique* était en vogue, on devait par la même raison obliger les Evêques de Germanie à avoir aussi des Homélies dans la langue *Romance*, pour les Français des Gaules qui y demeuraient ; car comme il y avait des Français Orientaux répandus dans les Gaules, il y avait aussi des Français Gaulois qui demeuraient dans la Germanie. C'est pourquoi, dans le Concile de Mayence, tenu en 847, et auquel présidait Raban Maur, à la tête des Evêques de sa Métropole, on ordonna par le second canon (1), précisément et dans les mêmes termes, ce que les Evêques du Concile de Tours, de l'an 813, avaient ordonné touchant les Homélies traduites en langue *Romance* et en langue *Tudesque*. Or, comme il est très-certain que, dans le district de l'Archevêché de Mayence, on ne parlait communément que la langue *Tudesque*, il fallait donc que les instructions en langue *Romance* ne fussent que pour les Français

(1) Concilium Moguntinum I, anni 847, capit. 2. Acta Concilior., tom. V, pag. 8.

des Gaules, qui demeuraient dans la Germanie. Qu'on ne dise pas que le mélange des Seigneurs Français Orientaux et Occidentaux ne devait plus être, en 847, le même qu'il l'avait été sous les Règnes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, pendant lesquels les différens Etats ne formaient qu'un seul corps de Monarchie, tandis qu'après la mort de Louis, ses Etats furent démembrés, et eurent leurs Princes particuliers. Mais il faut savoir que le même système de Gouvernement continua sous les fils de Louis-le-Débonnaire, et que les Seigneurs ne cessèrent de posséder des terres dans les différentes parties de la Monarchie.

Enfin, n'y ayant presque plus personne en France qui parlât la langue *Tudesque*, qui était devenue en quelque sorte une langue étrangère par rapport aux Français des Gaules, il n'est plus fait mention de cette langue au commencement de la troisième race. La langue *Romance* fut la langue de la Cour comme du peuple; et cette langue, toute informe qu'elle était, fut parlée dans tous les lieux de l'Europe où les Français portèrent leurs armes (1).

(1) Quoiqu'on puisse regarder la Préface entière du Glossaire de Du Cange comme un chef-d'œuvre d'érudition, nous n'avons jugé à propos, pour remplir notre but, d'ajouter ici que l'extrait suivant:

N. XVII, pag. xix. Verum ut Franci nostri armorum gloria ac bellica fortitudine, rarius affinitatum, quod Austriacis Principibus accidit, Imperium suum in regiones exteras longe lateque propagarunt, ita linguam eo suam transtulere. Hanc enim si non transmissam omnino, ab ea saltem vocabula complura mutuatos earum incolas, et in suam sensim intulisse constat. Ex quo factum postea, ut in Acta et Diplomata, quæ, ut fieri tum solebat, Latino exarata idiomate a notariis vel amanuensibus conscribebantur, eadem in Latinam terminationem deflexa persæpe insererent. Ejusmodi quippe multa in iis occurrunt, et apud Historiarum Scriptores, quæ cum indigenæ hodie haud agnoscant, in eorum genuina retegenda notione sæpe laborant; præsertim

Guillaume-le-Conquérant en introduisit l'usage en Angleterre, où elle était la langue de la Cour et des Tribunaux de la justice. Le

vero quæ leges spectant, cum Europa fere universa suas a Francia nostra mutuo acceperit, ipsasque admiserit. Quæ enim regio ab eorum armis intacta, vel cui non aliquando imperaverit? an utrumque Imperium Francorum non fuit? Occidentali initium et incrementum dedit Carolus Magnus, tenuit id ejus stirps diu, eoque nomine non Germaniæ modo, sed et toti Italiæ jus dixit. Paruit Orientale, et Constantinopolis ipsa Flandrensibus et Curtenæis e Stemmate Francico proceribus. Græcia fere universa eadem tempestate nostros agnovit Dominos, iisque in regionibus stabilitæ leges Franciæ, quomodo servatam linguam Francicam docent eorum Diplomata, ex qua in Commentarios suos retulere interdum vocabula Græci recentiores Historici. Calabriam, Apuliam et Siciliam Normannos nostros obtinuisse quis ignorat? Quibus vario jure successere deinceps Principes e sanguine Regio, qui et Hungariæ, Poloniæ, Majoricæ, Corsicæ, Sardiniæ possedere subinde Regna? In iis porro servatam linguam Francicam, maxime in Regum Palatiis, satis docet Hugo Falcandus (de Calamit. Siciliæ). Narrat enim, cum plerique ex Aulicis, qui in Regium Cancellarium conspiraverant, Comitem Henricum, Reginæ fratrem ab ejus amicitia divulsum, ad Regni negotia capessenda impellerent, illum respondisse, *Francorum se linguam ignorare, quæ maxime necessaria esset in Curia.* Hyerosolymitanum et Cyprium Regnum sua perinde debent initia et progressus Francis nostris, qui et linguam et leges suas eo intulerunt, semperque servarunt, quamdiu iis paruit. Regum Hyerosolymitanorum et Cypriorum servantur etiamnum leges, Assisiarum nomine, nostro conscriptæ idiomate. In Græcia ipsa, seu Orientali Imperio, dum Francorum fuit, lingua pariter Francica obtinuit, non Constantinopoli duntaxat, sed et in cæteris, quæ a primaria ista urbe pendebant, provinciis, diu etiam postquam a Græcis recepta est; adeo ut tradat Raimundus Montanerius, Scriptor Catalanus (in Histor. Aragon., cap. 262), sua ætate, hoc est circa annum MCCC, in Moreæ Principatu, et in Ducatu Atheniensi, linguam Gallicam æque ac Parisiis in usu fuisse vulgari; *E parlaven axi bell Frances, com dins en Paris.* Neque intacta ab eorum armis ac dominatione Hispania. Ut enim Caroli Magni expeditiones Hispanicas sileam, Lusitaniæ Regno initium dedit Princeps Francicus: Catalania diu etiam Reges nostros,

Royaume de Naples la reçut de Robert Guiscard et des autres Seigneurs Normands qui s'y établirent, après en avoir chassé les

et usque ad S. Ludovici tempora, Dominos agnovit, indeque Lusitanos et Catalanos complura a Francis accepisse vocabula agnoscit Bernardus Aldredus Cordubensis Canonicus (L. 2 del Origen. de la Ling. Castellana, cap. 3). Sed et Navarra interior iis paruit; citerior eorum est.

N. XVIII, pag. xx et sequent. Quid quod Majori Britannia a Normannis nostris expugnata, lingua Francica ita propagata est in ejus Provinciis, ut Anglica et Saxonica, quæ tum vigebant, extinctæ ferme fuerint, adeo ut inter tot Regum et privatorum Diplomata, nulla Anglico, sed omnia aut Latino aut Gallico idiomate conscripta habeantur usque ad sæculum decimum quartum, Willelmo quippe Normannorum duci, statim atque firmavit Imperium, primum curæ fuit, ut Francicam induceret, Anglicam ut barbaram quadam desuetudine aboleret. *Tum enim*, inquit Ingulfus (pag. 895), *cœpit terra sub Rege et sub aliis Normannis Anglicos ritus dimittere, et Francorum mores in multis imitari. Gallicum idioma omnes Magnates in suis Curiis, tanquam magnum gentilitium loqui, chartas et chirographa sua more Francorum conficere, et propriam consuetudinem in his et in aliis multis erubescere.* Alibi vero (pag. 901) de Normannis: *Ipsum etiam idioma tantum abhorrebant, quod leges terræ, statutaque Anglicorum Regum lingua Gallica tractarentur, et pueris etiam in scholis principia litterarum, Grammatica, Gallice, ac non Anglice tractarentur: modus etiam scribendi Anglicus omitteretur, et modus Gallicus in chartis et in libris omnibus admitteretur.* Id ipsum tradit alio loco (pag. 912), additque post Normannorum adventum in has Provincias, chartas veterum Regum Anglorum pro Monasteriis, partim duplicatas tam Gallica manu quam Saxonica descriptas. *Manus enim Saxonica*, ait ille, *ab omnibus Saxonibus et Merciis usque ad tempora Regis Alfredi, qui per Gallicanos Doctores omnibus literis apprime instructus erat, in omnibus chirographis usitata, a tempore Domini dicti Regis (Guillelmi) desuetudine viluerat, et manus Gallicana, quia magis legibilis et aspectui perdelectabilis, præcellebat, frequentius indies apud omnes Anglos complacebat. Et licet omnibus Anglicis et Normannis manus Saxonica extiterat inusitata penitus et invisa, ac tunc maxime cum gente sua contemptui habita, et nimium inaccepta.* In eamdem sententiam Robertus

Sarrazins. C'est ce qu'on voit par la réponse que fit le Comte Henri, beau-frère du Roi Guillaume I, aux Seigneurs de cette Cour, qui

Holkotus Dominicanus (Lect. 2, Sup. Sapientiam), qui vixit circa ann. MCCCL. *Narrant Historiæ, quod cum Willelmus Dux Normannorum Regnum Angliæ conquisivisset, deliberavit, quomodo linguam Saxonicam posset destruere, et Angliam et Normanniam in idiomate concordare; et ideo ordinavit, quod nullus in Curia Regis placitaret, nisi in Gallico, et iterum quod puer quilibet ponendus ad litteras, addisceret Gallicam, et per Gallicam Latinam, quæ duo usque hodie observantur.* Hisce demum adjungendus Gervasius Tilesberiensis (Lib. MS. de Otiis Imp.). *Anglos,* inquit, *usus tenebat, filios suos apud Gallias nutrire ob usum armorum, et ad linguæ nativæ barbariem tollendam.*

N. XIX, pag. xxi. Adeo denique Gallicanæ linguæ in Anglia usus invaluerat, ac præsertim in Regum Aula, ut S. Ulstano Episcopo Wigorniensi, ab inimicis qui a Regiis illum consiliis amovere satagebant, nihil fere aliud objectum fuerit, præter simplicitatem et illiteraturam, *quam quod quasi homo idiota esset, qui linguam Gallicanam non noverat, ac proinde Regiis consiliis interesse non poterat.* Unde ipso Rege consentiente, et hoc dictante depositus est, ut narrat (anno 1095) Matthæus Parisius: quemadmodum olim Claudius splendidissimum virum, Græciæque Provinciæ Principem, verum Latini sermonis ignarum, non modo albo Judicum erasit, sed etiam in peregrinitatem redegit, ut est apud Suetonium. Ita sensim prorsus extincta fore lingua Anglicana in Anglia: qua de re extat querela Henrici Huntindonensis (L. 1 Histor., pag. 300): *Cui autem non comparet amorem cælestium et horrorem terrestrium, si cogitet non solum Reges eorum* (Anglorum) *et Principes et populum deperiisse, verum etiam stirpem omnem et linguam, et mentionem simul defecisse? Etsi de aliis mirum non esset, de lingua tamen, quam unam inter cæteras Deus ab exordio linguarum instituit, mirandum videtur.*

N. XXI, pag. xxii. Neque in Angliæ modo, sed et in Scotiæ Regno, linguæ Gallicæ usus invaluit: quod ex variis Regum tabulis hoc idiomate, præsertim sub exitum sæculi duodecimi descriptis colligere licet, apud Matthæum Westmonasteriensem (Matth. Westm. anni 1292), Thomam Walsinghamum (anno 1297, addit. ad Matth. Paris.), Guillielmum Prynneum (in

voulaient l'engager à se mettre à la tête des affaires du Gouvernement. Il répondit, suivant Falcandus (vers l'an 1150), qui demeurait alors à Naples, qu'il ne savait pas la langue des Français, qui était absolument nécessaire à la Cour; *Francorum se linguam ignorare, quæ maxime necessaria esset in Curia.* Enfin, sans parler des Royaumes de Jérusalem et de Chypre, dont les lois ont été rédigées en Français par les Seigneurs de France qui y dominèrent, le célèbre Du Cange croit qu'elle fit aussi quelques progrès à Constantinople, pendant près de soixante ans que les Empereurs Français y régnèrent. Raymon Montanero, Auteur Catalan, dit que de son temps, en 1300, on parlait dans la Morée et dans le Duché d'Athènes aussi bien Français (c'est-à-dire la *Romance*) qu'à Paris. C'est donc, en quelque façon, à la nécessité que notre ancienne langue *Romance* dut son établissement dans tous ces pays, et sur-tout en Angleterre, où Guillaume-le-Conquérant avait ordonné que personne, dans la Cour du Roi, ne plaidât qu'en Français, et de plus, que les enfans que l'on destinait à l'étude commençassent à apprendre la langue Française (la *Romance*) avant la langue *Latine*; ce qui subsistait encore en 1350, suivant Robert Holkot, Dominicain Anglais, cité par Du Cange, dans la célèbre Préface indiquée. Le Français moderne, parlé aujourd'hui dans toute l'Europe, ne doit son étendue et sa célébrité qu'au Règne brillant de Louis XIV, et aux bons ouvrages Français en tous genres qui ont illustré ce long Règne. En un mot, la langue *Romane*, qui semblait d'abord devoir céder à la *Tudesque*, l'emporta insensiblement, fut

Libert. Eccles. Angl., pag. 400, 529, 534, 649, 653, 668, 1053), et alios, cum ii forsitan se ab Anglicorum, vel etiam nostrorum Principum, quibuscum varia subinde pepigere fœdera, linguam et mores componerent.

bientôt la seule, et donna naissance à la langue *Française* que l'on parle aujourd'hui, et qui est devenue si belle et si élégante (1).

Résumons. Il est sûr qu'il y avait au moins dès le neuvième siècle une langue *Romaine* ou *Latine Rustique*, différente du *Latin* des Auteurs classiques, et ne laissant presque plus de traces du beau langage des Horace et des Virgile. Le Français n'est autre que cette langue *Romaine* ou *Romance*, qui se trouve encore plus altérée, c'est-à-dire plus éloignée du Latin, qu'elle n'était alors. Dès le neuvième siècle, c'était un *Latin Rustique*, mais si *Rustique* qu'il ne conservait plus les terminaisons Latines, ni aucun des tours délicats de cette langue. En un mot, il différait tellement du bon Latin, que les Ecrivains de cinq ou six cents ans, qui ont voulu parler de ce langage vulgaire, ne l'appellent point autrement que le *Langage Roman*, et simplement le *Roman* ou le *Rouman*.

On sait que lorsque Pepin, et depuis, Charlemagne, vers l'an 800, introduisirent en France la liturgie Romaine, le rit Gallican ne fut pas entièrement aboli : on en conserva plusieurs articles que l'on mêla avec le rit Romain. L'un de ces anciens usages avait été qu'à la Messe, avant la lecture des Saintes Ecritures, si c'était le jour de la Fête d'un Saint, on lût l'Histoire de son Martyre ou de sa Vie. Cela n'était pas particulier à la liturgie Gallicane ; la Mozarabe suivait le même usage ; on le pratiquait aussi à Milan, comme on le voit dans les livres de ces Eglises. Ces Actes se lisaient primitivement en Latin ; dans la suite, on joignit au Latin une explication en langue vulgaire, qui en France, vers cette époque, était la *Romane* ou *Romance*.

(1) Voyez le tom. XXIV des Mémoires de l'Académie Royale des Inscript. et Belles-Lettres, pag. 657 et suiv.

Ce ne fut qu'au huitième siècle que le Latin souffrit de plus grandes altérations, parce que ce fut alors que se forma le mélange de la nation Germanique avec la nation Française. Il est vrai que, dès le sixième siècle, vers l'an 580, on ne s'astreignait plus aux règles de la Grammaire, qui regardent les cas et les genres : c'est une des remarques de Grégoire de Tours (1). Il est aussi vrai que, dès le même siècle, il était d'usage de ne pas donner une terminaison Latine à tous les noms, et que quelquefois on s'en abstenait pour distinguer un même nom porté par différentes personnes : il est probable qu'en ce cas on conservait aux noms leur *Teutonicité*.

Ces négligences dans les genres et dans les cas, attestées par Grégoire de Tours, et ces retranchemens des terminaisons Latines ne défiguraient pas encore assez considérablement le Latin. Baudemond (2), Moine d'Elnone, qui vivait au septième siècle, écrivant la Vie de S. Amand, s'exprime ainsi dans son Prologue : *Rustico ac plebeio sermone, propter exemplum tamen vel imitationem*

(1) Gregorius Turonensis, L. de Gloria Confessor., pag. 891, 892, 893. PRÆFATIO .... *Sed timeo ne cum scribere cœpero, quia sum sine litteris Rhetoricis et arte Grammatica, dicat mihi aliquis : Ausu rustico et idiota, ut quid nomen tuum inter Scriptores indi æstimas ? aut opus hoc a peritis accipi putas, cui ingenium artis non suppeditat, nec ulla litterarum scientia subministrat ? qui nullum argumentum utile in litteris habes, qui nomina discernere nescis : sæpius pro masculinis feminea, pro femineis neutra, et pro neutris masculina commutas : qui ipsas quoque præpositiones, quas nobilium dictatorum observari sanxit auctoritas, loco debito plerumque non locas. Nam pro ablativis accusativa, et rursum pro accusativis ablativa ponis. ... Quod nos inculte et breviter stilo nigrante describimus, vos poteritis lucide ac splendide stante versu in paginis prolixioribus dilatare*, etc.

(2) Vide Acta Sanctor. Ordin. S. Benedicti, Sæculum secundum, in Vita S. Amandi Episcopi Trajecten. Auctore Baudemondo, pag. 711.

memoriæ contempta verecundia tradere curabo; ce qui est une preuve que le peuple entendait assez un certain Latin, quoique peut-être il ne pût pas le parler si purement. Dans les premières années du septième siècle, les habitans du Royaume de France, hommes et Femmes, entendaient encore la langue Latine.

Sur la fin du même siècle, la décadence du Latin commençait à se manifester. Elle fut sensible dans la collection des *Formules* du Moine Marculfe. Ce Religieux jugea bien que le style des Actes qu'il réunissait en un seul corps, ne serait pas goûté des Rhéteurs et des Savans, comme il le remarquait lui-même dans sa Préface (1); il prévoyait qu'ils traiteraient de folie cette collection: *Scio enim*, dit-il, *multos fore et vos et alios prudentissimos viros et eloquentissimos ac Rhetores et ad dictandum peritos, qui ista, si legerint, pro minima et velut deliramenta, eorum comparata sapientiæ, reputabunt, vel certe legere dedignabunt.* Cependant, le mauvais Latin n'en passa pas moins du langage vulgaire dans les Actes. Les Diplomes, les Testamens, les requêtes et autres pièces qui furent écrites sur la fin de la première race des Rois de France, furent rédigées dans un style encore plus incorrect, quoique toujours dans l'idiome Latin. On entrevoit qu'alors on avait commencé à défigurer les noms Latins par certaines contractions de syllabes, et à charger le style des Actes de fréquentes répétitions de pronoms. En effet, le pronom *ipse* fut multiplié à l'infini dans la composition des Diplomes; et la raison en fut que l'article *le* ou *la* était depuis long-temps introduit dans le langage vulgaire. On trouve un témoignage évident de cette introduction de l'article *ille* ou *illa*

(1) Vide in Capitular. Reg. Francor., tom. II, Marculfi Monachi Formularum Præfationem, pag. 370.

tronqué et défiguré, dans les Litanies écrites vers l'an 780, au Diocèse de Soissons. On y remarque les vœux pour le Pape Adrien I, pour Charlemagne, pour son épouse et ses enfans, terminés chacun par cette formule barbare *tu lo juva. Adriano summo pontifice et universale Papæ vita. Redemptor mundi, tu lo juva.* Item *Sancte Petre, tu lo juva*, etc. *Carolo excellentissimo et a Deo coronato, Magno et pacifico Rege Francorum et Langobardorum, ac Patricio Romanorum vita et victoria. Salvator mundi, tu lo juva*, etc. Ces Litanies ont été publiées par Mabillon, qui, à l'endroit de ses Analectes où elles se trouvent (1), se contente de dire ces paroles: *In his Litaniis barbaram Romanam linguam, qualis illo ævo in familiari usu recepta erat, observare licet in his vocibus*, tu lo juva, tu los juva, *ubi dicere solemus*, tu illum, tu illos; *On peut observer*, dit-il, *dans ces Litanies la langue barbare Romane, comme elle était en vogue à cette époque, par ces mots*, tu lo juva, tu los juva, *où nous avons coutume de dire*, tu illum, tu illos.

La langue *Rustique* était donc alors fort commune dans l'usage vulgaire. Voici une preuve qu'elle l'était à Paris, dès le temps du Roi Pepin.

Après la translation du corps de S. Germain, Evêque de Paris, en 754, il y avait, parmi les malades qui y furent amenés, un jeune homme sourd et muet de naissance, qui fut guéri de sa surdité. *Il apprit en peu de temps*, ajoute l'Historien contemporain (2),

(1) Vide Mabillon, Vetera Analecta, pag. 171, in-fol.

(2) Anonymus, in Historia Translationis S. Germani Parisiensis, cap. 12; apud Du Cange, in Præfat., n. XIII, pag. xiv. *Unde factum est, ut tam auditu, quam locutione, in brevi non solum* Rusticam *linguam perfecte loqueretur, sed etiam literas, in ipsa Ecclesia Clericus effectus, discere cœpit.*

à parler la langue Rustique : Unde factum est, ut tam auditu, quam locutione, in brevi non solum ipsam Rusticam *linguam perfecte loqueretur*, etc. Ce passage fait voir qu'il y avait déjà à Paris, sous le Roi Pepin, une langue *Rustique*, différente du *Latin*.

La langue des Gaulois n'a pas subsisté long-temps intacte dans les Gaules, comme nous l'avons vu plus haut, après qu'elles furent soumises aux Romains. Il se forma d'abord, tant à la ville que dans les campagnes, un jargon mêlé de *Latin* et de *Gaulois* ou de *Tudesque*. Il est vraisemblable que ceux qui vivaient dans les villes et qui tenaient quelque rang, au lieu de songer à polir ce jargon, cherchèrent à perdre ce qu'ils avaient de *Gaulois* ou de *Tudesque*, pour s'instruire parfaitement dans le *Latin* : mais il leur resta toujours beaucoup de mots et de tours de leur langue naturelle, qui cependant allaient toujours en s'affaiblissant par le commerce des Romains. Les Romains, de leur côté, quelque désir qu'ils eussent de conserver et d'étendre leur langue, dûrent la voir s'altérer de jour en jour, et elle ne perdit pas moins de sa pureté par leurs conquêtes, que lorsqu'ils devinrent eux-mêmes la proie des barbares. Quant à ceux de la campagne, indépendamment des accidens qui leur furent communs avec leurs maîtres, il faut y joindre la rudesse et la grossièreté, qui corrompirent même leur langue naturelle ; ainsi il dut se former dans les Gaules une infinité de jargons différens, et la langue était dans cet état, lorsque les Francs y entrèrent. Ces nouveaux vainqueurs, venus, suivant toute vraisemblance, de la Germanie, parlaient un jargon *Tudesque* ; mais ils ne firent aucun effort pour faire recevoir leur langue aux vaincus ; ils en adoptèrent même en partie les lois, ou laissèrent à chacun la liberté de parler son langage. Le peuple et ceux de

la campagne continuèrent de se servir d'une langue composée de *Gaulois* et de *Latin*, mais dans laquelle celui-ci l'emportait assez, pour qu'on la nommât la langue *Romane*. Ce fut elle qui fut surtout en usage pendant les deux premières races ; et ce qui prouve qu'elle était beaucoup parlée par le peuple et par les habitans de la campagne, c'est qu'elle était aussi nommée *Rustique* ou *Provinciale* par les Romains et par ceux qui leur succédèrent. Elle n'était point la langue *Latine* pure des Romains ou des Auteurs Classiques, comme son nom semblerait l'indiquer ; elle ne l'empruntait que de son origine. Il y avait donc dans les Gaules, lorsque les Francs y entrèrent, trois langues vivantes, la *Latine*, la *Gauloise* ou *Celtique* et la *Romane*. Il faut cependant observer qu'on donna quelquefois aussi le nom de langue *Gauloise* ou *Gallicane* à la dernière. C'est de celle-ci, sans doute, que Sulpice Sévère (1), cité ci-dessus (2), qui écrivait au commencement du cinquième siècle, entend parler, lorsqu'il fait dire à Posthumien : *Ou parlez* Celte, *ou, si vous aimez mieux, parlez* Gaulois, *pourvu que vous me parliez de Martin : Tu vero, inquit Posthumianus, vel* Celtice, *aut si mavis* Gallice *loquere, dummodo jam Martinum loquaris.* La langue qu'il appelait *Gauloise* ou *Gallicane*, devait être la même qui dans la suite fut nommée plus communément la *Romane ;* autrement il faudrait dire qu'il régnait dans les Gaules une quatrième langue, sans qu'il fût possible de la déterminer, à moins que ce ne fût un dialecte du *Gaulois* ou *Celtique* non corrompu par le *Latin*, et tel qu'il pouvait se parler dans quelque canton de la Gaule, avant l'arrivée des

(1) Sulpicius Severus, Dialogo 1, n. 20, pag. 573 et 574, edit. Lugd. Batav. 1654.

(2) Voyez plus haut, pag. 5.

Romains. Quelque temps après l'établissement des Francs, il n'est plus parlé d'autre langue d'usage que de la *Romane* et de la *Tudesque*. Celle-ci se nommait aussi la langue *Teutone*, *Franctheuch*, *Théotisque*, *Théotique*, ou *Thiois*, etc. L'autre s'appelait le *Roman*, le *Rouman*, la *Romane*, la *Romance*, etc. (1)

Quoique la *Tudesque* fût en vogue sous les deux premières races, elle prenait de jour en jour quelque chose du *Latin* et du *Roman*,

(1) Ce langage était composé moitié de la langue des conquérans, qui était la *Romaine*, et moitié de *Gaulois*, qui était celle du peuple conquis. C'était une corruption de la langue *Latine*; c'est pourquoi elle fut appelée *Rustica Romana*. Cette langue a beaucoup changé depuis, et sur-tout après et sous le Règne de François I. Jusques-là les Histoires les plus sérieuses étaient nommées *Romans*, comme écrites en *Roman*, parce que c'était le langage le plus poli qu'on parlait à la cour des Princes de la troisième race; en sorte que parler *Roman*, n'était autre chose, dit Pasquier, que parler Français.

Ce mot *Roman* se trouve souvent dans les Poëtes Français du moyen âge, entre autres dans les Fables d'Esope anciennes, par une fille dite *Marie*.

Au finement de cet escrit,
Qu'en Romans *ai tourné et dit.*

Dans celui d'Alexandre de Lambert li cors:

Vêtu comme Français et sot parler Romans.

Dans le *Roman* d'Alexandre, par Leclerc Simon, ce mot se répète aussi.

Dans le *Roman* de la Chereté on lit:

Voelt villaumes en Romans *traire.*

Perceval, parlant de son Histoire, dit:

Que ce riche Roman *lira.*

Hebert, au *Roman* des sept Sages:

Qu'en bons Romans *peusse mettre*
Une Histoire auques ancienne.

Roman signifie aujourd'hui un récit fictif d'aventures d'amour, de chevalerie, etc.

en leur communiquant aussi de son côté quelques tours ou expressions. Ces changemens même firent sentir aux Francs la rudesse et la disette de leur langue. Les guerres continuelles dans lesquelles leurs Rois furent engagés, suspendirent les soins qu'ils auraient pu donner à polir leur langue. Ils entreprirent cependant, comme nous le verrons plus bas, de la cultiver; ils l'enrichirent de termes nouveaux. Ils s'aperçurent aussi qu'ils manquaient de caractères pour écrire leur langue naturelle, et pour rendre les nouveaux sons qui s'y introduisaient.

Quelques anciens Auteurs parlent de plusieurs Ordonnances du Roi Chilpéric, concernant la langue. Ce Prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres Grecques *Omega*, *Psi*, *Zita*, *Ni* ou *Delta*; c'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours (1). Aimoin (2) dit que c'étaient *Omega*, *Chi*, *Thita*, *Phi*. D'autres prétendent, sur la foi d'un vieux Manuscrit, que les caractères qui furent ajoutés à l'alphabet des Francs étaient l'*Omega* des Grecs et quelques caractères des Hébreux; c'est ce qui pourrait faire penser que ces caractères furent introduits dans le *Franctheuch* pour des sons qui lui étaient particuliers, et non pas certainement pour le Latin,

(1) S. Gregorii Turonensis Historia Francorum, L. 5, cap. 45, pag. 258, Studio D. Ruinart, Paris. in-fol., 1699. (*Chilpericus Rex*) *addidit autem et litteras litteris nostris, id est* Oméga, *sicut Græci habent* ae, the, uui, *quarum characteres subscripsimus. Hi sunt* Omega, Psi, Zita, Delta, *et misit epistolas in universas civitates Regni sui, ut sic pueri docerentur.*

(2) Aimoinus Monachus Floriacensis, de Gestis Reg. Francor., L. 3, cap. 41, pag. 66, apud Chesnium, tom. III Scriptor. Francic. *Addidit autem nostris litteris* Omega *Græcam, et tres alias quarum characteres ab ipso inventos cum propriis sonis hic subscripsimus* Ch, Th, Ph: *directisque epistolis ad civitates sibi parentes, præcepit ut pueri his docerentur.*

auquel ses caractères suffisaient. Il ne serait pas étonnant que Chilpéric eût emprunté des caractères Hébreux, si l'on fait attention qu'il y avait beaucoup de Juifs à sa Cour, et entr'autres un nommé Prisc (1), qui était dans la plus grande faveur auprès de ce Prince. En effet, il était nécessaire que les Francs, en enrichissant leur langue de termes et de sons nouveaux, empruntassent aussi les caractères qui en étaient les signes, ou qui manquaient à leur langue propre, dans quelque alphabet qu'ils se trouvassent. D'ailleurs, suivant la remarque du savant Editeur des Œuvres de S. Grégoire de Tours (2), *ces nouveaux caractères, ajoutés aux anciens, ont subi le même sort que ceux inventés par l'Empereur Claude, ils ont péri avec leur Auteur; cæterum hæ litteræ eamdem fortunam expertæ sunt, atque illæ, quæ olim a Claudio Imperatore adinventæ fuerant, id est simul cum suo Auctore perierunt.*

Il ne sera pas superflu de faire observer que les Francs ayant trouvé les Lois et tous les Actes publics écrits en *Latin*, et que d'ailleurs les Mystères de la Religion se célébraient dans cette langue, ils la conservèrent pour les mêmes usages, sans l'étendre

(1) Chroniques de S. Denis, L. 3, chap. 15, pag. 232. — Dom Bouquet, Hist. de France, tom. III. *Un jour venait li Rois à Paris d'une vile apelée Nogent, S. Grigoires l'Archevesque de Tours qui estait avec li, pria que il bautizast un Juis (Juif), qui moult estait se familiers, si avait non Prisque : mais li Juis le refusa*, etc. — Gregorius Turonensis, Historia Francor., L. 6, cap. 5, pag. 274. *Ad quem cum jam valedicturus accederem, Judæus quidam, Priscus nomine, qui ei ad species coemendas familiaris erat, advenit. Cujus cæsarie Rex blande adprehensa manu, ait ad me, dicens : Veni Sacerdos Dei, et impone manum super eum. Illo autem renitente, ait Rex : O mens dura et generatio semper incredula*, etc.

(2) Domnus Ruinart, in notis in Libr. 5, nota (*e*), pag. 258.

à celui de la vie commune; le *Latin*, au contraire, dégénérait tous les jours, et les Ecclésiastiques furent bientôt les seuls qui l'entendirent. Les langues *Romane* et *Tudesque*, toutes imparfaites qu'elles étaient, l'emportèrent, et furent presque les seules en usage jusqu'au Règne de Charlemagne.

SERMENS CÉLÈBRES DE CHARLES-LE-CHAUVE, ROI DE FRANCE, ET DE LOUIS, SON FRÈRE, ROI DE GERMANIE, EN 842.

NITHARDUS, CAROLI MAGNI IMPERATORIS NEPOS, HISTORIÆ L. 3, SUB ANNO 842, SIC REFERT (1):

Ergo XVI Kalend. Martii, Lodhuwicus et Karolus in civitate, quæ olim Argentaria, nunc autem Strazburg vulgo dicitur, convenerunt, et sacramenta quæ subter notata sunt, Lodhuwicus *Romana*, Karolus vero *Teudisca* juraverunt. Ac sic ante sacramenta circumfusam plebem alter *Teudisca*, alter *Romana* lingua alloquuti sunt. Lodhuwicus autem, quia major natu, prior exorsus sic cœpit: *Quotiens Lodharius me et hunc fratrem meum post obitum patris nostri insectando usque ad internecionem delere conatus sit, nostis. Cum autem nec fraternitas, nec Christianitas, nec quodlibet ingenium, salva justitia, ut pax inter nos esset, adjuvare posset: tandem coacti rem ad judicium Omnipotentis Dei detulimus, ut suo nutu, quod cuique deberetur contenti essemus. In quo nos sicut nostis, per misericordiam Dei victores extitimus. Is autem victus, una cum suis quo valuit, secessit. Hinc vero fraterno amore correpti, necnon et super populum*

(1) Du Chesne, Histor. Francor. Scriptor., tom. II, pag. 374.

Christianum compassi, persequi atque delere illos noluimus : sed hactenus, sicut et antea, ut saltem deinde cuique sua justitia cederetur, mandavimus. At ille posthæc non contentus judicio Divino, sed hostili manu iterum et me et hunc fratrem meum persequi non cessat. Insuper et populum nostrum incendiis, rapinis cædibusque devastat. Quam ob rem nunc necessitate coacti convenimus. Et quoniam vos de nostra stabili fide ac firma fraternitate dubitare credimus, hoc sacramentum inter nos in conspectu vestro jurare decrevimus. Non qualibet iniqua cupiditate illecti hoc agimus, sed ut certiores, si Deus nobis vestro adjutorio quietem dederit, de communi profectu simus. Si autem, quod absit, sacramentum quod fratri meo juravero violare præsumpsero, a subditione mea, necnon a juramento quod mihi jurastis, unumquemque vestrum absolvo. Cumque Karolus hæc eadem verba *Romana* lingua perorasset, Lodhuwicus, quoniam major natu erat, prior hæc deinde se servaturum testatus est. *Pro Deo amur, et pro Christian poblo*, etc. Quod cum Lodhuwicus explesset, Karolus *Teudisca* lingua sic hæc eadem verba testatus est. *In Godes minna*, etc. Sacramentum autem, quod utrorumque populus quique propria lingua testatus est, *Romana* lingua sic se habet : *Si Lodhuvigs sagrament que son fradre Karlo*, etc. *Teudisca* autem lingua : *Oba Karl theu eid then er sine no bruodher*, etc.

Voici le récit que Nithard, neveu de Charlemagne, nous a laissé dans le troisième livre de son Histoire, en l'an 842 :

Louis et Charles s'assemblèrent, le 14 février, dans la ville de Strasbourg, autrefois appelée *Argentaria*, et se prêtèrent mutuellement les sermens ci-dessous, Louis en langue *Romane*, Charles en langue *Tudesque*. Ils haranguèrent dans les deux langues le peuple qui y assistait. Louis, comme le plus âgé, commença le

premier et dit : Il vous est connu combien de fois Lothaire, après la mort de notre père, a attenté à ma vie et à celle de mon frère, en nous poursuivant avec acharnement. Puisque ni l'union du sang, ni la sainteté de la Religion Chrétienne, ni des personnes justes et éclairées ne peuvent rétablir la paix entre des frères, nous nous trouvons contraints d'avoir recours au jugement du Tout-Puissant, afin que chacun de nous soit content de ce qui lui est dû ; et c'est pour cela que l'Arbitre Suprême nous a accordé le bienfait de la victoire ; et le vaincu avec les siens a fait sa retraite où il a pu. Cependant, retenus par l'amour fraternel, et par pitié pour le peuple Chrétien, nous n'aimerions pas de les poursuivre à la mort : néanmoins, nous voulons dès-à-présent que chacun soit maintenu dans son droit. Mais si, en s'opposant au jugement que le Seigneur a fait connaître, il m'attaquait de nouveau ou mon frère à main armée, et s'il continuait d'exercer ses ravages et ses meurtres, et de porter chez nos peuples la désolation, nous serions obligés de remplir le but que nous nous sommes proposé dans cette assemblée. Et pour que vous ne doutiez pas de notre bonne foi et de notre ferme union, nous avons résolu de prêter serment en votre présence. Nous agissons sans passion quelconque, afin de vous convaincre que, s'il plaît au Seigneur de nous rendre la paix avec votre assistance, tout se passe d'un commun accord. Si, au contraire, j'avais la faiblesse d'enfreindre ces engagemens solennels, je vous déclare absous de toute obéissance et du serment que vous m'avez prêté. *Charles ayant harangué ainsi le peuple en langue* Romane, *Louis, comme le plus âgé, commença le premier à affirmer :* Pro Deo amur et pro Christian poblo, *etc. Aussitôt que Louis eut achevé, Charles répéta le même serment en langue* Tudesque : In

Godes minna, *etc. Le serment que le peuple des deux nations, chacun dans son propre langage, prêta, était conçu en ces termes ; d'un côté, en langue* Romane : Si Lodhuvigs sagrament que son fradre Karlo, *etc. ; de l'autre côté, en* Tudesque : Oba Karl theu eid then eine no bruodher, *etc.*

Serment de Louis, Roi de Germanie, en langue Romane.

Pro Deo (1) *amur* (2) *et Christian poblo et nostro commun salvament* (3), *dist di en avant, in quant Deus savir* (4) *et potir* (5) *me dunat, si salvarai eo* (6) *cist meon fradre Karlo, et in adjudha et in cadhuna cosa, si cum hom per* (7) *dreit son fradre* (8) *salvar dist, ino quid il imi altre si faret* (9), *et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol cist meon fradre Karlo in damno sit.*

Pour l'amour de Dieu, et pour le peuple Chrétien et notre commun salut, de ce jour en avant, autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je déclare que je sauverai mon frère Charles, ci-présent, et lui serai en aide dans chaque chose (ainsi qu'un homme selon la justice doit sauver son frère) en tout ce qu'il ferait de la

(1) Ailleurs *Don* ou *Deu.*
(2) Ailleurs *amor.*
(3) Ailleurs *solvament.*
(4) *Sanir* ailleurs.
(5) *Perdi* ailleurs.
(6) Ailleurs *salvarejo* ou *salverio.*
(7) Ailleurs *por.*
(8) Ailleurs *fradra.*
(9) Ailleurs *qui id un altre si faret*, ou *fazet.*

même manière pour moi, et que je ne ferai, avec Lothaire, aucun accord qui par ma volonté porterait préjudice à mon frère Charles ci-présent (1).

Ob amorem Dei populique Christiani, ut et ad communem nostram utriusque salutem: ab hoc die ac deinceps porro, quo usque Deus mihi intelligentiam et potentiam largietur; ego fratrem hunc meum tuebor, prout justum est unicuique, fratris sui salutem defendere, in eo ubi alius negotium faciet. Et cum Lothario pactionem sciens atque volens inibo nulla in re, quæ illi Karolo damnum afferre queat (2).

La traduction Française et Latine était absolument nécessaire pour comprendre le sens des sermens, dont l'obscurité a encore été augmentée par les variantes, et sur-tout par les éditeurs; car quelquefois ils ont joint, en un seul mot, deux mots qui devaient être lus séparément, et au contraire ils ont fait deux mots d'un mot unique. M. Roquefort a tiré une copie figurée sur le Manuscrit original (3). Malgré cette précaution, il n'est pas aisé de déchiffrer ces sermens, soit par rapport aux caractères, soit par rapport aux abréviations, sur-tout en langue *Tudesque*.

SERMENT DE CHARLES-LE-CHAUVE, ROI DE FRANCE, EN LANGUE TUDESQUE.

In Godes minna induithes (4) *Christianes fôlches ind' unser*

(1) Voyez les Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bell. Lett., tom. XXVI, p. 640.

(2) Jo. Frickius transtulit, apud Schilterum, tom. II, pag. 240, in Thesaur. Antiquit. Teutonic.

(3) Voyez le Glossaire de la langue *Romane*, par Roquefort, tom. I, pag. xx, Discours préliminaire, Paris 1808.

(4) Ailleurs *indinthes* ou *ind dürh*.

bedhero gealt nissi fonthesenioda (1) *ge frammor desso* (2) *fram so mir Got geuuiz* (3) *ei indi madh furgibit so hald ihtes* (4) *du minan bruodher* (5) *soso manmit* (6) *rehtu sinan bruher* (7) *scal inthi utha zermigsoso maduo* (8) : *indimit* (9) *Lutheren* (10) *in nothe in uit hinc nege* (11) *gango zheminam* (12) *vuillon imo ces cadhen* (13) *vuerhen* (14).

Pour l'amour de Dieu, et pour le peuple Chrétien et notre commun salut, etc. etc.

Ob amorem Dei populique Christiani, ut et ad communem nostram utriusque salutem, etc. etc.

SERMENT DES SEIGNEURS FRANÇAIS, SUJETS DE CHARLES-LE-CHAUVE, EN LANGUE ROMANE.

Si Lodhuvigs sagrament que son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus meos Sendra de suo part non los tanit, si io returnar non lint pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois in nulla adjudha contra Lodhuwig nul li juer.

(1) Ailleurs *fonthesemo* ou *von tesemo*.
(2) Ailleurs *frammordes*.
(3) Ailleurs *gewizei*.
(4) Ailleurs *ihtis*.
(5) Ailleurs *bruher*.
(6) Ailleurs *man mit* en deux mots.
(7) Ailleurs *bruodher*.
(8) Ailleurs *madno*.
(9) Ailleurs *indi mit* en deux mots. Ailleurs *indunit*.
(10) Ailleurs *laherem*.
(11) Ailleurs *inno theinui thing*.
(12) Ailleurs *zhe minan* en deux mots.
(13) Ailleurs *scadhen*.
(14) Ailleurs *werhen*.

SERMENT DES SEIGNEURS GERMAINS, SUJETS DE LOUIS, EN LANGUE TUDESQUE.

Oba Karl theu eid then er sine no bruodher Luduwige gesuor gele istit, ind Ludhuwig min Herro then er imo gesuor forbrih chit: obi hina nes iou ven denne mag, noh ih, noh thero, noh hein thenihes irrwenden mag vuidhar Karle imo ce folus tine vuirdhit.

Si Louis observe le serment que son frère Charles lui jure, et que Charles, mon Seigneur, de sa part ne lui tînt point, si je ne puis détourner Charles de ce violement, ni moi, ni aucun de ceux que je puis détourner, ne serons en aide à Charles contre Louis. Ou de l'autre côté :

Si Charles observe le serment que son frère Louis lui jure, et que Louis mon Seigneur de sa part ne lui tînt point, si je ne puis détourner Louis de ce violement, ni moi, ni aucun de ceux que je puis détourner, ne serons en aide à Louis contre Charles (1).

Si sacramentum, quod Karolus Ludovico (aut vicissim Karolo Ludovicus) *juravit, ipse servaverit: et vero Ludovicus Dominus meus* (aut vicissim Karolus) *jusjurandum, quo se alteri obligavit, violaverit, fregeritque: quum ego avertere illum* (ab aliena mente) *non potero: tunc neque ego, neque quivis alius tenebor alienari, ut sequar aut adjuvem* (Dominum meum) *contra Karolum* (aut Ludovicum) (2).

Avant de faire quelques réflexions générales sur ces sermens,

(1) Voyez les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tom. XXVI, pag. 640.

(2) Jo. Frickius transtulit, apud Schilterum, tom. II, pag. 240, in Thes. Antiquit. Teutonic.

il ne faut pas perdre de vue l'événement qui y a donné lieu, et dont nous avons déjà parlé. Louis de Germanie et Charles-le-Chauve, après la bataille de Fontenai, ayant convoqué à Strasbourg, en 842, une assemblée où se trouvèrent tous les Seigneurs Français et Germains, sujets de ces deux Rois, ils firent entr'eux un accord, et promirent de se secourir mutuellement contre les entreprises de l'Empereur Lothaire, leur frère aîné. Mais afin que les Seigneurs Français et Germains, qui en général parlaient deux idiomes différens, sussent ce que leurs Souverains se promettaient réciproquement, Louis de Germanie fit le premier son serment en langue *Romane*, pour se faire mieux entendre des sujets de Charles, et Charles parla en langue *Tudesque* aux Germains sujets de Louis. Nous ne prétendons pas nier par là qu'à cette époque, parmi les sujets de Charles, il n'y en eût encore un très-grand nombre qui entendissent et parlassent même le *Tudesque*. Nous disons seulement que cette langue n'était plus aussi généralement en vogue dans les Gaules qu'auparavant, puisqu'au rapport de Loup de Ferrières (1),

(1) Epist. xii (alias xci) ad Marcwardum Abbatem (anno 844). *Filium Guagonis nepotem meum, vestrumque propinquum, et cum eo duos alios puerulos nobiles, et quandoque, si Deus vult, nostro Monasterio suo servitio profuturos, propter* Germanicæ linguæ *nanciscendam scientiam, vestræ sanctitati mittere cupio, qui tres duobus tantummodo pædagogis contenti sunt. Quod utrum dignemini præstare, ut primum se facultas obtulerit, ne gravemini aperire.* Vide Dom Bouquet, Histor. des Gaules, tom. VII, pag. 488. C'est ce que répète ab Hontheim dans son Histoire de Trèves, pag. 57. *Serius equidem, attamen ante medium sæculum nonum a Lupo Ferrariensi puerulos nobiles, propter* Germanicæ linguæ *nanciscendam scientiam, Prumias missos legimus in ejusdem Epistola ad Marcwardum Abbatem.* Vide Prodromum Histor. Trevir, Joann. ab Hontheim, partem priorem (alias tom. IV, pag. 57).

on allait l'apprendre en Germanie. Des Savans (1) remarquent aussi, vu la grande différence qui existe entre la langue *Tudesque* de ces sermens et l'idiome Belgique d'aujourd'hui, qu'il est probable qu'on y ait mêlé quelques dialectes étrangers.

Quoique Nithard raconte dans son Histoire que les Rois haranguèrent le peuple qui assistait, *circumfusam plebem alloquuti sunt*, il faut cependant observer que ce sont les Grands de l'Etat en corps à qui sans doute les Rois se sont adressés; car le petit peuple n'avait aucune entrée dans ces assemblées.

On n'exigera certainement pas de nous une explication détaillée de tous les mots compris dans ces sermens, soit en langue *Romane*, soit en langue *Tudesque*; des détails pareils seraient aussi ennuyeux que fatigans. Nous en donnerons seulement, d'après Marquard Freher (2), Bonamy (3), etc. une interprétation courte et succincte.

D'abord, en langue *Romane* ou *Romance*, *pro Deo amur* ou *amor*, pour l'amour de Dieu, per Dei amorem. On trouve de ce pacte dans les Annales de Fulde (4), à l'an 848 : *Hludovicus vero memor pacti, quod cum Karlo dudum cum adtestatione Divini nominis inierat. Et Christian poblo.* Le mot *poblo* est aussi Latin et Français; car les Romains prononçaient *poplus* pour *populus*, et il n'en faut

(1) Mylius, de lingua Belgica, pag. 258. *Confirmatur mihi quod dico, oportere aliquid peregrini admixtum juramento Ludovici Pii, ex Nithardo proposito, quod id tam dissonet ab hodierno Belgico.*

(2) Marquardus Freherus, de Formulis Fœderis, apud Du Chesne, Histor. Francor. Scriptor., tom. II, pag. 381 et sequent.

(3) Bonamy, tom. XXVI, Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, pag. 641 et suiv.

(4) Dom Bouquet, Annales Fuldenses, ad ann. 848, Histor. des Gaules, tom. VII, pag. 162.

d'autre preuve que le nom de *Publicola* qu'on trouve aussi écrit *Poplicola*, *Poblicola*; et Plaute, dans son Amphitryon (1), dit : *Thebano poplo.*

Quoique le mot *salvamentum* ne se trouve pas employé dans les Auteurs de la bonne Latinité, non plus que le verbe *salvare*, il est certain cependant qu'ils viennent l'un et l'autre du mot *salvus*, et qu'ils ont été en usage dans le langage vulgaire. Voici ce que disent ces mêmes Princes dans un pacte avec Lothaire, leur neveu, vers l'an 860 : *Ad Dei voluntatem, et Sanctæ Ecclesiæ statum et honorem atque defensionem, et ad nostram communem salutem et honorem, et ad populi Christiani nobis commissi* salvamentum *et pacem ..... quantum mihi Dominus scire et posse donaverit*, etc. (2). Ces mêmes mots sont à-peu-près répétés dans une convention entre les Rois Louis et Charles, en 868. *Amodo et deinceps ad Dei voluntatem, et Sanctæ Ecclesiæ restaurationem et honorem atque defensionem, et ad nostrum communem honorem et* salvamentum *atque profectum*, etc. (3).

Dist di en avant. Ces mots signifient ce que l'on trouve dans d'autres sermens de ce temps-là, plus conformes aux règles de la Grammaire Latine, *ab ista die in ante fidelis ero* (4), *de isto die*

(1) Plauti Amphitruo, in Prologo, pag. 2, tom. I, in Collect. Pisaur. 1766. *Nam cum Thelebois bellum est Thebano* poplo.

(2) Dom Bouquet, Annal. Fuldens., ad ann. 860. Hist. des Gaules, tom. VII, pag. 169.

(3) Capitularia Regum Francorum, tit. 39, apud S. Arnulph., tom. II, pag. 207 et 208.

(4) Capitularia Reg. Francor., tit. 15, apud Attiniac., ad ann. 854, tom. II, pag. 71. *Sacramentum autem fidelitatis tale est : Ego ill. Karolo Hludovici et Judithæ filio* ab ista die in ante *fidelis ero secundum meum sapirum*, etc.

in antea (1), *de ista die et deinceps* (2); d'où l'on voit que ces mots barbares *dist di en avant*, ne diffèrent du Latin que par la prononciation, et qu'ils sont précisément les mêmes que ceux-ci, *de isto die in abante*. Les Latins eux-mêmes ont dit, *abhinc*, *adhuc*, *post ante*, *in ante*, *abante*, etc. Cicéron a dit, *in ante diem quintum kalendas novembris; ex ante diem quintum non. junii;* Tite-Live, *ex ante diem quintum idus octobris;* Varron, *post ante*. Parmi les inscriptions de Gruter (3), il y en a une pour un jeune homme qui s'était noyé, où on lit, AB ANTE OCULIS PARENTIS RAPUERUNT NYMPHÆ IN GURGITE. Ces exemples suffisent pour prouver que cette expression du serment n'est pas si barbare qu'on pourrait le penser.

In quant Deus savir et podir me dunat. Ces mots sont les mêmes qui se trouvent dans d'autres sermens de Charles-le-Chauve, des années 854, 858 et 868, *in quantum Dominus posse dederit* (4); *quantum Deus mihi intellectum et possibilitatem donaverit* (5); *quan-*

(1) Capitularia Reg. Francor., apud Gundulfi villam, ad ann. 872, tom. II, pag. 226. *Sacramentum generale omnium fidelium: Sic promitto ego quia* de isto die in antea *isti seniori meo, quamdiu vixero, fidelis et obediens et adjutor quantumcunque plus et melius sciero et potuero*, etc.

(2) Ibidem, ad ann. 877, pag. 272. *Professio ipsorum* (*Episcoporum*): *Ego illa ipse sic profiteor*, de ista die et deinceps *isti seniori et Regi meo Hludovico*, etc.

(3) Gruteri Corpus Inscript., edente Grævio, Amstelædami, tom. I, pars 2, pag. 717, n. 11.

(4) Capitularia Reg. Francor., tit. 16, apud Leudicam, cap. 4, tom. II, pag. 74. *Ab hodierna die et deinceps* .... in quantum Dominus posse dederit, *etc.*

(5) Ibidem, tit. 26, apud Carisiacum, in sacram. fidelium, pag. 99; et in sacram. Regis, pag. 101.

tum Deus mihi scire et posse dederit (1). Les mots du serment sont donc pris dans la langue Latine,

Si salvarai jo. Si est ici pour *sic;* il y a de la différence entre *il est si misérable*, etc., et *si vous faites cela*, etc. Dans ce dernier exemple, *si* est la préposition *si* des Latins; et dans le premier, *il est si misérable*, le mot *si* vient de *sic*. Ce sont là les réflexions de M. Bonamy (2). On a dit autrefois *salver* pour *sauver*. Dans l'Histoire de Villehardouin (3) on lit: *tu nos juras que tu nos salverais*. Le pronom *je* s'écrivait autrefois *jo*, *jou* et *ge*, comme on pourrait le prouver par plusieurs exemples.

Cist meon fradre Karlo. Ces quatre mots sont ici à l'accusatif, et on les employait pour tous les cas dans la basse Latinité. Voici un exemple de ce Latin barbare, tiré d'un acte de l'an 783 (4). *In Dei nomine hæc est notitia traditionis judicius, cum residerent Missi gloriosissimo atque scelentissimo Domno nostro Carulo Rege Francorum, in Narbona civitate per multorum altercationes et rectis negotiis terminandæ .... cumque ibi residerent præscripti Missi .... interrogaverunt Milone Comite, si potebat habere condictiones, aut recognitiones, aut judicium .... ordinavimus Milone Comite .... ut*

(1) Capitularia Reg. Francor., tit. 39, apud S. Arnulphum, pag. 207. *Isti fratri meo Karolo et consilio et auxilio in vera fraternitate*, quantum Deus mihi scire et posse dederit, *fidelis adjutor ero*.

(2) Voyez les Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, tom. XXVI, pag. 646.

(3) Villehardouin, Chevalier, Maréchal de Champagne, dans son Histoire, en 1204, art. 222.

(4) Capitularia Reg. Francor., tom. II.

de ipsas villas .... Arloino assertore et mandatario Danielo Archiepiscopo per suum Saionem revestire fecisset, sicut et fecit.

Le mot *cist* se trouve dans les anciens titres pour *ce*, *cet*, dont on se sert maintenant; quelquefois, au lieu de *cist*, on disait *cest*, etc.

Et in adjudha et in cadhuna cosa. Les mots *et in cadhuna* ne forment pas de sens; c'est pourquoi on préfère de lire *er* au lieu de *et*, pour *ero*, *je serai*. Quant au mot *adjudha*, c'est le même que celui d'*aïude*, en usage autrefois dans quelques Provinces de France; on dit aujourd'hui *aide*. Ces mots viennent des anciens verbes Latins *adjuto* et *adjutor*; comme si l'on disait dans ce serment, *et in adjutum ero* (1).

Pour le mot *cadhuna*, il est dérivé du mot Latin *quaque una*, pour *unaquaque*. De là se sont formés les mots Français *caschuns*, *chascuns*, etc. Le mot Latin *causa* ne se prend pas toujours pour ce qui produit un effet; on le peut rendre souvent par le mot *chose*, *res*, comme on le remarque dans les Capitulaires (2) et ailleurs (3).

Si cum hom. Ces mots doivent être rendus en Latin par *sic quomodo homo*, et ils se retrouvent dans notre ancien Français. On lit dans Villehardouin (4), *si cum Diex volt*, *si cum il est contenu en la charte*. Le mot *homme* est écrit dans les anciens Auteurs *homs*, *hons*, *om*, *on*, etc.; et de là vient la particule *on*.

(1) Quintilianus, L. 2, cap. 8. Adjuta *cura natura magis evalescit.*

(2) Capitularia Reg. Francor., L. 5, tit. 360, tom. I, pag. 901. *Si quis* causam *alterius tulerit de loco suo, ipsam illæsam reddat aut similem.*

(3) Pierre Defontaines, chap. 7 de ses Conseils, emploie les mots *cose* et *cause* pour *chose*.

(4) Villehardouin, art. 173, pag. 134.

Per dreit son fradre salvar dist. Il n'y a que le mot *dist* ou *dust* qui puisse faire ici quelque difficulté. Ce mot, dans le serment en langue Romane, doit être rendu par *debet*, puisque, dans le même serment en langue Tudesque, le mot *dist* est rendu par un mot qui signifie aussi *debet*.

In o quid il mi altresi fazet. Ces mots, dit M. Bonamy (1), qui ne paraissent ni Latins ni Français, sont cependant l'un et l'autre. C'est la même expression qu'a employée l'Historien Nithard, lorsqu'il parle des ambassadeurs que Louis de Germanie et Charles-le-Chauve envoyèrent à l'Empereur Lothaire. Ces envoyés offrirent à ce dernier de lui donner une partie de la Monarchie pour la tenir paisiblement, à condition qu'il consentît à ce que ses frères jouissent en paix de l'autre partie : *in eo quod ille* (*Lotharius*) *illis similiter faceret.* Au lieu de *in eo*, on lit dans le serment *in o*; et cet *o* est pour *hoc*, qui se prononce comme un *o* dans *hodie* pour *hoc die.* Entr'autres on trouve dans la Coutume de Berry et ailleurs *o* employé dans la même signification (2).

Le mot *quid* doit se rendre pour *que*; et c'est ainsi que dans les anciens Auteurs Français, au lieu du relatif *que*, on trouve partout *qui*, et même *cui.*

Quant au mot *altresi*, qui signifie *pareillement*, *semblablement*, on n'a qu'à ouvrir les Auteurs Français du douzième et du treizième siècles, pour le voir à chaque page. Je ne citerai que les lois de Guillaume-le-Conquérant (3) et l'Histoire de Villehardouin (4).

(1) Bonamy, Mém. de l'Acad. Royale des Inscriptions, tom. XXVI, p. 650.
(2) Coutume de Berry, par la Thaumasière, pag. 99 et 101.
(3) Lois de Guillaume-le-Conquérant, art 7 et 15.
(4) Histoire de Villehardouin, art. 136 et 149.

Fazet est à l'imparfait du subjonctif pour *faret*, abrégé de *faceret*. Dans plusieurs provinces on met la lettre *s* au lieu de la lettre *r*; ainsi on dit *vache noise* pour *vache noire*.

Et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai. La préposition *ab* est ici pour *avec*. Le mot *plaid* est un terme de jurisconsulte, qui signifie *pacte*, *accord*, etc. Le mot *nunquam* a formé l'ancien mot *nonques*, comme on a fait *plusque* de *plusquam*. Quant au mot *prindrai*, il vient du verbe *prendre* pour *prehendere*.

Qui, meon vol, cist meon fradre Karlo in damno sit. Les mots *meon vol* sont ici à l'ablatif, et signifient *par ma volonté*, comme dans un autre serment qu'on lit dans les Capitulaires (1), *promitto ego .... quia diebus vitæ meæ, per meam voluntatem, in quantum mihi Deus intellectum dederit, sic attendam et consentiam.* Quant aux mots *cist meon fradre Karlo*, ils sont ici au datif : il n'y a rien de plus commun dans les anciens Auteurs Français, que de mettre les noms substantifs sans les articles qui différencient les cas où ils sont. C'est ce que l'on peut remarquer aussi dans les titres de la basse Latinité ; ainsi l'on disait *interrogaverunt Milone Comite*, pour *Milonem Comitem*; et *ordinavimus Milone Comite*, pour *Miloni Comiti*. Le mot *dam*, de *damnum*, se trouve dans tous les Auteurs Français pour *dommage*.

Explication du serment de Charles-le-Chauve, Roi de France, en langue Tudesque.

In Godes minna. En Tudesque, *minna* signifie amour; *minnen*, aimer; *minnelyk*, aimable.

(1) Capitularia Reg. Francor., ad ann. 802, tom. I, pag. 377 et 378.

Ind, en Flamand, *en* ou *ende*; en Saxon, *and*; en Franco-Théotisque, *ind* et *inde*.

Gehaltnissi. Salut, conservation. *Halten* signifie, en Allemand, *tenir*, *conserver*, etc. Notker traduit constamment dans la profession de foi, Jésus-Christ, le Sauveur, *Haltar* (1). En langue Flamande: *in Gods minne*, *in dienste des Christenen volks ende onzer beyder behoudenisse* (2). De là il suit dans le même serment en langue Romane, *si salvarai eo*, c'est-à-dire *so hald ih*.

Frammordes. *Au reste*, *de cætero*. Au rapport de Marquard Freher (3), on lit la même chose dans Otfride.

So fram so mir. Il est dit dans une ancienne profession de foi, citée par le même Freher (4), *So bin ih es Gote almahtigen bigehtig, inti thir Gotes manne: inti gerno buoz zin framort*, so fram so mir *Got almahtigo mahti inthi giwizzi forgibit*. Des Roches (5), dans son Histoire Belgique, traduit les mots du serment *so fram so mir*, etc. *zoo verre als my God weten en magt geve*.

Sohaldihtes du minan bruodher. Traduction Flamande: *zoo houd ik het aen mynen broeder*.

Soso man mit rehtu sinan bruher scal iuthi. En Flamand: *zoo als men met recht synen broeder zal behoeden*.

(1) Francis *haltar*, salvator, servator, in Confessione Fidei Notkeri Balbuli, apud Eccardum, in Cat. Theot., pag. 80. Vide Glossar. Wachteri, tom. I, pag. 646.

(2) Vide Des Roches Epitom. Hist. Belg., tom. I, L. 3, cap. 6, pag. 161 et sequent.

(3) Voyez Bouquet, Histor. des Gaules, tom. VII, pag. 37.

(4) Voyez le même Bouquet, ibidem.

(5) Vide Des Roches, Epitom. Hist. Belg., tom. I, L. 3, cap. 5, p. 162 et sequent.

Indi mit Luheren innotheinui hing nege ganga. Zheminan willan imo cer cadhen uuerhen. En Flamand : *ende met Lotharius zal ik geen geding (verbond) aengaen, hem tot schaede konnende worden.*

EXPLICATION DU SERMENT DES SEIGNEURS FRANÇAIS, EN LANGUE ROMANE.

Si Lodhuvigs sagrament que son fradre Karlo jurat, conservat. Nous ne nous arrêterons ici qu'à deux mots. Le terme Latin *sacramentum* a formé le mot *serment*, que l'on prononçait autrefois *sagrament* ou *sagrement*, comme du temps de Charles-le-Chauve (1). Le mot *conservare* doit se rendre par *observer* en Français, et les Latins ont employé ce verbe dans ce sens.

Et Karlus meos sendra. Ce dernier mot ne signifie rien dans aucune langue. Il se trouve cependant écrit de la même façon dans la copie que M. Roquefort a prise sur le Manuscrit original. C'est sans doute une faute de copiste dans Nithard même, et il faut lire *sender* ou *senhor*, comme le fait Du Cange (2), au lieu de *sendra;* et en effet, dans le serment en langue Tudesque, on lit dans cet endroit, *min herro*, ce qui veut dire *mon Seigneur, meus senior.*

De suo part non los tanit. Dans quelques éditions, on lit *de sua part;* dans la copie de M. Roquefort, on lit aussi *de suo part.*

(1) Histoire de Cahors, pag. 139. — Coutumes de Sole, tit. 11, art. 11. Lettres de Roger de Broce, de l'an 1275, par lesquelles il confirme aux habitans de la Pérouse leurs coutumes. Voyez La Thaumasière, Coutumes de Berry, pag. 97 et 100.

(2) Du Cange, Præfatione, pag. xxxix.

N'importe ; le sens reste toujours, *de sua parte non illud teneret ; et que Charles, mon Seigneur, de sa part ne le tînt point.*

Si jo returnar non l'int pois. C'est-à-dire, *si je ne l'en puis détourner.* Charles-le-Chauve, parlant de ses sujets qui devaient quitter le parti de Louis pour revenir à lui, dit : *qui ad me se retornabunt.* Le mot *retornare* signifie *changer de parti, détourner d'en prendre un.* Le mot *l'int* doit s'écrire avec une apostrophe, et signifie *illum inde.* Les sujets de Charles-le-Chauve lui jurant fidélité, disent, *Pro ullo homine non me inde retraham.* C'est du mot *inde* qu'on a formé la particule Française *en*, dont l'analogie avec le Latin est plus sensible par la manière dont il est écrit dans le serment *int.*

Ne jo, ne neuls. Le même serment en langue Tudesque, porte : *noh ih, no thero noh hein ;* ce qui signifie, *neque ego, neque illorum ullus : ni moi, ni aucun de ceux.*

Cui eo returnar int pois. Il n'y a que les deux premiers mots qui exigent quelques réflexions. Le relatif *cui* pour *que* n'est pas particulier au langage des sermens ; on le retrouve encore dans les écrits du treizième siècle (1).

In nulla adjuda contra Loduwig nun li juer. Cela veut dire : *ne serons en aide à Charles contre Louis.* Il n'y a que le dernier mot *juer* qui donne quelque difficulté. L'orthographe de *nun li* pour *non lui* ou *ne lui*, n'est pas particulière ici, comme on peut le voir par des exemples (2).

(1) Villehardouin, pag. 129, art. 167.

(2) Voyez la Lettre de Jean Sans-Terre. *Spicileg.* d'Achery, in-fol., tom. III, col. 1, pag. 581.

EXPLICATION DU SERMENT DES SEIGNEURS GERMAINS, SUJETS DE LOUIS, EN LANGUE TUDESQUE.

Oba Karl theu eid then er sine no bruodhet hidhuvvige gesuor geleistit. Indi Ludhuwig min herro thenerimo gesuor forbrihchit. En Flamand : *of Karel den eed die hy synen broeder Lodewyk gesworen heeft, hield; en Lodewyk mynen Heere (den eed) dien hy hem beswoer, verbrak.*

Ludhuwig. De ce mot Tudesque sont venus Louis et Clovis, suivant Freher (1). Otfride (2), dans sa Préface en l'honneur de Louis, Roi des Francs orientaux, dit :

So is therselbo Edelinc
Ther heizit auur Ludouuic.
Talis est Regius ille juvenis,
Qui iterum vocatur Ludovicus.
Tel est ce jeune homme Royal,
Qui s'appelle encore Louis,

Les anciens Francs ont toujours écrit de cette manière le nom de Chlodové (Ludowicus), comme on le voit dans le Testament de Saint-Remi (3). *Villas quas mihi Dominus illustrisque memoriæ* Ludowicus *Rex, quem de sacro Baptismatis fonte suscepi, cum adhuc paganus Deum ignoraret*, etc.

Gesuor. C'est-à-dire qu'il a confirmé par serment. C'est là l'an-

(1) Voyez Bouquet, Histor. des Gaules, tom. VII, pag. 37.

(2) Otfridus, in Præfat. ad Ludovicum Regem Francorum Orientalium, V. 35, apud Wachterum, verbo *Edeling*, pag. 337.

(3) Miræus, in Cod. Donat. Piar., tom. I, pag. 2. Il cite le Testament de Saint-Remi, d'après Flodoard.

cienne signification du mot *gesuor*. La loi des Bavarois (1) statue : *Si firmare promiserit emptori, id est* swuro, *et non potuerit*, etc.

Geleistit signifie *s'il observe ; si Louis observe le serment que son frère Charles lui jure*, etc. On lit dans Notker (2), *Folleistida cuotis werchis ; persévérance dans les bonnes œuvres ; perseverantia boni operis.*

Keron, Moine de l'Abbaye de Saint-Gal, vivait en 720 ; il a composé en Tudesque des gloses sur l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, et la Règle de S. Benoît. Nous ne rapporterons ici qu'une phrase de ce dernier Ouvrage, pour faire juger du Tudesque au commencement du huitième siècle. Le premier chapitre de cette Règle traite des différentes espèces de Moines : nous citerons d'abord le Latin de l'original, ensuite, la traduction de Keron, suivie de l'Allemand tel qu'il est maintenant en usage.

De generibus Monachorum.

Monachorum quatuor esse genera manifestum est, primum Cœnobitarum, hoc est, Monasteriale militans sub regula vel Abbate, etc.

Municho fioreo wesan chunni chund ist, eringa samanungono, daz ist, munitrilih chamffanti untar regula edo demu fatere.

Voici comme de savans Allemands croient que ce texte peut être actuellement mis en Allemand :

(1) Lex Bajuvarior., tit. 15, cap. 11, de firmitate, pag. 431, apud Lindenbrog. — Item, in Glossar., verbo *swiro*, pag. 1485.

(2) Notkerus, in Psalm. 104.

Deren Monchen vier gattung seyn kund ist. Erstlich, gesamletten, das ist, monasterlich kampffenden unter der regula, oder dem vater.

Après Keron, le plus ancien Ouvrage Tudesque qui nous reste, est une traduction paraphrasée des quatre Evangiles, dont on peut voir l'Histoire dans le Trésor de Schilter (1). L'Auteur de cette traduction, qui est en vers, est un Religieux de Weissembourg, nommé Otfrid ou Ottfrid, qui vivait vers le milieu du neuvième siècle. Un Savant anonyme, dont il a rapporté le jugement sur cette traduction, dit qu'Otfrid n'a point écrit, comme quelques-uns le pensent, en Westphalien ou en Flamand, mais que le dialecte dont il se sert est du haut Allemand, comme on le parle en allant depuis le lac de Constance, par la forêt noire, l'Alsace, les deux bords du Rhin et le Rhingau jusque dans la Haute Allemagne. Otfrid nomme toujours l'idiome *Tudesque*, dont il se sert, la langue des Francs, en faveur de qui, dit-il, il a entrepris son Ouvrage.

Nous n'examinerons pas ici pourquoi cette langue, quoique pour le fond la même, a été sujette à beaucoup d'altérations et de variations dans les dialectes.

On peut joindre à l'Ouvrage d'Otfrid la traduction des Psaumes par Notker (2), le Roman de Charlemagne (3), et la Paraphrase

(1) Otfrid ou Ottfrid. Sa traduction paraphrasée des quatre Evangiles se trouve dans Schilter, *Thesaurus Antiquitatum Teutonicarum*, tom. I, depuis la page 13 jusqu'à la page 400.

(2) Notkeri Tertii Labeonis Psalterium Davidicum, e Latina in Theotiscam veterem linguam versum, et Paraphrasi illustratum. Opus nunquam alias editum e manuscripto Codice pervetusto Du de la Loubere primus eruit et describi, dum viveret, curavit, tum interpretatione et notis ornavit Johannes Schilterus, tom. I, in Thesauro Antiquitatum Teutonicarum, pag. 400 et sequent., in-fol.

(3) Strickeri Rhythmus antiquus Germanicus de Caroli Magni expeditione

du Cantique des Cantiques par Willeram (1), et leur appliquer le même raisonnement.

Hickesius (2) nous a donné des fragmens considérables de la fameuse Bibliothèque Cottonienne. Voici, entr'autres, le commencement d'une Harmonie Evangélique, en Tudesque. Nous y ajouterons une traduction *Flamande* et *Française*.

Manega waron
The sia iro mod gespon
Thas sia bigunnun
Word Godos reckean
That girum that thi ricco Christ
Undat mancunnea
Maritha, gifrumde
Mid wordun endi mid wercun (3).

Hispanica, nunc primum luce publica donatus, textum ex MS. Pergameno Argentinensis Reipublicæ collatum cum alio MS. Chartaceo, notisque suis auctum primus edidit Joh. Georgius Scherzius, D. et Juris in Universitate Argentoratensi Professor P. Ord., apud Schilterum, in Thesauro Antiquitatum Teutonicarum, tom. II, pag. 240 et sequent.

(1) Willerami Abbatis Eberspergensis in Bavaria, in Canticum Canticorum Paraphrasis gemina, prior Rhythmis, altera veteri lingua Francica, ex optimæ notæ MS. Bibliothecæ Rhedigerianæ Uratislaviensis exhibita. Accedunt variæ lectiones Petri Scriverii et Gotthardi Vægelini; ut et notæ Pancratii Castricomii, et Francisci Junii selectæ; item integræ Johannis Schilteri, nec non Johannis Georgii Scherzii, tom. II Thesauri Antiquitatum Teutonicarum, pag. 274 et sequent.

(2) Hickesius, tom. I, Linguarum Septentrional. Thesauro, pag. 189.

(3) Voyez les Mémoires de l'Académie de Bruxelles, tom. I. Explication d'une lettre difficile, pag. 516 et 517.

MENIGE WAREN
DIE HUNNE MOED SPANDEN
DAT SY BEGONNEN
'T WOORD GODS UYTTEREYKEN
DAT GEROEMDE DAT
DEN RYKEN CHRIST
ONDER MANNEN-KUNNE
VERMELDE, EN GEVROOMDE
MET WOORDEN EN MET WERKEN.

Plusieurs ont osé entreprendre
La publication de la parole de
Dieu, cette parole admirable
Que Jésus-Christ annonça au
Genre humain, et qu'il confirma
Par ses discours et par ses actions.

Nous avons choisi ce morceau par préférence, parce qu'il nous intéresse plus que tout autre, en ce qu'il est écrit dans un dialecte qui n'avait cours que dans ces Provinces.

En effet, quoique le Manuscrit ait été découvert en Angleterre, le dialecte n'en est point l'Anglo-Saxon. Ce n'est pas le Franco-Théotisque tel qu'on le parlait en Allemagne : un Allemand aurait-il pu dire : *Etan endi drincan, thiet est min lichamo endi bloud*, et mille autres expressions qui indiquent évidemment l'idiome de nos Provinces ?

EPINIKION RHYTHMO TEUTONICO,

LUDOVICO REGI ACCLAMATUM,
CUM NORTMANNOS ANNO 883 VICISSET.

Ex Codice manuscripto Monasterii Elnonensis sive S. Amandi, in Belgio, per Domnum Johannem Mabillon, Presbyterum ac Monachum Ordinis S. Benedicti, ex Congregatione S. Mauri.

SCHILTERUS, IN THESAURO ANTIQUITATUM TEUTONICARUM (1).

Einen Kuning vveiz ich
Heisset herr Ludvvig
Der gerne Gott dienet
VVeil er ihms lohnet
Kind vvart er vaterlos
Des vvart ihme sehr bos.
Holoda 'nan truhtin
Magaczogo vvarth her sin
Gah her ihme dugidi
Fronisc githigini,
Stuel hier in Vrankon.
So bruche her es lango.
Das gedeild er thanne
Sar mit Karlomanne

(1) Tom. II, edit. Ulmæ, sumptibus Danielis Bartholomæi, 1727.

Bruder sinemo
    Thia czala vvanni ano.
O das vvarth al geendist,
    Koron vvolda sin God iz
Ob her arbeidi
    So lang tholon mahti
Liefs der heidine mann
    Obar sie lidan:
Thiot Vrancono
    Mannon sin diono.
Sume sar verlorane.
    VVurdun sum erkorane.
Haranscara tholota
    Ter er misselebeta.
Then ther thanne thiob vvas,
    Ind er thanana ginas
Nam sine vaston
    Sidd vvarth her gnotman.
Sum vvas luginari,
    Sum vvas skachari,
Sum falloses
    Ind er giburtha sih thes.
Kuning vvas ebruirrit
    Das richi al girrit
Was ehrbolg an Krist
    Leid her thes ingaldiz.
Thoh erbarmed es God,
    VViss er alla thia nod

Hiess her Hludvvigan
Thárot sar ritan
Hludvvig Kuning min
Hilp minan liutin,
Heigun sa Nordman
Harto biduumgan
Thanne sprach Hludvvig
Herro so duon ih
Dot ni rette mir iz
Al thas thu gibiudist
Thornam her Godes urlub
Huob her gundfanon uf
Reit her thara in Vrancon
Ingagan Nortmannon
Gode thancodun
Thesin heidodun.
Quad : hin al fromin
So lango beiden vvir thin
Thanno sprach luto
Hludvvig der guoto
Trostet hiu gesellion
Mine notstallon
Hera santa mih God,
Doh mir selbo genod
Ob hiu rat thuti,
Thaz ih hier gefurti.
Mih selbon ni sparoti
Unz ih hiu ginerrti.

Nuvvil ih thas mir volgon
    Alle Godes holdon.
Giskerit ist thin hiervvist
    So lango so vvil Krist.
VVil her unsa bina vvarth.
    Thero habet ginuaht
So uuer so hier in ellian
    Giduat Godes vvillian.
Quimit he gisund us
    Ih gilonon imos.
Bilibit her thorine,
    Sinemo kunnie
Tho nam her skild indi sper
    Ellianlicho reit her
VVold her vvarer rahchon
    Sina vvidarsahchon,
Tho, ni uuas iz buro lango
    Fand her thia Northmannon.
Gode lob sageta
    Her sit thes her gereda.
Ther Kunig reit kuono.
    Sang lioth frano.
Joh alle saman sungun
    Kyrieleison.
Sang vvas gesungen.
    VVig vvas begunnen.
Bluot skein in vvangon
    Spilodunder Vrankon.

Thar raht thegeno gelih,
    Nichein so so Hluduuig
Snel indi kuoni.
    Thas uuas imo gekunni.
Suman thuruch sluog her
    Suman thuruch stach her.
Her skancta cehanton
    Sinan fianton
Bitteres lides.
    So uuehin hio thes libes
Gilohet si thiu Godes kraft,
    Hludvvig uuarth sighaft.
Sag allin Heiligon thanc.
    Sin vvarth ther sigikamf.
Odar abur Hludvvig
    Kuning uuar salig
Garo so ser hio uuas
    Svvar so ses turft uuas.
Gihalde inan, Truthin,
    Bi sinan eregrehtin.

INTERPRETATIO LATINA.

Regem novi
Vocatur Dominus Ludovicus,
Qui lubens Deo servit
Quippe qui eum præmiis afficit
Minorennis orbabatur patre
Id quod ipsi erat valde noxium.
Suscepit ipsum Dominus,
Ductor fiebat ipsius.
Dedit ei heroes,
Illustres comites,
Sedem hic in Francia.
Sic utatur illis diu.
Hæc divisit postea
Cum Carolomanno
Fratre suo,
Portionibus fraude absque
Cum hoc esset omne finitum,
Experiri volebat ipsius Deus hoc,
An is tribulationes
Aliquandiu tolerare posset,
Permisit gentilitium militem
Super eos duci:
Populum Francorum
Militibus eorum servire.
Alii statim defecerunt,

Fuerunt alii tentati (sollicitati)
Contumelias patiebantur
Quicumque secus viveret.
Is qui tum latrunculus fuerat,
Atque hinc (his in turbis) invaluerat,
Occupavit ejus (Regis) castra:
Ex quo factus is nobilis.
Alius erat mendax (falsarius)
Alius erat sicarius,
Alius desertor,
Et quilibet extollebat se eo crimine
Rex erat attonitus.
Regnum totum perflexum.
Erat iratus Christus
Permisit hanc tyrannidem.
Et misertus est Deus
Cognoverat omnem hanc calamitatem,
Jussit Dominum Hludovicum
Eo illico proficisci.
Hludovice, Rex mi,
Juva meum populum;
Eum Nortmanni
Dure presserunt.
Tunc dixit Ludovicus:
Domine, sic faciam,
Mors ne prohibeat mihi hoc,
Omne quod tu mandas.
Tunc cepit is Dei veniam,

Sustulit vexillum classicum,
Expeditionem fecit in Franciam
Adversus Nortmannos:
Deo gratias agens,
Hunc expectans,
Dixit: agedum Domine,
Tamdiu expectamus te.
Postea elocutus clare
Ludovicus ille illustris:
Bono estote animo, commilitones
Constabularii mei,
Huc misit me Deus,
Proficiat mihi ipsius gratia,
Ut vos consilium detis,
Ut ego exercitum educam.
Mihi ipsi non parcam,
Donec ego vos liberem.
Nunc volo ut me sequantur
Omnes Dei fideles.
Data est hæc vita
Tandiu quam vult Christus.
Quia is nostra ossa servat,
Eorum habet custodiam.
Quicunque hic in alacritate
Facit Dei voluntatem,
Egreditur is integer (ex prælio)
Ego præmio afficiam ipsum.
Si quis morietur hic (in prælio)

Ejus familiæ (dabo)
Tunc arripuit scutum et lanceam,
Festinanter equitans.
Volebat is vere vindictam sumere
De suis adversariis.
Tunc nec erat intervallum longum,
Inveniebat Nortmannos.
Deo sit laus dicebat,
Videns id quod desiderabat.
Rex currit audacter
Præcinit canticum publicum. seu (1) Dominicum (Litanias)
Atque omnes conjunctim cantabant,
Kyrie eleison.
Canticum erat decantatum:
Prælium cœptum.
Sanguis apparuit in genis
Exultantium Francorum.
Hic vindictam sumsit miles pariter,
Nemo sic ut Ludovicus.
Alacer et audax,
Hoc erat ipsi congenitum.
Alium percussit.
Alium perfodit.
Propinavit subinde

(1) Eckhart, de Rebus Franc. Oriental., tom. II, pag. 657, in hunc locum sic: *Schilterus hoc exponit* canticum publicum, *sed errat; interpretandum enim est* canticum Dominicum, *et* frono *a veteri* fro, *dominus, descendit.*

Suis hostibus
Amarum potum.
Sic cesserunt hic de vita.
Benedicta sit Dei virtus!
Ludovicus factus victor.
Dic omnibus Sanctis gratias.
Ipsius facta victoriosa pugna.
At vero Ludovicus
Rex fuit felix.
Promptus ut hic fuit,
Gravis quantum opus erat.
Serva ipsum, Domine,
In sua Majestate.

Traduction Française.

Je connais le Roi;
Il s'appelle Louis;
Il sert volontiers Dieu,
Qui le comble de bienfaits.
Mineur, il était privé de son père,
Ce qui lui était fort nuisible.
Le Seigneur l'a pris sous sa protection,
Et il s'est établi son conducteur.
Il lui a donné des héros
Et d'illustres compagnons.
Louis a fixé son siége en France;
Qu'il en jouisse long-temps!

Il l'a partagée avec son frère Carloman,
Sans fraude en portions égales.
Après que tout cela fut achevé,
Le Seigneur voulut éprouver
S'il pouvait supporter
Quelque temps les afflictions.
Le Seigneur permit chez nous
Une invasion de militaires étrangers;
Le Seigneur permit
Que le peuple Français
Fût soumis à ces troupes;
Quelques-uns perdirent aussitôt courage;
D'autres furent en danger,
Souffrirent des injures;
Et cela fut commun à tous ceux
Qui vivaient de cette façon.
Celui qui prévalait
Dans ces troubles par son audace,
S'empara du camp du Roi,
Et il fut regardé comme ennobli par ce haut fait:
L'autre fut mensonger;
Celui-ci porta le caractère d'assassin;
Un troisième passa pour déserteur;
Et chacun se vanta de son crime.
Le Roi fut étonné,
Aussi-bien que tout son Royaume.
Le Christ permit cette tyrannie
Dans sa colère.

Dieu connaissant toute cette oppression,
Eut pitié de son peuple,
Ordonna à Louis
De partir aussi-tôt vers ce point.
Roi, Louis,
Aidez mon peuple;
Les Normands
L'ont cruellement maltraité.
Alors, riposta Louis :
Seigneur, j'exécuterai vos ordres.
Que la mort n'empêche pas mes desseins,
Je ferai tout ce que vous commandez.
Puis, d'après les ordres de Dieu,
Il emporta l'étendard.
Il fit une expédition en France
Contre les Normands :
Remerciant Dieu
Qu'il attendait,
Il dit : Aidez-nous,
Il y a long-temps qu'on vous attend.
Depuis, l'illustre Louis,
S'exprimant clairement,
Répliqua : Ne craignez rien,
Mes compagnons,
Le Seigneur m'envoie vers vous;
Que son assistance m'accompagne;
Et donnez-moi un conseil salutaire,
Pour que je conduise mon armée sagement;

Jusqu'à ce que j'aie
L'occasion de vous délivrer.
Ma volonté est aujourd'hui
Que tous les fidèles de Dieu me suivent.
Ma vie dépend de Jésus-Christ ;
Parce que c'est lui qui nous conserve.
Lorsqu'on exécute avec joie
Les ordres de Dieu,
On sort du combat sain et sauf,
Et l'on est récompensé.
Si quelqu'un succombe dans la guerre,
J'aurai soin de sa famille.
Alors il prend le bouclier et la lance,
Montant rapidement son cheval ;
Car il voulait se venger
De ses ennemis.
Et presque sans aucune interruption,
Il atteint les Normands.
Voyant ses vœux accomplis,
Il s'écrie : Que le Seigneur soit béni !
Le Roi, rempli de courage et d'alégresse,
Entonna ce Cantique public (les Litanies),
Accompagné des autres,
Et il chanta ensemble
Kyrie eleison.
Le Cantique fini,
La bataille était commencée.
L'ardeur colorait les joues

Des Francs transportés.
Le soldat assouvit sa vengeance;
Mais personne ne fut plus vaillant
Que Louis,
Vertu qui lui était naturelle.
Il jetta l'un par terre;
Il perça l'autre de coups;
Il donna souvent à ses ennemis
Une boisson amère.
Ce fut là le sort de ses adversaires.
Que les merveilles du Très-Haut soient chantées!
Louis est victorieux!
Rendez au Ciel des actions de graces!
Son triomphe est complet!
Mais le Roi Louis fut heureux,
Il fut habile, et il montra
De la sagesse suivant les circonstances.
Seigneur, conservez-lui
Sa Majesté.

Cet *Epinikion*, chanté en l'honneur du Roi Louis, en langue *Tudesque*, au sujet de la victoire remportée sur les Normands en 883, suivant Ariulphe, Auteur du *Chronicon Centulense* (1), était encore en usage au onzième siècle, dans le Ponthieu et dans ses environs, lieux voisins de l'endroit où s'était livrée la bataille. Ce qui prouve clairement que le *Tudesque* avait pris des racines profondes chez les habitans de la Gaule. Quoique les locutions et le

(1) Spicileg. Dacherii, tom. IV, pag. 518, edit. in-4°. — Vide etiam Epitom. Histor. Belgic., tom. I, L. 4, cap. 11, pag. 214.

style de cet idiome soient bien changés depuis ce temps, il faut avouer que l'ensemble conserve l'empreinte de notre ancien langage.

Nous ne pouvons oublier de faire remarquer que l'*Epinikion*, comme nous le trouvons dans Schilter, semble différer de celui qu'Eckart nous (1) donne. Voici ce que le même Eckart répète par rapport à cette victoire mémorable. *Verba Rheginonis de Ludovico*, dit-il, *sub anno* 883, *hæc sunt : Inter cætera, quæ strenue gessit, illud præcipue prælium commendatur, quod adversus Normannos, in loco qui vocatur* Sodalcurch, *summis viribus exercuit. In quo certamine, ut ferunt, plusquam octo millia hominum gladio prostravit. Prælium vero ipsum, ait, non solum Historiis, sed etiam patriensium memoria quotidie recoli et cantari, unde cantica vulgari lingua de eo composita, atque in conviviis, veteri more cantata fuisse constat* (2). Les paroles de Réginon (Abbé de Prum, savant Ecrivain du dixième siècle), sont remarquables. *Louis*, dit-il, *en* 883, *entr'autres hauts faits, s'est signalé dans la guerre contre les Normands, à l'endroit appelé* Sodalcurch, *où il les a battus vaillamment; huit mille hommes, si l'on en croit le bruit public, sont restés sur le champ de bataille. Cette victoire n'est pas seulement rapportée dans les Annales Historiques, mais encore elle est célèbre chez les gens du pays; on la chante en langue vulgaire dans les repas, suivant l'ancienne coutume du pays.* On rencontre aussi cet *Epinikion* de la même façon dans les Annales de l'Ordre de Saint Benoît (3).

(1) Eckart, de Rebus Franciæ Orientalis, tom. II, pag. 657.

(2) Idem, ibidem, pag. 656.

(3) Annales Ordinis S. Benedicti, tom. III, pag. 684. Epinikion, *seu Rhythmus Teutonicus, Ludovico Balbi filio acclamatus, cum Nortmannos anno* 883 *vicisset.*

TABLEAU ANTIQUE,

AVEC UNE INSCRIPTION.

On conserve dans l'Eglise Cathédrale de Saint Bavon, à Gand, un tableau antique, portant une inscription du même temps. Il fut transporté de l'ancienne Abbaye de Saint Bavon, établie par Saint Amand au septième siècle, et supprimée et démolie par ordre de Charles-Quint, en 1540 (1). Ce tableau, de vingt-neuf pouces et demi de hauteur et de quarante-trois pouces de largeur, est divisé en huit compartimens, sur lesquels est représenté l'enterrement solennel du corps de Saint Bavon. On voit sur trois de ces compartimens un autel auquel trois Saints (2) Evêques, ayant le *nymbe* autour de la tête, célèbrent le Saint Sacrifice de la Messe; le tombeau où repose Saint Bavon y est aussi figuré. Ce tableau est peint sur bois; il était autrefois exposé dans l'Eglise Cathédrale, à côté de la sacristie; mais aujourd'hui il est placé à l'entrée de la salle où le Chapitre s'assemble.

(1) La mémoire de ce fait s'est conservée sur une médaille que j'ai acquise. On voit d'un côté l'Aigle éployé, avec la légende: QUÆ DEI DEO. QUÆ CÆS. CÆSARI. L'inscription du revers porte: CAROLI V IMPERATORIS MANDATO. Au milieu: CŒPIT GANDAVI CASTRUM CONSTRUI 1540. Je ne trouve cette médaille ni dans Van Mieris (*Historie der Nederlansche Vorsten*), ni dans aucun autre auteur. Voyez notre grand Recueil, pag. 51.

(2) On remarque autour de la tête des trois Evêques qui y sont représentés, le *nymbe* ou le cercle de lumière que les peintres mettent autour de la tête des Saints: on a donc indubitablement voulu figurer ici Saint Amand, Saint Eloi et Saint Liévin, dont on fait mention dans l'inscription du tableau.

Une observation qui mérite de trouver place ici, c'est que les figures dont on a chargé ce tableau sont tout-à-fait barbares, sans goût, sans dessin, sans proportion, marque évidente du dépérissement total des beaux-arts dans ce siècle malheureux; mais toutefois il nous apprend le costume et l'habillement de ce temps. Le tableau et l'inscription portent l'empreinte du commencement du treizième siècle.

Ce monument est sur-tout curieux et intéressant pour les amateurs de l'Histoire et des Arts, qui habitent le Département de l'Escaut, parce qu'il existe à Gand, dans l'Eglise Cathédrale, où Saint Bavon est vénéré comme Patron. Il rappelle plusieurs traits consignés dans la Vie de ce Saint, que nous trouvons plus ou moins conformes à nos Annales. Il y est dit:

1.° Que Saint Bavon décéda en six cent trente-un.

2.° Que Saint Amand officia pontificalement dans ses funérailles.

3.° Que Saint Liévin célébra des Messes sur son tombeau.

4.° Que Saint Eloi fit glorieusement l'Elévation du corps de Saint Bavon.

Nous examinerons plus bas tous ces faits, d'après la critique des doctes Bollandistes et d'autres Savans.

Voici l'inscription, comme elle se trouve littéralement au bas du tableau.

TE DESEN GRAVE BY DAGE BY NACHTE DEDE
SENTE BAVEN ZYN PENITENTIE GEHERTICH
HY VOER TEN HEMELS LATENDE DEERDSCHE STEDE
ALS MEN SCHREEF ZES HONDERT ENDE EEN EN DERTICH.

ALS MEN SENTE BAVEN BEGROUF WEET DAT VOORWAER

CELEBREERDE HIER ZYN VUTVAERT SENTE AMANT
VOOR SENTE BAVENS ZIELE DEDE HIER OOC DAER NAER
DERTICH MESSEN SENTE LIEVIN DIE HELICH LANT.

SENTE ELOY HIER OOC MESSE LAS
ALS HY SENTE BAVENS LICHAMS VERHIEF
SENTE MACHARIS MUENICHDE HIER TVOLC
ALST GHENAS DER PESTILENTIE WANT HY DE DOOD BESIEF.

TRADUCTION FRANÇAISE.

SAINT BAVON FIT PRÈS DE CE TOMBEAU, SOIT PENDANT LE JOUR,
SOIT PENDANT LA NUIT, UNE PÉNITENCE SINCÈRE;
IL PRÉFÉRA LE CIEL AUX BIENS D'ICI-BAS,
L'AN SIX CENT TRENTE-UN.

LORS DE SON ENTERREMENT,
SAINT AMAND OFFICIA DANS SES FUNÉRAILLES;
LIÉVIN, CE SAINT HOMME,
CÉLÉBRA PLUS TARD TRENTE MESSES POUR LE REPOS DE SON AME.

AUSSI SAINT ÉLOI DIT LA MESSE,
LORSQU'IL RELEVA LE CORPS DE SAINT BAVON.
SAINT MACHAIRE INSTRUISIT LE PEUPLE DE GAND,
QUI FUT GUÉRI DE LA PESTE, DONT SAINT MACHAIRE MOURUT.

Nous croyons que ce tableau et l'inscription ci-jointe ont été formés d'après la notice de la Vie de ce Saint, laissée par Thierri, Abbé de Saint-Tron, Auteur crédule et peu exact, quoique d'ailleurs il ne soit pas sans mérite; car sans lui on ignorerait plusieurs

circonstances de la Vie de ce Saint Anachorète. Entr'autres, c'est lui seul qui raconte qu'à l'heure de la mort, il a été reporté dans sa cellule où il avait été enfermé comme pénitent, et que c'est là qu'il a été enseveli une seconde fois par Saint Amand (1). *Expletis igitur quæ necessaria erant funeri, cum lampadibus et cereis et psallentium choris in locum agonis sui, hoc est, in* reclusionis *suæ cellulam reportatur, ibique ex officio Sancti Episcopi Amandi iterum* (2) *sepelitur.*

Le jour de la mort de Saint Bavon est fort incertain, comme le

(1) Vita altera S. Bavonis Confessoris, Auctore Theodorico Abbate, Acta Sanctor. Belgii selecta, tom. II, n. 41, pag. 528.

(2) Ce mot *iterum*, *une seconde fois*, doit être rapporté à l'Histoire dont le même Thierri fait mention, n. 28, pag. 522. *Accersito dehinc Sancto Pontifice Amando et venerabili Abbate Florberto, non modo pedum, sed totius macerati corpusculi integram reclusionem obsecrat, et vix aliquando impetrat. Artam specum medio domus æquore ad capacitatem erecti hominis effoderat, quæ introgressum non nisi stantem sustineret, et quasi crucifixi corporis suspensum vultum in neutram partem deflecti permitteret. Eam orationis crucem sibi præparaverat; in ea inter canonicas horas suspendi magis quam stare elegerat: nec facile labor, licet difficillimus, poterat dissuaderi; quia menti, totum jam seculum in Christo triumphanti, nil poterat laboriosum videri. Data die, evocato Clero et populo, cum crucibus et thymiamateriis, universoque Ecclesiastico apparatu ad* reclusionis *cellulam convenitur, et Sancti Pontificis manibus hostia Christi Bavo, teste Ecclesia,* sepelitur *magis quam* recluditur, *quinto Idus Novembris, qui erat annus sexcentesimus vicesimus nonus Dominicæ Incarnationis.* Sepelitur, *inquam, seculo, vivus Deo, cui quia indesinenter adhæserat, vitam certe suam sursum absconderat.* Monet hic Perierus, Bollandista, *errorem hic latere annorum facile viginti trium, ac multa rei narratæ adjuncta, quæ hoc et præcedenti numero continentur, esse dubia vel non satis probata.* Vide Acta S. Bavonis, alias Alloini, etc. collegit Perierus. Antwerp. 1765, in-4°.

remarque Mabillon (1); *annum quo Sanctus Bavo ad Superos migravit*, dit-il, *non facile est definire. Si in numeris lapsus non est Auctor sive librarius, Bavo* POST PŒNITENTIÆ CONFESSIONEM QUAM A BEATO AMANDO PONTIFICE PERCEPERAT, ANNIS TRIBUS PRÆTER QUADRAGINTA DIERUM ABSTINENTIAM (2) *superstes fuit. Ad meliorem frugem, adeoque ad pœnitentiam adductus est, dum Amandus Trajectensi Cathedræ impositus, Hasbaniensem pagum, Trajectensibus contiguum, Bavonis natale solum prædicatione illustrabat. Amandus Sedem Trajectensem anno DCXLVII iniisse videtur: post triennium deseruit; et suos Gandavenses revisens, Bavonem secum adduxit, eumque Monachum factum ad insulam* Chavelaus *dictam, Evangelii disseminandi gratia anno DCLI comitem habuit. Bavo deinde variis Monasteriis perlustratis, Gandam rediit, ibique* reclusus *vixit usque ad obitum, qui anno DCLIII contigisse videtur.*

Donc Saint Bavon, suivant le calcul de Mabillon, décéda en 653. Perierus place le jour de sa mort en 654 (3); Henschenius, en 657; Lecointe, en 649. Thierri (4), Abbé de Saint-Tron, le

(1) Mabillon, Acta Sanctorum Ordin. S. Benedicti, sæcul. secund. Vita S. Bavonis Confessoris Gandensis, Auctore anonymo fere coævo, ex Codicibus MSS. Monaster. Compend. et Conchens., pag. 403.

(2) Ces paroles sont puisées dans les autres Actes de S. Bavon. Voyez Perierus, Acta S. Bavonis, n. 27, pag. 122.

(3) Idem Perierus, n. 93, pag. 63. *Nos itaque, servatis usque ad annum* 651 *Henschenii calculis, de Sancti Amandi primordiis in Episcopatu Trajectensi, ejusdem abdicatione, itinere Romano, redituque in Belgium, ac de perfecta conversione Sancti Bavonis, hujus obitum signamus circa annum* 654: *non improbantes idcirco sententiam eorum, qui signarunt uno anno citius, dummodo serventur ea quæ n.* 89 *proposuimus.*

(4) *Primigenium illud Opus* (*Acta Sancti Bavonis ab Auctore fere coævo*)

rapporte à l'an 631 ; ce qui est conforme à l'inscription. D'autres Auteurs placent la mort de ce Saint Confesseur à une autre époque.

præ oculis etiam habuit tertius noster Biographus, Theodoricus, Abbas Trudonopolitanus, de cujus Vita, meritis atque doctrina sat ampla extat relatio apud nos, tom. I Julii, in Commentario prævio ad Vitam Sancti Rumoldi Mechliniensium Patroni, unde pauca delibo, tum ut ætatem ejus mox noveris, tum ut, quo loco et qua occasione scripserit, conjectes. Hic prius ad S. Trudonis Monasticam vitam professus, sed ob frequentes contentiones Abbatum, quibus omnia perturbabantur, pessumeunte Monastica disciplina, Gandam ad Monasterium S. Petri se receperat, ut ibi in pace et quiete Domino deserviret. Sed inde anno MXCVIII ab Episcopo Leodiensi eductus, Monasterio S. Trudonis Abbas consecratus est. *Desumpta sunt ista et in compendium contracta ex Chronico Trudonensi, quod apud nos MS. servatur et Auctorem habet Rudolphum Abbatem, anno* 1108, *Theodorici eodem in Monasterio successorem. Hinc sicut manifestum fit, quo tempore floruerit Theodoricus, ita vix dubium, quin Vitam Sancti Bavonis reformandam susceperit ad finem vergente seculo undecimo, cum Gandæ in Monasterio S. Petri moraretur, in gratiam Monachorum Sancti Bavonis, qui, ut a nonnullis conjicitur, priore Vita non contenti, ipsum, eleganter scribendi fama celebrem, eo impulerunt.*

Hoc Theodoricus, utpote vir nec indoctus, nec Latini sermonis imperitus, exsecutus est eo successu, quem innuebam. Antiquior Vita, stylo obscuriore et minus ornato exarata, negligi cœpit, latebris occultari, obliterari: sola Theodorici lucubratio contrectari manibus oculisque; sola hujus auctoritas allegari a succedentibus gestorum Sancti nostri Scriptoribus. Successus ille tenuit usque ad medium fere seculum decimum septimum; cum tandem ipsius additiones et interpolationes ad historicam ac chronologicam crisim expendi cœperunt, et pluribus scatere mendis ac erroribus deprehensæ sunt. Primam et præcipuam huc operam contulit Henschenius in Commentario prævio ad Acta S. Amandi Episcopi, tom. I Februarii, pag. 834 *et sequent., ubi multos hujusmodi errores denotavit; et quoniam Vitam vetustiorem omnino deperditam credebat, indoluit; plura non addo, quia per decursum hujus Commen-*

Dans cette incertitude, nous renvoyons le Lecteur aux Bollandistes et aux autres Erudits qui nous ont donné de savantes dissertations sur ce point contesté (1).

1 Le Saint Pontife Amand célébra les funérailles de Saint Bavon.

L'Abbé Thierri (2) cité ci-dessus l'assure clairement, en disant que Saint Bavon fut enseveli une seconde fois par Saint Amand: *ex officio Sancti Episcopi Amandi iterum sepelitur, non jam ad jejunandum, sed pane Angelorum satiandum; non ad sitiendum, sed fonte vivo potandum; non ad plorandum, sed Evangelico risu ridendum; ad nullam prorsus hujus corruptionis afflictionem sustinendam, sed ad perpetuæ consolationis stolam percipiendam.* Les Auteurs modernes répètent la même chose, entr'autres Lecointe (3): *Amandus ..... exequias Sancti Bavonis ..... Kalendis Octobribus mortui, celebravit. Ultimum fuit operum apud Gandam gestorum ante susceptum Episcopatum Trajectensem.*

tarii frequens veniet occasio impugnandi Theodoricum, ac producendi recentiorum, super ejus erroribus Henschenio assentientium, argumenta: ex quibus et ex ipsomet Theodorici opere .... judicabit lector, an satis exacta sit sententia asserentium, quod satis exacte secutus sit anonymum vetustiorem, et ab hoc differat solo stylo. Vide Perierum in Actis S. Bavonis, pag. 10 et 11.

Apud eumdem Auctorem, pag. 54, n. 79. *Judice Pagio, rerum tam a Bavone, quam ab Amando eorumque coævis gestarum chronologiam plurimum perturbavit (Theodoricus); et cujus computum passim rejicit idem Pagius.*

(1) Vide Acta Sanctor. Belgii selecta, quæ collegit Josephus Ghesquiere, tom. II, pag. 469 et sequent.

(2) Ibidem, tom. II, pag. 528, n. 41.

(3) Perierus, pag. 50.

SAINT LIÉVIN RESTA TRENTE JOURS PRÈS DU TOMBEAU DE SAINT BAVON, OU IL CÉLÉBRA LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

Le seul témoignage de Boniface (1), un des Biographes de Saint Liévin, suffit pour prouver ce fait. *Ibi quoque*, dit-il, (*in Monasterio Gandavensi*) *invenit* (*Sanctus Livinus*) *magnificæ sanctitatis virum et egregium Christi Confessorem Bavonem recentiva morte in Domino pausantem et in Monasterio Sancti Petri Sanctorumque Apostolorum a Beato Pontifice Amando et Abbate Florberto et devotis fratribus condigno honore humatum, atque gloriosis miraculis coruscantem.* In eodem quoque loco per dies triginta commoratus est, et ad sepulcrum Sancti Bavonis suas preces Missarumque celebrationes Domino Deo pervigil immolabat; *Saint Liévin*, dit-il, *trouva dans le Monastère de Gand un homme d'une sainteté éminente, l'insigne Confesseur de Jésus-Christ, Bavon, depuis peu décédé dans le Seigneur, et que le Saint Pontife Amand, accompagné de l'Abbé*

(1) Perierus, Bollandista, in Actis S. Bavonis, separatim Antwerpiæ 1765 impressis, pag. 100, sic ait: *Honorifice quoque de Sancto Bavone scripsit Sancti Livini Biographus, qui quod se Bonifacium appellaverit, nonnullis creditus est Sanctus Bonifacius Archiepiscopus Moguntinus : sed perperam, ut solidis argumentis evincunt Mabillonius, in Observationibus prævviis ad Vitam Sancti Livini, insertam seculo secundo Benedictino, pag.* 449 *et* 450 *; ac Papebrochius, in Analectis de Sancto Bonifacio Archiepiscopo Moguntino, tom. I mensis Junii, pag.* 494. *Verum hi duo Scriptores eatenus consentientes, multum dissentiunt in judicio super ætate dicti Biographi. Mabillonius Sancto Livino coævum et Sancto Bonifacio Moguntino antiquiorem facit. Papebrochius adductis nec paucis nec levibus rationibus retrahit ad seculum duodecimum vel decimum tertium. Nos cum ista materia, sicubi resumenda vel elucidanda sit, relinquimus Lectoribus de eorum veritate judicium.*

Florbert et de ses pieux confrères, avait très honorablement enterré dans le Monastère dédié à Saint Pierre et aux Saints Apôtres ; Saint Bavon brilla déjà par des prodiges que Dieu opéra par son intercession. Aussi Saint Liévin resta trente jours près de son tombeau, où il fit de ferventes prières et célébra constamment le Sacrifice de la Messe.

IL EST PROBABLE, QUOIQUE INCERTAIN, QUE SAINT ELOI, EVÊQUE DE NOYON ET DE TOURNAI, FIT L'ÉLÉVATION DU CORPS DE SAINT BAVON.

Voici ce qu'en disent les doctes Bollandistes (1). *Livino jungunt Scriptores Belgii alterum Sancti nostri promotorem, Eligium ejusdem seculi septimi Episcopum sanctitate percelebrem. De eo sic Molanus in Natalibus ad primam Octobris :* Sed et Eligius Præsul non modo Sancti Bavonis Reliquias visitavit, verum etiam easdem e terra honorifice elevavit Calendis Augusti. *Sanderus, item L.* 1 *de Sanctis Flandriæ :* Divus autem Eligius Noviomensium Tornacensiumque Episcopus, et ipse non infimus Flandrorum Apostolus, non modo religiose visitavit Beati Bavonis Reliquias, sed illas etiam e terra honorifice elevandas omnino esse existimavit. *Ita illi, sed multum abest, ut tam solide probent asserta de Sancto Eligio, quam de Sancto Livino. Les Ecrivains Belges ajoutent à Saint Liévin un autre zélé promoteur de la vénération de Saint Bavon ; c'est Saint Eloi, Evêque très-célèbre au septième siècle. Molanus, au jour de la naissance de Saint Bavon, le premier d'Octobre, en parle de cette manière :* Le Saint Evêque Eloi n'est pas seulement venu pour vé-

(1) Vide Acta Sanctorum Belgii Selecta, digesta per Josephum Ghesquierum, tom. II, pag. 533 et sequent.

nérer les Reliques de Saint Bavon, mais encore il les a glorieusement exaltées. (*Item, Sanderus, L. 1 de Sanctis Flandriæ*): *Saint Eloi, Evêque de Noyon et de Tournai, un des premiers Apôtres de la Flandre, ne s'est pas contenté de vénérer pieusement les Reliques de Saint Bavon, mais encore* il a jugé à propos de les exalter avec magnificence. C'est là le sentiment de ces Auteurs; mais ce fait qui concerne Saint Eloi n'est point aussi solidement constaté que celui de Saint Liévin, comme le remarque aussi Mabillon (1) et les autres Biographes modernes de Saint Bavon (2).

(1) Mabillon, Acta Sanctorum Ordin. S. Benedicti, Sæculum secundum, Vita S. Bavonis Confessoris Gandensis, Auctore anonymo fere coævo, etc. pag. 403, nota A. *In Chronico Bavoniano apud Sanderum, corpus ipsius* (*Sancti Bavonis*) *a Beato Eligio levatum e terra fertur: quod si ita est, mirum cur istius Vitæ Scriptor* (loquitur de Vita Sancti Bavonis Auctore anonymo) *id vel ignoraverit, vel omiserit.*

(2) Perierus, in Actis Sancti Bavonis, pag. 189, sic ratiocinatur: *Sanderus, Gandavensium rerum, L. 4, cap. 4, pag.* 351, *Abbatum Bavoniani Monasterii seriem et res gestas exhibens, sub Wilfrido Abbate quarto elevationem collocat ut sequitur:* anno DCLXXX elevatio Sanctissimi egregii Confessoris Christi Bavonis, *multis miraculorum signis longe lateque per eum patratis, celebrata est magnifice in Cœnobio Gandensi a Beato Eligio Noviomensi Episcopo et Wilfrido Abbate, Kalend. Augusti. Non citat hic, quod subinde aliis locis facit Chronicon Bavonianum; ex eo tamen desumptas esse notas chronologicas, existimo, addit Perierus, pag.* 189; *quia eædem occurrunt in MS. nostro, quod* Chronicon Gandensis urbis, Ecclesiæ et Sanctorum *inscribitur, et ad quod ita præludit Auctor:* sequitur quasi continentia Asserum Paschalium hujus Ecclesiæ Gandensis, et totum ego Oliverus correxi diligenter cum Chronicis anno Domini MCCCCXXXVII. *Porro hoc Oliveri opusculo usus hactenus non sum, quia quantamcunque correctionem pollicitus sit, nihilo meliora dedit, quam Sanderi Chronicon Bavonianum, cujus Chronotaxim, ab initio usque ad Sancti Bavonis obitum et ultra vitiosam, servavit, et ista demum adjecit:* Elevatio corporis Beati Bavonis a Sancto Eligio Noviomensi

Nous avons été obligés d'entrer dans tous ces détails de la Vie de Saint Bavon, afin d'expliquer les faits représentés par le tableau,

seu Tornacensi Episcopo, in Calendis Augusti, tempore Wilfridi Abbatis, celebrata anno DCLXXX. *Hinc, inquam, existimo Sanderum sua etiam hausisse ex Bavoniano Chronico; sed miror, hic saltem ab eodem Sandero observatum non fuisse manifestum in notis chronologicis errorem: quandoquidem ipsemet in Hagiologio Flandriæ, pag.* 53, *Sancti Eligii mortem signaverit anno* 660, *quam nunc passim anno* 659, *innectunt eruditi, ante quem proinde contigisse debuit Elevatio, ut Sancto Eligio adscribi valeat.*

Mabillonius, in notis ad Vitam Sancti Bavonis vetustiorem, inobservatam præterit errorem istum chronologicum, aliamque allegat rationem, ob quam tacite innuit, suspectam sibi esse corporis Elevationem a Sandero memoratam, inquiens: In Chronico Bavoniano apud Sanderum, corpus ipsius (*Sancti Bavonis*) a Sancto Eligio levatum e terra fertur: quod si ita est, mirum, cur istius Vitæ Scriptor id vel ignoraverit, vel omiserit: *Quod* mirum *dixit Mabillonius, eadem ex causa* incredibile *pronuntiavit Bailletus, sic arguens:* Volunt, a Sancto Eligio Episcopo Noviomensi et Tornacensi, in cujus Diœcesi erat Gandavum civitas, corpus Sancti Bavonis uno aut altero anno post hujus obitum fuisse elevatum, eamque cæremoniam peractam esse die prima Augusti. At credibile non est, quod eam circumstantiam, si sat certa esset, ignoraturus vel prætermissurus fuisset Vitæ Auctor. Verum est celebrari Gandavi die prima Augusti festum Elevationis ipsius seu translationis; sed ejus, quæ facta est anno MX per Eremboldum Abbatem. *Mirum sane videri deberet, dictam corporis Elevationem, quæ vix aut ne vix quidem latere potuisset Biographum nostrum, silentio suppressam fuisse; si is Auctor intendisset omnia et singula speciatim ac ordinate declarare, quæ ad sua usque tempora facta noverat. Verum id illi propositum non fuisse, prodit loco nonnullo et in ipso quidem Operis exordio, ubi de Sancti gestis a nativitate usque ad nuptias nihil tradit, nihil explicat, quamvis sufficienter significet, multa sibi nota fuisse, dum generatim dixit Sanctum in juventute sua licentiorem vitam duxisse.*

At in fine Operis, unice videtur studuisse Auctor, ut ea dumtaxat litteris consignaret, quæ speciali quodam prodigio illustrata fuerant usque ad Sancti sepulturam, ultra quam non procedit; plurima interim a se omissa fuisse,

ou exprimés dans l'inscription. On verra, par exemple, pourquoi il est dit dans cette inscription : *Saint Bavon fit près de ce tombeau, soit pendant le jour, soit pendant la nuit, une pénitence sincère ;* le seul Thierri nous apprend qu'à son agonie, il fut reporté dans sa cellule, où il avait été *reclus*, et ensuite, après sa mort, y enseveli.

attestans iis ipsius verbis, ex quibus colligit Mabillonius, illum non diu vixisse post mortem Sancti Bavonis. Si omnia, *inquit*, quæ de ejus virtutibus (gestis) comperimus, vellemus prosequi, dies, ut opinor, antequam sermo cessaret, finiretur. Pauca de pluribus dixisse sufficiat. *Cum igitur non videatur voluisse completam ordinatamque omnium ac singulorum factorum Historiam contexere, aut narrationem extendere ultra Sancti sepulturam, cumque ipse testetur plura se omisisse, non adeo mirandum existimo, quod de nota sibi quidem sed nullo prodigio illustrata corporis Elevatione nihil tradidisset. Profecto si talem, qualem mox dicebam, voluisset scribere Historiam, eamque extendere usque ad sua tempora, numquid non mirum esset, quod nihil annotasset de illustri epitaphio, quod ad Sancti Bavonis tumulum exornandum carmine composuit Sanctus Livinus Episcopus et Martyr in Belgio celeberrimus ? Mihi quidem nec credibile est, id ignoratum fuisse a Biographo, ab eodem tamen omissum esse, vel ipsi Bailleto certum esse debet.*

Quod addit Baillletus, festum Gandavi celebrari solitum die prima mensis Augusti, non esse translationis vel Elevationis, de qua hic disputamus, sed ejus, quæ facta est anno 1010, *magis confidenter quam probabiliter assertum est .... Quidquid sit, nimis leve est Bailleti argumentum ut evertat longam Gandensium possessionem, qua diem primam Augusti solemni officio quotannis celebrare consueverunt primario in memoriam Elevationis per Sanctum Eligium institutæ .... in Martyrologio Monastico Benedictino apud Wionem, L.* 3, *Ligni Vitæ :* Gandavi Elevatio et translatio Sancti Bavonis pii Confessoris. *Hic in Annotatis observat Wion :* Elevatio facta est per Sanctum Eligium Episcopum; *translatio vero per Eremboldum Abbatem, anno Domini MX.*

FIN.

TABLE
ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES.

A.

ABRODITES, peuples, 15.

Adalard, Abbé de Corbie, 33. Il eut grande part aux affaires du Ministère sous les Règnes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, *ibid.* Lorsqu'il parlait la Romance, il la parlait si bien que l'on aurait cru qu'il ne savait que celle-là : mais quand il parlait la Tudesque, il brillait davantage ; et quand il s'agissait de parler Latin, il était encore plus éloquent que dans aucune autre, *ibid.*

Adalardi (Sancti) Abbatis Vita, Auctore S. Gerardo, 33.

Agrippinensium, Civitas, 9.

Alcuin, chef de la société littéraire par laquelle Charlemagne a voulu ressusciter l'émulation en France, 19. Il était né en Angleterre, *ibid.* Il avait eu pour maîtres les disciples du Vénérable Bede, *ibid.* Charlemagne crut avoir trouvé l'homme qu'il cherchait ; il le combla de bienfaits, 20. Alcuin se fixe à la cour, *ibid.* Il enseigne à Charlemagne la Rhétorique, la Dialectique et tous les autres arts libéraux, 20.

Alphéide, mère de Charlemagne, 18.

Amand (Saint), peint avec le nymbe autour de la tête, 87. Il officia dans les funérailles de Saint-Bavon, 88, 93. Devenu Evêque d'Utrecht en 647, suivant Mabillon, 91.

Anglo-Saxon. La langue Anglo-Saxonne porte en général l'empreinte de notre ancienne langue Flamande, 13.

Aquitaine, 6. Aquitains, *ibid.*

Aranmanoht, le mois d'Août, 25.

Argentoratensium, Civitas, 9.

Ariulphe, Auteur du *Chronicon Centulense*, 85.

Artaldus, Archevêque de Reims, 26.

Athènes. En 1300, on parlait dans le Duché d'Athènes aussi bien Français (la Romance) qu'à Paris, 39.

B.

Baudemond, au septième siècle, écrivit la vie de S Amand, en langue Rustique, 41.

Baugulfe, Abbé de Fulde, 23.

Belges. Les Belges ont conservé plus long-temps que les autres Gaulois leur langue propre et naturelle, 6. A l'exception des parties Méridionales de la Belgique, la langue Latine n'a pas été en grand usage chez les Belges, *ibid.* Leur éloignement de la Province Romaine et le peu de commerce qu'ils avaient eu avec les Romains, les faisaient regarder, du temps de Jules César, comme des barbares, *ibid.* Ils retinrent long-temps leur caractère féroce, *ibid.* La langue Latine n'a pu jamais faire de grands progrès dans la partie Septentrionale de la Belgique, 7.

Bibliothèque Cottonienne, 70. Hickesius nous a donné des frag-

mens considérables de la Bibliothèque Cottonienne, 70.

Bavon (Saint), suivant l'inscription d'un tableau antique, décéda en 631, 88. Le jour de la mort de ce Saint est fort incertain, 90. Nous avons été obligés d'entrer dans plusieurs détails de la vie de Saint Bavon, afin d'expliquer les faits représentés par le tableau ou exprimés dans l'inscription, 97.

Biscofesheim, 16.

Boniface (Saint), un des Missionnaires Anglais, qui, au septième et au huitième siècles, convertirent les peuples de nos cantons, et se firent entendre sans interprète, 10.

Brachmanoht, le mois de Juin, 25.

C.

Cange (Du). La Préface du Glossaire de Du Cange est un chef-d'œuvre d'érudition, 35.

Charibert, Roi de Paris, 17. Louanges donnés à ce Roi par Fortunat, *ibid.*

Charlemagne. La langue maternelle de ce Prince était la Tudesque, 18. Le nom de Charles est pris de cette langue, *ibidem*. C'est une fausseté, démentie par une foule d'autres témoignages, que ce Prince ne savait pas écrire, *ibidem*. Il fut le restaurateur des lettres en France, *ibidem*. Il était déjà Roi et âgé de trente ans, lorsque Pierre de Pise lui donna les premières leçons de Grammaire, *ibid.* Il croyait avoir acquis un trésor quand il s'était attaché un homme capable de l'instruire lui-même, 19. Charlemagne commença par apprendre lui-même, sous la direction d'Alcuin, la Rhétorique, la Dialectique et tous les autres arts libéraux, 20. Sous Charlemagne, la première, la plus célèbre de toutes les écoles, était celle de son palais, 21. Ce fait

est attesté, en 858, par les Evêques du diocèse de Reims et de Royen, dans une lettre envoyée à Louis, Roi de Germanie, 21. Lorsque ceux que le Prince avait quelque temps employés dans son palais avaient reçu pour récompense de leurs travaux une Abbaye ou une Prélature, il leur était recommandé d'établir à leur tour une école dans leur Monastère ou dans leur Eglise, *ibid.* Il choisissait lui-même ceux qui étaient chargés d'y enseigner la jeunesse; il destinait une portion des revenus Ecclésiastiques à leur entretien, 22. On connaît l'école de Tours, d'Osnabruck et de Paderborn, 22. Charlemagne avait ramené de Rome, en 787, un très-grand nombre de Grammairiens qu'il jugea à propos de répartir dans les diverses Provinces de ses Etats, 23. Quoique ce Prince entendît et parlât facilement les différentes langues de son Empire, il s'attachait à y faire dominer la sienne, qui était la Teutone, 24. Il fit composer une Grammaire Teutone, *ibid.* Il espérait polir sa langue, du moins pour qu'elle fût employée dans les traités et pour faire rédiger les lois dans un langage uniforme, 24. Ce Prince donna des noms Tudesques aux vents et aux mois, 25. Charlemagne avait si bien appris le Latin, qu'il le parlait avec autant de facilité que le Tudesque, 34. Charlemagne, vers l'an 800, introduisit en France la liturgie Romaine, 40.

Charles-le-Chauve, Roi de France, et Louis son frère, Roi de Germanie, en 842, se prêtèrent mutuellement le serment, 49, Charles en langue Tudesque, 50. Ils haranguèrent dans les deux langues le peuple qui y assistait, *ibid.* Serment de Charles-le-Chauve en langue Tudesque, 53. Sermens des Seigneurs Français, sujets de Charles-le-Chauve, en langue Romane, 54.

Charles-Martel, 18.

Chilpéric a donné plusieurs ordonnances concernant la langue, 47. Ce Prince fit ajouter à l'alphabet des lettres Grecques, suivant les uns, des caractères Hébreux suivant les autres, 47. Il avait un juif, nommé Prisc, à sa cour, 48.

Chlodové, 67.

Chronique de l'Abbaye de Saint Bavon, 10. Notice de cette Chronique, *ibid.* Ce Manuscrit, à l'exception de quelques fragmens, est inédit, *ibid.* Il commence à l'an 47, *ibid.* L'Auteur a fait un très-bon usage de Sigebert, Ecrivain du douzième siècle, *ibid.* Nous rencontrons dans cette Chronique un morceau de diplome inédit, donné dans le septième siècle par le Pape Eugène, 11. Jugement de M.r de Nelis, Evêque d'Anvers, sur la Chronique de S. Bavon, 12. Jugement de nos plus célèbres Ecrivains Belges sur ce monument, 12. Il est clairement démontré qu'il doit y avoir eu deux Chroniques originales provenant du dépôt de la ci-devant Abbaye de S. Bavon, 13.

Chronique de S. Denis, 14. Notice sur cette Chronique, *ibid.*

Chronicon Centulense, 85.

Claude (l'Empereur) avait accordé aux habitans de la Gaule Chevelue ou Celtique l'entrée dans le Sénat, 4. Il avait privé du droit de citoyen Romain un député de Lycie, parce qu'il ignorait la langue Latine, 4.

Cologne, une des chefs-villes de la Germanie inférieure ou seconde, 8.

Constantinople. La Romance avait fait aussi quelques progrès à Constantinople, pendant près de soixante ans que les Empereurs Français y régnèrent, 39.

Cormeriacus, 29.

Cottonienne (Bibliothèque), 70. Elle contient une Harmonie Evangélique en Tudesque, *ibid.*

D.

Diplome. Nous rencontrons dans la Chronique de S. Bavon un morceau de Diplome inédit, donné dans le septième siècle par le Pape Eugène, 11.

Duricortora, C'est la Métropole des Rémois; elle est remarquable par le nombre de ses habitans et le siége ordinaire de ses Gouverneurs, 8.

E.

Egbert (Saint), un des Missionnaires Anglais, qui, au septième et au huitième siècles, convertirent les peuples de nos cantons, et se firent entendre sans interprète, 10. Suivant la Chronique de S. Bavon, il envoya d'Angleterre le Prêtre Willibrord avec onze compagnons de la race Saxonne, qui annoncèrent la foi de Jésus-Christ, 12.

Eloi (Saint), peint avec le nymbe autour de la tête, 87. Il fit glorieusement l'élévation du corps de Saint Bavon, 88. Cette opinion est probable, quoique incertaine, 95. Ce fait qui concerne Saint Eloi n'est point aussi solidement constaté que celui de Saint Liévin, 96.

Epinikion Rhythmo Teutonico Ludovico Regi acclamatum, cum Nortmannos anno 883 *vicisset*, 72. Cet *Epinikion* était encore en usage au onzième siècle dans le Ponthieu et dans ses environs, 85. L'Epinikion, comme nous le trouvons dans Schilter, semble différer de celui qu'Eckart nous donne, 86.

F.

Fontenai. La bataille de Fontenai, 56. Fortunat donne des louanges

à Charibert, Roi de Paris; en même-temps qu'il le loue de ce qu'il parlait la langue Latine aussi bien que les Romains, il reconnaît qu'il devait être bien éloquent lorsqu'il s'exprimait dans sa langue maternelle, 17.

Français. Les Seigneurs Français et Germains, sujets de Charles-le-Chauve et de Louis de Germanie, firent entr'eux un accord et promirent de se secourir mutuellement contre les entreprises de l'Empereur Lothaire, leur frère aîné, 56.

Francs (les) qui s'emparèrent des Gaules, ne composaient pas une nation nombreuse, 27. Les Francs sentirent la rudesse et la disette de leur langue, 47. Ils entreprirent de la cultiver, *ibidem.* Ils s'aperçurent qu'ils manquaient de caractères pour écrire leur langue naturelle, et pour rendre les nouveaux sons qui s'y introduisaient, *ibidem.* Il y eût à ce sujet plusieurs Ordonnances du Roi Chilperic, *ibidem.* Il fit ajouter à l'alphabet quatre lettres Grecques suivant les uns; des caractères Hébreux suivant les autres, 47 et 48. Les Francs ayant trouvé les Lois et tous les Actes publics écrits en Latin, et voyant que les Mystères de la Religion se célébraient dans cette langue, ils la conservèrent pour les mêmes usages, 48.

G.

Galates, 9.

Gardonicus homo, 6.

Gaule Celtique, 6.

Gaule Narbonnaise, 3. Strabon ne veut pas que l'on mette au nombre des barbares, les habitans de la Gaule Narbonnaise, 2, 3.

Gaules. La province Romaine des Gaules avait reçu la langue et les mœurs de ses vainqueurs avant les conquêtes de Jules-César, 2.

Gaulois. Les Gaulois du Midi de la Loire ont toujours passé pour avoir un langage plus poli que ceux de la Celtique, 5.

Gérard, Abbé, rédigea dans le onzième siècle la vie d'Adalard, 33.

Germains. Les Seigneurs Germains et Français, sujets de Louis de Germanie et de Charles-le-Chauve, firent un accord entr'eux, et promirent de se secourir mutuellement contre les entreprises de l'Empereur Lothaire, leur frère aîné, 56.

Germains. Les Empereurs faisaient passer de temps en temps quelques bandes de Germains de l'autre côté du Rhin, 8.

Germanie, première et seconde, suivant leur différente situation par rapport à Rome, 8.

Grecs (les) furent les seuls que les Romains avaient cherché à imiter avant de les avoir assujétis, 1.

Grégoire de Tours remarque qu'au sixième siècle on ne s'astreignait plus aux règles de la Grammaire, qui regardent les cas et les genres, 41.

Guillaume-le-Conquérant introduisit en Angleterre l'usage de la langue Romance, où elle était la langue de la Cour et des Tribunaux de la justice, 36. Il avait ordonné que personne, dans la Cour du Roi, ne plaidât qu'en Français, et que les enfans que l'on destinait à l'étude commençassent à apprendre la langue Française (la Romance) avant la langue Latine, 39.

H.

Ham, 16, 17.

Harmonie Evangélique en Tudesque, 70.

Heim, 16, 17.

Helmanoht ou *Heilagmonoht*, le mois de Décembre, 25.

Herbistmanoht, le mois de Novembre, 25.

Herwimanoht, le mois de Juillet, 25.

Hilaire (Saint), dans le livre de *Synodis*, qu'il envoya aux Evêques de la première et de la seconde Germanie, de la première et de la seconde Belgique, écrit: *Dilectissimis et beatissimis fratribus et coepiscopis Provintiæ Germaniæ primæ et secundæ, et primæ Belgicæ et Belgicæ secundæ*, 9.

Hippone. Quoique du temps de S. Augustin la langue Latine fut certainement la langue dominante dans le diocèse d'Hippone, il nous apprend cependant qu'il était obligé d'avoir des Prêtres qui parlassent la langue Punique pour l'instruction des gens de la campagne, 5.

Holsatiens, 15.

Hom, 16, 17.

Hormunc, le mois de Février, 25.

I.

Ingelheim (Concile). Aussitôt qu'on y eut lu, en présence de l'Empereur Othon, Roi de Germanie, et Louis d'Outremer, Roi de France, des lettres du Pape Agapet, on fut obligé de les traduire afin que les deux Rois pussent les entendre, 26.

Inscription d'un tableau antique qu'on conserve dans l'Eglise Cathédrale de Saint Bavon, 88.

Jules-César fut le premier qui admit les Gaulois dans le Sénat, 3.

K.

Kéron, Moine de l'Abbaye de Saint Gal, vivait en 720, 68. Il a composé en Tudesque des Gloses sur l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres et la règle de S. Benoît, *ibidem*.

L.

La langue est un des plus forts liens qui unissent les peuples entr'eux, 1. C'était un des principes de politique des Romains d'imposer aux nations vaincues l'obligation de parler leur langue, *ibid.* Les Grecs furent les seuls avec qui les Romains se comportèrent différemment, *ib.*, *item* 28. Il y avait peu de Romains d'un certain rang à qui la langue Grecque ne fut familière, *ibid.* Suivant la remarque de S. Chrysostome, c'était un des principaux moyens de faire fortune et de s'avancer à la Cour de Constantinople que de savoir la langue Latine, *ibid.* La langue Celtique ou Tudesque ne s'abolit pas tout d'un coup dans les Gaules, 4. Sous les premiers Empereurs, les Gaules commencèrent à connaître deux langues, *ibid.* Les Professeurs vinrent occuper dans les colléges de Chartres et d'Autun, les chaires que les Druides y avaient remplies jusqu'alors, 4. Si ceux qui avaient l'ambition de parvenir aux charges de la République s'empressèrent de donner à leurs enfans une éducation Romaine, il y en eut un plus grand nombre qui continuèrent à parler leur ancienne langue, *ibid.* Il fallut plusieurs siècles pour rendre commune dans les Gaules la langue Latine, *ibid.* On ne parlait pas encore par-tout, sous le Règne d'Alexandre Sévère, le Latin, 5. Il y est dit que les *fideicommis* seraient admis en quelque langue qu'ils fussent écrits, non seulement en Latin et en Grec, mais encore dans les langues Gauloise et Punique, *ibid.* Quoique du temps de S. Augustin, la langue Latine fut certainement la dominante dans le diocèse d'Hippone, il nous aprend cependant qu'il était obligé d'avoir des Prêtres qui parlassent la langue Punique, pour l'instruction de gens

de la campagne, 5. Les peuples situés au Midi de la Loire, avaient un langage plus poli que les Gaulois de la Celtique, comme on le voit dans les Dialogues de Sulpice Sévère, *ibid.* La langue Latine n'a pu jamais faire de grands progrès dans la partie Septentrionale de la Belgique, *ibid.* Pourquoi la langue Teutone s'est conservée dans la partie Septentrionale de la Belgique, tandis qu'elle s'est corrompue ou perdue dans la partie Méridionale, dans le Hainaut, dans la Flandre Française, etc., 16. La langue Tudesque fut celle des Rois de France de la première race, *ibid.* Il en fut de même des Rois de la seconde race, descendans de Princes qui avaient gouverné long-temps la Germanie dépendante de la Monarchie Française, et les pays voisins du Rhin, 17. La langue naturelle de Charlemagne était la Tudesque, 18. La langue Teutone est une langue barbare, inculte et incapable d'être soumise aux règles de la Grammaire, 24. Réflexions sur la langue Romaine ou Romance, 26. Le peuple le moins nombreux apprend insensiblement la langue du plus nombreux, à moins que le Gouvernement ne s'en mêle, 27. Jamais les Romains ne tentèrent d'introduire leur langue en Grèce; et quand même ils l'auraient essayé, ils n'auraient pu y réussir, 28. La langue Romance devint la langue commune des Gaules, 29. La langue Romance, appelée aussi langue Rustique, *Rustica Romana*, *ibidem.* Il faut conclure du Canon du Concile de Tours, en 813, qu'il y avait encore alors plusieurs personnes en France qui parlaient la langue Tudesque, 30. Ce fut pour les Français Orientaux que Louis-le-Débonnaire fit traduire en langue Tudesque, par Otfride, l'Ancien et le Nouveau Testament, 31. Raison qui

obligea les Pères du Concile de Tours d'ordonner que les Homélies seraient traduites en Tudesque et en Romance, 31, 32, 34. Ce fut dans les deux dernières langues que le Latin se trouva dans la suite enseveli, 33. Il n'y avait que ceux qui l'avaient étudié qui le parlassent, et c'était la langue des Ecclésiastiques, *ib.* Charlemagne l'avait si bien apprise, qu'il la parlait avec autant de facilité que sa langue naturelle, *ibid.* et 34. La langue Romane sur-tout faisait tous les jours de nouveaux progrès, et commençait, dans la masse de la nation, à l'emporter sur la Tudesque, qui, après avoir été long-temps la langue de la cour, finit par être reléguée en Allemagne, 34. N'y ayant presque plus personne en France qui parlât la langue Tudesque, il n'est plus fait mention de cette langue au commencement de la troisième race, 35. La langue Romance devenue la langue de la Cour comme du peuple, *ibid.* Cette langue fut parlée dans tous les lieux de l'Europe où les Français portèrent leurs armes, *ibid.* Guillaume-le-Conquérant introduisit en Angleterre la langue Romance, où elle était la langue de la Cour et des Tribunaux de la justice, 36. Le Royaume de Naples la reçut de Robert Guiscard, 37. Le Comte Henri, beau-frère du Roi Guillaume, répond aux Seigneurs de la Cour de Naples, qui voulaient l'engager à se mettre à la tête des affaires du Gouvernement, qu'il ne savait pas la langue des Français (la Romance), qui était absolument nécessaire à la Cour, 38 et 39. La langue Romance fit aussi quelques progrès à Constantinople, pendant près de soixante ans que les Empereurs Français y régnèrent, 39. La langue Romane, qui semblait d'abord devoir céder à la Tudesque l'emporta insensiblement, fut bientôt la seule, et donna nais-

sance à la langue Française, 40. Dès le neuvième siècle au moins, il y avait une langue Romaine, *ibidem*. Cette langue étoit différente du Latin des Auteurs classiques, *ibid.* Les Actes des Martyrs, qui, à la Messe, se lisaient primitivement en Latin, étaient plus tard suivis d'une explication en langue vulgaire, qui, en France, vers l'an 800, était la Romane, *ibid.* Dès le sixième siècle, vers l'an 580, on ne s'astreignait plus aux règles de la Grammaire, 41. Dans les premières années du septième siècle, les habitans de France, hommes et femmes, entendaient encore la langue Latine, 42. Sur la fin du septième siècle, la décadence du Latin commençait à se manifester, *ibid.* Elle fut sensible dans la collection des Formules de Marculfe, *ibid.* La langue Rustique, au huitième siècle, fort commune dans l'usage vulgaire, 43. La langue des Gaulois n'a pas subsisté long-temps dans les Gaules, 44. Les Romains, de leur côté, quelque désir qu'ils eussent de conserver et d'étendre leur langue, dûrent la voir s'altérer de jour en jour, et elle ne perdit pas moins de sa pureté par leurs conquêtes, que lorsqu'ils devinrent eux-mêmes la proie des barbares, *ibid.* Langue Romane, Rustique ou Provinciale, 45. Quoique la Tudesque fût en vogue sous les deux premières races, elle prenait de jour en jour quelque chose du Latin et du Roman, 46. Les guerres continuelles dans lesquelles leurs Rois furent engagés, suspendirent leurs soins à polir leur langue, 47. Les langues Romane et Tudesque, toutes imparfaites qu'elles étaient, l'emportèrent et furent presque les seules en usage jusqu'au Règne de Charlemagne, 49.

Latin barbare, 60, 63.

Leidrade, Archevêque de Lyon, 19, 22.

Lenzinmanoht, le mois de Mars, 25.

Liévin (Saint), peint avec le nymbe autour de la tête, 87. Il célébra des Messes sur le tombeau de Saint Bavon, 88, 94.

Loire, 5.

Lophem, 16.

Louis, Roi de Germanie, et Charles-le-Chauve son frère, Roi de France, se prêtèrent mutuellement serment en 842, 49. Ils s'assemblèrent dans la ville de Strasbourg, appelée autrefois *Argentaria*, 50. Louis parla en langue Romane, *ibid.* Ils haranguèrent dans les deux langues le peuple qui y assistait, *ibid.* Louis, comme le plus âgé, commença le premier, 51. Serment de Louis, Roi de Germanie, en langue Romane, 52. Traduction française de ce serment, *ibid.* Cette traduction, soit Latine, soit Française, est absolument nécessaire pour comprendre le sens des sermens, dont l'obscurité a encore été augmentée par les variantes, et sur-tout par les éditeurs, 53. Serment des Seigneurs Germains, sujets de Louis, en langue Tudesque, 55.

Loup de Ferrières, l'un des principaux Seigneurs Ecclésiastiques du Royaume de France, 30. Ses lettres, *ibid.* et 56. Il envoyait des jeunes gens de son monastère dans des Abbayes d'Allemagne, pour y être instruits dans la langue Tudesque, 30. Il rapporte que les Gaulois allaient apprendre en Germanie la langue Tudesque, 57.

Lycie. Un député de Lycie privé du droit de citoyen Romain, parce qu'il n'entendit pas la langue Latine, 4.

M.

Markhem, 16.

Mayence, Métropole de la Germanie supérieure ou première, 8.

Mayence (Concile de), tenu en 847, qui ordonne de traduire les Homélies en langue Romance et en langue Tudesque, 34. Raban Maur présida à ce concile, *ibid.*

Miracle arrivé à un jeune homme sourd et muet, qui fut guéri de sa surdité, 43.

Mogunciacensium Civitas, 9.

Morée. En 1300, on parlait dans la Morée aussi-bien Français (c'est-à-dire la Romance) qu'à Paris, 39.

N.

Nemetum Civitas, 9.

Nerviens. Portrait que l'on faisait à Jules-César de ces peuples, 6. Cette nation belliqueuse ne souffrait chez elle aucun commerce des choses qui pouvaient amollir leur courage, comme le vin, *ibid.*

Nithard, neveu de Charlemagne, 50.

Nordalbins, 15.

Nordostroni (vent), Aquilo, 26.

Nordroni (vent), Septentrio, 26.

Nordwestroni (vent), Circius, 26.

Notker. Il a fait une traduction en Tudesque des Pseaumes, 69.

Nymbe (le) est le cercle de lumière que les peintres mettent autour de la tête des Saints, 87.

O.

Osnabruck, avait, du temps de Charlemagne, une école pour les Saxons, 22.

Ostermanoht, le mois d'Avril, 25.

Ostnordroni (vent), Vulturnus, 26.

Ostroniwint vel *Ostronuvin* (vent), Subsolanus, 26.

Ostsundroni (vent), Eurus, 26.

Otfride, Saxon, a traduit en langue Tudesque, par ordre de Louis-le-Débonnaire, l'Ancien et le Nouveau Testament, 31. Il était Religieux de Weissenbourg, 69. Il vivait vers le milieu du neuvième siècle, *ibid.* Il n'a pas écrit en Westphalien ou en Flamand, mais en haut Allemand, comme on le parle en allant depuis le lac de Constance, par la forêt noire, l'Alsace, les deux bords du Rhin et le Rhingau, jusque dans la Haute Allemagne, *ibid.*

P.

Paderborn, avait une école, du temps de Charlemagne, 22.

Paraphrase du Cantique des Cantiques, par Willeram, 70.

Pepin l'ancien, 18.

Pepin, et depuis Charlemagne, vers l'an 800, introduisirent en France la liturgie Romaine, 40.

Ponthieu. L'Epinikion chanté en l'honneur du Roi Louis, en langue Tudesque, au sujet de la victoire remportée sur les Normands en 883, 85.

Posthumien, 45.

Prahmanoht, le mois de Juin, 25.

Préface. La Préface du Glossaire de Du Cange, est un chef-d'œuvre, 35.

Prisc, Juif, dans la plus grande faveur à la cour du Roi Chipéric, 48.

Publicola, 58.

Q.

Quæ Dei Deo, quæ Cæs. Cæsari. Au revers : *Caroli V Imperatoris mandato.* Au milieu: *Cæpit Gandavi castrum construi* 1540, 87. Cette médaille ne se trouve ni dans van Miéris, ni dans aucun autre Auteur, *ibid.*

R.

Raban Maur présida au Concile de Mayence, en 847 ; on y ordonna de traduire les Homélies en langue Romance et en langue Tudesque, 34.

Reims ; Métropole du département de la Belgique proprement dite, 8.

Remi (Saint), Son Testament, d'après Flodoard, 67.

Robert Guiscard introduisit la langue Romance à Naples, 37.

Rochshem, 16.

Romains (les) avaient la politique d'imposer aux nations vaincues l'obligation de parler leur langue après leur avoir imposé celle de leur obéir, 1. Il y avait peu de Romains d'un certain rang, à qui la langue Grecque ne fût familière, et qui n'envoyassent leurs enfans à l'école d'Athènes, 2. Ils laissèrent aux Grecs l'usage de leur langue, quoique les magistrats Romains se fussent fait un devoir de ne leur parler qu'en Latin, *ibidem*. Les Empereurs d'Orient adressèrent leurs lois, au moins jusqu'au Règne de Justinien, en Latin, *ibid.* Les Romains, indignés de la manière d'agir de Jules-César, en admettant les Gaulois dans le sénat, témoignèrent leur mécontentement par des chansons qu'on chantait publiquement dans Rome quelque temps avant sa mort, 3. Les Romains, quelque désir qu'ils eussent de conserver et d'étendre leur langue, dûrent la voir s'altérer de jour en jour, après la conquête des Gaules, 44.

Roman, *Rouman*, *Romance*, langue, 46.

Roman de Charlemagne, 69.

Roquefort a tiré une copie figurée sur le Manuscrit original des

sermens rapportés par Nithard, 53, 65.

Rustique (langue) ou Romaine, du temps d'Apollinaire, et même avant, commune aux anciens Gaulois et aux Francs, 30.

S.

Salvamentum. Ce mot se trouve dans la basse Latinité, 58.

Saxons (les), peuples remuans et superstitieux, en 804, par ordre de Charlemagne, transportés avec leurs femmes et leurs enfans en France, sur le terrain situé entre l'embouchure de la Somme et l'Escaut, 14.

Sermens célèbres de Charles-le-Chauve, Roi de France, et de Louis, son frère, Roi de Germanie, en 842, 42. Serment des Seigneurs Français, sujets de Charles-le-Chauve, en langue Romane, 54. Serment des Seigneurs Germains, sujets de Louis, en langue Tudesque, 55. Des Savans remarquent, vu la grande différence qui existe entre la langue Tudesque de ces sermens et l'idiome Belgique d'aujourd'hui, qu'il est probable qu'on y ait mêlé quelques dialectes étrangers, 57. Les Rois, haranguant le peuple, se sont adressés aux grands de l'état en corps, *ibid.* Le serment des Seigneurs Français, en langue Romane, expliqué, 65. Le serment des Seigneurs Germains, sujets de Louis, en langue Tudesque, expliqué, 67.

Sicamber, 17.

Sigebert, moine de Gembloux, fut le modèle des Chronographes de la Belgique, 11.

Sodalcurch. Endroit près duquel le Roi Louis a battu les Normands, 86.

Soissons. Litanies écrites vers l'an 780 au Diocèse de Soissons, 43.

Squama sermonis Celtici, 29.

Sulpice Sévère. Beau texte de cet Auteur, 5 et 45.

Sundostroni (vent), Euro-Austrum, 26.

Sundroni (vent), Austrum, 26.

Sundwestroni (vent), Austro-Africum, 26.

Switberg (Saint). Un des Missionnaires Anglais qui convertirent les peuples de nos cantons, et se firent entendre sans interprète, 10.

T.

Tableau antique avec une inscription, qu'on conserve dans l'Eglise cathédrale de Saint Bavon, à Gand, 87. Il fut transporté de l'ancienne Abbaye de Saint Bavon, établie par Saint Amand au septième siècle, *ibid.* Cette Abbaye fut supprimée et démolie, par ordre de Charles-Quint, en 1540, *ibid.* Hauteur de ce tableau, *ibid.* Largeur, *ibid.* Représentation du tableau, *ibid.* L'inscription comme elle se trouve au bas du tableau, 88. Traduction Française de l'inscription de ce tableau, 89. Ce tableau et l'inscription ci-jointe ont été formés d'après la Notice de la Vie de ce Saint laissée par Thierri, *ibid.*

Tenchtères, Germains, 7.

Testament de Saint Remi, d'après Flodoard, 67.

Teutone, langue, 46.

Thebano poplo: Ces mots se trouvent dans l'Amphitryon de Plaute, 58.

Théodulfe, Evêque d'Orléans, sous Louis-le-Débonnaire, 19.

Théotisque, *Théotique*, langue, 46.

Thierri, Abbé de Saint-Tron, Auteur crédule et peu exact, 89. Cet Auteur nous apprend

que Saint Bavon, à son agonie, fut reporté dans sa cellule, où il avait été *reclus*, et ensuite, après sa mort, y enseveli, 98.

Tite-Live, le Prince des Historiens, 11.

Tongres, une des chefs-villes de la Germanie inférieure ou seconde, 8.

Tours (Concile de Tours). Il ordonne, en 813, que tous les Evêques auront un recueil d'Homélies Latines, et qu'ils s'appliqueront à les faire traduire clairement, non-seulement en langue Rustique Romaine, mais encore en langue Tudesque, 30. Le canon de ce Concile, *ibid.*

Tours avait une école, du temps de Charlemagne, dont Alcuin fut le directeur, 22.

Treveri circa affectationem Germanicæ originis ultro ambitiosi sunt, 9.

Trèves. Ceux de Trèves affectaient une origine Germanique, 9. Ils n'avaient pas encore oublié leur ancienne langue, lorsque Saint Jérôme y alla demeurer, vers l'an 360, *ibid.* Texte de Saint Jérôme, *ibid.*

Trèves, la demeure des Préfets du Prétoire, et souvent même le siége des empereurs Romains, 10.

Tungrorum civitas, 9.

U.

Usipètes, des Germains, 7.

V.

Vainmanoht, le mois de Juillet, 25.

Vangionum civitas, 9.

Villalupe, 29.

W.

West-Capelle. Saint Willibrord y détruisit l'idole de Mercure, 12.

Westnordroni (vent), Corus, 26.

Westroni (vent), Zephyrus, 26.

Westsundroni (vent), Africus, 26.

Wilbert, nommé à l'Evêché de Châlons: le procès-verbal de son examen, 22.

Willeram. Sa Paraphrase du Cantique des Cantiques, 70.

Willibrord (Saint), un des Missionnaires anglais qui, au septième et au huitième siècles, convertirent les peuples de nos cantons, et se firent entendre sans interprète, 10. Il détruisit dans l'île de Walcheren, à West-Capelle, l'idole de Mercure, 13.

Windummemanoht, le mois d'Octobre, 25.

Winnemanoht, le mois de Mai, 25.

Wintermanoht, le mois de Janvier, 25.

Wintumanoht, le mois de Septembre, 25.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

OCT 19 1965